00031363

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 27 November, 2018

Y 2 g. 3-

L'ESPRIT
DE LA LIGUE.

TOME PREMIER.

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI.E ET XVII.E SIÈCLES;
PAR M. ANQUETIL.
TOME PREMIER.

31363

A PARIS,
Chez H. Nicolle, à la Librairie Stéréotype,
rue des Petits-Augustins, N.° 13.
1808.

Il faut dire la vérité quand on écrit l'histoire ; mais il faut la dire avec tout l'éclat de son tonnerre, quand on parle des vices des princes, et de ces vices encore qui ruinent les monarchies, et qui fauchent des races royales tout entières.

Le Laboureur, tome II, page 6[illegible].

AVERTISSEMENT

Sur cette Edition.

Depuis que l'Esprit de la Ligue a paru, j'ai recueilli avec soin les observations que plusieurs personnes ont bien voulu me communiquer. Je leur en marquai ma reconnoissance par les corrections littéraires, grammaticales et typographiques qui caractérisent cette édition. Un seul écrivain, dans un livre imprimé, a présenté des réflexions que cette circonstance de publicité, jointe à mon respect pour l'auteur, ne me permet pas de laisser sans réponse.

Cet imprimé est une *Dissertation* de M. l'évêque de Grenoble, *à l'occasion des actes de l'assemblée du clergé de France de* 1765, trois volumes *in-4.°*, 1768. Dans la seconde partie se trouve

la note dont il est ici question, depuis la page 176 jusqu'à la page 229.

Page 177. Le prélat dit d'abord, que *j'ai un peu trop négligé les citations.* Il indique, pour la meilleure maniere d'écrire l'histoire, celle de M. de Tillemont. Je suis de son avis, à l'égard d'une histoire faite pour être consultée par les savans, laquelle doit alors réunir, en forme de collection générale, faits et preuves; mais pour une histoire qu'on veut faire lire à tout le monde, je crois qu'il faut également y éviter l'étendue et la multiplicité des notes de M. de Tillemont, et la sécheresse de son texte.

Page 178. M. de Gronoble souhaiteroit que *je prouvasse mieux que je ne paroît avoir fait, que la religion ne doit, en aucune façon, être regardée comme une des causes de la ligue.* Pour moi, j'ai prétendu non pas *prouver*,

mais *raconter*, et j'ai laissé au lecteur à tirer de la narration les inductions que les faits présentent. M. l'évêque, dans la suite de ses réflexions, tire par-tout l'induction qu'il souhaiteroit que j'eusse montrée plus explicitement. Tant mieux pour la religion, qui se trouve ainsi préservée de toute imputation odieuse, par les seuls faits. L'historien raconte, le lecteur réfléchit et conclut; prévenir ses réflexions, c'est souvent lui rendre une bonne cause suspecte, en conséquence du proverbe : *qui se justifie, a tort.*

Voilà les deux reproches généraux, que le docte prélat assaisonne d'ailleurs de beaucoup de louanges sur la conduite, l'intérêt, et même l'utilité de l'ouvrage.

Suit un extrait, année par année. M. de Grenoble s'y arrête souvent sur des faits, uniquement pour le plaisir de

prouver qu'il en résulte que la religion n'a pas été cause de la ligue. Tant mieux, encore un coup, qu'il puisse fréquemment tirer cette induction; mais, en qualité d'historien, je n'ai pas dû le faire. Ainsi, sans parler en détail des observations de cette espece, je m'en tiendrai à celles qui demandent quelques éclaircissemens.

Page 180. Je prie M. de Grenoble de prendre la peine de relire ce que j'ai écrit sur les Suisses (page 4, tome premier); il n'y trouvera pas que je *suppose que le zele pour la prétendue réforme ait influé en rien dans l'union des Treize Cantons :* je sais qu'il y avoit plus de deux cents ans qu'ils s'étoient formés en république. Je dis simplement *qu'ils furent peut-être les seuls qui s'armerent par un vrai zele, dépouillé de tout motif humain.* C'est ce qu'on peut

prouver par les traités des deux partis, bien différens en Suisse de ceux de France.

En France, dans les traités, les édits, les écrits des deux partis, il est toujours question d'argent, de dignités, de récompenses pour les chefs; ce qui marque que leurs passions avoient autant et plus de part aux brouilleries, que la religion. En Suisse, au contraire, il n'étoit question, dans les diplômes et autres actes publics, que de réglemens de religion. Par-tout les magistrats ne font que recommander la modération, la paix et le silence : c'est peut-être ce qui a fait dire à quelque plaisant, *qu'ils avoient défendu de parler de Dieu en bien ni en mal.*

Page 181. Je ne me trouve pas (page 11) en contradiction avec M. Bossuet, en disant qu'après la publication des ins-

titutions de Calvin, *insensiblement les variations cesserent.* Cela doit être expliqué par les lignes qui précedent. J'y dis que l'ouvrage de Calvin *réunit presque tous les esprits dans un cercle dont ce corps de doctrine fut comme le centre.* Ainsi, je n'entends pas qu'il n'y ait plus eu de variations entre les sacramentaires particuliers; puisque je dis, non pas que Calvin réunit *tous* les esprits, mais *presque tous :* j'entends simplement que le corps eut un plan fixe de doctrine, ce qui n'étoit pas auparavant. Cependant, comme cette phrase, *les variations cesserent*, peut induire en erreur, je l'ai retranchée dans cette édition.

Page 187. Il peut se faire que la conjuration contre la reine de Navarre, (page 188) ne soit pas l'ouvrage du cardinal de Lorraine; le mémoire qui l'en accuse n'est peut-être pas assez au-

thentique. Ainsi, quoiqu'il y ait de fortes conjectures, pour ne rien affirmer que de certain, je ne parle plus aujourd'hui de ce cardinal. Mais ses négociations au concile de Trente (page 184), sont certaines autant que puissent l'être des opérations clandestines. Fra-Paolo le dit clairement, et Palavicin le fait soupçonner.

Page 189. Le prélat m'accuse de vouloir (page 206) faire regarder les *confréries* et des *minuties*, comme les *causes* de la ligue, au lieu des passions des chefs; et je dis simplement que les *confréries* des catholiques et les *associations* des huguenots, préparerent des soldats aux chefs.

Page 192. La réflexion de M. de Grenoble, que quand il ne reste que des lueurs, on ne doit pas se flatter d'indiquer *d'une main sûre*, est très-juste,

et je l'adopte bien volontiers en supprimant ce mot.

Page 196. Sur cet endroit de la page 43 du second volume, *il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards.* M. de Grenoble dit : *que ces expressions conduisent naturellement à faire juger que la religion a appris l'usage détestable des poignards.* Oui, ces mots isolés pourroient présenter pareille idée; mais, placés comme ils sont après l'énumération de plusieurs fanatiques, qu'un faux zele de religion tout seul porta à des assassinats le jour de la S. Barthelemi, ces mots marquent simplement qu'il y en eut d'autres qui devinrent assassins par des motifs différens d'un faux zele, et la preuve en est donnée ensuite.

Page 205. Le prélat est fâché que j'aye introduit sur la scene (page 234),

avec trop de *distinction*, le P. Matthieu, *courrier de la ligue*, et que j'aye dit que *tout son ordre étoit dévoué à la ligue*. C'est ce que je prouverai quand on voudra; mais je ne les en blâme pas, c'étoit la manie du temps. Quant à la *distinction*, je la marque où je la trouve, comme je l'ai fait à l'occasion du petit feuillant, du prieur des chartreux, et des autres acteurs de *la procession de la ligue*.

M. de Grenoble dit que, *inculper* particuliérement les jésuites dans cette circonstance, *c'est l'effet de l'injustice, de l'ignorance, ou d'une inadvertance inexcusable*; il est dur de ne me laisser le choix que de l'une de ces trois causes. Pourquoi ne pas ajoûter le préjugé? Ce seroit une inculpation un peu plus supportable.

Page 211. Le prélat me reproche de

n'avoir pas fait connoître (page 73 du troisieme volume), que *l'oraison impie que les ligueurs disoient à la messe, étoit le fruit de la fureur de quelques particuliers; mais qui ne fut jamais avoué par une autorité ecclésiastique légitime.* Je trouve, tome troisieme des mémoires de la ligue, pages 540 et 543, que cette oraison vint immédiatement après le décret de la faculté de théologie, du cinq avril, qui enjoignoit de *retrancher le nom de Henri du canon, et d'y substituer des prieres pour les princes catholiques.* Il est vrai qu'il n'est pas dit que ces prieres soient l'oraison que j'ai rapportée; mais on a droit de conjecturer qu'elles étoient à peu près semblables: et d'après le décret de la faculté, on ne doit pas blâmer un historien qui, en rapportant qu'on disoit cette oraison à la messe, n'y ajoute point que *ce fut le*

crime de quelques particuliers ; mais qui ne fut jamais avoué par une autorité ecclésiastique légitime ; il devroit peut-être ajouter le contraire.

Page 221. *En se résumant,* M. l'évêque de Grenoble dit que *mon livre mérite d'être lu, qu'il y a du profit à en tirer ; mais qu'une infinité de traits, très-importans à connoître, ne s'y trouvent pas.* A juger de ces omissions par celles que le prélat supplée, ce ne sont point les faits qui manquent, mais les preuves et les variantes.

Si je les avois mises, elles n'auroient rien appris aux gens aussi érudits que le prélat, et elles auroient ennuyé les autres.

On trouvera dans cette nouvelle édition, les observations sur les ouvrages cités dans mon livre, beaucoup plus

amples et plus justes que dans la premiere. C'est M. Mercier, abbé de Saint Léger de Soissons, bibliothécaire de Sainte Genevieve, mon confrere et mon ami, qui, pour ce travail, a bien voulu m'aider de ses lumieres, dont le public connoît l'étendue.

PRÉFACE.

J'AI à prévenir mes lecteurs sur les motifs et le titre de mon ouvrage, sur les autorités, le plan et le but.

1.° Nous avons plusieurs histoires de nos troubles, tant anciennes que modernes, tant générales que particulières; mais il m'a paru qu'il nous en manquoit encore une qui s'attachât plus aux causes qu'aux effets, et qui, écartant tout ce qui n'a pas une relation directe à nos guerres civiles, réunit sous un même point de vue, comme dans un seul tableau, le commencement, les progrès et la fin de nos malheurs. J'ai travaillé d'après cette idée, et j'y ai été excité par l'espérance que cet ensemble

mettroit des évènemens déjà connus, dans un jour propre à les faire revoir avec un nouvel intérêt. J'ai donc choisi entre les faits, ceux qui ont le plus contribué à la marche et au dénouement de l'intrigue, ceux principalement qui en montrent les ressorts secrets; et j'ai intitulé mon ouvrage: l'Esprit de la Ligue, *parce qu'à proprement parler, ce n'est que le développement des causes de cette fameuse faction. Comme depuis quelque temps le mot d'*Esprit *est devenu très-commun à la tête des livres, on taxera peut-être mon choix d'affectation, mais je ne crois pas que cette raison doive m'empêcher de prendre un titre qui paroît exprimer parfaitement, et mieux que tout autre, l'objet de mon travail.*

2.° *On verra, par la liste des au-*

teurs, qu'il y en a peu que je n'aye consultés. Quant aux raisons qui m'ont déterminé à suivre le sentiment de l'un plutôt que celui d'un autre, elles pourroient toutes seules faire la matiere d'un long ouvrage. Une pareille discussion seroit même inutile à l'égard de chaque auteur; car, pour peu que le lecteur soit instruit, il sentira de lui-même mes motifs de préférence. Je me contenterai donc de les exposer ici en général.

J'ai pris d'abord pour fondement de ma narration, les histoires de MM. de Thou et Davila, comme les mieux instruits des faits, de leur succession, et des époques. On trouvera leurs livres cités aux notes; et quand, par hasard, leurs récits ne s'accordent pas, je me décide par le témoignage d'autres auteurs contemporains.

Mais, l'avantage d'avoir écrit dans le temps même des événemens, n'est pas toujours pour moi une autorité déterminante. Tant de causes ont pu égarer l'écrivain! Des préjugés d'enfance, de famille et de parti; les liaisons d'intérêt, l'amitié et la haine, l'admiration et le mépris, le caractere même de l'auteur. Le doux tolere et excuse, le vif outre et exagere; le politique voit des raffinemens où l'homme naif ne voit qu'une marche naturelle et sans dessein. L'un attribue toutes les actions à l'amour de la religion, au zele patriotique: l'autre leur donne pour principe l'ambition, la haine, le libertinage, le dépit, la vengeance; et souvent les imputations ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre, parce que les intérêts de l'écrivain ont changé. Enfin,

guerriers, magistrats, courtisans, prêtres, ministres les plus judicieux, ont toujours donné à leurs ouvrages quelque teinte des opinions de leur état. Il m'a donc fallu non-seulement étudier leur caractere, mais connoître leur profession, et distinguer les temps, avant que d'adopter leurs réflexions, les motifs qu'ils prêtent aux démarches des chefs, et les anecdotes qu'ils avancent comme les plus certaines. Heureux encore si je ne m'en suis pas laissé imposer, au préjudice de la vérité, par la réunion et la gravité des témoignages, et si je n'ai pas vu moi-même avec des yeux obscurcis par les nuages de la prévention!

3.° *Rien de si simple que mon* plan. *J'ai commencé au moment où le désir*

de professer publiquement et d'étendre la nouvelle religion, a tourné en intrigue, et j'ai fini lorsque l'intrigue détruite est redevenue désir de pratiquer librement un culte toléré. Cependant, comme on aime à voir d'où partent les choses, et ce qu'elles deviennent, j'ai ouvert l'histoire par une courte introduction, qui expose l'état de l'Europe, par rapport à la religion, et sur-tout de la France, à la naissance des troubles, et j'ai terminé par un récit abrégé des mouvemens qui se sont encore fait sentir depuis l'extinction de la ligue jusqu'à l'entiere proscription de la religion prétendue réformée.

Je n'ai point suivi de regle fixe pour la distribution des livres. Ils sont tantôt longs, tantôt courts, selon que j'ai

trouvé, dans l'histoire, des temps de repos, ou des changemens de scene.

4.° Enfin, mon but est de faire connoître à mes contemporains, par l'exemple de leurs peres, qu'il n'y a point de maux qui ne soient préférables aux guerres civiles : que l'incendie vient souvent d'une étincelle : que le peuple est ordinairement victime de l'ambition et des autres passions des grands : qu'il court toujours moins de risque en s'attachant à ses rois : que le plus grand malheur qui puisse arriver, est que les sujets perdent la confiance et l'amour qu'ils doivent aux souverains : que toute révolution commence par des écrits, qui, de modérés, deviennent insensiblement audacieux ; par des associations qui, formées sous des prétextes

plausibles, et avec apparence de droit, sont comme des foyers où les factieux viennent ensuite allumer les flambeaux qui embrâsent les royaumes.

Puissent ces vérités se graver profondément dans le cœur de mes compatriotes! Je me croirai bien récompensé de mon travail, si je réussis à inspirer l'aversion pour le sang, la haine des complots, et l'horreur du fanatisme.

OBSERVATIONS

Sur les ouvrages cités dans l'ESPRIT DE LA LIGUE.

En lisant les auteurs qui ont travaillé à l'histoire de nos troubles, j'ai mis par écrit le jugement que je portois de chacun d'eux. Comme je voulois m'assurer moi-même de la bonté des raisons qui me faisoient préférer l'un à l'autre, je les étudiois avec soin, je tâchois de découvrir, par l'examen de leur état, de leur caractère, de leurs liaisons, les motifs qui les avoient engagés à embrasser tel ou tel sentiment; et, d'après cette connoissance, je leur assignois le degré de confiance que je devois leur accorder.

Ce que j'ai fait pour moi, je le fais aujourd'hui pour le public. Je lui mets sous les yeux l'opinion que j'ai conçue de ces auteurs, afin qu'il puisse décider si je me suis bien ou mal déterminé.

Je présente mes jugemens tels que je les ai écrits au moment que je finissois de lire, et encore tout plein de mon sujet; c'est pour cela qu'on y rencontrera des négligences de style, des allusions peu développées, des remarques étrangeres à la matiere, telles qu'on en fait quelquefois, lorsque l'esprit étant entraîné par son objet, on pense pour soi sans gêne et sans étude. J'ai mieux aimé laisser subsister ces défauts, que de donner à mes idées un air d'apprêt qui rendroit mes éloges suspects de flatteries, et mes censures, de malice.

On trouvera d'abord les *recueils* qui servent comme de fondement à tout l'ouvrage; ensuite les *mémoires*, les *relations*, les *pièces fugitives*; enfin

les *histoires générales*, et les *vies particulieres*, sans ordre qui puisse attribuer à l'un de ces ouvrages une espece de primauté au préjudice d'un autre. Je finirai par une remarque sur les *manuscrits*.

1. Recueil des choses mémorables passées et publiées pour le fait de la religion et état de la France; 3 vol. *in*-12, dont le premier imprimé *sans nom de ville ni d'imprimeur*, en 1565, et les deux autres à *Strasbourg, chez Pierre Estiard*, en 1566.

Ce recueil, tout calviniste, est fondu dans les Mémoires de Condé. On m'avoit assuré que le premier volume n'existoit pas, et je ne l'avois jamais vu; mais il est très-certain qu'il parut en 1565, et il y a apparence que c'est sa rareté qui a fait croire à certains curieux que l'on n'avoit imprimé que le second et le troisieme. Ce premier volume est dans la bibliotheque de M. le duc de la Valliere, à Paris; et on voit au frontispice, qu'il a autrefois appartenu au célebre Baluze.

2. Mémoires de Condé, ou recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume, sous les regnes de François II et de Charles IX, nouvelle édition: *Paris*, 1741, 6 vol. *in*-4°.

Recueil de pieces, la plupart intéressantes. L'éditeur de 1565 dit qu'il les a ramassées *pour servir à ceux à qui notre bon Dieu a fait la grace de savoir*

mettre la main à la plume, pour publier sa grandeur par histoire. Il est certain que la plupart de ces pieces sont plus propres à *publier la méchanceté des hommes*, que *la grandeur de Dieu.* Ce recueil, peu considérable d'abord, s'est accru jusqu'à six volumes *in*-4.° dont les cinq premiers sont dus aux soins de M. Secousse: le sixieme est de l'abbé Lenglet du Fresnoy.

On pourroit appeler ces sortes de collections, qui présentent les libelles des différens partis, *les archives de la malice humaine.* Ce qu'il y a de plus important pour l'histoire, ce sont les édits, arrêts, déclarations; les instructions aux négociateurs, les traités: toutes pieces authentiques, où se trouvent les faits et les dates. Quant aux écrits polémiques et aux relations, les premiers sont presque toujours l'ouvrage de la passion, et les secondes, le fruit des préjugés.

Dans le premier volume est le *Journal de Brulart*, chanoine de Paris, homme naïf, curieux des bruits de ville, attentif à tout recueillir. On sent néanmoins que sa naïveté n'étoit pas simplicité, et qu'il pense souvent plus qu'il ne dit. Le reste du volume est rempli par des *avertissemens*, *procédures*, *instructions*, *protestations*, etc., depuis l'année 1559 jusques et compris 1560.

Le second volume présente les *Lettres de Perrenot Chantonai*, ambassadeur, ou plutôt espion d'Espagne en France. Il étoit habile homme, mais vain, présomptueux et hautain: souple cependant quand il le falloit, et sachant prendre les hommes par leur foible. Ses lettres roulent sur le commencement du regne de Charles IX. Elles sont suivies de beaucoup de pieces pour l'année 1561, *remontrances*, *prieres pour le bon gouvernement*, *apologies*, *complaintes*, etc., presque toutes contre les catholiques. Dans une, entre autres, le pape est appelé *bélitre*, *Ante-Christ*, *la troisieme corne décrite par St. Jean.*

On y reproche au clergé ses richesses : un sonnet du temps, parlant des pélerinages, des reliques, du purgatoire, finit ainsi :

Aux mailles de tels rets et à telles penthieres (1),
Vous prites des comtés et des duchés entieres,
Vous approchant des rois beaucoup plus que des cieux.

Presque toutes ces invectives sont du temps du colloque de Poissy.

Le troisieme volume renferme ce qui regarde le *triumvirat*, le massacre de Vassy, la premiere guerre, jusqu'au milieu de 1582.

Le quatrieme continue cette année : on y voit les écrits relatifs à la bataille de Dreux et à l'assassinat du duc de Guise, jusques et compris 1563.

Le cinquieme va jusqu'en 1565, et contient les pieces de la *guerre Cardinale*. On y remarque beaucoup de personnalités, et plus que de la chaleur.

Enfin, la moitié du dernier volume est remplie par deux libelles atroces ; l'un intitulé : *la Légende du cardinal de Lorraine*, piece satirique et mordante, pleine d'imputations fausses ou mal prouvées : il y a quelques endroits assez bien traités. L'autre, qui porte pour titre : *Légende de dom Claude de Guise*, est un vrai roman, dans lequel quelque huguenot grossier a entassé sur dom Claude de Guise, moine et oncle bâtard du cardinal de Lorraine, mauvais sujet d'ailleurs, tous les vices, les défauts de mœurs, les fourberies, les impiétés, toutes les horreurs dont chacune, prise séparément, suffiroit pour déshonorer plusieurs personnes ensemble. L'autre moitié contient le procès de Jean Châtel, matiere qui n'est pas de notre sujet.

(1) Espece de filets.

3. Mémoires de la Ligue, (par SIMON GOULART), avec des notes, par M. l'abbé GOUJET : *Paris*, 1725, 6 vol. *in*-4°. La premiere édition est de 1590, en 6 vol. *in*-8°.

On lit dans l'avertissement, que ces mémoires comprennent les édits, arrêts, déclarations, descriptions de marche, campemens, batailles, négociations, assemblées, conjurations ; enfin, une collection complette des écrits polémiques, depuis 1565 jusqu'en 1598. Quelque étendues que soient les promesses de l'éditeur, il ne trompe point. Le genre de ces pieces, la plupart assez courtes, les rend encore moins susceptible d'extrait, que celles des Mémoires de Condé. Je me contenterai donc, à leur égard, d'une observation générale.

On y apperçoit que le goût commençoit à s'épurer. Les guerres civiles aiguisent les plumes comme les épées, et elles donnent autant le talent d'écrire, que celui de combattre. L'envie de gagner des partisans à sa cause, de faire valoir son opinion, et la crainte des répliques toujours peu ménagées, rendent les auteurs plus attentifs sur les raisons qu'ils emploient, et sur la maniere de les présenter. Les questions qui s'élevent, donnent occasion de traiter des matieres neuves, et de retoucher les anciennes. On y gagne des lumieres ; mais l'esprit de dispute qui s'empare de toute une nation, aigrit son caractere. Si pour-lors le souverain n'a pas l'habileté de tenir fermement les rênes, s'il laisse passer des invectives aux coups, le peuple le plus doux devient féroce ; il se déchire, il s'acharne, le sang ruisselle jusqu'au moment où l'épuisement lui fait ouvrir les yeux sur l'objet souvent si peu important

des contestations. Il se calme alors, juge ses raisons et ses motifs, et devient honteux de ses emportemens. Ainsi finissent toutes les querelles publiques: bien fou donc qui y met une chaleur que la postérité déclarera ridicule.

Le moyen de mettre à profit les écrits de ces sortes de recueils, c'est de les lire par comparaison avec ceux qui paroissent sur les objets contestés dans le temps et le lieu où l'on vit; on y verra le même ton affirmatif, la même amertume de critique, le même air de persuasion. Or, comme on ne peut se cacher que dans les écrits du temps de la ligue, il entroit de part et d'autre plus de passion que de vrai zele, ce que ne croyoient pas ceux qui vivoient pour lors; on en deviendra, pour son temps, plus retenu dans ses jugemens, et plus modéré dans ses affections.

4. Mémoires de l'état de la France sous Charles IX, contenant les choses les plus notables, depuis le troisieme édit de pacification, en août 1570, jusqu'au regne de Henri III: *Meidelbourg*, par Henrich Wolf, 1578, 3 vol. *in*-8°.

Recueil bien fait, et fondu en grande partie dans celui de la Ligue. Il avoit déjà paru en 1576 et 1577, aussi en trois volumes; mais notre édition est préférable, à cause du grand nombre de pieces qui y ont été ajoutées. A la fin du troisieme tome, l'on trouve des *Mémoires de la troisieme guerre civile*, etc., courte piece de Jean de Serres, laquelle manque souvent. J'en parlerai au N.° 65.

5. Journal du regne de Henri III, depuis 1574 jusqu'en 1589; nouvelle édition,

augmentée de plusieurs pieces du temps, et des remarques de M. le Duchat : *Cologne*, Marteau, 1720, 4 vol. *in*-8°.

Ce journal paroît en effet avoir été écrit, jour par jour, par Pierre de l'Etoile, audiencier de la chancellerie de France. Les affaires de l'état y sont jetées pêle-mêle avec celles de sa famille ; les morts, les naissances, le prix des denrées, les maladies, les événemens gais et tragiques, et tout ce qui peut faire le sujet des conversations ordinaires. L'Etoile se rétracte avec autant de bonne foi qu'il avoit affirmé avec facilité. Ce répertoire est un de ceux dans lesquels on peut prendre une juste idée des bruits populaires, de leur origine souvent si incertaine, de leur accroissement impétueux, de leur chute aussi rapide. L'auteur étoit très-honnête homme, bon serviteur du roi, et fort attaché au parlement. Il cache, sous un air de naïveté, un caractere caustique et malin ; et il a l'art de piquer la curiosité, de sorte qu'on le quitte difficilement quand on l'a commencé.

Pour étendre ce recueil jusqu'à quatre volumes, il a fallu y ajouter bien des choses étrangeres, non à la matiere, mais au journal. En voici la liste : *la Description de l'île des Hermaphrodites*, satire grossiere contre Henri III et ses mignons ; *le Divorce satirique*, et *la Confession de Sancy*, ouvrages dans lesquels on reproche durement à Henri IV ses galanteries et son changement de religion ; *le Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reine Catherine de Médicis*, toutes pieces dont les auteurs, tourmentés par une bile noire, ont trempé leurs plumes dans le fiel.

Cette édition contient encore d'autres écrits moins révoltans : tels sont l'*Apologie pour le roi Henri IV*, et *l'Histoire des amours du grand Al-*

sandre, ouvrages de deux femmes piquées, mais de deux femmes de cour, qui joignent de la délicatesse à l'ironie, et de la décence à la satire. On attribue le premier à la douairiere de Rohan, qui ne pardonna jamais à Henri IV d'avoir quitté la religion calviniste; et le second à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, qui avoit aspiré à la main de ce prince.

Il y a aussi de bonnes dissertations, des relations exactes, quelques pieces originales, comme *la Véritable Fatalité de St.-Cloud, la Relation du meurtre du duc et du cardinal de Guise, par Miron, médecin de Henri III: et les Lettres de Henri IV aux duchesses de Beaufort et de Verneuil.*

6. Journal du regne de Henri IV, depuis 1594 jusqu'en 1611, par PIERRE DE L'ÉTOILE, avec des remarques par l'abbé LENGLET DU FRESNOY : *La Haye (Paris)*, 1741, 4 vol. *in*-8°.

De la même main que celui de Henri III, et suivi de pieces détachées, d'un mérite inégal entre elles. Presque toutes sont des ouvrages polémiques, et le plus grand nombre à l'avantage des royalistes, aussi outrées dans leur genre, que l'étoient celles des ligueurs.

En moins d'un an, la nation entiere donna dans les deux extrêmes, et certainement ceux qui étoient devenus royalistes pour tous, s'étoient crus auparavant fort autorisés à être ligueurs.

7. Satire Ménippée, de la vertu du Catholicon d'Espagne, et de la tenue des états de Paris, avec les notes de MM. Du-

PUY et LE DUCHAT : *Ratisbonne*, 1709, 3 vol. *in*-8°.

L'ouvrage qui donne le titre à ce livre, est celui qui y tient le moins de place. On l'attribue à cinq beaux esprits du temps, Rapin, le Roi, Pithou, Pasquier, et Jacques Gillot, conseiller-clerc au parlement. Quelques-uns joignent à ces cinq, Chrétien et Gilles Durand ; mais on ne les a peut-être associés à cette production, que parce qu'ils ont aussi composé quelques pieces relatives au même objet. Au reste, quels qu'en soient les vrais auteurs, il est évident, par la contexture et le style, que c'est un ouvrage de société.

La Satire Ménippée, ainsi appelée de *Ménippe*, philosophe cynique ; qui passe pour auteur de plusieurs écrits très-piquans, est aussi nommée *Catholicon d'Espagne*, parce qu'on y introduit un charlatan, supposé espagnol, nommé *Catholicus*, par allusion à la religion *catholique*, dont les Espagnols employerent le nom pour couvrir leurs mauvais desseins. Les vues cachées des chefs de la ligue, leurs ruses, leur politique y sont très-bien décrites.

La fable est simple et sans intrigue. C'est un homme qui se trouve dans la salle des états de Paris. Il écoute les harangues, et se fait expliquer le sujet des tapisseries ; mais le cérémonial, la contenance des députés, leur rang même, l'action des orateurs, les réflexions des assistans, l'attention d'une foule, partie stupide, partie maligne, le spectacle, le fracas d'une assemblée qui veut être majestueuse, et où rien n'est dans l'ordre et la décence, tout fournit aux auteurs matiere à des plaisanteries qui ont dû être fort goûtées dans le temps, puisqu'elles plaisent encore aujourd'hui.

La satire Ménippée est un chef-d'œuvre, relativement aux ouvrages du même temps, contenus

dans cette édition : savoir, *le Baron de Fœneste*, *le Festin du comte d'Arete ; le Dialogue du Maheutre et du Manan*, tous livres pleins de faux raisonnemens, d'obscénités, d'injures grossieres, de longueurs qui dégoûtent. La satire Ménippée elle-même n'est pas absolument exempte de ces défauts, de sorte qu'à la délicatesse, elle est bien inférieure aux satires qui ont paru sur différens sujets, depuis que le goût s'est épuré.

A la tête de cette édition on trouve un *Discours de M. le duc de Rohan, sur l'affaire de la ligue*, qui est un précis exact, et un tableau en raccourci, où rien n'est oublié. La marche de l'intrigue y est bien suivie, les acteurs y sont bien peints, les motifs secrets bien développés.

8. Ornatissimi cujusdam viri, de rebus Gallicis, ad Stanislaum Elvidium epistola, et ad hanc de iisdem rebus responsio : 1573, *in*-4°.

La premiere de ces lettres est attribuée au fameux Pibrac, auteur des quatrains. On y remarque, ainsi que dans la réponse, que Charles IX avoit une forte répugnance pour le massacre des calvinistes, et qu'il fallut, pour tirer son consentement, lui faire une espece de violence, en l'assurant que les huguenots avoient formé le complot d'assassiner lui, ses freres, et toute la famille royale. « Comme » Charles IX hésitoit encore, dit l'auteur de la » lettre, il se présenta à lui un des premiers sei- » gneurs du royaume, dont la probité lui étoit » connue, qui l'assura qu'il avoit lui-même assisté » à l'assemblée des conjurés, et qu'il avoit fait le » serment avec eux, de crainte d'être poignardé ». Comment un roi de vingt-deux ans pouvoit-il éviter un pareil piége ?

9. Recueil des choses notables qui ont été faites à Bayonne, à l'entrevue du roi Charles IX : *Paris*, Vascosan, 1566, *in*-8°.

Cette relation est bonne à consulter sur l'objet dont elle traite. Les presses de Vascosan valoient mieux que la plume de l'auteur.

10. Mémoires et instructions servant à l'histoire de France : *Paris*, Bouillerot, 1626.

C'est encore une de ces collections qui tirent leur mérite du choix et du nombre des pieces. Ce recueil contient entre autres la négociation de Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, envoyé à Rome, après la mort du cardinal de Guise, pour appaiser le pape. Le pontife prétendoit que Guise, en qualité de cardinal, n'étoit pas justiciable du roi. Il alla jusqu'à dire à l'évêque du Mans, qui combattoit cette prétention : *Et vous êtes mon sujet, si vous avouez et reconnoissez être évêque.*

11. Le stratagême ou la ruse de Charles IX, roi de France, contre les huguenots rebelles à Dieu et à lui, écrit par le seigneur Camille Capi-Lupi, et envoyé de Rome au seigneur Alphonse Capi-Lupi, traduit en françois de la copie italienne ci-dessus, 1574, *in*-8°.

L'auteur, croyant faire beaucoup d'honneur à

Charles IX et à son conseil, s'attache, dans sa préface, à prouver que la Saint-Barthelemi étoit méditée. Le cardinal de Lorraine, qui demeuroit à Rome quand cet écrit parut, l'avoit approuvé d'abord; mais il voulut en empêcher le débit, quand il sut qu'on avoit honte en France de ce massacre; et aussi parce qu'il s'apperçut que l'idée d'une telle action préparée paroissoit atroce, même aux Italiens. Il y a dans cet ouvrage peu de faits qui ne soient connus, et beaucoup de naiveté. Le but de Capi-Lupi étoit de louer la Saint-Barthelemi; par conséquent on peut l'en croire sur les horreurs qu'il raconte. M. Baile a donné dans son dictionnaire un article sur cet écrivain.

12. Delle turbulenze della Francia, in vita del re Henrico il grande; d'Alessandro Campiglia, libri X: *in Venezia*, Giorg Valentini, 1617, *in*-4°.

Ces dix livres contiennent les événemens depuis l'année 1553 jusqu'à 1595 inclusivement. L'auteur dit qu'il n'a écrit que pour faire connoître aux Italiens les affaires de France: mais il est bon à lire, même pour des François. Sa narration est aisée et coulante, les faits sont bien liés et assez étendus. Il paroît très-impartial, et admirateur sincere de Henri IV. Campiglia n'approuve ni ne condamne la Saint-Barthelemi: pour un Italien c'étoit la condamner.

13. Recueil tiré des registres de la cour du parlement, contenant ce qui s'est passé concernant les troubles qui commencerent en l'an 1588, et ce qui fut

fait en l'an 1594, en la pacification d'iceux, pour servir au temps présent : *Paris,* Augustin Courbé, 1652, *in*-4°.

C'est un tableau naturel des variations et des inconséquences auxquelles se portent les corps en général, quand ils sortent de leur sphere. Les deux extrêmes sont bien marqués dans ce recueil, dont le rédacteur (CLAUDE MALINGRE) ne s'est permis aucune réflexion. Observez qu'on l'a fait imprimer pendant la manie de la fronde, *pour servir au temps présent.* Etoit-ce rendre service au parlement?

14. Recueil des choses, jour par jour, avenues en l'armée conduite d'Allemagne en France, par M. le prince de Condé, commençant au mois d'octobre 1575, et finissant au mois de mai suivant, que la paix, non paix, fut publiée à Etigny, près Sens, *in*-16.

Journal d'un témoin oculaire, aussi brave soldat que huguenot zélé.

15. Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis : *Antverpiæ*, apud Adrianum Huberti, *in*-4.°, 1587.

C'est un livre d'estampes bien gravées, qui représentent les supplices qu'on prétend que les nouveaux évangélistes faisoient souffrir aux catholiques en Angleterre et en France : on y a joint des explications courtes, mais très-véhémentes. De pareils

livres, répandus à propos, sont capables de faire de terribles impressions sur des esprits déjà prévenus.

16. Les signes merveilleux apparus sur la ville et château de Blois, en présence du roi : *Paris*, 1589, *in*-8°.

Il seroit bien étonnant que le meurtre des Guises se fût passé sans que leurs partisans eussent vu dans le ciel des signes de cette catastrophe. Ils virent donc un flambeau tomber sur la ville de Blois, deux gendarmes blancs, tenant dans la main droite une épée sanglante; et enfin des armées entières qui combattoient dans les airs, tant au dessus de Blois, que dans divers autres lieux.

17. Histoire au vrai du martyre, etc., pour être considérée par les gens de bien.

18. Le martyre des deux freres, 1589, *in*-8°.

Le premier est un éloge précédé d'une estampe, assez mal faits l'un et l'autre. Le second est un libelle sanglant, dans lequel le nom de *Henri de Valois* est changé en cette anagramme, *vilain Hérodes*. L'auteur, dans sa fureur, ne sait à qui s'en prendre. Parce que ce meurtre a été commis à Blois, il tombe sur cette pauvre ville: il dit que *les trois quarts sont hérétiques et athéistes, et le reste païens; que les femmes y sont toutes rousses, et que trois mois auparavant on y a surpris et brûlé un vilain..... et son ânesse;* que le roi a marché sur le visage du duc, qu'il lui a donné un coup d'épée, tout mort qu'il étoit, etc. Dans un moment de fermentation, tout sert, mensonges et vérités.

19. La vie et innocence des deux freres, par ANTOINE DU BEUIL: *Paris*, 1589, *in*-8°.

Auteur en fait des saints. A la premiere page est un crucifix, et les deux freres à genoux de chaque côté.

20. Regrets et soupirs lamentables de la France.

21. La détestation des cruautés sanguinaires et abominables de Henri *Devalé* (pour de Valois).

22. Plaintes du prince de Joinville.

Il suffit des titres pour faire connoître ces ouvrages. La passion et la ruse les ont dictés: ils ne pouvoient plaire qu'à la vile populace, pour qui ils paroissoient faits.

23. La vie et faits notables de Henri de Valois, où sont contenus les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés *eshontées* de cet hypocrite et apostat, ennemi de la religion: *Paris*, Didier Millet, 1589, *in*-8°.

24. Les mœurs, humeurs et comportemens de Henri de Valois, depuis sa naissance; quels ont été ses parrains et leur religion, ensemble celle de ses

précepteurs, etc. : *Paris*, Ant[illegible] le Riche, 1589, avec permission, *in*-8°.

25. Trahison découverte de Henri de [illegible] lois, sur la vendition de la vil[illegible] de Boulogne à Jezabel, reine d'Angleterre : *Paris*, Michel Jourin, 1589, *in*-8°.

Quand les ligueurs eurent manqué Boulogne, qu'ils vouloient livrer au roi d'Espagne, ils firent courir le bruit qu'ils n'avoient voulu s'assurer de cette ville, que pour empêcher le roi de l'abandonner à la reine Elisabeth, à qui il l'avoit vendue. Ils ne parlent pas moins, dans cet écrit, que de plusieurs *vaisseaux pleins d'or et d'argent*, envoyés au roi par les Anglois, pour le prix de cette ville, et cela étoit cru.

26. Les sorcelleries de Henri de Valois, et les oblations qu'il faisoit au diable dans le bois de Vincennes, avec la figure des démons d'argent doré, auxquels il faisoit offrande, et lesquels se voient encore dans cette ville : *Paris*, Didier Millet, 1589, avec permission, *in*-8°.

Dans ce libelle, où la méchanceté la plus noire se trouve jointe à l'indécence et à la grossièreté, on lit, pag. 8, « On a trouvé chez d'Epernon [illegible] » coffre plein de papiers de sorcellerie, auxquels » il y avoit divers mots d'hébreux, chaldaïques,

ins, et plusieurs caracteres incogneus, des » rondeaux ou cernes, èsquels alentour y avoit » diverses écritures et figures, même des miroirs, » onguens et drogues, avec des verges blanches, » lesquelles sembloient être de coudre, que l'on a » incontinent brûlées, pour l'horreur qu'on en » eut ». Pages 8 et 9 : « Au bois de Vincennes, » on a trouvé nouvellement deux satyres d'argent » doré, s'appuyant dessus une forte massue. Les » politiques disent que c'étoient des chandeliers. » Ces monstres diaboliques sont en cette ville, » entre les mains d'un personnage d'honneur et bon » catholique, qui les a fait voir à une infinité de » personnes ».

Il est inutile de s'appesantir davantage sur les autres libelles. Tous sont également grossiers et passionnés. Il suffit d'en avoir donné une idée, pour faire voir comment on abusoit nos aïeux, et comment on nous abuseroit encore, si nous nous trouvions dans les mêmes circonstances.

27. Discours sur l'histoire des présages advenus de notre temps, signifiant la félicité du regne de notre roi Charles IX, par BELLE-FORETS, commingeois : *Paris*, Mangnier, 1572, *in*-8°.

C'est une piece fugitive échappée à Belle-Forêts, laborieux et insipide compilateur ; piece qui ne vaut pas mieux que ses gros ouvrages.

Observez que ces *présages de félicité* sont de l'année de la Saint-Barthelemi.

28. Sommaire Discours de tous les troubles de ce Royaume, procédans des impostures et conjurations des hérétiques

et des rebelles : *Paris*, l'Huilier, 1[illegible] *in*-8°.

En lisant ce titre, il est aisé d'en tirer l'induction que, dans l'ouvrage, la cause du massacre de la Saint-Barthelemi est rejetée sur les calvinistes.

29. Discours sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques, en 1562, *in*-8°.

Livre fait pour le peuple.

30. Hugonotorum, hæreticorum Tolosæ, conjuratorum profligatio, à Georgio Bosquetto, juris consulto tolosano memoriæ prodita : *Tolosæ*, ex officinâ Jacobi Colomerii, 1563, *in*-4°.

C'est un discours de collége, dédié à Charles IX, et qui fait honneur à la latinité du temps. M. Baile a parlé de Bosquet dans son dictionnaire.

31. Ernesti Varamundi, Frisii, vera et simplex narratio de furoribus Gallicis, horrendâ et indignâ Amitalii Castellionei, nobilium, etc. cæde : *Edinburgi*, 1573, *in*-4°.

Relation de la Saint-Barthelemi, par François Horman, parisien, faite pour l'étranger, et un peu chargée.

32. Henricus Magnus, autore Claudio-Bartholomæo Morisoto, Divionensi J. C. *Lugduni Batavorum* (*Divione*), 1624, *in*-8.°, et *Genevæ*, apud Auberti[illegible], 1627, *in*-12.

Abrégé de la vie de Henri IV, très-bien fait, où rien d'essentiel n'est omis. Il est cependant trop flatteur, et vient trop le panégyrique : mais le latin en est clair, nombreux, et se fait lire avec plaisir.

33. Le Boute-feu des calvinistes : *Francfort*, 1584.

Le titre suffit pour faire juger de l'ouvrage : il n'est ni modéré ni poli ; mais il frappe assez à son but, qui étoit de remuer les esprits.

34. Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre, lorsque le duc d'Epernon fut vers lui, l'an 1584.

Vraie ou feinte, cette relation est excellente pour le fond. Il étoit question de décider si le roi de Navarre devoit changer de religion, comme Henri III l'en conjuroit, ou s'il devoit rester calviniste. Les raisons pour et contre sont présentées nettement, et bien discutées. On y fait parler Roquelaure en homme d'état, Mornay en ministre enthousiaste, et Duferrier en arbitre.

35. De justâ Henrici tertii abdicatione : *Parisiis*, Nivelle, 1589, *in*-8.°, avec

permission du duc de Maïenne; par le docteur JEAN BOUCHER.

36. De justâ Reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos autoritate, justissimâque catholicorum ad Henricum Navarræum, et quemcumque hæreticum à Regn pellendum confederatione: *Parisiis*, 1590, avec privilége du conseil de la ligue, et dédié au duc de Maïenne, par GUILLAUME ROSE, évêque de Senlis, *in* 8°.

Il y a, entre ces deux ouvrages, la différence qu'on met entre un savant poli, quoique prévenu et passionné, et un pédant fougueux. Ce n'est pas que le livre de Rose ne fourmille de principes dangereux, d'erreurs, de paralogismes, de calomnies, d'imputations odieuses; mais du moins ses expressions sont ordinairement ménagées, son style clair et élégant; au lieu que Boucher vomit des invectives, et accumule, sans choix et sans pudeur, les mensonges les plus grossiers; ses injures sont toujours directes; son style d'ailleurs est boursouflé traînant et ennuyeux. De ces deux livres, également mauvais pour les principes, l'un est l'ouvrage d'un homme de génie, l'autre la production d'un pesant érudit. Tous les écrits du même genre, qui ont paru dans ce temps, n'ont été plus ou moins que des répétitions de ceux-ci.

37. Apologie catholique contre les libelles, déclarations, avis et consultations faites, écrites et publiées par les ligués,

rturbateurs du royaume de France, qui se sont élevés depuis le décès de feu monseigneur, frere unique du roi, par E. D. L. I. C., 1585, *in*-8°.

Cet écrit fort savant est de PIERRE DE BELLOY, avocat-général au parlement de Toulouse. L'auteur y prouve invinciblement les droits de Henri IV à la couronne; aussi chagrina-t-il beaucoup les ligueurs. Il fut traduit et publié en latin dans la même année.

38. Responsio ad præcipua capita apologiæ, quæ falsò catholica inscribitur, pro successione Henrici Navarreni, in Francorum regnum, autore FRANCISCO ROMULO: *Romæ*, 1586, *in*-8.°, *Juxta Exemplar Romæ editum*, 1588, *in*-8.°, et *Cracoviæ*, 1591, *in*-4°.

Cette réponse à l'ouvrage précédent est attribuée au cardinal Bellarmin. Son but est de prouver que la cause des prétendans à la couronne doit être jugée par le pape.

Croiroit-on que cette idée est aussi venue à M. de Voltaire, non-seulement pour la succession aux trônes, mais encore pour toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les souverains? Il dit quelque part, qu'il seroit à souhaiter que l'autorité du pape fût assez bien établie, pour que sa décision en imposât aux prétendans, et tint lieu des guerres. Ce souhait est humain, c'est dommage que l'exécution en soit impraticable.

39. Examen du discours publié contre la

maison royale de France, et par... liérement contre la maison de Bourbon, seul reste d'icelle, sur la loi Salique et succession du royaume: *Paris*, 1587, *in*-8°.

Autre livre de PIERRE DE BELLOY : il a été composé contre quelques écrivains du temps, qui s'étoient efforcés de faire valoir les droits de la maison de Lorraine au trône. On n'y trouve ni fiel ni injure; beaucoup d'ordre, un style clair et élevé, sans enflure, une érudition immense et bien placée. De Belloy développe très-bien les menées des Guises, il semble les avoir devinées. Il fait en leur faveur un aveu que ses justes préventions contre eux rend précieux; c'est qu'à la Saint-Barthelemi, quand leur haine contre l'amiral et ses plus intimes amis fut assouvie, ils sauvèrent beaucoup de calvinistes, et s'employèrent de bonne foi à calmer la fureur du peuple. Ce livre de de Belloy en occasionna quelques autres de la part des partisans des Guises; mais ils ne restèrent pas sans réponse. Voyez les titres de ces différens ouvrages dans la *Bibliotheque historique de la France* du P. le Long, nouvelle édition, tom. 2, pag. 84..., N. 28489 et suiv.

40. Négociations, ou lettres d'affaires ecclésiastiques et politiques, écrites au pape Pie IV et au cardinal Borromée, depuis canonisé saint; par HYPPOLITE D'EST, cardinal de Ferrare, légat en France au commencement des guerres civiles, traduction d'un manuscrit italien, où, dans les pri...

pales annotations ajoutées à la marge, se voit la grande conformité de ces mémoires avec ceux de l'histoire de H. C. Davila : *Paris*, Simon Pijet, 1658, *in*-4°.

Si la cour de Rome n'a eu alors d'autre but que celui qu'on remarque dans les lettres du cardinal de Ferrare, elle est très-louable ; car il paroît partout n'avoir travaillé que pour soutenir la religion catholique contre les attaques des calvinistes et les incertitudes de la reine mere. On pourroit seulement reprocher au légat, d'avoir exigé avec trop de hauteur : il prescrivoit plutôt qu'il ne négocioit. Sous un gouvernement foible, comme celui de Catherine, ce ton pouvoit être bon. L'ambassadeur d'Espagne l'employoit aussi.

41. Augerii Gislenii Busbequii omnia quæ extant. *Lug. Bat. ex offic.*, Elzevir, 1633, *in*-16.

Busbeq, chargé en France des affaires d'Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, retirée en Allemagne, lui écrivoit les nouvelles de la cour. Comme il parloit de personnes connues à la reine, il fait souvent, au sujet des événemens du jour, des allusions à des choses passées ; allusions qui développent le caractere des personnages. Sa latinité est pure et coulante. Sans omettre les faits essentiels, il s'étend plus volontiers sur ceux qui sont agréables ou singuliers, ce qui rend ses lettres très-amusantes. Quand on ne sauroit pas qu'elles sont d'un étranger, on s'en appercevroit à la maniere dégagée dont il parle de nos malheurs. Busbeq a trouvé des tra-

ducteurs françois, l'un desquels a ajouté des commentaires à sa version. Mais, sans être difficile, on peut ne les pas goûter autant que l'original.

42. Mémoires de messire PIERRE DE BOURDEILLE, seigneur de Brantôme : *Londres*, 1739, 14 vol. *petit in*-12.

On n'auroit pas songé à imprimer Brantôme en petits volumes si portatifs, s'il n'y avoit dans son livre que des faits historiques. Comme il contient bien des traits mordans et satiriques, d'autres licencieux, beaucoup d'anecdotes gaies, de réflexions plaisantes, présentées d'un air naïf, on a cru qu'il pourroit amuser et devenir aussi bien un livre de toilette et de promenade, que de bibliotheque. On ne s'est pas trompé. Brantôme se trouve partout. Tout le monde veut l'avoir lu : mais il faudroit le mettre sur-tout entre les mains des princes, afin qu'ils y apprissent qu'ils ne peuvent se cacher ; qu'ils ont pour leurs courtisans une importance qui fait remarquer toutes leurs actions, et que tôt ou tard les plus secretes sont révélées à la postérité. Cette réflexion, qu'ils feroient en voyant combien Brantôme a ramassé de petits faits, de mots échappés, d'actions prétendues indifférentes, qui devroient être perdues et négligées, et qui cependant marquent le caractere, les rendroit plus circonspects.

En lisant Brantôme, il vient à l'esprit un problême difficile à résoudre. Il est fort commun de voir cet auteur joindre les idées les plus disparates en fait de mœurs. Quelquefois il représentera une femme comme adonnée aux raffinemens les plus honteux du libertinage, et il finira par dire qu'elle étoit sage et bonne chrétienne. De même d'un prêtre, d'un moine, de tout autre ecclésiastique,

il racontera des anecdotes plus que gaillardes, et il dira très-sérieusement à la fin, que cet homme vivoit réguliérement selon son état. Presque tous ses mémoires sont pleins de pareilles contradictions qui font épigrammes. Sur quoi je propose ce problême : » Brantôme étoit-il un libertin, qui, pour se » jouer plus sûrement des mœurs et de la religion, » affecte souvent dans l'expression une retenue dé- » mentie par le fond même du récit? Ou étoit-il un » de ces hommes qu'on appelle dans le monde des » ignorans aimables, qui, sans principes, comme » sans dessein, confondent le vice avec la vertu? » Quelque jugement qu'on en porte, on le blâmera toujours de n'avoir pas respecté la bienséance dans ses écrits, et d'avoir souvent fait rougir la pudeur.

On reconnoît dans Brantôme le caractere des jeunes gens, qui, appelés à la cour par leur naissance, y vivent sans prétentions et sans désirs. Ils s'amusent de tout; si une action a un côté plaisant, ils le saisissent; si elle n'en a pas, ils lui en prêtent. Brantôme ne fait qu'effleurer les sujets; il ne sait ni approfondir une action, ni en développer les motifs. Il peint bien ce qu'il a vu, raconte naïvement ce qu'il a entendu: mais il n'est pas rare de le voir quitter son objet principal, y revenir, le quitter encore, et finir par n'y plus songer. Avec tout ce désordre, il plaît, parce qu'il amuse.

43. Œuvres d'Etienne Pasquier, conseiller et avocat-général du roi, en la chambre des comptes de Paris : *Amsterdam*, 1723, *in-folio*, 2 vol.

Ce qui nous intéresse dans ces œuvres de Pasquier, est le deuxieme volume, contenant les lettres

qu'il écrivoit à différens particuliers, dans le temps même de nos troubles. On sent l'importance des anecdotes qu'un homme curieux comme Pasquier, peu crédule, bon critique, pouvoit mander dans l'intimité d'un commerce secret, à des amis dont il se croyoit sûr. Aussi y a-t-il peu d'auteurs du temps qui inspirent autant de confiance. Non content de rapporter les actions, Pasquier en raisonne avec ses amis. Les motifs les plus cachés n'échappent pas à sa pénétration, et sa sagacité lui en fait quelquefois prévoir et annoncer les suites. Il étoit zélé royaliste. La moindre atteinte à l'autorité royale, par quelque main qu'elle fût portée, catholique ou calviniste, par quelque raison qu'elle fût autorisée, excite également son indignation. Cependant, judicieux jusque dans ses affections les plus vives, Pasquier condamne hautement les vices des princes; mais il inculque par-tout que leurs défauts, quelque énormes qu'ils paroissent, ne doivent jamais autoriser la révolte, ni même la désobéissance. Enfin c'est un de ces auteurs qu'on peut suivre, pour ainsi dire, aveuglément, parce qu'il joignoit à la bonne foi l'esprit de discussion et une pénétration peu commune, à la prudence dans ses conjectures.

44. Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, amiral des mers du levant, gouverneur de Provence, conseiller du roi, et capitaine de cent hommes d'armes : *Lion, in-fol.*

Ces mémoires ont été donnés au public par Guillaume de Saulx, fils de Gaspard : aussi, au lieu de

la vivacité qui devroit caractériser le premier élan d'un homme comme Gaspard de Saulx, on y sent la marche pesante et compassée du rédacteur. A juger des mémoires du pere par ceux du fils, qui suivent, il semble qu'on doive imputer au second les narrations diffuses et les choses étrangeres qui se trouvent insérées dans les premiers. Je croirois que Gaspard de Saulx écrivoit rapidement les faits et les principaux motifs, et que Guillaume, voulant embellir cette narration, qui lui aura paru trop seche, l'a gâtée par ses amplifications. Ainsi, au lieu de l'ouvrage pétillant d'un homme de génie, nous n'avons que la paraphrase d'un méthodiste ennuyeux. Tels que sont ces mémoires, ils servent néanmoins pour la partie politique. On y voit à découvert les ressorts, jusqu'alors cachés, de plusieurs intrigues, et principalement ceux de la Saint-Barthelemi.

45. Mémoires d'état, par M. DE VILLEROY, conseiller d'état et Secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII: *Paris*, 1622, 4 vol. *in*-8.°, et 1665, 4 vol. *in*-12, et *Amsterdam*, 1725, 7 vol. *in*-12.

Si l'on en croit Villeroy, il n'a jamais eu d'autre but que de servir le roi et le royaume, s'oubliant lui-même et sa fortune. Cependant on l'a soupçonné d'aimer plus le plaisir de paroître dans les affaires, et de se donner un air de crédit, que celui d'être utile. On l'a aussi accusé de mauvaise foi, parce qu'il hésitoit entre les partis, et que, quand il étoit dans l'un, il se réservoit toujours des intelligences dans l'autre; mais c'étoit peut-être plutôt une suite de son goût pour la négociation,

qu'un penchant à trahir. Villeroy étoit fin et prudent; les instructions qu'il dressoit pour les ambassadeurs et autres négociateurs, sont lumineuses et méthodiques. Il étoit bon courtisan. Habile dans les raffinemens de la politique, il en connoissoit tous les détours; et cependant personne n'étoit plus facile à tromper, quand on lui présentoit l'appât d'une intrigue à conduire.

Entre plusieurs morceaux importans que contiennent ces mémoires, on doit remarquer la relation de Miron, intitulée: *Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur, étant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthelemi.* Elle paroît vraie, et respire un air de bonne foi qui porte à l'employer.

46. Les Ambassades et négociations de l'illustrissime cardinal du Perron: *Paris*, Besogne, 1633, *in*-8°.

47. Lettres du cardinal d'Ossat, avec les notes d'Amelot de la Houssaye: *Amsterdam*, Humbert, 1708, *in*-12, 5 vol.

Du Perron étoit un *parleur*, et d'Ossat un *penseur*. Les lettres du premier sont peu estimées, celles du second sont devenues le livre des ministres. On y remarque sur-tout une politique pleine de probité, et un style ferme et nerveux. Fils d'un maréchal ferrant, d'Ossat s'éleva par son seul mérite. On lui doit, plus qu'à nul autre, la réconciliation de Henri IV avec le S. Siége. Ses lettres respirent la candeur, la probité, le zele le plus vif pour le

roi et la patrie. Il écrit en homme désintéressé, et qui ne tire point vanité de ses services. Du Perron, au contraire, est emphatique, et n'oublie pas de faire valoir ses moindres démarches.

48. Mémoires de HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, souverain duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan : *Paris*, Langelier et René Guignard, 1666, *in*-12.

Ils sont curieux et intéressans. L'auteur, qu'on connoît assez par l'histoire, expose les motifs de ses actions, bons et mauvais, avec une égale fidélité. On y voit, pour la consolation des gens vertueux, que le duc de Bouillon n'a jamais si mal réussi, que quand il s'est permis quelques écarts hors du sentier de l'exacte probité.

49. Mémoires d'état sous le regne des rois Henri III et Henri IV, par M. DE CHIVERNI, grand chancelier de France : *Paris*, Billaine, 1636 *in*-4.°, et *Paris*, Mauger, 1664.

Ces mémoires sont mal-écrits, mais assez méthodiques. On diroit qu'ils ont été faits sur les pieces du temps, défaut notable dans les mémoires d'un chancelier qui, étant censé à la tête des affaires, auroit dû écrire d'après ses connoissances secretes et ses propres idées. Aussi sont-ils peu curieux et peu recherchés.

50. Mémoires de messire PHILIPPE DE MORNAY, seigneur du Plessis-Marly : La Forest, 1624 et 1625; et *Leyde*, Elzevir, 1651 et 1652, 4 vol. *in*-4°.

Il est très-difficile de réunir ces quatre volumes : les deux premiers contiennent les événemens depuis 1572 jusqu'en 1599, et les deux autres contiennent la narration jusqu'en 1623. Ce ne sont pas de simples mémoires, bornés à une suite de faits : on y trouve les projets, les relations, les écrits dressés pour diriger telle ou telle action, ou la justifier. Du Plessis étoit honnête homme, très-attaché à sa religion, vif et résolu dans ses délibérations, libre et franc dans ses conseils. Il avoit beaucoup de pénétration, mais son caractere étoit dur, tranchant et inflexible. Il étoit très-instruit, plus théologien que plusieurs qui en font métier. On l'appeloit *le Pape des Huguenots*. Voyez encore le N.° 82.

51. Mémoires, ou économies royales d'état, par MAXIMILIEN DE BETHUNE, duc de Sulli : *Amsterdam*, 1725, 12 vol. *in*-12.

Sulli a été *l'ami de Henri IV :* ce titre seul fait son éloge. Il a été employé dans toutes les affaires : genre d'occupation auquel son esprit d'ordre, sa dextérité et l'étendue de ses lumieres le rendoient très-propre : par conséquent, des mémoires qu'on sauroit être certainement de lui, nous vaudroient seuls une histoire. On sent qu'il a mis la main à

ceux qui portent son nom ; mais on sent encore plus dans la totalité une touche étrangere. En effet, on dit qu'ils sont de ses secrétaires, qui leur ont donné la forme la plus dégoûtante. Ils adressent presque toujours la parole à Sulli lui-même, sous les formules : *Vous souvenez vous? Rappelez-vous*, etc. Ils lui racontent ainsi ses propres actions, ses intentions, ses projets, et finissent toujours par le combler d'éloges. Ces mémoires, dans les dernieres éditions, et sur-tout dans celle de 1745, donnée par l'abbé de l'Ecluse, ont gagné du côté de la forme et du style. Le texte a perdu du côté de la fidélité ; mais les notes dédommagent.

52. Les mémoires de la reine Marguerite : *Paris*, 1628, *in*-8.°, et *la Haye*, 1715, *in*-8.°, 2 vol.

Cette reine, à titre de femme, rapporte tous les événemens à elle-même, et ne les croit dignes de blâme ou de louange, qu'autant qu'ils lui ont été avantageux ou nuisibles. Elle se justifie avant que d'être accusée, preuve certaine que sa conscience lui fait des reproches. Le style se ressent de la mollesse de Marguerite ; il est lâche et négligé, mais sans bassesse. Voici au contraire des vers de Marie Stuart, princesse du même temps, qui ont de la chaleur et de la précision. C'est une chanson qu'elle fit à l'âge de vingt-quatre ans, en quittant la France : on la trouve dans la nouvelle Anthologie Françoise.

Adieu plaisant pays de France ;
O ma patrie
La plus chérie,
Qui a nourri ma jeune enfance !

Adieu France, adieu nos beaux jours.
La nef qui déjoint nos amours,
N'a eu de moi que la moitié.
Une part te reste, elle est tienne.
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souvienne.

53. Discours politiques et militaires du seigneur de LA NOUE : *Basle*, Forest, 1587, *in*-4.° et *in*-8°.

54. Commentaires de messire BLAISE DE MONTLUC : *Paris*, Jean Mérat, 1617 et 1661, 2 vol. *in*-12.

Il faut lire ces mémoires ensemble, pour voir la différence que le caractere met dans la façon de penser et d'agir sur les mêmes objets, entre deux hommes également pleins de probité. Mais en quoi ils se ressemblent parfaitement, et ce qu'il faudroit mettre incessamment sous les yeux de notre jeune noblesse, c'est leur amour pour la vertu, la vie dure qu'ils menoient, l'attachement qu'ils avoient pour leur métier, le mépris qu'ils faisoient des richesses, l'estime au contraire de la bravoure, de la droiture, de la bonne foi; il y avoit alors une grande subordination, et le titre seul de gentilhomme formoit, entre tous ceux qui le portoient, une liaison qui, dès la premiere fois, alloit souvent jusqu'à la cordialité.

La Noue et Montluc écrivoient tous les deux naïvement et sans prétentions. Le premier est plus nerveux et plus concis; le second entre plus dans

les détails. La Noue ne parle presque jamais de lui, et le lecteur, par son estime, lui paye sa modestie au centuple. Montluc parle toujours de lui-même, et ne déplaît pas, parce qu'on voit que dans ses actions il n'avoit en vue que son devoir, et que son principal motif, en écrivant, étoit d'inspirer un pareil amour aux autres.

55. Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de la Vielleville, et seigneur de Duretal, maréchal de France, contenant plusieurs anecdotes des regnes de François I, Henri II, François II et Charles IX, composés par VINCENT CARLOIX, son secrétaire : *Paris*, Guerin et de Latour, 1757, 6 vol. *in*-12.

Ces mémoires, ensevelis jusqu'en 1757 dans les archives du château de Duretal, sont très-curieux. L'éditeur a un peu retouché le style (1). On les auroit mieux aimés dans leur naturel. La Vielleville y est dépeint comme un homme tranquille et sage au milieu d'une cour tumultueuse et folle. Il paroît qu'il étoit toujours pour les partis modérés. Carloix donne lieu de soupçonner que son maître, jaloux du duc de Guise, n'auroit pas été fâché que la conjuration d'Amboise réussît, parce qu'elle auroit détruit la puissance des princes Lorrains. Ce désir étoit commun à la Vielleville et à beaucoup d'autres courtisans.

(1) C'est le P. Griffet, jésuite, mort à Bruxelles le 2 février 1771. Voy. l'éloge historique de cet écrivain dans l'*Année littéraire*, tome II, p. 131.

56. Les mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, etc. : *Paris*, Thomas Joly, 1665, 2 vol. *in-fol.*

C'est bien plutôt un recueil de lettres, traités, instructions, etc., que des mémoires suivis. Le seul morceau qui puisse passer pour une narration historique, est la préface, qui est du sieur Marin le Roi de Gomberville, pièce singulière, écrite avec feu, quoique longue. Gomberville y dit qu'un de ses amis lui a conseillé d'écrire plutôt des romans que l'histoire : mauvais conseil ! Il paroît par cette préface, que Gomberville auroit mieux réussi dans l'histoire, qu'il n'a fait dans ses romans, qu'on estime pas.

S'il a présidé au choix des pieces, on ne peut lui refuser du goût et du jugement.

57. Mémoires du duc d'Angoulême : *Paris*, Didot, 1756, un vol. *in-12.*

Charles de Valois, duc d'Angoulême, étoit fils naturel de Charles IX. Il fut présent à la mort de Henri III. On ne peut lire, sans être attendri, le récit qu'il fait de ce malheur. Un seigneur de la cour lui dit la veille un mot qui feroit croire que cet événement étoit attendu. Il raconte que comme il rioit et se divertissoit avec quelques autres jeunes gens, Grammont s'approcha de lui et lui dit : *Demain vous ne serez pas si joyeux.* Il a fort bien décrit le combat d'Arques, où il s'est trouvé.

58. Mélanges historiques, par Camusat : *Troyes*, Noël Moreau, 1619, *in-8°.*

On y trouve deux morceaux à consulter. 1.° *Le Recueil sommaire des propositions et conclusions faites en la chambre ecclésiastique des états de Blois de 1576, par Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes.* Ce doyen paroît ennemi des factions. Non seulement il rend compte des cérémonies, mais il découvre aussi les vues secretes de l'assemblée. De Taix remarque que les seuls évêques demandoient la publication du concile de Trente; mais que les chapitres, abbés et communautés s'y opposoient.

2.° *Mémoires militaires du sieur de Mergey, gentilhomme champenois.* C'étoit un bon et franc huguenot, très attaché à la maison de la Rochefoucault, qui a écrit simplement et sans prétentions ce qu'il a vu. Il commence ainsi: *Je suis un pauvre gentilhomme champenois, je n'ai jamais fait grande dépense au collége.* Mergey est bon à consulter sur les détails de la Saint-Barthelemi, où il courut de grands risques.

59. Journal de la conférence de Surenne: *Paris*, Jean Passerat, 1593.

Par un ligueur qui a conservé les pieces originales.

60. Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissiere, illustrés et augmentés de plusieurs commentaires et manuscrits, tant lettres, instructions, traités, qu'autres pieces secretes et originales, servant à donner la vérité de l'histoire des

regnes de François II, Charles IX et Henri III, et de la régence et du gouvernement de Catherine de Médicis; avec les éloges des rois, reines, princes, et autres personnes illustres de l'une et de l'autre religion, sous ces trois regnes; l'histoire généalogique de la maison de Castelnau, et les généalogies de plusieurs maisons illustres, alliées à celle de Castelnau; par J. LE LABOUREUR, conseiller et aumônier du roi, prieur de Juvigné; nouvelle édition, revue avec soin, et augmentée de plusieurs manuscrits, avec près de 400 armoiries gravées en taille-douce: *Bruxelles*, J. Léonard, 1731, *in-fol.*, 3 vol.

Ces mémoires sont écrits avec la simplicité que demandent les ouvrages de ce genre. Castelnau, gentilhomme d'un mérite distingué, bon officier, bon négociateur, dit tout ce qui s'est passé sous ses yeux pendant l'espace de dix ans, depuis la mort de Henri II, en juillet 1559, jusqu'en août 1570. Ils ont été commentés et considérablement enrichis de lettres, instructions, actes, mémoires, etc., par Jean le Laboureur, historiographe de France.

Le Laboureur étoit un homme très-laborieux et très-savant. Son travail sur Castelnau est devenu moins précieux pour la partie des anecdotes, parce que depuis sa mort, arrivée en 1675, on a im-

primé beaucoup de mémoires originaux qu'il avoit insérés dans ses notes, en tout ou en partie; mais il sera toujours recherché avec avidité, et lu avec fruit par ceux qui aiment la justesse et la vérité. Le Laboureur pense librement; il dit tout ce qu'il sait sans ménagement; il saisit et marque fortement les traits caractéristiques des personnes qu'il veut peindre. Sa manière est fière, mais sans rudesse; son style est mâle et nerveux: enfin il attache jusque dans les dissertations et les généalogies.

61. Les mémoires des troubles arrivés en France sous Charles IX, Henri III et Henri IV : *Paris*, Langelier, 1667, 2 vol. *in*-12.

Ces mémoires, bons à consulter sur les événemens militaires, sont de François de Racine, seigneur de Ville-Gomblain, bon officier, qui servit avec distinction sous ces trois regnes. Il parle presque toujours comme témoin oculaire. Ville-Gomblain a assisté à la bataille de Courtras, qu'il décrit très-bien.

62. Le véritable inventaire de l'histoire de France, par JEAN DE SERRES : *Paris*, Cotinet, *in-fol.*, 1648, 2 vol.

Cet ouvrage n'étoit dans l'origine qu'un abrégé de l'histoire de France, jusqu'à la mort de Charles VI, et c'est ainsi qu'il parut pour la premiere fois, à Paris, chez Saugrin, en 1597, en un vol. *in*-16. L'auteur se proposoit de le continuer; mais la mort l'en ayant empêché, un ministre, nommé *Jean de*

Montlyard, se chargea de ce soin. Après ce continuateur, d'autres vinrent; et ce livre, en passant par tant de mains, devint un ouvrage volumineux et peu agréable. Baile, et après lui M. de Voltaire, disent que ce fut cette rapsodie qui dégoûta Louis XIII de lire notre histoire.

Jean de Serres, en latin *Serranus*, auteur d'une traduction latine, justement estimée, des Œuvres de Platon, étoit protestant. Lors des troubles sous Charles IX, il se retira avec sa famille à Lausanne, revint s'établir à Nîmes en 1579, obtint, en 1597, le titre d'*Historiographe de France*, abjura, dit-on la religion calviniste, vers le même temps, et mourut en 1598, si subitement, qu'on crut qu'il avoit été empoisonné.

L'*Inventaire* qui porte son nom, contient les regnes de cinq rois. Celui de François II commence par cette apostrophe : *Malheur à toi, ô terre! quand ton roi est jeune, et quand tes gouverneurs mangent dès le matin.* Ce texte annonce de la chaleur; il y en a en effet, et souvent portée à l'excès.

63. Mémoires de la troisieme guerre civile, et des derniers troubles de France sous Charles IX : 1570, *in*-8°.

Autre ouvrage de Jean de Serres, qu'on pouvoit peut-être lire, quand il n'y avoit pas encore d'histoire suivie de ces événemens.

64. Commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ, libri III; regibus Henrico secundo, ad illius quidem regni finem, Francisco secundo et Carolo nono recogniti, et plerisque in

locis emendati, 1570 — 1580, *in*-8.°, 5 vol., réimprimés plusieurs fois.

Cet ouvrage, divisé en cinq parties, qui font quinze livres, mene notre histoire jusqu'à l'année 1576. Il a été composé par le même Jean de Serres, qui l'a travaillé avec beaucoup de soin. M. de Thou s'en est beaucoup servi, il l'a même quelque fois copié, se contentant de changer quelques expressions.

Il paroît, par la narration de de Serres, que l'amiral eut connoissance des desseins de Poltrot contre le duc de Guise. Il dit que Poltrot vint trouver l'amiral, chargé de lettres de recommandation de Soubise, et qu'il se proposa pour être espion dans l'armée de Guise, et même le tuer; que l'amiral approuva la première proposition, et ne fit que rire de la seconde; qu'il lui donna d'abord vingt écus d'or, et ensuite cent, pour acheter un cheval. Cette façon de recevoir la proposition d'un assassinat, comme si c'étoit une plaisanterie, de donner ensuite de l'argent, sans s'informer de l'emploi qu'on en veut faire, ne va pas à la décharge de l'amiral.

De Serres, dans cet ouvrage, se montre très-attaché aux calvinistes; mais, comme on voit, il raconte du moins les faits, dût-on en tirer des inductions désavantageuses au parti qu'il favorise. L'épigraphe de tous ses livres est: *Etiam veni, Domine Jesus.* Il est très-difficile d'avoir cet ouvrage complet. Le cinquieme volume sur-tout est de la plus grande rareté. Voyez une bonne notice de ce recueil dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque Historique de la France*, du P. le Long, t. II, p. 275 et 276.

65. Histoire de France, par feu messire Pierre Matthieu, conseiller du roi, historiographe de France : *Paris*, Bruon, 1631, *in-fol.*

En rendant justice à Matthieu, pour son impartialité et sa candeur, il faut avouer aussi que peu d'auteurs sont aussi dénués de graces, de force et d'élévation. Il paroît que cet homme a été très-estimé pour sa probité, et qu'elle lui a valu la confiance de beaucoup de personnes en place, de Henri IV lui-même, qui s'entretenoit volontiers avec lui des temps passés. De ces conversations, est sortie une ample histoire, fort peu amusante, mais très-croyable.

66. Chronologie novennaire, contenant l'histoire de la guerre, sous le regne du très-chrétien roi de France, Henri IV : *Paris*, Jean Richer, 1608, *in-8.°*, 3 vol.

De réformé, Cayet, auteur de cette histoire, se fit catholique, et mourut prêtre, docteur en théologie. Son attachement à la maison de Bourbon ne varia point, selon les états qu'il embrassa : il fut toujours dévoué à Henri IV, dont il avoit été sous-précepteur. C'est chez lui qu'il faut chercher les anecdotes relatives à la vie privée de ce prince, et à celle de son pere et de sa mere ; anecdotes qui n'ont pu être sues que par un homme assidu auprès d'eux. Cet avantage rachete bien des défauts de Cayet, qui se trompe souvent sur les faits, encore

plus sur les motifs. Il a la plupart des défauts de son temps; affectation d'érudition, narration confuse, style traînant: cependant, comme il apprend bien des choses piquantes par leur singularité, on le lit avec plaisir.

Dans son avant-propos, à l'objection qu'on lui fait, qu'il est inutile de renouveler la mémoire de tant de mauvaises actions, il répond: « Pour la paix, » il est dit qu'il ne faut plus souvenir, il est » vrai; mais il n'est pas défendu de laisser par écrit » à la postérité, comme ces choses sont advenues; » car les princes et les peuples qui se sont rebellés » contre leur souverain, ne le devoient faire, s'ils » ne vouloient qu'on le dît.... La postérité a besoin » de savoir comme ces choses son advenues; car, » sous ombre d'être papes, rois, princes, évêques » ou docteurs, il n'est pas licite de faire choses » indécentes. Tous zeles ne sont pas bons ».

67. Commentaire de la religion et de la république, sous Henri II, François II et Charles IX, 1565, *in*-8°.

Par Pierre de la Place, d'Angoulême, premier président de la cour des aides à Paris. Il commence en 1556, et finit en 1561, au colloque de Poissy, dont il donne un excellent journal. Pour un calviniste zélé, il a écrit avec beaucoup de modération, et en véritable historien. On trouve dans son ouvrage beaucoup de pieces originales, qu'il enchâsse avec art. Il fut tué à la Saint-Barthelemi, par les intrigues d'Etienne de Nully, qui vouloit avoir sa place, et qui l'eut en effet. Sur le point d'être massacré, il fit relever sa femme, prosternée aux pieds de son bourreau, et reprit vigoureusement son fils, à qui la crainte de la mort avoit fait

mettre une croix de papier à son chapeau, lui disant *que la vraie croix étoit la patience dans les tribulations, et une soumission parfaite à la volonté de Dieu.*

68. Decade contenant la vie et gestes de Henri le Grand, par BAPTISTE LE GRAIN, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de la reine mere, régente : *Rouen*, Dubosc, 1633, *in*-4°.

Mauvais extrait de l'ouvrage suivant.

69. Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues es provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique, depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps, c'est-à-dire, 1557; par LANCELOT VOISIN DE LA POPELINIERE, 1582, 4 vol. *in*-8°.

Ce titre est une notice entiere. Un mérite de l'auteur, c'est d'avoir mis les pieces originales; mais un défaut, c'est de les avoir insérées dans le corps de la narration. Une histoire ainsi construite, ressemble à un bâtiment dont on a conservé l'échafaudage. La Popeliniere n'est pas toujours exact pour les faits; il prodigue par-tout une érudition pesante. On estime son premier volume; mais il participe aux défauts de l'ouvrage entier: prolixité, langueur de style, et confusion.

Je ne parle pas *de la vraie et entiere Histoire des troubles et guerres civiles advenues de notre temps pour le fait de la religion*, par Jean le Frere de Laval, qui n'est qu'une copie de l'ouvrage de la Popelinière.

70. Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie françoise, suivant l'ordre des temps, par G. Marcel : *Paris*, Thierry, 1686, 4 vol. *in*-12.

C'est moins une histoire qu'une chronique : il ne lui manque que la forme typographique, pour ressembler à l'Abrégé de l'histoire de France, par M. le président Hénault. Si celui-ci l'emporte pour le style et la multiplicité des anecdotes, Marcel a l'avantage de joindre aux principaux événemens, des preuves tirées des auteurs originaux, et des actes authentiques : du reste, c'est presque le même ouvrage, sinon pour l'exécution, du moins pour l'idée. Il est étonnant que les journalistes, si habiles à rapprocher des choses disparates, n'aient pas saisi et annoncé au public cette ressemblance dans le plan.

71. Histoire générale de France, par Scipion Dupleix : *Paris*, Claude Sonnius, 1634, 4 vol. *in-fol.*

Lenglet du Fresnoy l'appelle *grand auteur de mauvais livres*. En effet il n'a ni le talent de la distribution, ni les graces du style. On ne trouve, dans son gros ouvrage, rien de neuf, rien de saillant, si ce n'est le détail des désordres de la reine Mar-

guerite, qui lui avoit donné une charge dans sa maison. La hardiesse de Dupleix, à cet égard, a été portée si loin, qu'elle a fait soupçonner qu'il avoit eu des ordres pour rendre publics ces excès. Il ne seroit pas honorable pour lui d'avoir été jugé propre à exécuter de pareils ordres : il vaudroit encore mieux que ces détails fussent le fruit de sa malignité naturelle.

72. Histoire et vrai discours des guerres civiles ès pays de Poitou, Aunis, autrement du Rochellois, Saintonge et Angoumois, depuis l'année 1574 jusqu'à l'édit de pacification de l'année 1576 : *Paris*, Dupuis, 1578, *in*-8°.

Les détails de cette guerre, guerre de chicane, conduite par M. de Montpensier, peuvent être curieux pour les militaires.

73. Histoire de l'état de France, tant de la république que de la religion, sous le regne de François II, 1574 et 1576, *in*-8°.

L'auteur est Louis Regnier de la Planche, gentilhomme parisien, imbu des sentimens de Calvin, et confident du maréchal de Montmorenci. De la Planche est grave, sérieux, souvent théologien, et plus souvent encore moraliste. Il parle toujours par sentences; mais il ne prêche la modération ni de paroles, ni d'exemple. Peu d'auteurs ont écrit avec autant de passion : il est cependant croyable sur les

faits, parce qu'il étoit très-honnête homme, et qu'il a été lui-même employé dans les affaires dont il parle.

74. Histoire du calvinisme, par M. Soulier, prêtre : 1686, *in*-4°.

Ce n'est point ici une histoire comme celle du P. Mainbourg, c'est-à-dire un ouvrage léger, à mettre entre les mains de ceux qui ne veulent que s'amuser en lisant. Soulier disserte, approfondit, et fortifie sa narration, qui est plus véridique qu'agréable, de quantité d'actes, pièces.

75. Histoire des édits de pacification, depuis la naissance du calvinisme jusqu'en 1682, et des moyens que les P. réformés ont employés pour les obtenir : 1682, *in*-8°.

Cet ouvrage est encore de Soulier, excellent compilateur, homme sensé et judicieux.

76. Recueil de tout ce qui s'est passé pour et contre les protestans en France, compris la révocation de l'édit de Nantes : *Paris*, 1686, *in*-4°.

Cet ouvrage de Jacques le Fevre, prêtre, est très-estimable : l'auteur s'y montre un peu controversiste et prédicateur. On y trouve les dogmes, la discipline, le gouvernement civil et ecclésiastique,

les droits et priviléges, l'accroissement et la décadence de la réligion P. Réf. Si l'on veut estimer encore davantage la probité et la droiture de Jacques le Fevre, il n'y a qu'à confronter son ouvrage avec les *Statuts Synodaux des églises réformées de France*, et on verra qu'il n'a rien augmenté, rien outré.

77. Les œuvres du président de Thou: *la Haye*, Henri Scheurler, 1740, 11 vol. *in*-4°.

78. Historia delle guerre civili di Francia sotto Francesco II, Carlo IX, Henrico III et Henrico IV; da *Henrico Caterino* Davila: in Parigi, nella stamperia reale, 1644, *in-fol.*, 2 vol.

Ces deux auteurs sont, sans contredit, ceux qui ont écrit de nos guerres civiles avec le plus d'étendue et de suite. Ils different peu pour la substance des faits, mais beaucoup pour les motifs. De Thou, fils et petit-fils de présidens au parlement de Paris, imbu des maximes austeres de la magistrature, juge sévérement les courtisans, fouille les replis de leurs cœurs, dévoile leurs passions, et ne fait jamais grace au crime en faveur de l'intention et de la dignité du coupable. D'ailleurs son attachement aux formes lui fait condamner tout ce qui sort de la regle ordinaire. Comme la cour, dans ces temps de troubles, employoit souvent contre les calvinistes des moyens violens, qu'elle croyoit nécessaires, cette conduite a inspiré à de Thou un mécontentement qui se remarque dans toute son histoire. Il le fait rejaillir tantôt sur les princes,

qu'il accuse de partialité, tantôt sur les ministres, auxquels il reproche l'abus d'autorité; sur le clergé enfin, qu'il soupçonne d'avoir conseillé ces excès: de sorte que souvent on croiroit qu'il penche pour les prétendus réformés, pendant qu'il n'a pour eux que de la compassion. De Thou a vécu et est mort bon catholique; personne n'a jamais écrit avec plus de gravité, d'énergie, de méthode et de pureté.

Davila, étranger, espérant tout de la cour à laquelle il s'attacha de bonne heure, paroît avoir pris l'esprit du temps et du lieu où il a vécu. Dans ce temps, à l'exemple de la reine, qui étoit italienne, les courtisans raffinoient sur-tout. Ils ne pouvoient se persuader qu'un grand, un ministre, à la tête des affaires, pût parler comme il pensoit, et agir naturellement: en conséquence ils voyoient par-tout du mystere, de la ruse, de l'obliquité; c'est ce qu'ils appeloient politique. Davila ne raconte donc jamais un fait, qu'il ne lui donne trois ou quatre causes; et les plus impliquées, celles qui supposent le plus d'efforts, de détours, d'intrigues, sont toujours celles qui lui plaisent davantage. En bon courtisan, il regarde comme licite tout ce qui émane de l'autorité souveraine; et s'il ne peut excuser certaines actions trop révoltantes, il croit du moins justifier les auteurs, en prouvant, autant qu'il peut, qu'elles étoient nécessaires. Comme il paroît écrire de bonne foi, on le lit volontiers, lors même qu'on sent qu'il s'égare.

Davila excelle sur-tout dans les détails. Ses récits sont vifs et pleins de chaleur. Il peint supérieurement un assaut, une bataille, une émeute populaire. Ses descriptions topographiques, telles que le plan, tant intérieur qu'extérieur d'une ville, l'aspect général d'un pays, le tableau particulier de chacune de ses parties, sont chez lui d'une vérité frappante. Il rend nettement une négociation, il saisit la finesse du dialogue, l'à-propos des réponses, les ruses des in-

terlocuteurs, et présente adroitement les gestes, les coups-d'œil, et tous ces mouvemens involontaires qui trahissent quelquefois les négociateurs les plus habiles.

Ces deux auteurs ont souvent travaillé sur des relations partiales, comme sont presque toujours celles qu'on fait courir dans le temps des événemens : chacun d'eux a adopté celles qui étoient le plus selon son goût ; de sorte qu'il faut se défier de Davila, quand il cite en faveur de la cour et de de Thou, quand il cite contre elle.

Pour de Thou, j'ai employé par préférence la traduction françoise de son ouvrage, de l'édition de *Scheurler*, parce qu'elle est plus commode que celle de Paris (sous le titre de Londres), en seize vol. *in*-4.°, et parce que je n'ai eu sous la main que d'anciennes éditions latines de cet historien, dans lesquelles les livres, mal distribués, n'ont ni *alinea*, ni sommaires. Du reste on sentira bien que je ne me suis pas borné à la traduction, quoiqu'en général le texte y soit assez fidélement rendu. Le premier volume est enrichi de notes excellentes et très-multipliées : les autres n'ont pas le même avantage.

On a voulu le procurer aussi à Davila, dans une traduction qui a paru sous le titre d'Amsterdam, chez Arkstée et Merkus, en 1758, 3 vol. *in*-4.°, mais les notes ne présentent rien de neuf ni de piquant à ceux qui savent peu l'histoire du temps ; et la nouvelle traduction, trop compassée, ne doit pas faire mépriser le gaulois de Baudouin, premier traducteur de Davila. La préface des derniers est bien faite, et paroît l'ouvrage d'hommes de génie, qui auroient dû ou ne pas se borner à une traduction, ou lui donner l'énergie dont ils étoient capables.

79. Histoire universelle du sieur d'Aubigné, *dédiée à la postérité, à Maillé*,

par Jean Moussat, 1616, 1618 *et* 1620 : 3 tomes en un vol. *in-fol.*, et *à Amsterdam, pour les héritiers de Commelin*, 1626, *in-fol.*

Cette dédicace, un peu fastueuse, fait présumer que l'auteur auguroit bien de son ouvrage. Il avoit raison, la partialité ne fait pas toujours tort à un livre, et la médisance en assure quelquefois le succès. On peut reprocher ces deux défauts à d'Aubigné. A la vérité, ce qu'il dit, presque toujours il l'a vu, mais avec des yeux obscurcis par la prévention. Il est bon à consulter sur les faits d'armes, et sur les anecdotes galantes de la cour, très-peu sur le secret du cabinet. Il écrit en huguenot outré, et en courtisan mécontent.

Le style de d'Aubigné est rapide et peu châtié. Il aimoit l'antithese. Qu'on en juge par cette phrase, entre mille autres : « *On en est venu*, dit-il, *des ergots* » *aux fagots, puis des argumens aux armemens* ». Il est surprenant qu'un homme aussi vif ait si bien construit la charpente de son ouvrage ; genre de travail qui demande de l'application et un esprit d'ordre, dont les caracteres emportés sont rarement capables.

La premiere édition, rare et recherchée par les curieux, est très-satirique; la seconde, plus modérée, mais plus ample.

En 1617, un an après que ce livre eut paru, le parlement le condamna au feu, comme libelle, « *Ce* » *n'étoit point tant*, dit Lenglet du Fresnoy, *parce* » *que le livre fut mauvais et faux en tout, que pour* » *avoir terni l'honneur des rois, des reines, des* » *princes et des princesses : mais ce n'étoit point tout* » *à fait la faute de d'Aubigné* ».

La premiere partie, sur les guerres du prince de Condé et de l'amiral, ainsi que la seconde, qui commence un peu avant la Saint-Barthelemi, jusqu'aux premiers exploits de la ligue, sentent un peu l'abrégé. D'Aubigné étoit encore trop jeune dans ce temps. La troisieme, jusqu'à la paix de Henri le Grand, est plus ample et plus correcte.

80. Vie de d'Aubigné, par lui-même : *Amsterdam*, 1731, *in*-12.

On y apprend mieux que dans tout autre livre, les mœurs de la jeune noblesse du temps. Cette vie de d'Aubigné est mieux écrite que son histoire, ou du moins elle attache davantage, peut-être par une qualité propre aux ouvrages écrits en premiere personne. On remarque que quand ils ne sont pas remplis de louanges, ils intéressent beaucoup plus que les autres.

On trouve dans cette vie, à l'occasion de Henri de Montmorenci, duc de Damville, second fils du connétable, maréchal de France, et depuis connétable lui-même, une anecdote qui, du premier coup-d'œil, donneroit matiere à un *problême historique*, digne de servir d'objet aux recherches des savans. Il s'agit de savoir s'il fut assez habile pour faire des vers latins très-coulans, ou s'il ne sut même pas lire.

Page 75, d'Aubigné rapporte que, se promenant avec ce maréchal, sur le bord de la Droune, riviere du Périgord, « *ledit maréchal se mit à faire de grands* » *soupirs, et ayant arraché l'écorce d'un arbre qui étoit* » *en seve, il écrivit dessus les vers latins qui suivent,* » *au sujet d'une dame qu'il aimoit en Espagne* ».

Oceani felix properas, si flumen ad oras,
Littus et Hesperium tangere fata sinunt :

Siste parum, et liquidas, qui jam dissolvor in undas,
Extinctum lacrymis, ad vada nota feres.
Sic poterit teneras urit quæ flamma medullas,
Mersa tamen patriis vivere forsan aquis.

Brantôme, tome septieme de la petite édition, dit, que le duc de Damville avoit une entiere ignorance des lettres, qu'il compensoit par son bon sens naturel; à peine savoit-il lire, et son seing n'étoit qu'une marque, il ne connoissoit ni argent ni monnoie. Henri IV le railloit de son ignorance; mais il admiroit son bon sens, « *Tout*, disoit-il, *peut me* » *réussir, par le moyen d'un connétable qui ne sait pas* » *écrire, et d'un chancelier* (Sillery) *qui ignore le* » *latin* ».

S'il étoit ici question du même homme, le témoignage de deux courtisans, qui auroient vécu avec lui, seroit embarrassant. Mais il faut que d'Aubigné ou ses copistes se soient trompés: car il est certain que le duc de Damville, depuis connétable de Montmorenci, n'étoit pas capable de faire les vers que d'Aubigné lui prête, puisqu'il avouoit lui-même qu'il ne savoit ni lire ni écrire. On trouve ce fait dans *le Vittorio Siri memor. rec. vol.* 11, *in*-4.°, *p.* 323. Le connétable, dit-il, se justifioit de quelques mémoires présentés sous son nom à l'archiduc Albert, sur ce que son secrétaire, gagné par Henri IV, l'avoit trompé, en lui lisant un papier pour l'autre: *poiche non sapendo esto contestabele ne leggere ne scrivere.* Ce n'est donc pas Damville qui a fait les vers.

81. La vie de François, seigneur de la Noue, dit *Bras-de-fer*, depuis le commencement des troubles jusqu'à 1591, par Moïse Amirault: *Leyde*, Elzevir, 1661, *in*-4°.

Amirault étoit ministre de la religion prétendue réformée. Il est heureux d'avoir pris pour objet de son panégyrique, un homme également estimé des deux partis, sans cela on ne lui pardonneroit pas les louanges qu'il prodigue à son héros, pour les choses les plus ordinaires de la vie; choses qui ne doivent jamais faire la matiere d'un éloge. Mais on excuse tout dans Amirault, en faveur de la Noue, même son style dur, et ses réflexions languissantes. On lui sait gré d'avoir rédigé, sous un ordre chronologique, les actions d'un guerrier qui intéresse tout bon François, et d'avoir donné à quelques-unes une juste étendue, qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

82. Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, etc., sous Henri III, Henri IV et Louis XIII : *Leyde*, Elzevir, 1647, *in*-4°.

C'est un ouvrage de deux mains, dans lequel cependant on n'apperçoit pas la différence de la touche, parce que le premier auteur, David de Liques, gentilhomme flamand, ayant donné à son travail plutôt le style et la forme d'annales que d'histoire, il a été aisé aux continuateurs, qui furent deux secrétaires de Mornay, d'achever sur le même ton. Ils font entendre qu'ils savoient de Mornay lui-même la plupart des choses qu'ils écrivoient. Mais puisqu'ils donnoient une histoire, pour ainsi dire, domestique, ils auroient dû ne pas se monter toujours sur un ton d'éloge, et avouer du moins les foibles de Mornay; car il est impossible qu'ils ne lui en aient pas connu, selon un proverbe qui dit : « *Nul homme n'est héros pour* » *son valet de chambre* ».

83. La vie de Gaspard de Coligni : *Cologne*, 1686, *in*-12.

C'est l'ouvrage d'un protestant décidé, que l'on a cru être *Jean de Serres* ; mais ce livre est plus vraisemblablement de *François Hotman* : il contient beaucoup d'anecdotes hasardées. Tout l'ouvrage est grave, sérieux et d'un bon style.

84. Discours de la vie et faits de M. de la Valette, amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Provence, sous les regnes des deux rois Henri III et Henri IV, par le sieur DE MAUROY, conseiller du roi, secrétaire de sa majesté : *Metz*, 1624, *in*-4°.

La Valette ayant été plus guerrier que politique, sa vie ne présente presque que des faits militaires. Ils étoient assez beaux d'eux-mêmes, sans que de Mauroy en fît l'éloge en style de panégyrique. Il y a des choses qui ne veulent être que racontées.

85. Histoire de la vie du connétable de Lesdiguieres, par LOUIS RIDEL, son secrétaire : *Paris*, Pierre Rocole : 1638, *in-fol.*

Ouvrage de secrétaire, c'est-à-dire de panégyriste. L'éloquence de l'auteur ne sauve pas le dégoût que donnent des louanges si outrées et si continues. Lesdiguieres les mérite pour les vertus guerrieres ; mais sur les vertus morales, n'y auroit-il pas quelques ombres à mettre au tableau ?

86. L'Histoire du cardinal duc de Joyeuse, à la fin de laquelle sont plusieurs mémoires, lettres, dépêches, etc., par le sieur AUBERY, avocat : *Paris*, 1654, *in*-4°.

Le corps de l'ouvrage n'est qu'un abrégé succinct, mais bien fait. Les pieces qui sont à la fin ont été choisies avec goût et intelligence ; elles sont curieuses et utiles.

87. Histoire de la vie du duc d'Epernon, par M. GIRARD : *Paris*, Billaine, 1673, *in*-12.

L'auteur, secrétaire du duc, est aussi, comme de raison, son panégyriste. Il ne trouve presque pas une faute dans sa conduite ; et quand il est obligé d'en avouer, il le justifie avec adresse. Girard a su sur Henri III, Henri IV et Louis XIII, beaucoup d'anectotes de la bouche même du duc ; mais on sent qu'il ne dit pas tout.

Je ne parle pas de beaucoup de livres que je n'ai fait que parcourir, tels que l'*histoire des réformés de Beze*, *l'histoire apologétique des églises réformées*, *l'histoire de l'édit de Nantes*, *etc.* ; il ne m'a fallu que les ouvrir, pour connoître qu'ils ne m'apprendroient rien de neuf.

Peut-être m'en est-il échappé quelques-uns qui auroient pu me fournir des lumieres et des détails sur quelques intrigues encore peu éclaircies ; mais le genre de vie que j'ai mené, éloigné de la capitale, où je ne venois que pour peu de temps, ne m'a pas permis de tout voir. Je m'estime encore fort heureux

d'avoir pu ramasser assez de livres, pour oser presque assurer qu'il ne m'a rien manqué d'essentiel. Ce bonheur est le fruit de treize ans de recherches, de travail opiniâtre, et de lutte contre les situations ingrates où je me suis trouvé.

Dans cette position, embarrassé même à ramasser les imprimés, on sent que je n'ai pas dû être fort riche en manuscrits. J'ai pourtant fait des démarches, pour m'en procurer. Pendant une des courtes apparitions que je faisois à Paris, j'allai un jour trouver M. Melot, garde des manuscrits de la bibliotheque du roi : c'étoit un peu avant la mort de ce savant. Je lui exposai le sujet de ma visite ; il me fit un accueil digne de la politesse qui lui étoit naturelle, et m'ouvrit les cabinets dépositaires de ces trésors : « *Voilà*, » me dit-il, *ce que vous demandez ; venez ici aux* » *heures que vous voudrez, j'y serai toujours à votre* » *service* ».

Cette vaste collection m'effraya ; je me mis cependant à la parcourir. J'y revins plusieurs fois, qui me suffirent à peine pour un coup-d'œil général. Promenant ainsi mes regards incertains, et attaquant tantôt un endroit, tantôt l'autre, je demandai à M. Melot, s'il croyoit nécessaire pour la perfection de mon ouvrage, que je feuilletasse tous ces volumes ; il me répondit, que les mémoires les plus complets avoient été imprimés ; que peut-être dans les recueils de lettres, instructions et autres pieces volantes, je pourrois encore glaner quelques anecdotes utiles ou agréables ; mais qu'il n'osoit m'assurer que la récolte répondît à la peine. Dès ce moment je cessai mon travail, et je ne m'en repentirai que quand d'autres personnes, plus heureuses, auront montré, par des découvertes dont elles feront part au public, que je n'aurois pas dû me lasser si promptement.

Je n'ai donc employé que deux manuscrits de la bibliotheque de Sainte-Genevieve à Paris, dont j'ai

eu la libre disposition. Le premier porte pour titre : *de la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'état, in-fol.* Le second est une *vie de Michel de Marillac, garde des sceaux*, aussi *in-fol.*, par le même. L'auteur, mort doyen des conseillers d'état, le 2 novembre 1680, étoit un homme exact; il a suivi avec intelligence l'intrigue des Seize, et il la développe bien. On trouve dans son premier ouvrage l'heure et le lieu des assemblées, les noms, surnoms, professions de ceux qui y assistoient, et jusqu'au détail des délibérations, les avis des uns et des autres, et les conclusions.

En lisant ces auteurs, en voyant leur ton d'assurance, combien ils se croient tous instruits, tous initiés dans les mysteres du cabinet, je n'ai pu m'empêcher de leur appliquer souvent cette réflexion ironique de Plaute, qu'on m'appliquera peut-être aussi : « *Quod quisque in animo habet, aut habiturus est sciunt; id quod in aurem rex reginæ dixerit sciunt; quod Juno fabulata est cum Jove, quæ neque futura, neque facta sunt, ii sciunt* ».

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI.e ET XVII.e SIECLES.

LIVRE PREMIER.

Le seizieme siecle est une époque remarquable dans l'histoire de l'Europe, par les révolutions effrayantes qui ont changé la face de presque tout le royaume. La religion fut le prétexte, plutôt que le motif, des guerres civiles qui caractérisent entre tous les autres ce siecle malheureux. Selon le différent génie des nations et de leurs chefs, l'attrait pernicieux de la nouveauté, la haine, l'ambition, l'amour, la jalousie, la vengeance, allumerent des bûchers, précipiterent les rois de leurs trônes, armerent la main du fanatisme, et firent de l'Europe un théâtre sanglant,

où les passions des hommes, couvertes du manteau de la religion, donnerent le spectacle des catastrophes les plus tragiques.

La doctrine de Luther, quelque favorable qu'elle fût à la cupidité des princes avides des richesses de l'église, n'auroit peut-être pas fait dans l'empire des progrès si rapides, si elle n'avoit été regardée par plusieurs membres du corps germanique, comme un frein capable d'arrêter les projets ambitieux de Charles-Quint. L'hérésie, terrassée par cet empereur, trouvoit souvent, dans les princes catholiques, des ressources qui la rendoient plus formidable.

Les paix simulées que ce prince faisoit dans la nécessité de ses affaires, les conférences et les disputes d'éclat qu'il permettoit, ses édits contradictoires, ne faisoient que mêler les catholiques avec les luthériens, et hâter la ruine de l'ancienne religion. L'esprit d'enthousiasme s'empara des nouveaux évangélistes, tantôt réprimés trop durement, tantôt lâchement tolérés. Une multitude de sectes germa dans le sein de l'Allemagne : il en sortit des monstres de férocité, de barbarie et d'impudicité : tels furent les anabatistes, qui foulerent aux pieds les lois, érigerent en dogmes des abominations détestables,

et s'éleverent des trônes, d'où ils ne purent être précipités que par le carnage d'une infinité de malheureux, qui s'étoient laissé entraîner au torrent de la séduction.

La crainte de la domination autrichienne, plus que le zele de la religion, rassembla les restes des anciens hérétiques errans dans les forêts de la Bohême et de la Hongrie. Leur nombre, grossi par les sectaires chassés des états catholiques, s'accrut à proportion des atteintes qu'on vouloit porter aux priviléges de ces peuples fiers et belliqueux : il fallut une politique perfide, des trahisons, de lâches assassinats, pour les faire passer sous le joug qu'ils redoutoient.

L'hérésie triomphante en tant de lieux, ne fit que de foibles progrès en Pologne, où il n'y avoit point de partis qui eussent intérêt à l'étendre : quelques exemples de sévérité suffirent pour l'intimider et la faire presque disparoître; mais l'appât d'une couronne la rendit souveraine en Prusse. Ce pays appartenoit à l'ordre Teutonique : le grand-maître, Albert de Brandebourg, secoua le joug de ses vœux pour se marier, et rendre le sceptre héréditaire dans sa famille. La plupart de ses chevaliers l'imiterent, et transmirent à leur postérité, à titre d'héritage, les

commanderies, dont ils n'étoient auparavant que les dépositaires.

La faction qui avoit appelé, de Danemarck en Suede, le farouche Christiern II, avoit les évêques à sa tête : c'en fut assez pour venger sur leur religion les cruautés du tyran. Gustave sut habilement profiter de la disposition des peuples, encore frémissans du massacre de tout le clergé et des principaux seigneurs, fait à Stockholm par ordre de Christiern. Il publia que cette barbarie étoit l'ouvrage des évêques, et rendit odieuse leur religion. Pour s'affermir sur le trône de Suede, il y multiplia les luthériens, et s'en fit un rempart contre le parti qui lui étoit contraire. La même politique engagea Christiern III, fils de Frédéric, duc de Holstein, qui avoit ravi le sceptre de Danemarck au cruel Christiern II, à s'appuyer de la nouvelle religion contre la puissance des évêques danois, toujours attachés à leur ancien roi.

Les Suisses furent peut-être les seuls qui s'armerent par un vrai zele dépouillé de tout motif humain ; aussi leurs divisions ne durerent elles pas long-temps, quelques batailles les terminerent. La doctrine catholique et celle de Zuingle eurent leurs bornes assignées ; et les efforts qu'elles ont faits réciproquement dans la

suite pour les passer, ont toujours été réprimés sans guerres civiles.

On ne peut se tromper sur les motifs qui déterminerent Henri VIII à changer la religion de ses Etats. L'amour et le dépit lui tinrent lieu de conviction. L'appât des richesses de l'église, distribuées aux seigneurs, les rendit dociles aux volontés du monarque, et on gagna le peuple, en lui persuadant qu'on ne vouloit que l'affranchir de la tyrannie des Papes, et en lui répétant sans cesse le mot de *liberté*, si flatteur pour la nation angloise.

La révolution fut plus lente en Ecosse, parce que les révoltés n'embrasserent les nouvelles opinions qu'à mesure qu'ils avoient besoin d'adopter des sentimens conformes à ceux des Anglois leurs protecteurs.

Ce ne fut de même qu'à l'aide du mécontentement des peuples, déjà aigris par les hauteurs des ministres de Charles-Quint et de Philippe II, que la religion prétendue réformée se répandit dans la Flandre. Peut-être cependant n'y auroit-elle pas subjugué tant de provinces, si la crainte de l'inquisition, qui faisoit trembler le catholique comme le protestant, n'eût révolté les esprits et aliéné les cœurs. Les exécutions sanglantes du duc d'Albe consommerent la rebellion. Bientôt on

confondit la cause de la Foi avec celle de ses impitoyables défenseurs : ceux-ci étoient abhorrés, celle-là devint odieuse, et les Flamands se hâterent de chasser du milieu d'eux une religion qui sembloit les dévouer à la servitude et à la mort.

Toutes les différentes causes qui ont concouru en tant de lieux à l'extinction de la Foi catholique, et à l'établissement des sectes contraires, se sont réunies en France pour extirper, s'il eut été possible, l'ancienne religion, et faire fleurir le calvinisme à sa place. A peine Luther eut-il fait connoître sa doctrine, que l'amour de la nouveauté lui attacha des partisans dans le royaume. Calvin n'eut point de peine ensuite à s'insinuer dans des esprits déjà prévenus, et à supplanter même bientôt les autres réformateurs, par l'attrait d'un dogme moins chargé de mysteres, et dégagé de plusieurs rites, qu'il eut l'adresse de faire envisager comme inutiles et onéreux. Pendant long-temps son troupeau foible, exposé à la sévérité des édits et aux recherches rigoureuses des magistrats, ne se conserva que par le silence et la dissimulation. Insensiblement cependant les calvinistes se multiplierent, et formerent une secte nombreuse; mais elle n'auroit jamais été redoutable, sans les intérêts particuliers qui lui donnerent

du crédit sous deux minorités tumultueuses; et ces intérêts, plus que le zele des deux religions, enfanterent tous les troubles.

Ce fut en 1519, deux ans après les sermons de Luther, que ses dogmes commencerent à se répandre en France. Cette année même, quelques esprits inquiets hasarderent, sur les indulgences, des propositions que la Faculté de théologie de Paris condamna. En 1521, parut la fameuse censure de la Sorbonne contre Luther lui-même, qui, ayant d'abord pris ce corps respectable pour arbitre de ses différens avec la cour de Rome, se répandit ensuite en injures contre les juges que ses fades éloges n'avoient pu corrompre.

L'éclat de cette censure, comme il arrive d'ordinaire, réveilla l'attention publique sur des opinions qu'on auroit peut-être oubliées, ou du moins négligées: plusieurs se laisserent séduire à l'appât qu'elles présentoient. Dès 1523, elles avoient des défenseurs dans le clergé, dans la noblesse, et jusque dans le peuple. La faculté ne fut occupée, les années qui suivirent, qu'à réprimer par ses censures les prédicateurs et les auteurs, qui, tantôt, sous des propositions équivoques

et obscures, insinuoient des sens faux et dangereux ; tantôt, plus hardis, présentoient ouvertement le venin de l'hérésie.

Le parlement, par ses arrêts, seconda puissamment le zele des docteurs ; et en 1528, les évêques rompirent le silence que la crainte d'aigrir les esprits leur avoit fait garder. Alors le cardinal Duprat, chancelier de France et archevêque de Sens, et François de Tournon, archevêque de Bourges, depuis cardinal, chacun à la tête du concile de leur province, lancerent des anathèmes. L'année suivante, les bûchers s'allumerent en France, et Louis Berquin, gentilhomme du pays d'Artois, plusieurs fois averti et épargné, fut brûlé dans la place de Greve.

Cette terrible exécution alarma les sectaires, mais sans les décourager ; ils n'en travaillerent que plus vivement à gagner Marguerite d'Orleans, reine de Navarre, la plus sûre protection qu'ils pussent avoir auprès de François I : elle étoit sœur de ce prince, qui l'avoit toujours tendrement aimée, et qui la chérissoit encore davantage, depuis les services essentiels qu'elle lui avoit rendus pendant sa prison en Espagne. *C'étoit*, dit Brantôme (1), *une princesse de très-grand*

(1) Brantôme, vie de Marguerite.

esprit, tant de son naturel que de son acquisitif, douce, d'un génie délicat, susceptible des impressions flatteuses que font toujours les sciences sur ceux à qui la nature a accordé l'heureux don de les goûter: «Marguerite, *dit le Laboureur* (1), » partagea avec le monarque, son frère, » l'empire des savans, par l'affection » qu'elle leur témoigna; mais il arriva » par malheur que la plupart des gens » d'esprit qui avoient accès auprès d'elle, » et qui n'avoient guere de religion, » avoient choisi la plus libertine et la plus » commode; si bien que la mode étant » venue de traiter les matieres de la Foi » dans les cercles et dans les ruelles, ce » venin se glissa insensiblement dans les » cœurs. On commença à mépriser les » traditions de l'église; on parla sans cha- » rité de l'ignorance et de la mauvaise » vie de quelques ecclésiastiques; et le mot » de *réformation* sembla si doux, et le » parti si glorieux pour être celui des » doctes, qu'elle tint à honneur d'être de » leur cabale. Peut-être, *ajoute le La-* » *boureur*, fut-elle principalement por- » tée par l'intérêt qu'elle avait de contre- » dire le pape, selon le monde, quand » elle fut reine de Navarre, en haine de

(1) Le Laboureur, sur Castelneau, t. I, p. 706 et suiv.

» l'interdit qui priva le pere de son mari » de sa couronne, et qui fut le plus » puissant motif qui retint la maison de » Navarre dans l'hérésie ».

Marguerite, sans embrasser ouvertement les nouvelles opinions, se contenta long-temps de protéger les savans de ce parti, et de les mettre dans ses états à l'abri de la mort cruelle qui les poursuivoit en France; mais insensiblement elle prêta l'oreille à leurs discours, et son changement fut si public, que le connétable Anne de Montmorenci, discourant un jour avec François I des moyens d'extirper l'hérésie, ne fit difficulté ni scrupule de lui dire, au rapport de *Brantôme*, « que s'il vouloit bien exterminer les hé» résies de son royaume, il falloit com» mencer à sa cour et à ses plus proches, » lui nommant la reine sa sœur; à quoi » le roi répondit: Ne parlons point de » celle-là, elle m'aime trop, elle ne croira » jamais que ce que je croirai, et ne pren» dra de religion qui préjudicie à mon » Etat ». Cependant François I lui manda de venir se justifier, et la reçut assez mal; mais elle eut bientôt repris l'ascendant que ses graces naturelles et le penchant de son frere lui donnoient; et peut-être l'auroit-elle adouci en faveur des luthériens, si quelques-uns d'entre eux n'eus-

sent eu la témérité, en 1534, d'afficher des placards pleins de blasphêmes contre les dogmes les plus chers aux catholiques. Outré de cette audace, François I signala sa colere par les châtimens les plus capables d'inspirer la terreur. Depuis ce temps, Marguerite dissimula, dans la crainte d'essuyer une disgrace éclatante; et elle revint enfin, quoique trop tard, à la religion de ses peres, dans laquelle elle mourut.

Cette princesse, et la plupart de ceux qui, comme elle, se laisserent aller à une liberté effrénée de penser, n'avoient pas encore de plan fixe de religion (1); ils ajoutoient et rejetoient plus ou moins de dogmes, selon qu'ils y étoient excités par leurs docteurs, peu d'accord entre eux sur les articles contestés. Cependant Calvin avoit déjà paru, mais comme un particulier, entouré d'amis plutôt que de sectateurs, et sans caractère qui le distinguât de plusieurs autres savans du parti. Son nom n'acquit une célébrité de préférence qu'en 1536, lorsqu'il donna au public son *Institution Chrétienne*, qu'il eut l'audace de dédier à François I.

On y vit un système développé qui fixa les incertitudes, et réunit presque tous

(1) Bossuet, Variat. t. I.

les esprits dans un cercle, dont ce corps de doctrine fut comme le centre. Les ministres, ainsi attachés à un même point de créance, trouverent plus de facilité à faire goûter leurs opinions. Le châtiment des pasteurs ne dispersoit plus le troupeau comme auparavant, parce que la place étoit aussitôt occupée par d'autres, qui, imbus des mêmes maximes, ne faisoient que marcher sur les traces de leurs prédécesseurs.

De leur côté, les catholiques attaqués plus régulierement, imaginerent un plan de défense capable de rendre inutiles les ruses et les efforts de leurs adversaires. La faculté de théologie donna des articles qui devinrent comme la règle de la foi, et un fil sûr au milieu des routes tortueuses où les calvinistes cherchoient à embarrasser les simples. Ces mesures, toutes sages qu'elles étoient, et les supplices non interrompus, n'arrêterent cependant pas les progrès de la séduction : les novateurs continuerent à se multiplier, quoique le glaive de la justice fût toujours suspendu sur leurs têtes ; enfin, en 1545, François I donna permission d'employer contre eux le secours des armes.

Elle fut accordée à la sollicitation du baron d'Oppede, premier président du

parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre, contre les Vaudois rassemblés dans les vallées des Alpes, du côté de la Provence, un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant (1).

» Tout étoit horrible et cruel dans la sentence qui fut prononcée contre eux, » dit *l'historien de Thou*, et tout fut » plus horrible et plus cruel encore dans » l'exécution. Vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés, avec » une inhumanité dont l'histoire des » peuples les plus barbares présente à » peine des exemples. Les malheureux » habitans, surpris pendant la nuit, et » poursuivis de rochers en rochers, à la » lueur des feux qui consumoient leurs » maisons, n'évitoient souvent une embûche que pour tomber dans une autre: » les cris pitoyables des vieillards, des » femmes et des enfans, loin d'amollir » le cœur des soldats, forcenés de rage » comme leurs chefs, ne faisoient que » les mettre sur la trace des fugitifs, et » marquer les endroits où ils devoient » porter leur fureur ».

La reddition volontaire n'exemptoit ni les hommes du supplice, ni les femmes des excès de brutalité qui font rougir la

(1) De Thou, tom. I.

nature : il étoit défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A *Cabrieres*, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes, de sang froid; et toutes les femmes restées dans les maisons, furent renfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu: celles qui tentoient de s'échapper par les fenêtres, étoient repoussées à coup de crocs et de piques; enfin, selon la teneur de la sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps ce pays si fertile et si peuplé, devint désert et inculte. Les historiens conviennent qu'on excéda en cette occasion les ordres de François I, et plusieurs ajoutent que ce prince, en mourant, chargea son fils de faire une sévere punition des coupables.

Au lieu d'affoiblir la nouvelle religion, ces violences, détestées de tous les honnêtes gens, semblerent lui donner une nouvelle vigueur: la constance que ces prétendus martyrs montroient sur l'échafaud et au milieu des flammes, insinuoit leurs sentimens dans les cœurs par la compassion. Jusqu'alors, les calvinistes n'avoient osé s'assembler que pendant la nuit, dans des lieux écartés; et, dès l'année du massacre des Vaudois, ils com-

mencerent à braver publiquement la rigueur des loix et les recherches des magistrats. On vit une église prétendue réformée éclore au milieu de Paris; bientôt cet exemple devint contagieux, et s'étendit aux principales villes du royaume.

La sévérité de Henri II, aussi inexorable que François I son pere, ne les effraya pas : en vain crut-il les intimider en assistant lui-même à leurs supplices; en vain donna-t-il contre eux les édits les plus sanglans; ni ses menaces, ni les bûchers rallumés avec plus de fureur à Paris, à Lyon, à Angers, à Blois, à Bordeaux, et dans presque toutes les villes, ne purent les empêcher de continuer leurs assemblées : en 1557, il s'en fit une dans la capitale, qui excita une émotion populaire, et qui donna lieu de reconnoître combien le calvinisme étoit déjà répandu, même entre les personnes de la première qualité.

On s'en apperçut encore mieux l'année suivante, par la hardiesse de François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise (1) : il s'étoit acquis à l'armée une réputation de courage et de fermeté qu'il ne démentit point dans une de ces occasions où les plus braves

(1) Le Labour., tom. I, p. 375.

chancellent quelquefois en présence du prince, arbitre de leur fortune et de leur vie. Henri II le fit un jour appeler pour exposer ses sentimens, qu'on lui avoit rendu suspects à juste titre : d'Andelot parut sans se déconcerter ; et, quelqu'averti de mesurer ses termes : « Sire, dit-il, » en matiere de religion, je ne puis user » de déguisement, ni tromper Dieu : disposez à votre gré de ma vie, de mes » biens et de mes charges ; mais mon » ame, indépendante de tout autre souverain, n'est soumise qu'au créateur » de qui je l'ai reçue, et à qui seul je » crois devoir obéir dans les circonstances présentes, comme au maître le » plus puissant ; *en un mot, j'aime mieux* » *mourir que d'aller à la messe* ».

A cette fiere protestation, Henri ne put retenir sa colere ; peu s'en fallut que d'Andelot ne payât de sa vie la témérité de sa réponse : le roi le chassa de sa présence, et le fit arrêter ; cependant, comme cette disgrace ne s'étendit point à d'autres qui en méritoient autant, elle fut bientôt oubliée : les calvinistes eurent même l'art d'augmenter leurs prosélytes par une nouveauté qui réussit. Le Pré-aux-Clercs, situé où est actuellement une partie du fauxbourg St-Germain, étoit alors la promenade la plus fréquentée de Paris : sous

prétexte d'aller prendre l'air le soir dans les beaux jours d'été, les réformés s'y assembloient, et y chantoient les pseaumes de Marot : en peu de temps il y eut un concours prodigieux : on abandonnoit les jeux et les danses pour se mêler à leurs chants. du peuple, le goût de ce spectacle passa jusqu'aux Grands ; la jeunesse de la Cour s'y rendit en foule, peut-être attirée par la licence qui accompagne ordinairement ces assemblées nocturnes. On y vit Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Jeanne d'Albret son épouse, plus fidelle aux erreurs de Marguerite sa mere, que portée à imiter son repentir.

Ainsi l'hérésie, quoiqu'attaquée sans ménagement, combattoit toujours, et faisoit même douter de la victoire. Si l'avantage du nombre étoit du côté des catholiques, « celui des lettres, *dit Laboureur*, » étoit du côté des réligionnaires, qui, par » cette raison, et par celle de la vie libertine et dissolue de plusieurs, et même » des principaux du clergé, firent glisser » le poison de leur mauvaise doctrine, » sous prétexte de réformation (1) ». Chaque jour enfantoit des écrits qui se lisoient avec la plus grande avidité ; les nouveaux dogmes y paroissoient ornés de

(1) Le Labour., tom. I, p. 275.

toutes les graces du style, et égayés par des railleries délicates, des allusions malignes, des anecdotes plaisantes, capables d'ôter tout crédit au zele même le plus épuré, en énervant sa force par le ridicule.

Outre le brillant de la science et l'austérité des mœurs, si propres à éblouir la multitude, les calvinistes ne manquoient pas de raisons spécieuses, qui, sans rendre une cause meilleure, lui concilient souvent plus de partisans que des preuves ordinairement obscures pour le grand nombre. Ils faisoient adroitement observer que les coups portés contre eux ne partoient que d'une cour licentieuse, qui sans doute ne cherchoit à les détruire qu'à cause que leur exemple étoit une censure trop éclatante de ses désordres; qu'il étoit impossible que l'esprit de Dieu présidât à des conseils où on signoit en même temps des arrêts de mort contre les calvinistes de France, et des traités d'alliance avec les protestans d'Allemagne. Nos principaux adversaires, disoient-ils, ne sont que des courtisans avides de confiscations, ou des bénéficiers opulens qui appréhendent pour leurs richesses, si le peuple vient à se désabuser; enfin ils ajoutoient que c'étoit uniquement dans la crainte des lumieres qu'ils pourroient répand[illegible]

qu'on proscrivoit leurs écrits, qu'on leur interdisoit la chaire, et qu'on étouffoit dans des tourbillons de flammes le cri perçant de la vérité.

Ces imputations ne restoient pas sans réponse (1); mais le sérieux des apologies, au lieu de persuader, ne produisoit que le dégoût et l'ennui, pendant que la satire réveilloit l'attention et fortifioit le préjugé. Le mal gagnoit tous les Etats; la cour, l'armée, les villes, les campagnes, les tribunaux même, jusqu'alors inaccessibles à l'hérésie, commencerent à lui ouvrir des asiles. Malgré sa sévérité, Henri II se vit comme investi de calvinistes (2); il en frémit, et la crainte qu'il conçut de leurs progrès, l'engagea à faire avec l'Espagne une paix désavantageuse, en comparaison de celle que ses victoires lui permettoient de prescrire.

Ramassant alors toute sa puissance, il parut déterminé à les écraser du poids de son autorité: dans ce dessein il vint au parlement, dont quelques conseillers favorisoient et professoient même ouvertement la nouvelle religion. Cinq furent arrêtés, entre lesquels étoit le fameux

(1) Le Labour. tom. I, p. 556. — Pasquier, tom. IV, lett. 3.

(2) Pasquier, liv. IV, lettr. 3.

Anne du Bourg, d'une maison illustre d'Auvergne, et neveu d'un chancelier de France. Le roi ordonna qu'on fît en diligence le procès aux prisonniers, sur-tout à du Bourg, *qu'il vouloit*, disoit-il, *voir brûler de ses propres yeux.*

L'indignation du prince, marquée par un transport si violent, réduisit les prétendus réformés à la plus triste situation : on en remplissoit les prisons; personne n'avoit la hardiesse de recevoir les fugitifs, de peur d'être enveloppé dans leur disgrace; à peine osoit-on leur témoigner quelque compassion : les délateurs étoient crus et récompensés. Amis, partisans, protecteurs, parens, tous se turent en présence du monarque irrité. Les ambassadeurs même des princes protestans d'Allemagne, envoyés pour solliciter en leur faveur, furent obligés de repartir sans réponse; enfin la ruine de la nouvelle religion étoit jurée, et sous un roi, maître absolu dans son royaume, en paix avec ses voisins, qui avoit sur pied des forces nombreuses, déterminé à effacer de ses Etats jusqu'aux noms des sectes qui lui étoient odieuses, rien ne paroissoit pouvoir les sauver, lorsqu'un accident imprévu ranima leurs espérances.

Le 25 juin 1559, Henri II courant dans un tournoi contre le comte de Mongom-

mery, capitaine de la garde écossoise, fut blessé d'un éclat de lance qui lui entra dans l'œil droit : dès le premier appareil, la plaie fut jugée si dangereuse, qu'on désespéra de sa vie ; il mourut en effet le 10 juillet, laissant quatre fils en bas âge, une régente jalouse de gouverner, et une cour pleine de factions, trop aigries et trop animées pour ne pas saisir la première occasion de se heurter, au hasard de causer par leur choc le bouleversement du royaume.

François II n'avoit que seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il étoit déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, reine d'Ecosse (1). Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop foibles pour les porter, les laissèrent d'eux-mêmes tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance.

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorenci, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses

(1) De Thou, liv. XXIII. — Davila, liv. I.

instances s'adressoient sur-tout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les freres du roi. Il lui mandoit de se hâter; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir; enfin il envoyoit courrier sur courrier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, et ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes Lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de *Guises*, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivoient le roi, et imprimoient dans son esprit toutes les manieres de penser nécessaires à la réussite de leurs projets (1).

Montmorenci, disoient-ils, étoit un vieillard austere, d'un gouvernement dur, d'un caractere impérieux, qui ne seroit pas plutôt en autorité, qu'il banniroit les plaisirs de la cour, n'y voudroit voir régner que ses volontés, et maîtriseroit le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentoient au roi comme des ambitieux, esprits remuans et dangereux, sur-tout les Bourbons, dont un des ancêtres (le fameux connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France: aussi,

(1) Mém. de Tavan., p. 232.

ajoutoient les Guises, François I et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité ; et c'est peut-être pour se venger de cette disgrace, qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours et autres semblables, auxquels les graces touchantes de la jeune reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune monarque, et éloignoient leurs rivaux.

Il n'y avoit plus que Catherine de Médicis, mere du roi, capable de balancer leur crédit ; mais ils trouverent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colere les personnes qui lui déplaisoient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant qu'elle disposa des graces, les Guises s'attacherent à elle : un d'entre eux épousa même une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits ; mais si-tôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifierent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne racheterent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine mere, revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises : à la complai-

sance ils joignirent l'artifice ; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'on ne rappelât, d'anciens mécontentemens qu'on ne réveillât, pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son pere, il leur dit qu'il avoit choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles, pour gouverner son état, et que désormais on s'adressât à eux. Aussi-tôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et la Roche-sur-Yon, princes du sang, furent envoyés en Espagne ; l'un ratifier la paix, et l'autre porter au roi Philippe II le collier St.-Michel ; et quoiqu'ils sentissent que cette commission n'étoit qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déjà faites auprès de la reine mere, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avoit don-

nées à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre du repos dans ses terres. Outré d'une disgrace si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilli.

Mais les embarras que Montmorenci avoit préparés aux Guises, ne tarderent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venoit à la cour : autour de lui se rassembloient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où se tint une assemblée, dont le connétable fut l'ame, par Dardois son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avoient été autrefois brouillés, se réconcilierent ; les mêmes passions à satisfaire rapprocherent les esprits, et l'on délibéra, comme entre amis, sur l'état présent des affaires.

Il se présentoit deux questions : falloit-il ôter l'administration aux Guises ? Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir ? La premiere fut décidée tout d'une voix.

Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'étoit, s'écriat-on, une honte pour la nation qui le souffroit, et un crime de lese-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprendroient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, et que les Guises devoient, sans délai, être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux ; la violence et la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper ? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possedent seuls ? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien ; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain

publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur, et maître de choisir ses ministres : nous allons être appelés traîtres, rebelles ; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications ? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment; tâchons de mettre la reine mere de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisoient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions, et d'autres graces.

Les Guises n'ignorerent pas ce qui se passoit à Vendôme ; on prétend même qu'ils avoient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises (1). Ainsi instruits, ils préparerent au négociateur une réception

(1) La Planche, p. 41.

selon la connoissance qu'ils avoient de son caractere.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers regnes, par la révolte du fameux connétable, ne pouvoit, quoiqu'homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune (1). Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritiere du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, et n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose étoit capable de le faire renoncer à son indolence; c'étoit l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que la France lui procureroit quelque jour cette restitution; désir qui le rendoit absolument dépendant de la cour. *Il craignoit le cabinet* (2), et recherchoit comme une grace la faveur des ministres: il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottoit sans cesse entre la crainte et l'espérance: de là ces incerti-

(1) Mém. de Condé, tom. I. — Le Labour. liv. I, pag. 880. — De Serres, liv. I, p. 680.

(2) Le Laboureur.

tudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui, fut de l'éblouir par l'éclat de leur faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts ouverts (1). En arrivant, quoiqu'annoncé, il ne trouva pas le roi; on l'avoit mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, étoit occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentoit à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Vouloit-il parler au roi? on ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles; et quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine mere; il eut plusieurs conférences avec elle: l'artificieuse Catherine entroit dans ses peines, plaignoit son sort; cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir; à son âge, les premières impres-

(1) De Serres, liv. I, p. 680.

sions sont terribles; et si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyoit plus timide et plus irrésolu.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris: on l'avoit flatté que sa vue pourroit émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernieres machines.

La reine mere, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit, dans les premiers jours de son veuvage, mendié le secours du roi d'Espagne, qui alloit devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenoit le royaume sous sa protection, et qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au roi, et troubler le ministere. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume: il ne

tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire en Espagne Elisabeth de France, princesse aimable, promise d'abord à dom Carlos, fils de Philippe II, ensuite sacrifiée au pere. On flatta Antoine que ce seroit une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui étoit prévenu, écouta, avec quelque apparence de bonne volonté, les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres: insensiblement il se rendit plus difficile; enfin, le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, n'en furent que plus hardis à tout oser par la suite: dès-lors on vit régner dans le gouvernement, un air de hauteur et d'empire, qui convenoit peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'étoit le ton du cardinal de Lorraine, *qui avoit cela*, dit Brantôme, *qu'en sa prospérité il étoit fort insolent*

et aveuglé, ne regardant guere les personnes, et n'en faisoit cas (1). Le duc de Guise passoit pour être plus modéré; cependant il montra toujours un caractere turbulent, qui a été remarqué même par un enfant: *Il ne peut durer en patience qu'il ne fasse toujours du mal à quelqu'un*, disoit naïvement de lui Marguerite de Valois, alors très-jeune, à Henri II son pere; *il veut toujours être le maître* (2). Mais d'ailleurs les deux freres possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avoit une taille majestueuse; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguoient entre tous les courtisans: il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles V, le rendit cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, Fran-

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 149.
(2) Mém. de Marg. p. 10.

cois joignoit les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincere pour ses amis; mais aussi malheur à quiconque se déclaroit son ennemi, il le poursuivoit sans relâche; différent néanmoins en cela du cardinal son frere, qui portoit la vengeance jusqu'aux dernieres extrémités, au lieu que le duc paroissoit n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnoient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractere, autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de St. Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toutes bêtes*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtoit: mais ils ne tirerent pas toujours de ces graces, les avantages qu'ils en espéroient; en gagnant les uns, ils mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution, on leur portoit envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du

roi, qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligny ; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passoit l'arriere saison à Fontainebleau; elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau regne, et nombreuse sur-tout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions et des récompenses. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez des François, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme s'étoit prodigieusement étendu

dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avoit fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects de nouvelles opinions (1): de ce nombre étoit Anne du Bourg, prêtre, d'une bonne maison d'Auvergne, et conseiller-clerc au parlement, qui comptoit parmi ses ancêtres un chancelier de France.

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère: il sembloit qu'on en voulût sur-tout à du Bourg, regardé comme le chef; il employa, pour se sauver, tous les priviléges que lui fournissoit son double état de conseiller et de clerc; mais comme il persistoit dans ses sentimens, ces ressources lui furent inutiles, l'officialité le condamna en novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais revenant du palais, le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue, d'un coup de

(1) Journal de Brulart. — Mém. de Condé, tom. I.

pistolet. Dix jours après du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès-lors d'où partoit le coup qui donna la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministere, les mécontens ne manquerent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajouterent à leurs apologies l'éloge de leur zele contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étoient qu'en haine de la religion; et par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontens que des hommes qui risquoient tout pour les sauver de la persécution.

Ainsi appeloient-ils les efforts que faisoit la cour pour abolir la religion de [illegible]). Ils se plaignoient qu'on avançoit contre eux les calomnies les plus atroces. On les avoit accusés, dans quelques écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte, à l'aide des criminels qui y étoient renfermés. Il est visible, répliquoient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux, qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur: tout cela, ajoutoient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zele de la populace. Il sembloit en effet que le but du ministere fut d'encourager le peuple au fanatisme: il permettoit aux catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des cantiques devant de petites images de la vierge. On invitoit les passans à ces dévotions; s'ils refusoient d'y participer, on les maltraitoit, et quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restoient impunis: néanmoins la partialité du ministere n'auroit peut-être eu aucune suite, sans les mécontens, intéressés à la faire valoir.

(1) De la Place.

A leur tête étoit un homme que les difficultés animoient au lieu de l'abattre, esprit roide, inflexible, incapable de revenir quand il avoit une fois pris son parti (1). Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral de Coligny. Il avoit été ami du duc de Guise; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étoient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables.

L'amiral avoit deux freres bien en état de le seconder; d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot étoit un guerrier intrépide, moins sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé: « De leur nature ils » étoient si posés, *dit Brantôme*, que » mal aisément se mouvoient-ils; et à » leur visage, jamais une subite et chan» geante contenance les eût accusés (2)». C'étoit d'Andelot qui avoit inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal étoit pénétrant, doux, insinuant, courtisan délié, excellent négociateur. La capacité des trois freres, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs

(1) Vie de Coligny, p. 20.
(2) Brantôme, tom. VIII, p. 163.

correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour s'unir (1); c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement (2). Ce qu'il y a de certain; c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frere du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année, à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontiere de Picardie (3).

Jamais ce prince ne se seroit jeté dans l'intrigue, si on l'avoit plus ménagé: son caractere ouvert et enjoué le rendoit peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchoit que la réforme (4); aussi ne montra-t-il jamais un zele bien vif. *Il se convertit*, dit un auteur non suspect, *et ne quitta ni ses goûts ni ses maîtresses.* Avec quelques égards, de l'emploi, des pen-

(1) De Thou, liv. XXIV.
(2) Davila, liv. I. — Matthieu, liv. IV, p. 213.
(3) Le Laboureur, tom. I, p. 512.
(4) Vie de Coligny, liv. III, p. 201.

sions, comme il étoit fier, courageux et pauvre, on auroit pu le retenir; mais les Guises, ou le mépriserent ouvertement, ou affecterent de le rechercher, pour le jouer et le brouiller avec ses amis: on lui refusa gratifications et gouvernemens; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontens, et se livra sans réserve à l'amiral.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction: *Pourvu que rien ne se fit contre Dieu, le roi, ses frères, les princes ou l'état* (1). Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avoit en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes, et ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singuliere entreprise, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise* (2).

Il s'agissoit d'enlever le roi au milieu de ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès: pour cela il falloit lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener, sans éclat, de toutes

(1) De Serres, tom. I, p. 681.
(2) Vie de Coligny, *ibid.*

les parties de la France à Blois, où on savoit que le roi passeroit le printemps, pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa foible santé. Comme le secret devoit être l'ame de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût pas trop distingué, afin de ne point causer de soupçon; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontens seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise, la Renaudie, d'une bonne maison du Périgord. C'étoit un homme de main et d'exécution, qui, depuis longtemps, faisoit épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Geneve et à Lausanne, y fit connoissance avec les François qui s'étoient expatriés à cause de la religion; et, par sa vie errante, il devint comme le lien des réfugiés et des regnicoles.

La confiance étoit donc établie, et les correspondances certaines; il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et

dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloqu[illegible], et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'entraînant lui-même, devoit par communication emporter tous les autres.

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zele aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides (1). On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidoient que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvoient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à la Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidens étoient prévus, et le succès rendu infaillible: il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettroit à la tête, au moment de l'exécution; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine mere, et les plus grands du royaume, approuvoient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondans, de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne te-

(1) Pasquier, liv. V, lettr. 4, 5 et 6. — Mém. de Tavannes, p. 222. — D'Aubigné, t. II, ch. 16, p. 229.

noit alors ses séances, et où l'on devoit donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir, sans soupçon, une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoroient les motifs qui les rassembloient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il étoit question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France; établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé dès le commencement, de renverser la constitution de l'Etat; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrace des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi étoit en danger entre leurs mains. Déjà, disoit-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa

mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors, sauvant les maîtres, par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta la Renaudie avec » véhémence, je jure, je proteste, je » prends Dieu à témoin que je ne pense- » rai, ne ferai, ne dirai jamais rien contre » le roi, contre la reine sa mere, contre » les princes ses freres, ni contre ceux » de son sang; mais je défendrai jusqu'au » dernier soupir, la majesté du trône, » l'autorité des lois, et la liberté de la pa- » trie, contre la tyrannie des étrangers ». Nous le jurons, s'écrierent tous les assistans : ils en firent le serment, qu'ils signerent, et se toucherent dans la main, en signe d'union ; ils s'embrasserent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seroient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la maniere de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois, le 15 mars : après cela, chacun partit pour la province qui lui étoit assignée.

Tout réussissoit à souhait : les Guises amenerent le roi à Blois, où ils lui procuroient des amusemens, et vivoient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisoient avec succès (1), à la maniere d'Allemagne, c'est-à-dire, que les soldats s'enrôloient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyoit. Déjà ceux des provinces les plus éloignées étoient en mouvement ; ils avançoient par pelotons, qui grossissoient à mesure qu'ils approchoient, et le centre du royaume se remplissoit de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnoient rien : ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers ; on leur mandoit de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contre eux ; mais on ne leur donnoit ni lumieres ni détails : néanmoins, sur ces foibles indications, par précaution, ils transférerent la cour de Blois à Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté ; et ces hommes si habiles alloient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration

(1) De Laplace, liv. II.

lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeoit à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à la Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais, roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui étoit alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise; on l'interroge, et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succedent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensoient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvoit leur donner les lumieres nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect; ils ne savent si, en donnant des

ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avoit dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenans, qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses : avec lui étoient renfermés plusieurs autres de même caractere. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots, pouvoient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devoient être mieux instruits. La reine mere, à la priere des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances ; peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés : de leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pourroit être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine mere, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration ; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avoit à craindre de l'esprit de discorde

qui s'emparoit de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile, les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étoit le chancelier Olivier, embrasserent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avoient formé des complots contre le roi, la reine, ses freres et ses ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses couriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien: la Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avoit changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devoient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, aussi fécond en ressources, voyoit le péril sans se déconcerter: il n'omit aucune des mesures qu'il pouvoit prendre dans l'incertitude où il se trouvoit; il dépêcha aux gouver-

neurs des provinces, des ordres d'arrêter les gens armés qui prenoient le chemin d'Amboise : il renvoya des officiers lever des troupes, et écrivit à la noblesse la plus voisine, de venir incessamment se ranger auprès du roi. En même-temps il écartoit ceux qui lui étoient suspects, en leur donnant des commandemens au loin, et des commissions honorables. Des précautions si bien prises auroient néanmoins échoué par l'opiniâtreté des conjurés, si l'un d'eux n'eût livré le plan des opérations. Alors Guise n'agit plus en aveugle; il sut de quel côté devoient venir les plus grands efforts; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagêmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il falloit y opposer.

Le jeune roi voyoit ces mouvemens, et ne savoit qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui; et au besoin (1), son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvoit le regarder personnellement. *Qu'ai-je fait à mon peuple, qui m'en veut ainsi* (2), disoit-il quelquefois au duc et au cardinal?

(1) De Serres, tom. I, p. 662.

(2) Le Laboureur, tom. I, p. 520. — Mém. de Condé, tom. I, p. 357.

Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutoit-il, *mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerois que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi que l'on en veut.* Mais les Guises se garderent bien de risquer cette épreuve ; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume : les lettres en furent expédiées le 17 mars.

Dès le 16, les gens de la Renaudie parurent : ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de calvinistes, sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix, et un air suppliant, devoit entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissoit le passage libre, ils se flattoient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétreroit par les brèches des remparts et les jardins du château. En même-temps les conjurés entrés dans Amboise depuis quelques jours, à la suite des Châtillons

et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avoient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se seroit mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il auroit fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérens, et se seroit emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense ; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées. Ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons et leurs complices, qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendoit de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château, des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers, dans la première chaleur, est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançoient toujours : une troupe n'étoit pas plutôt

défaite, qu'une autre la remplaçoit; tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient et se cachoient pour attendre du renfort: la Renaudie parcouroit la campagne, accompagné d'un seul homme; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes; il se défend avec intrépidité, tue de sa main le premier qui a la hardiesse de l'approcher; mais il tombe lui-même frappé de loin d'une balle, et expire à l'heure même: son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription: *Chef des rebelles.*

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier, malgré les Guises, fit passer un édit; par lequel le roi accordoit une entière amnistie à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais, pendant que le plus grand nombre

s'en retournoit en paix, un reste de conjurés (1), croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville. Ils furent découverts et repoussés. Cette derniere tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauve-garde de l'édit, ne furent pas exceptés; on les arrêtoit sur les routes, et on les trainoit en prison : à la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laisserent échapper plusieurs; mais dans Amboise même, il n'y eut point de grace; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence,

(1) Mém. de la Vieller., tom. IV, p. 204.

d'autres par le tranchant de l'épée; le sang ruisseloit dans les rues, et les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetoit, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons (1). Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'étoit livré lui-même sur la foi du duc de Nemours. Celui-ci ayant rencontré Castelnau à la tête d'un escadron de rebelles, avant que de le charger, éleva la voix et lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit » Castelnau, n'est pas de faire la guerre » à notre roi, mais de lui représenter nos » très-humbles remontrances contre la » tyrannie des Guises. *Est-ce ainsi*, re- » prit le duc de Nemours, *que l'on doit* » *aborder un roi, et lui présenter les* » *vœux de son peuple ? Si vous voulez*

(1) Mém. de la Vieilev., tom. IV, p. 187.

» *poser les armes, je vous promets, sur* » *ma foi, de vous faire parler au roi, et* » *de vous ramener en sûreté*». Nemours en fit serment et le signa: Castelnau le suivit; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers: en vain le duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grace; les ministres lui répondirent constamment, que mal à propos il avoit donné sa parole, et que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle: «ce qui causa (1), *dit le maré-* » *chal de la Vielleville*, un grand creve- » cœur et mécontentement au duc de » Nemours, qui ne se tourmentoit que » pour sa signature; car, pour sa parole, » il eût toujours donné un démenti à qui » la lui eût voulu reprocher, sans nul » excepter, tant étoit vaillant prince et » généreux». Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et aux yeux des partisans de la cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demanderent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seuls causes de leur malheur.

(1) Mém. de la Vieller., tom. IV, p. 191.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, mais peu chargé par la Bigne, secrétaire de la Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour, et les Ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amérement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il finit par cette protestation : « Si » quelqu'un est assez hardi pour soutenir » que j'ai tenté de révolter les François » contre la personne sacrée du roi, et » que je suis auteur de la conspiration, » renonçant au privilége de mon rang, » je suis prêt à le démentir par un combat » singulier. Et moi, *reprit le duc de Guise*, » je ne souffrirai pas qu'un si grand prince » soit noirci d'un pareil crime, et je vous » supplie de me prendre pour second ».

Ainsi finit, par une scene presque comique, un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, *il y eut plus de mal-contentement que de huguenoterie* (1). C'est en effet ce que protesterent les prétendus réformés, dans les écrits

(1) Mém. de Condé, tom. I, pag. 347. — De Thou, liv. XXV. — Davila, liv. II.

qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des Etats, dans lesquels on auroit pu modérer les édits portés contre les calvinistes.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi, aux parlemens, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre lui, contre la reine sa mere, et ses freres, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses : chacun en jugea comme il étoit affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour et contre. On lui avoit donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi, s'il approuvoit les conjurés, et suspect à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étoient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attrou-

pât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiroient; et par son silence, il laissa croire qu'ils étoient en faute eux-mêmes, d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration, n'auroit pas été fâchés qu'elle réussît: ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avoient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. « Je vis, *dit Brantôme*, » des huguenots qui disoient: Or hier » nous n'étions pas de la conjuration, et » ne l'eussions pas dit pour tout l'or du » monde; mais aujourd'hui nous le di- » sons pour un écu, et que l'entreprise » étoit bonne et sainte » (1).

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie, trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation: on prenoit à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute,

(1) Brantôme, tom. VIII.

si on ne pouvoit les justifier entierement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évaderent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencerent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, s'étant sauvé après les autres, écrivit au cardinal : « La fuite » de vos prisonniers nous a causé une » grande douleur, par le chagrin que » nous savions qu'elle occasionneroit à » votre éminence. Nous nous sommes » mis aussi-tôt à la suite des fuyards, » et dès que nous les aurons pris, nous » ne manquerons pas de vous les ra- » mener bien accompagnés ». Le prélat, qui étoit timide, ne méprisa pas cette ironie. Dès ce moment, les deux freres montrerent plus d'affabilité au commun des calvinistes ; ils firent même donner un édit, qui portoit abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise, fut le chancelier Olivier ; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration ; en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montroit pas

pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes Lorrains auroient désirée (1). Le cardinal vint lui rendre visite un moment avant sa mort ; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : *Ah! mauldit cardinal, tu te dampnes, et nous fais aussi tous dampner.*

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avoit passé par tous les grades de la magistrature ; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçoient (2) : il dut son élévation à la reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvoient bien affermis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires ; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencerent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui

(1) D'Aubigné, tom. II, c. 16. — Mém. de Tav., p. 222. — Mém. de la Vieliev., tom. IV, p. 93.

(2) Mém. de la Vieliev., tom. IV, p. 184.

lui prodiguent toutes les vertus (1) : elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisoit lui-même partie de cette cour. Elle étoit belle, de riche taille, majestueuse et prévenante : sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premieres demoiselles de son royaume, elle se divertissoit avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étoient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimoit tous les arts, et les protégeoit. L'étranger comme le François étoit surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvoient relever sa famille ou sa personne. C'étoit elle qui se chargeoit de présenter au roi, ses enfans, les gentilshommes de son royaume, et elle le faisoit avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa cour, en un mot, étoit libre, gaie, folâtre, même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en

(1) Brantôme.

licence : Catherine ne veilloit pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffroit trop un goût de galanterie, dont on prétend qu'elle n'étoit pas éloignée elle-même : on l'accuse aussi de s'être servi des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les princes et les grands dont elle redoutoit le courage. Quoiqu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son regne qu'a cessé l'austere bienséance de l'ancienne galanterie françoise, chassée par la fureur de la parure et des ajustemens : la pudeur en souffrit ; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succederent la ruse et la finesse, qui, sous une reine italienne, s'accréditerent aux dépens de la bonne foi.

Comme mere des rois, tutrice de ses enfans, et régente du royaume, le caractere de Catherine est encore un problême pour les esprits non prévenus : elle étoit plus circonspecte qu'entreprenante ; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avoit toute l'astuce de son sexe et de son pays : elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par

principe ou par une pente naturelle ; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des momens et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et long-temps depuis, la reine mere, entraînée par la rapidité des événemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevoit leurs écrits, et les lisoit avec les apparences du penchant et de l'approbation ; demain, rendue aux Guises, elle se livroit à eux, jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le regne de François II, son fils, ce fut le même caractere, foiblesse et variation

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps ; c'étoit-là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours, sous son administration, les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau ; on devoit, dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il étoit possible, une tranquillité durable. Le ministere y appela les princes, les plus puissans seigneurs,

les chevaliers de l'ordre, et les principaux magistrats : elle fut convoquée pour le 21 août.

Mais dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencis, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit ; mais les Montmorencis garderent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avoient en main la puissance souveraine, donnerent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége : au lieu de s'y rendre, le prince de Condé alla à Nérac se plaindre au roi de Navarre, son frere, des mauvais traitemens qu'on lui avoit fait essuyer à Amboise, et l'engager à se joindre à lui pour en tirer vengeance. Les Montmorencis et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présenterent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devoit produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de

théâtre (1) : les rivaux entrerent à tour de rôle sur la scene; ils réciterent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la religion et l'état; tout le mal, ils le rejeterent sur leurs adversaires, se contredirent, chercherent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire; et après bien des débats, bien des discussions qui n'éclaircirent rien, ne remédierent à rien, on conclut qu'il seroit au plus tôt assemblé un concile national, que l'on convoqueroit aussi les états du royaume, et que, jusqu'à ce temps, les choses resteroient comme elles étoient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'intention des princes Lorrains fut de réunir, sous ce prétexte, les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit (2). Ceux qui penchent pour ce sentiment, s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyerent des troupes dans les endroits suspects, changerent les commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés, le roi de

(1) Comment., tom. I, p. 37.
(2) Mém. de Tavannes, p. 133.

Navarre et le prince de Condé; et quand vint le temps, ils n'épargnerent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états : mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé, que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils surent que les troubles se renouveloient par-tout, qu'on courroit déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avoit un complot formé pour les chasser de la cour, et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon, nommé la Sague, que le prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit (1). Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoit de la part des Montmorencis, des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du royaume; offres équivoques, qu'on ne pouvoit cependant

(1) De Laplace, liv. III.

taxer de crimes : mais la Sague, menacé de la torture, parla ; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans ; que le roi de Navarre et le prince de Condé devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même-temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence ; enfin exciter un cri général, qui demanderoit la disgrace des Guises ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paroître des caracteres invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître étoit toujours déterminé à faire périr les Lorrains ; qu'il espéroit y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la bastille le vidame de Chartres (1) : ce seigneur étoit aimable et galant ; il passoit pour avoir plu à la reine mere, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui

(1) Mém. de Condé, tom. I.

auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité ; il fut traité fort durement dans la prison : les Guises le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment que, par un retour de fortune, il alloit triompher de ses ennemis.

C'étoit un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvoient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettoient pas de s'absenter des états, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels (1). Le prince de Condé, qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques ; mais le roi de Navarre qui, d'ailleurs, se sentoit la conscience assez nette, ne vouloit pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, confidente de la reine mere, avoit sous main fait passer un avis qui étoit goûté de plusieurs ; c'étoit, en même-temps que les Bourbons partiroient pour les états, de surprendre les enfans du duc de Guise, et de les enfermer à Sédan, pour s'en servir d'otages : il y avoit encore l'expédient de

(1) Castelnau, liv. II. — De Laplace, liv. III.

ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que Condé restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre iroit à Orléans. La dame de Roye, belle-mere du prince, et Eléonore son épouse, pleines de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti : on balança longtemps, on pesa les dangers et les ressources ; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devoient se tenir à la fin d'octobre.

Les états du royaume, tels qu'aime à se les représenter tout François convaincu de la bonté de ses rois, et du respectueux attachement des peuples, sont l'assemblée du pere et des enfans, qui traitent en commun des intérêts de la famille : le prince y porte une ame attendrie sur le besoin des malheureux, des projets de bienfaisance, un esprit de conciliation et de justice, et un cœur disposé à se laisser émouvoir par les plaintes de l'opprimé. Les ministres de la religion, les grands du royaume, les députés des provinces et des villes, organes sacrées de la république recommandée à leurs soins, présentent avec confiance les vœux de la patrie, qui s'explique par leur bouche. La vérité approche du trône sans être déguisée par la flatterie, ni rendue odieuse

par le murmure; et la majesté du souverain, au milieu des sujets soumis et dociles, ne conserve que l'éclat qui attire la vénération, sans imprimer la terreur.

Mais il faut pour cela que le roi n'ait pas contre son peuple des préjugés qui alterent sa tranquillité, comme en avoit François II. Ce prince infortuné, depuis le moment qu'il étoit monté sur le trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie et trahisons: on lui remplissoit l'esprit d'idées funestes; et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-huit ans, il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume.

La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événemens qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit glaça tous les cœurs: la ville fut remplie de soldats; on posa des corps de garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les princes de Bourbon: le roi avoit envoyé au devant d'eux le cardinal de

Bourbon leur frere, les assurer de sa part qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flottoient entre la crainte et l'espérance; mais quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissoient de loin: ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussi-tôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée tout leur annonce la colere du souverain (1): les courtisans les évitent; aucun ne leur fait cortége; les ministres les regardent d'un air froid; le roi prend un visage sévere, reproche au prince de Condé, en peu de mots, les crimes dont on l'accusoit, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter.

Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du prince: beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices

(1) Castelnau, liv. II, c. 11.

dans les fers; il ne s'agissoit plus que de juger: on établit à cet effet un tribunal, composé du chancelier et de commissaires tirés du parlement de Paris: en vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées; il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il seroit déclaré atteint et convaincu du crime de lese-majesté. Il demanda un conseil; cette grace, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte: les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du temps et reculoient la conclusion (1). Les parens et les amis du prince profitoient de ce temps précieux, pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mere de plusieurs enfans, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondoit sèchement: « Votre mari a » voulu m'ôter ma couronne et la vie ».

(1) Le Labour., tom. I, p. 512.—Mém. de la Vieller, tom. IV, p. 249.

On alloit aux Guises ; ils disoient : « Il » faut, d'un seul coup, couper la tête à » l'hérésie et à la rébellion ». Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui le rebuta durement.

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frere, il courut lui-même risque de la vie (1). Bourbon avoit été averti secrétement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devoient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint ; le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir ; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser, « J'irai, *dit il à un de ses con-* » *fidens ;* je combattrai tant qu'il me » restera un souffle de vie ; si je suc- » combe, prenez ma chemise teinte de » mon sang, portez-la à mon fils, et » que la vie l'abandonne plutôt que le » desir de la vengeance ». Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé,

(1) D'Aubigné. — Cayet. — La Planche.

s'écria avec indignation, en parlant du jeune roi François II: *ô le lâche! ô le poltron!*

Cet attentat plein de noirceur fait frémir, sur-tout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant, dont la santé chancelante s'affoiblissoit tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvoit précipiter dans le tombeau (1); mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeoient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le prince de Condé fut condamné à mort: quelques-uns des commissaires avoient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger.

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince resterent en suspens: pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire: il écrivit à sa femme,

(1) Le Labour., tom. I, p. 512.

dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations; il ne plia pas dans sa disgrace, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité dans cet instant de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit: « Il n'y » a meilleur moyen d'appointement, » qu'avec la pointe de la lance (1) ». Disposition funeste, qu'il auroit payée de sa vie si François II n'eut été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affoibli par ses infirmités, pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son regne.

Ceux qui connoissent l'inquiete activité des ambitieux, imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mouroit au moment que des deux premiers princes du sang, l'un étoit prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel

(1) Vie de Coligny, liv. III.

de lese-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, trembloit pour sa propre vie; au moment que deux partis puissans se choquoient, l'un soutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à sa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avoient gagné presque tous les députés des états généraux alors assemblés.

Le trône alloit être occupé par un roi de dix ans: il falloit une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de treve qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume? C'étoient là les réflexions qui agitoient la reine mere, et la jetoient dans le découragement: (1) elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés.

Dans cette perplexité, elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité: il lui fit sentir que mere du roi, faite pour donner aux François, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévoue-

(1) De Thou, liv. XXVI. — Davila, liv. II.

ment au bien de l'état, il ne lui convenoit pas de servir d'instrument à la passion des partis; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudroient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressoient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en étoit encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étoient maîtres, et tous les catholiques: de son côté, le roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frere, et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les princes

offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier regne, vouloient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leur secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, et en lui abandonnant quelque partie de l'autorité; de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine mere se trouva régente, sans qu'on voie que les états y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume: les Guises resterent à la cour, ce qui étoit déjà beaucoup, et ils y devinrent très-puissans, ce qu'on n'auroit jamais prévu; enfin, le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frere le temps convenu pour son entiere justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorenci. Ce seigneur fut fameux sous quatre regnes. Honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrace en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires.

Il fut maltraité sous François II, et ne reprit à la cour, sous Charles IX, son rang et les fonctions de sa charge, que pour finir tragiquement une vie si traversée.

Anne avoit une fermeté à l'abri de ces vicissitudes de la fortune : chose rare dans un courtisan (1) ! Il regardoit la disgrace plutôt comme une suite nécessaire de la grandeur, que comme l'effet des mauvais offices, et il en témoignoit peu de ressentiment. Également indifférent sur le sort des armes, dont il eut souvent à se plaindre, il ne se décourageoit pas plus d'une défaite, qu'il ne s'énorgueillissoit d'une victoire. A cette égalité d'ame, qui rend supérieur aux événemens, le connétable joignoit un attachement inviolable à la religion. Il faut voir, dans Brantôme, jusqu'où il portoit la fidélité à observer les pratiques qu'il s'étoit imposées.

« Le connétable, *dit cet écrivain*, ne » manquoit jamais à ses dévotions et à » ses prieres, car tous les matins il ne » failloit de dire et entretenir ses pati- » nôtres par les champs, aux armées, » parmi lesquelles on disoit qu'il falloit » se garder des patinôtres de M. le con-

(1) Brantôme, tom. VII.

» nétable ; car en les disant et en mar-
» mottant, lorsque les occasions se pré-
» sentoient, comme force débordemens
» et désordres y arrivent maintenant,
» il disoit : *Allez-moi pendre un tel ;*
» *attachez celui-là à un arbre ; faites*
» *passer celui-là par les piques ou les*
» *arquebuses tout devant moi ; taillez-*
» *moi en pièces tous ces marauts, qui*
» *ont voulu tenir ce clocher contre le*
» *roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-*
» *moi le feu par-tout à un quart de lieue*
» *à la ronde.* Et ainsi tels et semblables
» propos de justice ou police de guerre
» proféroit-il, sans se débaucher nulle-
» ment de ses paters, jusqu'à ce qu'il
» les eût parachevés, pensant faire une
» grande erreur, s'il les eût remis à dire
» à une autre heure, tant il y étoit cons-
» cieucieux ». Brantôme ajoute qu'il jeûnoit tous les vendredis.

Dans ce récit, outre l'exactitude aux devoirs religieux, on remarque la sévérité de la discipline, dont le connétable ne s'écarta jamais. C'étoit autant zele pour son devoir, qu'amour général du bon ordre, qui ne lui permettoit pas de voir de sang froid du relâchement dans aucun état. « Quand il voyoit faire des fautes,
» ou qu'on bronchoit devant lui, *conti-*
» *nue Brantôme*, il le savoit bien re-

» lever. Ah! comment il repassoit les » capitaines, quand ils failloient à leurs » charges, et qu'ils vouloient faire les » suffisans, et vouloient encore répon- » dre; et messieurs les conseillers et pré- » sidens, et gens de justice, quand ils » avoient fait quelques pas de clerc, la » moindre qualité qu'il leur donnoit, » c'est qu'il les appeloit ânes, veaux et » sots ». Aussi étoit-il craint comme un homme sans égards et sans ménagemens, *étant le seigneur du monde qui étoit un grand rabroueur*, d'autant plus redouté encore, qu'à la réprimande il joignoit le malin plaisir d'aimer à troubler, à déconcerter, à réduire au silence.

Il tenoit de la nature ce caractere roide et inflexible; mais l'éducation sévere qu'il avoit reçue, y ajouta beaucoup (1). « Quand il partit pour aller en Italie » faire ses premieres armes, son pere ne » lui donna que cinq cents livres, avec » de bonnes armes et de bons chevaux, » afin qu'il pâtît et n'eût toutes ses aises, » en enfant de bonne maison, et apprît » à conduire bien son fait et avoir de l'in- » dustrie, et faire de nécessité vertu; » aussi disoit il que nul ne peut jamais » bien savoir, qui ne sait pâtir ». Ainsi,

(1) Brantôme.

accoutumé de jeunesse à n'être point ménagé, le connétable ne ménageoit pas non plus les autres: cependant, malgré sa dureté, *le bon homme n'étoit pas ennemi de la beauté ni de l'amour*; il se plaisoit à table, et aimoit les propos joyeux, *et disoit le mot pour rire au souper de la reine, avec elle, lorsqu'il l'alloit voir.*

Anne de Montmorenci étoit vaillant et intrépide, mais plus soldat que général; il entendoit les finances: avec un bon jugement et une excellente mémoire, il étoit encore grand travailleur. On ne peut lui reprocher qu'un peu trop d'avidité pour acquérir des richesses, et trop d'attachement à celles qu'il possédoit; du reste il étoit plein de probité et de droiture, bon François, et inviolablement attaché au bien du royaume.

Eloigné de la cour sous François II, il y revint aussi-tôt que ce prince fut mort, désiré par la reine mere et par le roi de Navarre, pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et congédia les troupes qui étoient aux portes. « Je veux, » dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par-tout son royaume ». S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main, et, saisi

d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui » dit-il, que les troubles présens ne vous » épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, » ainsi que tous vos fideles sujets, pour » la conservation de votre couronne ».

Ces sentimens étoient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourroit dans la suite devenir matiere à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine : elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres, avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seroient admis ; la maniere de donner les ordres, et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des états généraux qui étoient à Orléans, comme simples spectateurs de ce qui se passoit (1). Vraisemblablement ils n'avoient été convoqués

(1) De Thou, liv. XXVII. — Davila, liv. II.

sous François II, que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant, comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose ; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matieres qui pouvoient intéresser alors ; il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'étoit pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques ; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demanderent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et les états furent remis au mois de mai.

Les séances durerent tout le mois de janvier 1561. Outre ce que je viens de dire, on y parla des finances: le roi de Navarre proposa de rechercher ceux qui avoient tiré de la cour des gratifications excessives, et de les obliger à restitution. On sentoit bien que c'étoit un coup indirect porté aux Guises, nouveau germe de discorde qui produisit des fruits amers à Fontainebleau, où le roi se rendit au commencement de février.

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour; on le déclara innocent: il y parut en crédit et en faveur, dans l'éclat d'un homme qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventoient tous les jours de nouvelles manieres de mortifier les anciens ministres: on les trouvoit encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'étoit que plaintes et murmures; enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse menacerent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Les équipages défiloient déjà; tous les partisans des princes étoient prêts à mon-

ter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avoit quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout: le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle; il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, resterent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours les ressources de Catherine; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance et sans système, il étoit bien difficile que la reine ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêchoient de tenir: de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les

Guises, c'étoit se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant, pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises appuyés sourdement par une puissance étrangere, gagner le roi de Navarre lui-même, se reunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenerent des traités, dans lesquels la reine mere, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine mere suivit, sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette premiere bourasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugerent à propos de se mettre en état, non-seulement

de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi (1). On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine mere, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume: depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenoit à la cour un ambassadeur, qui y jouoit le rôle de ministre d'état, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit et blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisoient qu'un avec lui, et ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumieres.

La reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montroit des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla ouvertement contre

(1) Mém. de Condé, liv. II. — Lett. de Chantonnay.

les assemblées et les prêches, qui se faisoient même à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre, qui changea tout le système du connétable, et le réunit aux Guises.

Les Etats d'Orléans n'avoient pas été rompus, mais seulement prorogés au mois de mai : en attendant qu'ils se rassemblassent, il fut statué qu'on tiendroit dans chaque province des assemblées particulieres, pour préparer les affaires sur lesquelles on devoit délibérer dans les Etats.

L'assemblée de Paris, entre autres articles, proposa de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sang-sues de cour.

Le maréchal se nommoit Jacques d'Albon, cadet d'une illustre famille de la province Lyonnoise (1). Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissoit les talens d'un général, et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé : il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et sur-tout une adresse singuliere pour parvenir à

(1) Féron. — Brantôme.

ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluités de toute espece, les richesses fondoient entre ses mains, et il étoit toujours embarrassé; aussi n'y avoit-il pas de moyens qu'il ne se crut permis pour réparer les breches que sa prodigalité faisoit journellement à sa fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions; et les calvinistes lui en vouloient sur-tout, parce que, sous Henri II, il s'étoit montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

La duchesse et le maréchal lierent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution: pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, doublement inquiet de la demande des députés de Paris, et parce qu'il avoit beaucoup reçu lui-même, et parce qu'un de ses fils avoit épousé une des filles de la duchesse. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la religion ne couroit aucun risque; en vain les Châtillons, ses neveux, lui jurerent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu

des gratifications excessives, ne tomberoit jamais ni sur lui, ni sur les siens; il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise, et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat.*

On fit courir alors un plan général d'une Ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en étoit déclaré chef. On devoit se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses (1). S'il résistoit, Philippe s'engageoit à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattoit de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entreroit en France, l'empereur s'obligeoit à retenir les protestans d'Allemagne par des édits sévères; le pape et les princes d'Italie, à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France: ainsi les calvinistes laissés sans défense, devoient être tous passés au fil de l'épée.

(1) Rec. de choses mém., tom. II, p. 135.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé par la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces pieces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquoit, des projets bien au-dessus de leurs idées; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'Etat; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les réformés (1). La reine qui se regardoit comme le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi: pour cet effet, elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la paix (2). *Mais*, disoit le chancelier en plein parlement, *le diable s'étoit mis parmi les contestations de religion*; et il ajoutoit entre autres raisons, *que cela étoit venu de ce que nul n'avoit pensé à s'amender et réformer.* C'étoit dire assez ouvertement que la religion ne

(1) De Thou, liv. XXVIII. — Davila, liv. II. — Mém. de Condé, tom. I. — Journal de Brulart.

(2) Cérémonial françois, tom. II, p. 945.

servoit que de prétexte, et personne n'étoit à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avoit été précédé de quelques ordonnances préparatoires, occasionnées par des émeutes et de petits combats entre catholiques et calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulieres ne suffisant pas, la cour résolut d'en établir une générale : pour cet effet, le roi se transporta au parlement : l'affaire fut agitée en sa présence, et la délibération se réduisit à trois avis. 1°. Suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile. 2°. Les punir du dernier supplice. Le troisieme avis, mitoyen entre les deux premiers, fut de ne condamner à la mort que ceux qui feroient des assemblées. Cette derniere opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord, qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et sur-tout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous

discours ou insinuations qui pourroient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulieres, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacremens, que le rit de l'église catholique; les évêques connoîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier, ne pourront être condamnés qu'au bannissement; enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnerent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étoient convaincus (1); mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandoient avec tant d'instances par leur *complainte apologétique au roi*, savoir, la simple permission de s'assembler *en quelques coins de ses villes*. Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du parlement: *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau*. Paroles remarquables, qui annonçoient les guerres sanglantes qu'occasionneroient les changemens faits à l'édit. Plusieurs n'étoient point d'avis de renvoyer aux évêques la connoissance du

(1) Pasquier, liv. IV, lett. 10. — Mém. de Condé, tom. I. p. 268.

crime d'hérésie; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques, il en auroit fallu un autre ecclésiastique, ce qui menoit à l'établissement de l'inquisition.

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodemens; le plus difficile étoit entre le duc de Guise et le prince de Condé; celui-ci paroissoit toujours fort ulcéré contre le premier: le roi voulut qu'ils se reconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. *Racontez*, dit le roi au duc de Guise, *comment les choses se sont passées à Orléans.* Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. *Quiconque m'a fait cet affront*, dit Condé, en se tournant vers le duc, *je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. Et moi aussi*, reprit le duc, *mais cela ne me regarde pas.* Second spectacle que ces deux rivaux donnerent au public. Ils s'embrasserent, mangerent ensemble, se jurerent amitié, et ne se pardonnerent pas.

Toute la France étoit en attente de ce que produiroient deux assemblées qui se tenoient, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés des états, convoqués à Pontoise au commencement de l'année, y travaillerent long-temps par

bureaux, pour rédiger les demandes de leurs commettans, et en former leurs conclusions : ils se rendirent ensuite à Saint-Germain, où le roi fit l'ouverture des états. D'abord on s'y occupa beaucoup de rangs et de préséance; le temps s'écoula ensuite en harangues.

Il sembloit qu'il y eût une conjuration formée contre le clergé. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fideles échos de leurs orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti, devoit suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste pouvant être employé à acquitter les dettes de l'état, donneroit moyen de diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avoit un motif : ils offrirent une somme payable en dix ans; c'est le premier *don gratuit* : la cour l'accepta; les clameurs tomberent, et les états finirent.

Le colloque de Poissy fit un plus grand éclat, et mérite aussi une attention particuliere, parce que c'est une époque remarquable dans l'histoire de nos troubles.

Long-temps avant qu'on prévît en France que la foi de nos ancêtres, universellement suivie dans le royaume, seroit un jour exposée à des doutes et assujettie à des examens, l'Allemagne, couverte de sectes qui déchiroient son sein, avoit élevé sa voix pour obtenir un concile (1). Le pape Paul III, vivement pressé, l'indiqua à Mantoue pour l'année 1537; mais le duc, souverain de cette ville, n'ayant pas voulu se prêter aux arrangemens qu'exigeoit une pareille assemblée, le pape la transféra à Vicence pour l'année 1538. Différens incidens firent surseoir jusqu'à l'année 1542, que Paul convoqua le concile à Trente. Les légats s'y rendirent; mais il n'y vint que très-peu d'évêques, ce qui fit différer jusqu'à l'année 1545. Il se tint huit cessions dans le courant des années 1546 et 1547. La peste faisant de grands ravages du côté de Trente, le concile se transporta à Bologne, où se tint une neuvième session. Tout languit ensuite jusqu'à la mort de Paul III, en 1549. Jules III, qui fut élu en 1550, rétablit le concile à Trente, où la guerre l'interrompit après la seizième session, en 1552. Ce ne devoit être que pour deux ans; mais Marcel II et Paul IV

(1) Pallaviccin. — Fra Paolo.

ne jugerent point à propos de le continuer. Pie IV, leur successeur, auroit sans doute suivi leur exemple, sans les instances de la France, qui ne lui permirent pas de rester dans l'inaction.

Comme les peuples d'Allemagne, ceux de France crurent le concile général un remede infaillible à leurs maux; aussi catholiques et calvinistes le demandoient avec une égale ardeur. Tant que ce désir ne se manifesta que par des prieres, des remontrances, des plaintes et des écrits de quelques particuliers, le pape tint bon, et le concile resta suspendu. Quand il vit que l'empressement redoubloit, que la convocation d'un concile devenoit le vœu de la nation, et qu'au défaut d'un général on parloit sérieusement d'en tenir un national, ce pontife donna sa bulle pour rassembler le concile à Trente, à Paques de cette année 1561.

Il étoit déjà trop tard; les lenteurs et les délais de la cour de Rome avoient fait résoudre une conférence publique sur les points contestés entre les deux religions: on fixa le temps au mois d'août, et le lieu à Poissy, petite ville peu éloignée de Saint-Germain, où la cour demeuroit. La partie fut si bien liée, que tous les efforts du cardinal Hippolyte d'Est, envoyé légat en France, et ceux de beaucoup de prélats

unis avec lui de sentimens, ne purent la rompre.

Leur sentiment étoit qu'il y auroit de l'imprudence à exposer la foi au jugement d'un public prévenu, et peu instruit des matieres théologiques; qu'outre les autres inconvéniens, ce seroit donner aux ministres une espece de droit de débiter ouvertement leur nouvelle doctrine (1). De deux choses l'une, disoient-ils; on veut prévenir le jugement du concile, ou l'attendre: le prévenir, il y auroit de l'imprudence et du danger; si on l'attend, la conférence devient inutile.

Ces raisons étoient péremptoires, mais le cardinal de Lorraine insistoit pour le colloque. On lui prête dans ses instances l'envie de faire briller son éloquence, et le dessein, plus digne d'un évêque et d'un politique, ou de convertir les ministres, ou de mettre aux mains les protestans d'Allemagne avec les calvinistes de France, sur la différence du dogme et du rit (2). On assure que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise avoient formé de longue main ce projet, d'ôter aux réformés français l'assistance des Allemands, et que ce fut pour y réussir qu'ils eurent des conférences et des entrevues furtives avec le

(1) Comm., liv. II et III.
(2) De Serres, liv. I, p. 690.

duc de Wirtemberg, regardé comme le chef militaire des protestans d'Allemagne, et qu'ils montrerent tant d'empressement d'avoir des ministres luthériens au colloque.

On passa tout le mois d'août à agiter, sans convenir quelles matieres seroient principalement l'objet des conférences publiques. Les ministres calvinistes demanderent que les évêques n'y assistassent point comme juges, mais comme parties. La reine, embarrassée, répondit que le roi présideroit : réponse équivoque, qui leur laissoit l'espérance de l'égalité, sans ôter la supériorité aux évêques.

Le 9 septembre, le roi se rendit de Saint-Germain à Poissy pour le colloque; il étoit accompagné de la reine mere, d'Alexandre, duc d'Orléans, son frere, de Marguerite de France, sa sœur, des princes du sang, des grands officiers de la couronne, et des ministres d'état (1). Le reste de l'assemblée consistoit en cinq cardinaux, environ quarante évêques, plusieurs docteurs catholiques, et douze ministres de la nouvelle religion, choisis entre les plus habiles. Le plus célebre, celui qui porta la parole, et sur lequel tomba presque tout le poids de la dispute, étoit

(1) De Laplace. — Pasquier, liv. IV, lett. 2.

Théodore de Beze, ministre de Geneve, bel esprit, grand orateur, sur-tout vif et heureux à la replique, aussi propre à conduire une négociation, qu'à manier une question de théologie.

On ne manquoit pas non plus d'habiles gens parmi les catholiques, entre autres Claude d'Espense, docteur en théologie, d'un savoir profond, d'une rare sagacité, le premier des théologiens de son temps pour suivre un raisonnement, l'appuyer de toutes les preuves dont il étoit susceptible, et démêler le vrai sens d'une proposition, malgré toutes les subtilités, les équivoques et les sophismes dont ses adversaires cherchoient à s'envelopper.

La premiere séance fut ouverte par le chancelier, qui, raisonnant à son ordinaire en simple politique, insinua que les catholiques devroient se relâcher sur quelques articles, pour ramener les calvinistes. Ces accommodemens, en fait de religion, ne plurent point aux évêques; et ils auroient bien voulu avoir le discours du chancelier, pour lui faire, en temps et lieu, rendre compte de sa foi, déjà trop suspecte.

Quand il eut fini, on dit à Beze de parler. Il s'avança au milieu de la salle avec ses collegues; et se mettant à genoux, les mains tendues vers le ciel, il proféra

une prière pleine de force et d'onction, pour demander à Dieu son secours et ses lumières. Il fit ensuite sa profession de foi; se plaignit, en termes touchans, des rigueurs qu'on exerçoit contre ses frères; et parcourut les points contestés, fortifiant chacun de toutes les preuves que pouvoit lui permettre la rapidité du discours.

On l'écoutoit avec la plus grande attention, lorsque, tombant sur le sacrement de l'eucharistie, il laissa échapper des expressions dont l'indécence fit frémir les catholiques. On entendit aussi-tôt dans toute la salle, une rumeur d'indignation, qui pensa le déconcerter: il alla cependant jusqu'à la fin; mais à peine avoit-il achevé, que le cardinal de Tournon se leva, et prenant la parole avec cette émotion qu'inspire un zele long-temps retenu: « Ce n'est, dit-il, que malgré moi, malgré » la plupart des évêques ici présens, et » par une pure déférence aux volontés » de sa majesté, que nous avons consenti » à entendre ces nouveaux évangéliques; » nous avions prévu que s'il leur étoit » permis d'exposer leurs sentimens en » public, ils profiteroient de l'occasion » pour vomir, sans pudeur, des impiétés » et des blasphêmes. Nous vous conju- » rons, sire, de ne rien croire de ce » qui vient d'être dit, ou de suspendre

» du moins votre jugement jusqu'à ce » que vous ayez entendu les évêques » exposer les vérités contraires ». Il insinua ensuite assez clairement, qu'il y avoit eu de l'imprudence à exposer la foi du jeune roi aux doutes que de pareils discours pouvoient engendrer. La reine, qui sentit que ce trait la regardoit, s'excusa de la présence de son jeune fils à pareille assemblée, sur le consentement des princes, du conseil, et même du parlement.

On agita ensuite s'il étoit convenable de répondre au discours de Beze: la plupart des évêques tenoient pour la négative; mais le cardinal de Lorraine, qui devoit parler, l'emporta; on conclut seulement qu'il n'embrasseroit pas autant de matieres que le ministre, et qu'il se borneroit à la question de l'église et à celle de l'eucharistie: de l'église, parce que son autorité une fois prouvée et reconnue, il faudroit bien que les hétérodoxes se soumissent à ses décisions, et qu'ainsi tout le système de la nouvelle religion s'écrouleroit de lui-même; de l'eucharistie, parce que ce sacrement étant, pour ainsi dire, plus de pratique à cause de la messe, de l'adoration et de tout le culte extérieur, on espéroit que les peuples seroient aisés à détromper sur les autres articles, si les chefs s'accordoient sur celui-ci.

Le discours du cardinal de Lorraine porta donc principalement sur ces deux objets : il fut clair, savant et approfondi, prononcé avec noblesse, et mérita l'applaudissement de ses ennemis même. Après qu'il eut parlé, les cardinaux et les évêques formerent un cercle autour du roi : « C'est-là, *lui dirent-ils*, la foi » catholique ; c'est la pure doctrine de » l'église : nous sommes prêts à la sous- » crire, à la soutenir, à la sceller, s'il est » nécessaire, de notre sang ». Beze demanda à répondre ; mais comme il étoit déjà tard, on finit la séance.

Le roi n'assista point aux autres séances ; on y fit passer en revue successivement toutes les matieres contestées. Le cardinal de Lorraine s'attacha à Beze ; il le pressa vivement, afin de le forcer à développer son opinion sur l'eucharistie, et d'en tirer un aveu qui pût le brouiller avec les protestans d'Allemagne.

Il y avoit trois sentimens ; celui des catholiques, qui croient qu'après les paroles de la consécration, il ne reste plus que le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les especes et apparences du pain et du vin, ce qu'on appelle *transsubstantiation*. Les luthériens pensent qu'avec le corps de Jésus Christ, restent non seulement les espèces, mais encore les subs-

tances du pain et du vin, ce qu'ils expriment par le mot de *consubstantiation*. Enfin les calvinistes, et toutes les sectes qui en dérivent, disent qu'il n'y a ni transsubstantiation, ni consubstantiation, mais que Jésus-Christ n'est dans l'eucharistie que par la foi; en quoi les calvinistes sont beaucoup plus éloignés des luthériens que les catholiques, qui admettent tous deux la présence réelle, quoique d'une maniere différente.

C'est cette déclaration que le cardinal de Lorraine vouloit arracher à Beze, pour ôter à son parti la ressource des luthériens. Un jour, après avoir bien disputé, le cardinal finit par cette question : « Comme » les luthériens d'Allemagne, admettez-» vous la consubstantiation ? Et vous, » *répliqua Beze*, comme eux, rejetez-» vous la transsubstantiation » ? Quand les conférences en furent venues à ce point, où on ne chercha plus à se convaincre ni à se persuader, mais à se surprendre, il fallut songer à les terminer.

Cependant, pour derniere tentative, on changea la forme du colloque, et chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinerent les textes, composerent des confessions de foi, se les

présenterent à signer, les rejeterent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux, le jugement qu'il faut porter sur les athletes catholiques de cette dispute. « Le cardinal » de Lorraine, *dit le Laboureur*, fit » paroître beaucoup de doctrine; le cardinal de Bourbon, beaucoup de zele; » Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'adresse (1): l'évêque de Sézz et » les docteurs s'y signalerent aussi; mais » principalement Claude de Xainctes, » chanoine régulier, depuis évêque d'Evreux et docteur de Navarre, et Claude » d'Espence, y firent admirer leur grand » savoir, leur prudence et leur piété. Ils » furent bien nécessaires, non seulement » pour les grands coups, mais pour » l'ordre de la bataille, où le cardinal » de Lorraine, qui s'engagea d'abord trop » avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, aussi bien que l'évêque de Valence, qu'on soupçonnoit de ne point » combattre si franchement que lui ».

Il y avoit en effet alors des évêques d'une foi suspecte, quelques-uns, à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avoit déjà fait

(1) Le Labour., tom. I, p. 273.

la scene dans son palais ; et Antoine Caracciol, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres (1). « D'autres, *dit* » *Brantôme*, étoient soupçonnés de sen» tir un peu mal de la religion catholique: » Montluc, évêque de Valence; l'évêque » d'Uzès; Marillac, archevêque de Vienne; » les évêques de Bayonne, d'Oléron, et » Spisame, évêque de Nevers ». Ces prélats alloient souvent à la cour, et ne contribuerent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine mere les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France.

« Ils ne sont, *lui écrivoit-elle*, ni » anabaptistes, ni libertins; ils croient » les douze articles du symbole: aussi » plusieurs personnes de piété pensent » qu'on ne devroit pas les retrancher de » la communion de l'église, pour ne pas » révolter la foiblesse de quelques-uns. » Quel danger y auroit-il d'ôter les images » des églises, et de retrancher quelques » formules inutiles dans l'administration » des sacremens ? Ce seroit encore un » grand bien d'accorder à tous les fideles, » la communion sous les deux especes,

(1) Brantôme, tom. VII.

» d'abolir les messes basses, et de per-
» mettre que l'office divin se fît en langue
» vulgaire. Du reste, on convient qu'il
» est à propos qu'il n'y ait rien d'innové
» dans la doctrine et la hiérarchie, et que
» l'on conserve toujours pour le souve-
» rain pontife le respect et l'obéissance
» qui lui sont dus ».

Le pape ne se laissa pas prendre à ces dernieres paroles; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher, par un lien indissoluble, le roi de Navarre au triumvirat; mais il falloit avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef, et où étoient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominoient les Guises ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piége, et de se tenir en garde; on changea donc de batterie. Les Guises se chargerent d'abord de le tenter par une offre, qu'ils crurent devoir abattre un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne, qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des graces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siecle, étoit retournée depuis peu en Ecosse sa patrie (1). La cour retentissoit encore des plaintes ameres qu'avoit laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui étoit devenu presque étranger, et dont les dissentions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets, par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignoient; et prête à les voir disparoître : *Adieu, France*, s'écria-t-elle, *adieu, France, je ne te verrai plus.* Depuis cet instant, ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimerent jamais cette jeune reine, leur niece, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Ecosse, et ses espé-

(1) Brantôme, tome I.

rances sur celle d'Angleterre (1). Il étoit marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avoit des enfans; mais le légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa: il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis sa mere lui fit offrir, pour traverser la négociation du triumvirat.

Enfin, sachant que ce prince commençoit à se rebuter de tant de propositions, plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenoit, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette isle, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses: on fit entendre aussi au foible Antoine, que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenoit; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avoit toute la confiance; et que, s'attachant aux pré-

(1) Lett. de Chantonnay. — Négoc. du Card. d'Est. — Mém. de Condé, t. II.

tendus réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses freres lui permettoit d'envisager. Ces considérations déterminerent le roi de Navarre ; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques ; et, dans la premiere chaleur de ses espérances, il brusqua les calvinistes, qui lui tournerent le dos à leur tour : il abandonna aussi totalement la reine mere, que cette désertion remplit d'alarmes.

Il seroit difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561 et au commencement de la suivante : tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettoient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffroient aussi qu'on les reprimât (1). Un prêtre, nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne, pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes. Un licencié en théologie, nommé *Tanquerel*, soutint, dans des theses publiques, des propositions attentatoires à l'autorité du roi. Les Guises se donnerent quelques mouvemens pour sauver ces bout-feux ; mais enfin ils les

(1) Pasquier, liv. IV, lett. 12 et 13.

abandonnerent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs, n'empêchoient pas que les calvinistes n'étendissent un peu à leur avantage l'édit de juillet, qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces, qu'ils s'y rendissent les plus forts, qu'ils maltraitassent les catholiques qui vouloient les troubler; mais aussi ils ne murmuroient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissoient la peine de leur audace. C'étoit assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentoit ces inconvéniens, mettoit toute son adresse à les prévenir, et auroit voulu, une fois pour toutes, poser une barriere qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paroît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenoit inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlemens des députés qui lui aidassent à

faire un autre édit (1). Ils s'assemblerent à Saint Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler » sur ce point unique: *Est-il avantageux* » *au royaume, dans les circonstances* » *présentes, de permettre ou de défendre* » *les assemblées des calvinistes?* Pour » décider, il n'est pas nécessaire de dé- » libérer sur le fond de la religion : sup- » posant même celle des calvinistes mau- » vaise, est-ce une raison de proscrire » ceux qui en font profession? Ne peut- » on pas être bon sujet du roi, sans être » catholique, et même chrétien? N'allez » donc pas vous fatiguer à chercher la- » quelle des deux religions est la meil- » leure. Nous sommes ici, non pour » établir la foi, mais pour régler l'état ».

La question ainsi proposée, abstraction faite des inconvéniens qui pouvoient résulter d'une pareille tolérance, dans un royaume constitué comme la France, étoit aisée à décider (2) ; c'étoit demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger? Mais l'exemple du passé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un

(1) De Thou, liv. XXIX. — Davila, liv. II. — Pasquier, liv. IV, lett. 13.

(2) Mém. de Condé, tom. III.

nouvel édit, ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier.

On y statua que les calvinistes rendroient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la levée des dixmes et autres revenus ecclésiastiques. Il leur fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes, sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers; mais on leur permit, en récompense, de recevoir l'argent qui seroit donné volontairement en forme d'aumône.

Le reste de l'édit contient des réglemens pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique; de tenir des synodes ou consistoires, sans permission de la cour; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village;

mais ils doivent s'attacher à une église, et ne la point quitter : enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit ne fut enregistré au parlement qu'après des remontrances et des lettres de jussion. Les calvinistes triompherent : les ministres en exalterent en chaire, l'équité ; et les chefs écrivirent par-tout qu'on eût à s'y conformer exactement. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

LIVRE II.

Il sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'édit de janvier, et que les triumvirs et leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvoient empêcher (1). Les Guises avoient quitté

(1) Pasquier, liv. IV, lett. 2. — Comment., part. II, p. 113.

la cour ; le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient et réitéroient des remontrances ; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la reine mere, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la *belle de Rouhet*, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs : enfin la cause des catholiques se trouvoit réduite à la cour, au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvoient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine mere, et sûrs de sa confiance.

On se seroit néanmoins trompé, si sur ces apparences on avoit cru le triumvirat abattu (1) : la retraite des Guises couvroit les démarches d'une politique profonde. Ils s'étoient approchés des frontieres d'Allemagne, pour empêcher les protestans de donner du secours aux calvinistes de France. Comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étoient pas certains d'enlever à la reine sa mere, les princes Lorrains tâcherent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frere du roi,

(1) Pasquier, liv. IV, lett. 2. — Négociat. du Cardin. d'Est, lett. 41.

depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner; mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'édit, blâmoient l'éducation du roi, semoient l'argent, prodiguoient les caresses; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrace des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentoit la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entre eux et les romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son indolence, son zele s'échauffoit contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites: enfin, quoique le connétable et le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part, de sorte que la reine se trouvoit entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi

dire, et se mesuroient des yeux; attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, si-tôt qu'ils seroient frappés, à développer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas (1). Comme la reine mere paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, craignant de voir enfin passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours: il partit de Joinville à la fin de février, avec une nombreuse suite, qui se grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassy, petite ville sur la frontiere de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisoient le prêche: des injures on en vint bientôt aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres,

(1) De Thou, liv. XXIX. — Davila, liv. III. Mém. de Condé, tom. III. — Castelnau, liv. III.

font main basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy, retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étoient les agresseurs: ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine mere passoient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Beze lui fit cette fiere réponse: « Je parle pour une reli» gion qui sait mieux supporter les in» jures que les repousser; mais souvenez» vous, sire, que c'est une enclume qui » a déjà usé bien des marteaux ».

Malgré tant d'aigreur, la reine mere ne désespéroit pas de ramener la paix: elle savoit que tout dépendoit des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris, et de venir trouver le roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec

le prince de Condé, et de les réconcilier; mais le sort en étoit jeté. Guise répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appeloient à Paris : il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la reine frémit : elle ne pouvoit plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les triumvirs (1). Les calvinistes se présentoient pour la secourir; ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mere et l'enfant.

Il étoit retourné à Paris tenir tête au duc de Guise; mais la partie n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une fiere contenance, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardoient le prince

(1) Brantôme, tom. I. — Matthieu, liv. V. — Mém. de Condé, tom. III. — La Noue, 26e. discours. — Castelnau, liv. III.

qu'avec indignation, et réservoient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence : « Que » César n'avoit pas seulement passé » le Rubicon, mais déjà avoit saisi Rome, » et que ses étendards commençoient à » branler par les campagnes ».

Si-tôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminerent à aller secourir la reine mere. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avoit emmené le roi à Melun, ville capable de résister, du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendoit de la diligence, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi (1); que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste; que, moitié

(1) Lett. de Chantonnay. — Mém. de Tavan., p. 248.

par menaces, moitié par prieres, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche; et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées; et, serrant entre ses bras le jeune roi qui, ému d'un événement aussi étrange, versoit des larmes comme si on l'eût mené en prison.

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibere de nouveau: s'abandonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, et la reléguéront dans quelque château éloigné, sans puissance? Heureuse s'ils ne la renvoient pas en Italie! Se confiera-t-elle aux calvinistes? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi, que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'Etat? Il y avoit péril des deux côtés.

Catherine auroit bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle étoit encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avoit fait préparer secrétement un bateau prêt à la transporter où elle voudroit: enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune, et se remit

de bonne foi entre les mains des triumvirs. Peut-être espéroit-elle que, contens de ses promesses, ils la laisseroient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verroit les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle; mais ils avoient besoin du nom du roi : ils le transporterent donc à Vincennes; et, ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie : il sembloit que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête de ses troupes, rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, alla dans les faubourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonça les portes, brisa les chaires et les bancs, y mit le feu, et rentra dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorenci, par quelques plaisans, le nom de *capitaine Brûle bancs*. On tint ensuite de fréquens conseils, pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérens, que les triumvirs, maîtres du roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt, le prince de

Condé et son parti avoient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les instances réitérées de la reine, il marchoit vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avoient prévenu, et que la reine alloit avec eux à Paris (1). Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevoit malgré elle, mais qu'elle ne perdoit pas courage, et qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent, et lui ravissent le gouvernement (2). Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. L'amiral le joint; ils conférent en peu de mots. *C'en est fait*, s'écrie le prince en soupirant, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer*: et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans.

D'Andelot, qui s'y tenoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battoit alors contre les catholiques, qui vouloient le chasser (3). La présence du prince, quoiqu'arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme

(1) Journal de Brulart.
(2) Mém. de Condé, tom. I.
(3) Mém. de Condé, tom. III. — Pasquier, liv. IV.

dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Magdelaine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyoit inévitable; mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes: ceux du prince de Condé étoient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises; il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avoit été accordé par l'édit de janvier. Il conjuroit et sommoit tous les bons François de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs.

A ces griefs, les Guises répondoient que les événemens présens ne devoient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable, et aux autres seigneurs catholiques, avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations d'intolérance à

l'égard des réformés, et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par-tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seroient pas permis : il déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, et qu'il étoit libre, ainsi que la reine sa mere. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sinceres d'une part que de l'autre.

Tout n'étoit qu'artifice, déguisement et fourberie (1). Les triumvirs écrivoient aux protestans d'Allemagne, qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle religion, eux qui laissoient massacrer par-tout les sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérens assuroient les princes catholiques étrangers, que ce n'étoit point la religion qui leur mettoit les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et en même-temps qu'ils faisoient cette protestation, ils embrassoient et professoient cette religion, dont

(1) Mém. de Tavan., p 225.

ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts.

La reine mere disoit tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes, qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. Catherine le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçoit de sa colère, dans le temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'étoit Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisoit les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaisons dans les ordres qui venoient de la cour, aux gouverneurs des provinces. *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavannes, *portoient qu'il falloit tout tuer; et celles de la reine, tout sauver.* Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandoient des ordres précis, on ne faisoit qu'en rire, et on les renvoyoit sans réponse.

Ces lenteurs donnoient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit, et ordonna aux ministres d'écrire

aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes (1). Il manda aussi les gentilshommes qu'il savoit lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyoit dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres, que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôloient. Mais, afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les confédérés jurerent d'exécuter fidélement.

Ils y disoient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulens, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les rites profanes, les superstitions, les blasphêmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnoissons,

(1) Mém. de Condé, tome III. — Recueil de choses mém., tome II.

» *ajoutoient-ils*, le prince de Condé pour » le défenseur et le vengeur du royaume; » nous lui jurons obéissance comme à » notre chef, et à tous ceux qu'il voudra » mettre à sa place, lui promettant » armes, chevaux, munitions, biens, » nos corps et nos personnes; et si nous » manquons à notre engagement, nous » nous soumettons d'avance à tel supplice » qu'il ordonnera ».

Cette association, disoient les confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusoient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Elisabeth.

Le fruit de ces mesures fut un soulévement presque général dans le royaume, sur-tout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarerent pour les prétendus réformés (1). On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de mas-

(1) De Thou, liv. XXX. — Davila, liv. III.

sacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces événemens particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'étoit pas la première fois que les calvinistes paroissoient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil des troupes réglées (1). Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le comté Venaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes, dans différens cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats; mais ce feu à peine allumé, s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, parce qu'il n'y avoit point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Ici tout annonçoit une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissoit plus de quelques détachemens aisés à dissiper, mais

(1) De Thou, liv. XXV.

d'une armée entiere qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les provinces, par les Châtillons, Antoine de Croï, prince de Porcien, la Rochefoucauld, Rohan Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs.

Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée l'*armée royaliste*, étoit moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violens, se mirent en campagne, dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publioit qu'il alloit à Paris délivrer le roi : les triumvirs, qu'ils vouloient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine mere demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au nombre de pas qui devoient les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étoient-ils restés une demi-heure en présence, que reconnoissant chacun dans la troupe opposée leurs parens et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous

demanderent à leurs commandans permission de s'approcher : ils volerent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentimens de paix, et de revenir amis.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter ces dispositions. Ils conférerent deux heures ; le prince de Condé, fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier ; et le roi de Navarre, arrêté au contraire. Ils se séparerent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre, n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussi-tôt les triumvirs sortiroient de la cour, et que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse, qu'il regardoit cette proposition comme un piége ; qu'il n'auroit pas plus tôt désarmé, que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableroient de leur puissance (1). Il s'obstina donc à deman-

(1) Mém. de Condé, tome III. — Journal de Brulart, tome I. — Négociat. du cardinal d'Est.

der, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée. La reine mere et le roi de Navarre le lui promirent par écrit; en effet, les trois seigneurs suspects se retirerent à quelques lieues du camp, et l'entrevue se fit à Talsy, bourg situé entre Orléans et Châteaudun.

Le principal agent de cette conférence étoit Montluc, évêque de Valence, homme délié, éloquent, fécond en expédiens, confident et conseil de la reine, dont on savoit qu'il avoit le secret, qui d'ailleurs ne pouvoit être suspect aux prétendus réformés, pour lesquels il penchoit assez ouvertement. A suivre la marche de cette négociation, on ne peut s'empêcher de croire que le but de Catherine fut de se débarrasser des chefs des deux partis, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle auroit gouverné à sa volonté; et elle pensa y réussir.

D'abord elle vint à bout de résoudre Guise et Montmorenci à mettre leur autorité au hasard en quittant l'armée, ce qui étoit déjà beaucoup; ensuite elle inspira au prince et à ses confédérés assez de confiance pour les engager à traiter sans détour, et à passer et repasser à

travers l'armée royale sans presque aucune précaution. Enfin, elle eut l'adresse de réduire toute la discussion à cette unique conclusion : *Les calvinistes sont les moins anciens et les moins nombreux dans le royaume;* donc, pour avoir la paix, il faut qu'ils en sortent; et elle eut l'adresse plus grande encore d'amener le prince de Condé à en faire lui-même la proposition.

Ce fut l'évêque de Valence qui dirigea ce stratagême. « La reine, *dit-il au prince,* » voudroit vous obliger; mais vous savez » qu'elle ne le peut, à moins que vous » ne mettiez les apparences de votre » côté. Proposez donc, si on ne sauroit » autrement rétablir la tranquillité, de » quitter plutôt le royaume avec vos » amis, pourvu que les triumvirs se reti- » rent eux-mêmes de la cour. Ils ne le » voudront pas; et, par une offre si rai- » sonnable, vous donnerez lieu à la reine » de prendre votre parti, et vous re- » jetterez tout l'odieux de la guerre sur » vos ennemis ». Le prince goûta cet expédient, et vint à la conférence, disposé à en faire usage.

On lui laissa d'abord exhaler son dépit contre ses rivaux; puis, quand la reine vit que l'énergie des expressions pouvoit occasionner des explications fâcheuses

entre lui et le roi de Navarre qui étoit présent, elle prit la parole, et dit que, « vu la constitution du royaume, il n'y » avoit pas de paix solide à espérer en » France, tant qu'on voudroit y établir » d'autre religion que la romaine ». Le prince de Condé répondit que, « si on » ne pouvoit se flatter de jouir de la » liberté de conscience, sous l'autorité » du roi, il falloit donc que lui et ses » amis se bannissent du royaume; que » s'il n'y avoit pas d'autre moyen de réta- » blir la paix, il n'étoit pas éloigné de le » faire, et qu'il offroit même d'en passer » par cette condition, pourvu que ses » ennemis en fissent autant ».

Catherine applaudissoit à son zele; et par des louanges adroites ou des doutes simulés, elle lui faisoit réitérer ses offres. Quand elle l'eut ainsi amené à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole, et s'adressant, tant aux princes, qu'aux témoins de la conférence, qui étoient presque tous des confédérés : « Puisque nos maux » en sont venus à ce point, *dit-elle*, » qu'on ne peut les guérir que par un » remede aussi singulier, j'accepte l'offre » que vous me faites de sortir au premier » jour du royaume. Ce ne sera que pour » un temps, et pendant cet intervalle, » il faut espérer que les esprits s'adou-

» ciront : je ne renonce même pas à vos » services, et je me flatte que, si quelque » mal-intentionné vouloit remuer pen- » dant votre absence, je vous trouverai » toujours prêts à secourir l'état. Tenons- » nous-en aujourd'hui à ce préliminaire, » demain nous réglerons le reste ».

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regarderent en silence, et se retirerent tous confus (1). Les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie françois, n'en firent que rire. En retournant au camp, ils s'assignoient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seroient hors de France. Mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmuroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement étoit général, et pa-

(1) La Noue, ch. IV.

roissoit autant sur les visages que dans les propos. Que pouvoit faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée? C'étoit se déshonorer. La tenir? C'étoit se perdre. Les confédérés employerent un expédient, qu'ils crurent un bon tempérament entre ces deux extrémités.

Ils se rendirent le lendemain, selon la parole donnée, au lieu de l'entrevue. La reine les vit arriver avec plaisir, persuadée que, pour consommer son ouvrage, il ne lui en coûteroit que quelques sacrifices, auxquels elle étoit bien déterminée (1). Le prince ouvre la conférence par des plaintes, qu'on cherche à le tromper, que ses ennemis s'en vantent eux-mêmes, et qu'ils ont eu l'imprudence de l'écrire à leurs confidens, dont les lettres ont été surprises. La reine veut répondre; des voix confuses se font entendre. On s'écrie qu'il ne fait pas sûr pour le prince, que la durée de l'entrevue n'a pas été fixée, que les triumvirs, qui ne sont qu'à quelques lieues du camp, peuvent revenir à chaque instant, et qu'il faut se retirer. Aussi-tôt on se leve en désordre: la reine tâche de retenir le prince. Il s'échappe; elle le suit. Ses amis l'entraînent, le mettent

(1) Mém. de Condé, tomes III et IV. — D'Aubigné, tome I, liv. III.

à cheval, et fuient à toute bride, laissant à Catherine sa part de la confusion qu'elle leur avoit causée la veille.

La rupture répandit autant de joie dans l'armée calviniste, que l'accord lui avoit apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre étoit seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étoient encore éloignés. Mais les guides égarerent les confédérés. On perdit une marche; et quand on se trouva en présence, le camp étoit déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replierent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la premiere les horreurs du fanatisme.

Beze, et les autres historiens de son parti, vantent la belle discipline qui régnoient dans l'armée calviniste. On n'y voyoit ni jeu de hasard, ni femme de mauvaise vie, ni maraudeurs (1). Les

(1) De Thou, liv. XXX, XXXI et XXXII. — Davila, liv. III. — Beze, discours sur le saccagement des églises catholiques.

juremens étoient sévérement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantoient des pseaumes. La priere se faisoit matin et soir à des heures marquées; et pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies, les entretenoient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusemens, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhémens, on inspiroit aux troupes un zele sombre et farouche, et on faisoit de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyoit les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion.

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le roi de Navarre avoit demandé cette ville au prince de Condé, comme en dépôt pendant les conférences; mais il ne la rendit pas après la rupture (1). Condé, outré de cette espece de supercherie, livra la ville au pillage. Tout ce qu'une rage féroce long-temps retenue peut se permettre d'excès, y fut commis, et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avoit prédit. « C'est vraiment » une belle chose, *disoit-il*, que cette » discipline, moyennant qu'elle dure;

(2) La Noue, ch. 7.

» mais je crains que ces gens ici ne jettent » toute leur bonté à la fois. J'ai com- » mandé l'infanterie, et je la connois : » elle accomplit souvent le proverbe qui » dit : *de jeune hermite, vieux diable.* » En effet, *ajoute la Noue*, les soldats » se comporterent à l'assaut de Beau- » genci, comme s'il y eût eu un prix » proposé à celui qui pis feroit. Ainsi » perdit notre infanterie son puc..... » et de cette conjonction illégitime s'en- » suivit la procréation de mademoiselle » la Picorée ».

Les royalistes ne furent point en reste; ils pillerent avec la même inhumanité Blois, et Mer, petite ville du Blésois. Ces cruelles représailles de la part des chefs, enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étoient marquées par le carnage; qui faisoient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets; qui enfin, non contens de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutoient au supplice les tourmens, et aux tourmens l'amertume de la raillerie. Il n'y avoit nulle sûreté, nul asile contre

la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des sermens furent dans cette guerre également foulées aux pieds : on vit des garnisons entieres, qui s'étoient rendues sous la sauve-garde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse; des peres, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux ; des femmes, des enfans traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares ; enfin des provinces entieres dévastées ; le meurtre comblé par l'incendie ; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au-delà de leur mort, traînoit dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissoit de leur chair.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respecterent point assez, dans les commencemens, les reliques, les images, et

les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnoie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases ou ornemens d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imiterent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres, furent dépouillées; plus elles étoient riches, plus elles excitoient la cupidité des soldats.

Ils en vouloient sur-tout aux monasteres; et, ce qui outroit le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portoient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattoient les églises, renversoient les autels, qu'ils profanoient en mille manieres: ils mutiloient les statues des saints, dont ils brûloient les reliques avec moquerie, déchiroient les ornemens, les appliquoient à des usages ridicules, fouilloient jusque dans les tombeaux, et dispersoient les ossemens, en haine de la religion catholique que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacrileges, les ecclésiastiques tonnerent en chaire contre les coupables; plusieurs

s'armerent, pour repousser la force par la force : le zele des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris, et de quelques autres, qui leur ordonnoient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer par-tout où on les trouveroit (1). Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandoit que le conseil étoit déterminé à sévir avec la derniere rigueur contre les sectaires ; que le roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendoit une armée étrangere pour lui porter les derniers coups.

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avoit pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenoient en captivité ; que les décisions du conseil ne l'épouvantoient pas, parce qu'on savoit qu'il n'étoit composé que des partisans des triumvirs, qui en avoient

(1) De Thou, liv. XXXII. — Davila, liv. III.

même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi ; et afin de diminuer l'impression qu'auroient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit, nombre de conseillers, qu'il disoit être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine, parut à la fin de juillet. Le roi y disoit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orléans, les avoient prises contre lui ; qu'ils étoient par conséquent rebelles et criminels de lese-majesté (1) : comme tels, il les condamnoit à perdre la vie, confisquoit leurs biens, les privoit, eux et leurs enfans, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités ; il n'exceptoit du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'étoit pas libre, mais prisonnier entre les mains des rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix.

L'armée du roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses édits (2). De nombreuses recrues de François, des corps entiers d'Allemands et de Suisses

(1) Journal de Bulart. — Mém. de Condé, tom. I.
(2) La Noue, disc. 26.

l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'étoit comme fondue en peu de jours. Les gentils-hommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci, la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étoient partis précipitamment de chez eux; rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs provinces, où tout étoit en feu, quittoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espece de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à ceux qui s'en retournoient, des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

« Les étrangers, *dit la Noue*, ou» vroient les yeux, et frétilloient pour » entrer en France »; mais ils cachoient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher (1). Le pape

(1) Le Labour., tom. III, liv. I. — Négociat. du card. d'Est. — Lettr. de Chantonnay. — La Noue.

et le roi d'Espagne montroient, comme une amorce, aux catholiques des armées prêtes à les seconder. Elisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, sembloit n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offroient des hommes aux deux partis; d'autres pays voisins faisoient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il étoit question de traiter, le désintéressement disparoissoit, et chacun vouloit tirer avantage des circonstances.

Philippe II exigeoit qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisoient, sûr que maître dans cette partie, il le seroit bientôt du reste. Le souverain pontife demandoit que dans l'armée où seroient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher la neutralité du duc de Savoie, par la cession de Turin et de la plus belle partie du Piémont, qu'ils lui firent abandonner, malgré les remontrances des bons François: à la vérité, l'inclination déterminoit la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Elisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnoit au prince de Condé, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de-Grace, *pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fideles sujets persécutés pour la religion;* et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinoient à attaquer aussi-tôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étoient renfermés; mais la reine mere s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglois ne se fortifiassent en Normandie. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Montgommeri y commandoit. Ce Mont-

gommeri, qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avoit eu le malheur de frapper le roi d'un coup mortel, et qui, au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, s'enfonça plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes (1). Il étoit bon officier, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événemens même contraires.

Il se défendit vaillamment. La reine, qui étoit au camp, somma plusieurs fois les habitans de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avoient quitté la ville avant le siége, et il n'y restoit qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avoient intérêt de soutenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, étoit leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fideles serviteurs du roi, mais qu'ils ne vouloient pas se soumettre aux Guises: ils demandoient aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder: néanmoins on auroit bien désiré de sauver la ville; mais

(1) Castelnau, liv. III et IV. — La Noue, chap. 8. — Mém. de Condé, tomes I, II et IV.

tant d'obstination irrita les assiégeans. On redoubla les attaques ; et, après un mois de défense, Rouen, emporté d'assaut, essuya pendant trois jours toutes les horreurs du sac et du pillage : Montgommeri se sauva par la riviere (1).

(1) Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnion, nommé *François Civil*, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe ; on le croit mort, et on l'enterre avec les autres : son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parens. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place ; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnoit pas son maître ; désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va : étant déjà à quelques pas, il tourne la tête comme un homme qui quitte à regret, et il apperçoit hors de terre une main qui n'avoit pas été exactement recouverte ; dans la crainte que les bêtes carnacieres, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et prêt à couvrir cette main, il voit briller au clair de la lune le diamant de Civil ; il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital : les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remedes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite, pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps, la ville est prise ; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer ; ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre ; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours

Le parlement rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois et quelques ministres échappés au massacre ; mais, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes, établi à Orléans, condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'ils tenoient prisonniers, et les fit pendre. Triste effet des guerres civiles, qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. « Cette façon de faire, *dit Brulart*, » étonna beaucoup de gens ».

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre (1) : il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion : en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état ; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférens, s'assembloient autour de lui pour le désennuyer ; mais, soit infraction du régime

sans abri, sans remedes, sans nourriture ; enfin un de ses parens le fait enlever secrétement et emporter hors de la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent ; et, après tant d'especes de morts, dit de Thou, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

(1) Mém. de Condé, tome II. — Mém. de Tavannes, p. 267. — Le Laboureur, tome I, liv. III. — Brantôme, tome VIII.

prescrit, soit indiscrétion de plaisirs, dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau : il y descendit avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avoit données, de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cette isle, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisoit dans sa maladie la matiere ordinaire de ses conversations.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme (1). « Cette princesse qui, » dans sa jeunesse, aimoit autant, *dit* » *Brantôme*, un bal qu'un sermon, ne » se plaisoit pas à cette nouveauté de » religion ». Quand elle voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disoit que, pour ses idées, elle n'étoit pas d'humeur à perdre son royaume; mais elle changea bien de sentimens par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et la lui reprocher d'une maniere assez piquante. Un jour entre autres qu'An-

(1) Vie de Coligny, liv. IV, p. 271. — Cayet.

toine de Bourbon lui avouoit ingénument qu'il ne savoit quelle religion étoit la meilleure : « C'est pour cela, lui répondit-elle vivement, que je vous veux » beaucoup de mal ; car, puisque vous » doutez aussi bien de l'une que de » l'autre, je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à » votre fortune ». Elle entendoit la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre auroit tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever sans contradiction, dans la nouvelle religion, son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les triumvirs l'avoient rappelé, que « dans cette guerre, *dit* » *Brantôme*, il se montra le plus animé, » échauffé, colere et prompt à faire » pendre les huguenots, qui l'en haïs» soient comme un beau diable » ; et, quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Or-

léans, où il étoit resté long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avoient embrassé son parti, il ne lui restoit plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement (1). Un gros corps de troupes que lui amenoit le comte de Duras, fut battu et dispersé; et il trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au devant de laquelle il avoit envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de St.-André, qui lui fermoit la frontiere avec des forces supérieures.

Pendant que le prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que la Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras, qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain, sans argent, tourmenté d'une fievre-quarte, qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut » pas demander, *dit la Noue*, si chacun » sautoit et rioit à Orléans. Nos ennemis, » disoit le prince de Condé, nous ont » donné deux mauvais échecs, ayant

(1) La Noue, disc. 26.

» pris nos rocs (entendant Rouen et » Bourges); j'espere qu'à ce coup nous » aurons leurs chevaliers, s'ils sortent » en campagne ».

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris: il vouloit épouvanter les habitans, en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y étoit encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine mere. « A ce » coup, *disoit-elle*, je leur porte des » propositions si raisonnables, que je ne » conçois pas comment ils pourront les » refuser (1) »; mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine permettoit l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avoient eu depuis l'édit de janvier, excepté dans Paris, Lyon, les villes où il y avoit des cours souveraines, et les villes frontieres. Le prince vouloit l'exercice libre, du moins dans les faubourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons, châtelains, et autres gentilshommes.

Pendant qu'on débattoit opiniâtrément ces propositions, il y avoit treve (2). « Et on eût vu, *dit la Noue*, dans la

(1) Le Labour., tom. II.—Mém. de Condé, tom. IV. —Davila.

(2) La Noue.

» campagne, entre les corps de garde, » sept ou huit cents gentilshommes, de » côté et d'autre, deviser ensemble, au- » cuns s'entre-saluer, autres s'entr'em- » brasser; de telle façon que les reîtres » du prince de Condé, qui ignoroient » nos [illegible]mes, entroient en soupçon » d'être trompés et trahis par ceux qui » s'entre-faisoient tant de belles démons- » trations, et s'en plaignirent aux su- » périeurs. Depuis, ayant vu les treves » rompues; que ceux même qui plus » s'entre-caressoient, étoient les plus » âpres à s'entre-donner des coups de » lances et de pistoles, ils s'assurerent » un peu, et disoient entre eux: *Quels* » *sots sont-ce ci, qui s'embrassent au-* » *jourd'hui, et s'entretuent demain* »?

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffroit en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifioit dans les abris de la ville (1). Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts, les Parisiens se rassurerent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la

(1) De Thou, liv. XXXIV. — Davila, liv. III. — Le Laboureur, tome II.

ville: affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité, et la crainte d'une trahison, empêcha le prince de Condé de risquer même une *camisade* qu'il avoit projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le [illegible] il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Elisabeth lui envoyoit: *Car on ne nous refusoit pas de secours*, dit le Laboureur, *de peur que nous ne nous missions d'accord.*

Le prince de Condé s'en alloit à grandes journées: l'armée royale le suivoit avec la même ardeur; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom (1). Les événemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. La Noue remarque pour première singularité, « qu'encore que les deux armées fussent » plus de deux grosses heures à une » canonade l'une de l'autre, il ne s'atta- » qua aucune escarmouche: chacun alors

(1) Journ. de Brulart. — Mém. de Condé, tomes I et IV. — La Noue, ch. 1. Le Laboureur, tome II.

» e tenoit ferme, repensant en soi-même » que les hommes qu'il voyoit venir vers » soi, n'étoient espagnols, anglois ni » italiens, ains françois, voire des plus » braves, entre lesquels il y en avoit qui » étoient ses propres compagnons, pa- » r[illegible]mis, et que dans une heure » i[illegible] se tuer les uns les autres, » ce q[illegible]onnoit quelque horreur du » fait, sans néanmoins diminuer du cou- » rage ».

En effet, on se battit sept heures avec un égal acharnement. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les deux partis eurent alternativement des échecs et des avantages. Les confédérés perdirent le champ de bataille, et le prince de Condé fut fait prisonnier. Du côté des royalistes, le connétable fut pris, et le maréchal de Saint-André tué. Le duc de Guise, qui n'avoit aucun commandement dans cette armée, gagna néanmoins seul la victoire: il laissa les ennemis s'affoiblir par leur succès; et quand il les vit dans le désordre de la poursuite, il s'ébranla à propos, tomba sur eux avec vigueur et en un moment décida leur défaite.

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus, à toute bride, annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus' quand les courriers du duc de

Guise apporterent la nouvelle de la victoire (1). La reine mere la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque maniere que tournent les choses. Il est certain qu'elle désiroit qu'on n'en vint pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui firent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes; elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : *Nourrice*, lui dit-elle, *le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble?* Quelque effort que fît Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif: on prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendoit que cet avantage n'énorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Le duc de Guise, qui par la prise du connétable son collegue en puissance, et du prince de Condé son rival, par la mort du maréchal de Saint-André, n'avoit plus désormais de compagnons à craindre, écrivoit à la cour d'un style fier et arrogant (2). Entre autres récom-

(1) Mém. de la Vieilev., tom. IV. — Castelnau, liv. IV.

(2) Mém. de la Vieilev., tom. V. — Pasquier, liv. IV, lettr. 18. — Matthieu, tome I, p. 367.

penses dont il prétendoit être le distributeur, il demanda un brevet de maréchal de France en blanc, pour en gratifier qui il voudroit. Il n'exigeoit rien pour lui-même; mais Catherine sentit bien qu'elle ne pouvoit s'empêcher de lui faire expédier des lettres de commandant [illegible] des armées du roi.

Guise, qui n'écrivoit aux ministres que *ma bataille, ma victoire*, étoit plein de modestie avec ses soldats et ses ennemis; il louoit les premiers de leur bravoure, consoloit les derniers dans leur disgrace: le prince de Condé, son prisonnier, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille, ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangerent ensemble, et partagerent le même lit.

L'année finit, et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans (1): il disoit *que le terrier étant pris, où les renards se retireroient, on les courroit à force par toute la France.*

(1) La Noue, ch. 11.

L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, rassembla les débris de l'armée battue, s'y fit reconnoître seul général, et après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter, faute de solde et de nourriture, il reçut les troupes [illegible] terre et l'argent, qu'il distribua [illegible] cidres, *et qu'ils trouvèrent beaucoup meilleur que les cidres de Normandie.* Coligny se cantonna dans cette province, y rafraîchit, et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

D'Andelot s'y étoit jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés (1). Outre la conservation de tant de chefs, qui rendoit cette ville précieuse, on y gardoit prisonnier le connétable, confié aux soins d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite nièce. La reine, de son côté, s'étoit comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menoit à la suite de la cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir; dans cette espérance, elle avoit pour lui tant

(1) Mém. de Condé, tome II. — Lettre de Chantonnay.

d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuroient.

La princesse de Condé employoit aussi, pour gagner le connétable, tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnoient de crédit : elle demandoit, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avoit pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, *disoit-elle*, » comme ceux qui portent en procession » les châsses de Sainte Genevieve et de » Saint Marcel, qui, en les inclinant » l'une vers l'autre pour se saluer, pren- » nent bien garde de les trop approcher, » persuadés que si elles se touchoient » une fois, on ne pourroit plus les sé- » parer ».

Mais le moment de cette réunion désirable n'étoit pas encore arrivé. Les

confédérés avoient trop de défiance; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osoit leur accorder des conditions qu'elle n'auroit pas refusées, si elle eût été sa maîtresse (1). Tout ce qu'elle put faire en leur faveur, fut de donner une amnistie générale après la bataille de Dreux, encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. *Le duc de Guise, assez grand*, dit Pasquier, *pour soutenir sa querelle de soi-même, sans l'interposition du nom d'un prince*, offusquoit amis et ennemis : il se rendoit l'arbitre et le canal des graces. La reine plioit, mais elle faisoit quelquefois sentir ce que lui coûtoit la contrainte. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de St.-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains, non sans regret. *Nous avons fait ce matin*, écrivoit-elle le 12 janvier à un de ses confidens, *trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avoit; et dites, après cela, que nous ne faisons rien ici.* Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les

(1) Pasquier, liv. IV, lettr. 17.

mains d'un seul homme, capable de lui donner la loi.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avoit mandé à la reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de poistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois (1).

Comme si la France entiere eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour la guerre et pour la paix. On ne combattoit plus que mollement; on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure étoit profonde; les balles étoient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

En ce moment, où l'ame paroît toute entiere, on ne vit dans le duc de Guise ni foiblesse, ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tout soupçon. Il appela auprès de son lit Anne d'Est, son épouse, et Henri, l'aîné de ses

(1) Mém. de Condé, tomes I et IV. — Le Labour., tome II, p. 175. — Comment., liv. VII.

fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mere de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans ; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Tous ses soins se tournerent ensuite du côté de la religion ; il reçut les derniers sacremens avec les sentimens d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices ; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernieres paroles furent des conseils de paix à la reine mere.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots : *François, duc de Guise, héros qui aimoit l'état et la religion.* Il reste pourtant encore indécis s'il aimoit à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle : mais sur quoi on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et populaires, courage, intrépidité, affabilité, douceur ; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter ; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manége de la cour, qu'aux

expéditions guerrieres. Il connoissoit le foible de la reine, que les coups de vigueur déconcertoient ; il la surprenoit par sa hardiesse, et lui arrachoit ce qu'il vouloit, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral (1) : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise avoit été déjà manqué une fois au siége de Rouen ; et que, quand on lui amena le coupable, qui se vantoit d'avoir voulu le tuer afin de défendre sa religion, Guise lui répondit ces belles paroles : *Votre religion vous a porté à me vouloir tuer, et la mienne fait que je vous pardonne.* Aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, la Rochefoucauld, Théodore de Beze, et quelques autres ; mais dans les tortures, dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligny. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son pere ; et tout jeune qu'il étoit, il lui jura une haine qui ne

(1) Vie de Coligny, liv. IV, p. 267.

finit que par la plus sanglante catastrophe.

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisoit craindre des obstacles; mais il étoit éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étoient pas capables de contrebalancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avoit eu un besoin plus pressant. Les Anglois, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçoient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il auroit fallu un général habile, tel que le duc de Guise, capable, par ses talens et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paye; mais il n'y en avoit en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposeroit à volonté; mais il le refusa.

Les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités, le royaume avoit été plus dévasté que par une longue guerre,

parce que dans celle-ci tout homme étoit devenu soldat : l'artisan quittoit sa boutique, entraîné par l'appât du gain ; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ ; et devenu pillard, d'abord par nécessité, continuoit à l'être par goût et par état. La France entière ravagée, n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'état avoient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi ; c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et ce calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désiroit avec une ardeur inexprimable : elle caressoit le prince de Condé, embrassoit tendrement Eléonore, son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari (1). On aboucha les prisonniers ; Condé demandoit l'exécution entière de l'édit de janvier ; Montmorenci protestoit que jamais il ne souscriroit à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise.

(1) Mém. de Condé, tomes I et IV. — Castelnau, liv. V. — Le Laboureur, tome II, liv. IV.

Celui de juillet 1562 permettoit aux calvinistes de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, par-tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettoit de faire cet exercice dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 7 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, étoit restreinte dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlemens, on marqua aux calvinistes une ville dans laquelle ils pratiqueroient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnoissance que le prince et ses adhérens étoient de fideles sujets du roi; qu'ils n'avoient pris les armes qu'à bonne intention, et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colere, en apprenant que la paix étoit signée. « Ce trait » de plume, *dit-il*, ruine plus d'églises,

» que les forces ennemies n'en auroient » pu abattre en dix ans » (1). Il connoissoit les siennes, et savoit qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de Guise, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Beze, et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en repentir; mais l'affaire étoit conclue, il n'y avoit point à revenir. En conséquence les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leur pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume.

Il leur auroit peu servi, si la reine en eût été crue. A ces traits on reconnoît le caractere de Catherine, vindicative et infidelle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer (2). Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes, commandant en Bourgogne, de les attaquer, malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Pru-

(1) De Thou, liv. XXXV. — Davila, liv. III. — Matthieu, liv. V, p. 274.

(2) Mém. de Tav., p. 314.

demment il refusa d'obéir, *sachant qu'il seroit désavoué, qu'on tomberoit sur lui comme infracteur de la paix, et qu'il auroit les princes du sang pour ennemis.*

Les calvinistes évacuerent Orléans, et la reine y mit garnison(1). Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvoit regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets; ce des Adrets qui, dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, Avignon, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, et presque Rome même, où l'on appréhendoit qu'il portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire(2). *Sa réputation fut rapide*, dit le Laboureur, *parce qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, et plus redoutable.*

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoiqu'assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, après son dîner, par forme de divertissement, s'amusoit à voir sauter, de la plate-forme d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois sa

(1) Le Laboureur, tome II, liv. IV. — Brantôme, tome VII.

(2) Vie de De Thou, tome XI, p. 8.

secousse, comme prêt à sauter, s'arrêtoit sur le bord du précipice. *C'est trop de deux fois*, s'écria le baron. *Je vous le donne en dix*, lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grace.

C'est peut-être la seule fois que le baron se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses officiers eux-mêmes. « Je le vis fort vieux » à Grenoble, dans mes voyages, *dit* » *M. de Thou*, mais d'une vieillesse en- » core forte et vigoureuse, d'un regard » farouche, le nez aquilin, le visage » maigre et décharné, et marqué de » taches de sang noir, tel que l'on nous » peint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un » véritable homme de guerre ».

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque (1). Il raconte ainsi son histoire: *M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans*

(1) Brantôme, tome VII. — Mém. de Montluc, liv. I et V.

que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, mestre-de-camp, gouverneur des places, lieutenant de roi, et maréchal de France, estropiat presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de piques et d'épées, à demi-inutile, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guienne; j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé.

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang froid d'un caractere naturellement feroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques, la potence, la roue, la torture. *Je recouvrai*, dit-il, *deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent avec moi.* Il se croit bien excusé, en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer; ce qui le força, *contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de cruauté:* comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portoit déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux sectaires;

qu'il auroit voulu les détruire jusqu'au dernier ; qu'il se sentoit contre eux une haine, une fureur qui le mettoient hors de lui-même; *et, disoit-on*, rapporte Brantôme, *qu'il apprenoit ses enfans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint-Barthelemi.* Transports effrayans, qui tenoient du délire et de la frénésie ; transports que les remedes doux appliqués pendant la paix, ne purent calmer entierement.

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglois. Ils tenoient la ville du Havre, que le prince de Condé leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées (1). La même main qui les y avoit introduits, les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés, que le connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'état, leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps ; elle se rendit au commencement d'août.

Sans intervalle, la reine qui avoit mené le roi au siége du Havre, et qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen (2). Elle le fit déclarer majeur au

(1) Mém. de Condé, tomes I et IV. — Castelnau, liv. V.

(2) Vie de Coligny, liv. IV.

parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Charles IX entroit dans sa quatorzieme année, âge fixé par les lois du royaume pour la majorité de nos rois. Il montroit un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, et on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageoit à se trouver au conseil, et lui donnoit connoissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite (1). Elle l'exhorte à se lever matin; à admettre les principaux de la

(1) Mém. de Condé, tom. VI, p. 651.

noblesse pour lui rendre leurs respects ; à travailler avec les quatre secrétaires d'état, qui l'accompagneront à la messe ; à dîner au plus tard à onze heures ; venir ensuite converser chez la reine ; se promener ou monter à cheval sur les trois heures ; s'amuser à courir, donner de la lance ou chasser ; et en se couchant, de faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit.

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur les soins de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement ; de donner audience une fois la semaine ; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour ; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I. Louis avoit un livre dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et à côté du nom, les dons, graces ou priviléges qu'il pouvoit leur accorder. Venoit-il à vaquer quelque emploi honorable ou important, il leur en envoyoit les provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la cour, ni de les demander. François, aussi géné-

reux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence; d'où il arrivoit que dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils, il auroit fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter (1); mais Catherine ne paroît pas avoir été assez délicate sur ce point: elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout, ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés, et une confiance aveugle, l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des ames basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettoit par-là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets.

(1) Mém. de Tavannes, p. 281.

Tandis que Catherine s'assuroit de ce côté, elle envoyoit dans les provinces des commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodemens forcés, les uns vouloient plus que ne donnoit l'édit ; les autres refusoient même ce qu'il accordoit clairement. Les commissaires, dans leurs arrangemens, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étoient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes ; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministere.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tomboit principalement sur les personnes du clergé qui s'étoient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers, se permettoient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendoient. Le roi déclare que les lieux appartenans à l'église, seront désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourroient faire leurs prêches. Sous

prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênoient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministere, surtout dans les environs de Paris; mais ce qui parut plus dur, fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avoient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvens, et de rompre les mariages illicites qu'ils avoient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrierent contre ces modifications, qu'ils accusoient de mauvaise foi. Ils inonderent le royaume d'*apologies, de complaintes, de remontrances* au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et sur-tout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, sembloit garant des conditions: mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oublioit, au soin des plaisirs, la contrainte que lui imposoit auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévere.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre (1). Après tant

(1) Brantôme. — Comment. liv. VII, p. 17.

de soucis et tant d'alarmes, il sembloit respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattoit, le consultoit sur les affaires, et lui laissoit entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frere, dans la lieutenance générale de l'état, et dans le royaume de Sardaigne. Comme Eléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. Ainsi libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnoit sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

Deux femmes, entre les autres, se disputoient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornoient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices, dont les preuves trop publiques l'obligerent à quitter la cour. Ce fut alors qu'on fit des vers (1) qui ex-

(1) Ce petit homme si joli,
Qui toujours danse, chante et rit,
Et toujours baise sa mignone :
Dieu gard de mal le petit homme !

priment le caractere du prince, et des vœux que l'événement ne vérifia pas.

Ces dispositions ne laissoient pas espérer aux calvinistes grande ressource de sa part, pendant qu'au contraire les catholiques trouvoient à la moindre plainte tous les secours nécessaires dans les seigneurs de leur parti (1). Le connétable, entre autres, montroit une vivacité que la religion seule ne lui inspiroit pas.

Depuis qu'il avoit fait la paix et pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ses grands services, on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui arrivoit; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile : il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parloit ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas

(1) Mém. de la Vieilev., tom. IV, p. 137.

arrivé, disoit Montmorenci, si on eût suivi, après l'édit, le plan de conduite qu'il comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion, que le connétable autorisa de son nom le projet d'un soulévement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étoient proscrits, et leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris ; sa présence arrêta cet affreux complot : Montmorenci, confus, se retira à Chantilli : quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenoit dans la capitale contre les calvinistes, Damville, son fils, le tentoit en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignoit ses foudres, le

concile ses anathêmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tomberent sur les prélats françois qui avoient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle; savoir, Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée *Elisabeth de Hautteville*, qu'il faisoit appeler *comtesse de Beauvais*; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Caraccioli, de Troyes; Barbançon, de Pamiers; et Guillart, de Chartres; tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les auroit-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV, dans la même procédure, n'eût enveloppé Jeanne d'Albret, reine de Navarre (1). Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparoissoit dans l'espace de six mois, le pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui, par la bulle, étoient

(1) Mém. de Condé, tom. IV.

donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et sur-tout d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur françois à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet.

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra-Paolo, *le concile dormoit si profondément, qu'on ne savoit s'il etoit vivant ou mort* (1); il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtoient sa fin par leurs voeux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes faites ou à faire des nouveaux évangélistes. Jusque-là, quelques-unes de leurs prétentions avoient pu paroître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étoient le mariage des prêtres, la communion sous les deux especes, et d'autres points de discipline dont des royaumes entiers sollicitoient l'établissement: mais les évêques ne voulant point adopter des ménagemens que dictoit la seule prudence humaine,

(1) Fra-Paolo, liv. VI et VII.

repousserent d'une voix unanime les nouveautés qui cherchoient à s'introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une maniere invariable la foi des catholiques ; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre.

Le cardinal de Lorraine y parut avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre ; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offroit une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas (1). Il forma avec la plupart, des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il conféra avec l'empereur, s'aboucha avec le pape ; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux, fut l'ambassade solennelle qui vint en France, au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie.

La cour étoit à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage (2).

(1) De Thou, liv. XXXVI. — Davila, liv. III.
(2) Comment., liv. VII.

Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disoit, au contraire, qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par-là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenoient, étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau, n'eurent que des réponses vagues. Ils demanderent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les graces qui leur avoient été accordées; enfin que le roi condamnât, comme criminels de lese-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise (1). Charles les

(1) Rech. de choses mém., tome III.

assura qu'il vouloit vivre dans la religion de ses peres, qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écriroit à leurs maîtres.

L'ambassade congédiée, la cour songea à son départ; elle étoit leste et brillante: on ne parloit que de spectacles, de festins et des fêtes qu'on se promettoit: tout annonçoit un voyage de plaisir; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en falloit pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, les filles d'honneur de la reine, et la gaieté inséparable de ce cortége. Les peuples se rendoient en foule sur les chemins, et faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie: les villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux; chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparoissoient; et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuerent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisoient merveil-

leusement à la reine mere. (1). Les premieres années de ce jeune prince mériteroient peu d'attention, si cette enfance n'étoit celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux François. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand pere, avoit fait un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitoit la curiosité de Jeanne d'Albret sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandoit sans cesse à son pere, la boîte et le testament. *Elle sera tienne*, lui dit un jour le vieux roi, *mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson en béarnois.* Jeanne se soumit à la condition; aux premieres douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti, arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant: *Voilà qui est à vous, ma fille; mais ceci est à moi.* La premiere nourriture qu'il prit fut de la main de son grand-

(1) Mém. de Condé, tome VI. Cayet.

pere, *qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les levres, et voyant qu'il suçoit, il lui présenta du vin dans sa coupe.*

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencemens. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur. Pour la science et les connoissances, on l'éleva en prince; *mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été.* Cette liberté donna, dès le bas-âge, à ses propos et à ses actions, un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusoit d'autant plus, que ces qualités y sont rares. La reine mere vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse;* enfin, ses graces naturelles le faisoient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper, le rendoit intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou des François; mais des mémoires non suspects autorisent à croire que Montluc, gouverneur de Guienne, et quelques autres chefs catholiques,

eurent connoissance du complot (1). Le but étoit d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les remettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe auroit fait de ces prisonniers ; mais il y avoit tout à craindre pour la mere et pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de pretexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendoit avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'événemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par Elisabeth, reine d'Espagne. A la premiere connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine mere. Catherine auroit pu faire arrêter et punir les coupables ; mais on craignit d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvoient rendre dangereuses.

La vie de la reine mere auroit été bien pénible, environnée comme elle étoit de piéges, et forcée de se précautionner

(1) Mém. de Villeroi, tome II, p. 339.

sans cesse contre les amis et les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettoit pas de rester tranquille : son esprit travailloit toujours, et toujours en mouvement, elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse. Pendant que la cour ne s'y occupoit que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuoit les princes d'Allemagne voisins de la frontiere : elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offroit de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte palatin du Rhin, et le duc de Deux-Ponts la refuserent, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le droit d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade, et quelques autres, accepterent ses offres, et s'engagerent de plus même à lui fournir des gens de guerre : par-là, Catherine fut sûre d'avoir, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, pleines de

grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevarts sûrs et de braves soldats (1). Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandoit : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques, qu'il avoit défaits en plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit, pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : *Sire, ceci est à vous ;* puis la portant sur la garde de son épée : *Et voici de quoi vous servir.* En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourroit désormais confier ses secrets et ses armes.

La cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes ; en même temps paroissoient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disoient les réformés,

(1) Mém. de Tavannes, p. 181.

destructifs de l'édit d'Amboise (1). Tel fut celui de Roussillon, donné le 4 août : le roi y déclaroit que la liberté donnée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouveloit l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passoit son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la fin desquelles sa majesté ajoutoit qu'elle pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'esprit au prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse ; les autres remarquerent des pour-parlers et des entrevues secrettes avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon,

(1) Pasquier, tome IV.

ville appartenante au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat ; mais le souverain pontife y avoit envoyé, au désir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitoit les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyoient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'erroit cependant pas au hasard ; toutes les marches tendoient au but qui avoit été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'étoit l'entrevue du roi avec Elisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Il y eut en janvier, dans la capitale, une espece de combat remarquable seulement par la qualité des champions, qui furent François de Montmorenci, gouverneur de Paris, fils du connétable, et le cardinal de Lorraine. Celui-ci, à son retour de Trente, sous prétexte des embûches que ses ennemis lui dressoient, comme au défunt duc son frere, avoit obtenu une permission de prendre des gardes. Soit que sa crainte durât toujours, soit vanité, non content de sa garde ordinaire, le cardinal, près de venir à

Paris, manda ses parens et amis, dont il se fit une grosse escorte, avec laquelle il comptoit entrer d'une maniere triomphante dans la capitale. Montmorenci l'ayant su, se prépara à lui faire un affront (1) : cependant, pour mettre les apparences de son côté, le gouverneur se transporta au parlement, et y dit qu'il avoit eu nouvelle que quelqu'un se disposoit à venir à Paris avec des gens armés ; que si cela arrivoit, il le repousseroit à force ouverte. Ces menaces furent rapportées au cardinal, qui n'en tint compte.

Il s'approche au contraire, entre hardiment : le gouverneur lui fait dire par des hoquetons, de la part du roi, de renvoyer sa troupe ; le prélat n'en avance pas moins : Montmorenci se présente lui-même, bien soutenu ; on tire de part et d'autre ; quelques-uns des plus avancés sont étendus sur le pavé : le cardinal saute à bas de son cheval, s'enfonce dans une boutique, et de maison en maison, gagne son hôtel pendant la nuit.

Il fallut ensuite en venir à des explications. Le cardinal dit qu'il avoit per-

(1) De Thou, liv. XXXVII — Davila, liv. III. — Rec. de choses mém., tome III. — Mém. de Condé, tomes I et III. — Lett. d'un gentilhomme de Hainault, — Réponse. — Désaveu. — Faits et dits mémorables,

mission de marcher avec des gardes : *Il devoit la montrer*, répondit Montmorenci, qui le savoit bien, mais qui vouloit humilier le prélat ; enfin, celui-ci sentant bien qu'il n'étoit pas le plus fort, se retira dans son diocese.

On parla diversement de cette aventure ; le prince de Condé lui-même dit : *C'est trop peu, si ce n'est pas un jeu, et trop, si c'en est un* (1). Il avoit alors des égards pour le cardinal, qui le prévenoit de déférences : on croit même que dans une visite, le prélat proposa au prince d'épouser Anne d'Est, veuve du duc de Guise son frere, très-belle personne, de beaucoup d'esprit, et fort propre à rétablir la bonne intelligence entre les deux maisons : mais si Condé ouvrit dans le moment l'oreille aux propositions flatteuses du cardinal, ce ne fut pas pour long-temps.

Le duc d'Aumale, frere du prélat, étoit entré en même-temps que lui dans Paris, mais par une autre porte. Outré de l'insulte qu'il n'avoit pu prévenir, il en étoit sorti la rage dans le cœur, et rodoit avec des troupes dans les environs, écrivant lettres sur lettres à ses partisans pour les rassembler. Montmo-

(1) Rec. de choses mémor., tome III, p. 833. — Mém. de Condé. — Journ. de Brulart, tome I.

renci, instruit de ces mouvemens, crut devoir prendre aussi ses précautions ; il écrivit de son côté : à sa première réquisition, arriverent l'amiral de Coligni, le cardinal de Châtillon, dont les conseils pouvoient être d'un grand secours, d'Andelot leur frere, tous bien accompagnés ; le prince de Condé vint aussi se rejoindre à ses anciens amis, et fit faire le prêche dans son hôtel : le parlement lui en porta ses plaintes, comme d'une infraction à l'édit d'Amboise ; et tout finit par un ordre du roi, qui commanda à chacun de renvoyer ses troupes et de demeurer en repos, ce qui s'exécuta.

Cette année ne fut point heureuse pour le cardinal de Lorraine. Il possédoit, à titre d'administrateur, le temporel de l'évêché de Metz, et il avoit mis dans ce pays, à la tête de ses recettes et de ses affaires, un espagnol nommé Salcede, en qui il avoit pleine confiance (1). Comme ses terres ecclésiastiques n'étoient pas respectées par les maraudeurs allemands, quoiqu'elles fussent munies de sauve-gardes de France, le cardinal en demanda à l'empereur ; il les obtint, et voulut les faire publier. Salcede, qui ne manquoit pas d'ambition, croyant avoir

(1) Mém. de Condé. — Journ. de Brulart, tome I. — Sat. Ménip., tome III. — Dupleix, tome II.

trouvé la plus belle occasion de se faire valoir, renvoye au cardinal son argent, ses papiers, renonce aux droits qu'il tenoit du prélat, s'intitule hautement commandant pour le roi dans ce pays, et en cette qualité défend de publier les sauve-gardes d'un souverain étranger. Le cardinal, piqué, leve des troupes pour réduire Salcede, emprunte du canon au duc de Lorraine, et met le siége devant le château de Vic, où Salcede avoit renfermé ses effets les plus précieux; ils furent pris et pillés: cette affaire vint à la cour. Quoiqu'on ne fût pas mécontent de la fermeté de Salcede, on lui donna ordre de mettre bas les armes; mais on ne le blâma pas d'avoir empêché la publication des sauve-gardes, qui furent supprimées.

Voilà ce qu'on appelle *la guerre cardinale*, qui fit dans le temps un si grand bruit, que les calvinistes voulurent faire passer pour une révolte ouverte contre le roi, et qui n'étoit au fond, de la part de Salcede, qu'une bravade, et de la part du cardinal, une pique de point d'honneur. La cour n'y vit rien de dangereux; elle n'en montra pas la moindre inquiétude, tout occupée qu'elle étoit de plaisirs qu'occasionnoit à Bayonne l'entrevue du roi et d'Elisabeth d'Espagne sa sœur.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avoit d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne (1). La femme de Philippe II mourut. Victime des raisons d'état, Elisabeth passa dans les bras du pere, sans peut-être oublier les sentimens qu'elle avoit voués au fils. Ce souvenir trop présent, et l'humeur sombre du vieil époux, inonderent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison.

Depuis son mariage, Elisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mere et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avoit vécu, et qui, par ses empressemens, s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté françoise qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, équipages et ornemens de toute espece : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissemens dont étoit susceptible une entrevue qui ne sembloit ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

(1) Rec. de choses mém.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avoit un homme qui conseilloit des massacres et méditoit des assassinats ; c'étoit le fameux Ferdinand Alvarès de Tolede, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conféroit fréquemment avec lui (1). A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens rouloient sur la maniere dont il falloit s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinoit à ménager les chefs. *Dix mille grenouilles*, répondit le politique Alvarès, *ne valent pas la tête d'un saumon.* Parole que Catherine mit à profit.

Les fêtes finies, Elisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié gré, moitié force, Charles rétablit dans ce pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avoit détruit ; mais il ne put l'engager à la reprendre elle-même. Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la combloit d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montroit

(1) Mém. de Condé, tome VI. — D'Aubigné, tome I, liv. IV. — Matthieu, liv. V.

avec dépit les monasteres renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la derniere guerre. C'étoit en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien; mais les paroles de Charles se gravoient dans son cœur, et lui donnerent du roi et de sa mere une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver: la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnerent leurs châteaux; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

On y invita les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués, et les chefs de tous les parlemens. Charles y dit qu'il n'avoit parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres, et

y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but (1).

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours au roi, et proposa un réglement plein de prudence et de modération, sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins : quant aux disputes qui partageoient le royaume, et qui auroient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une maniere invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante, qu'elle ne pussent plus s'en dédire (2). Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avoit juré que l'amiral n'étoit point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées ; aussi ne renoncerent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. Antoinette de Bourbon, mere du défunt, et Anne d'Est sa veuve, commencerent par implorer le secours des

(1) De Thou, liv. XXXIX. — Davila, liv. III.
(2) Mém. de Condé, tom. II et IV.

loix. On les vit en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poëte (1), *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étoient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funebre s'avança vers le Louvre, et se prosterna aux pieds du roi, demandant justice. Charles reçut les supplians avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement ; mais comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au conseil, et ordonna le silence pour trois ans.

Le terme expiroit cette année : on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine croiroient qu'ils le croyoient innocent ; qu'on s'embrasseroit, et qu'on promettroit de ne plus conserver aucun

(1) Lucain.

ressentiment. Les choses se passerent selon la convention ; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, en présence de la reine, eut l'audace de défier les Colignis à un combat singulier, et ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner et empoisonner (1).

La même sincérité présida au raccommodement du duc de Montmorenci et du cardinal de Lorraine, brouillés par l'affront dont on a parlé. Le prélat assura que s'il n'avoit pas montré les ordres du roi qui l'autorisoient à avoir des gardes, ce n'étoit point par mépris pour le gouverneur ; et Montmorenci déclara que dans ce qui s'étoit passé, il n'avoit eu en vue que de faire son devoir, et non d'offenser le cardinal. Ils s'embrasserent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

Pour se former une idée des dispositions

(1) Vie de Coligni, liv. IV.

générales qui amenèrent les événemens suivans, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominans en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés, le moindre privilége accordé aux calvinistes (1). Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiroient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimuloit cependant par politique; mais, jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendoit les menacés attentifs. Enfin, la reine mere se persuadoit qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyans, intéressés à la pénétrer : en conséquence, elle couvroit finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le noeud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe.

Il ne faut pas s'imaginer que le zele

(1) De Thou, liv. XXXIX et XLII. — Davila, liv. III et IV.

des calvinistes, même des chefs, pour leur religion, ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'étoit que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après l'entreprise de Fontainebleau, persuasion et conviction entiere, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques : les plus froids auparavant, devinrent plus ardens pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyoit-on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellens fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés ; et la reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des sacremens à Pâque. Les calvinistes alloient encore plus loin ; ils faisoient pendre les adulteres : ce qui fit dire en plaisantant aux courtisans, que n'y eût il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince

de Condé, dont le veuvage avoit été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa la sœur du duc de Longueville.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité ; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des sermens. Depuis long-temps la romaine entretenoit dans son sein des associations connues sous le nom de *confréries* (1). Elles avoient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêtes à agir au gré des chefs, et leurs bannieres, des [illegible] militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie : contradictions, railleries, défis entre personnes de différentes religions, on ne se souffrit plus rien : de là des [illegible] et des massacres par toute la France.

La manie des associations saisit aussi

(1) De Thou, liv. XXXVII. — Montluc, liv. VI, p. 490. — Rec. de choses mémor., tome III, p. 604.

la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulieres qui envelopperent des provinces entieres. Pendant le voyage du roi, on en découvrit une, dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les plus grands du royaume étoient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés; et tous, néanmoins, jurerent et signerent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, et que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs: elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les freres se séparerent des freres, les peres des enfans, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulevement général. C'est avec ces précautions que les

chefs attendoient l'effet des projets qu'ils croyoient concertés contre eux.

Ils entretenoient, outre cela, dans les états protestans et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées: ensuite, sous prétexte de divertissemens ou de simples visites, ils se rassembloient dans des châteaux, et y prenoient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries: on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorenci. Mais, comme si la chaleur des factions y fût concentrée dans ces deux têtes, ils étoient toujours d'avis opposés; de sorte que le conseil dégénéroit en des altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit régler qu'en l'absence du roi, le duc d'Anjou, son frère, y présideroit. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune

prince, pour parer aux inconvéniens qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avoit eue le roi de Navarre son frere, on lui répondit qu'elle étoit promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorenci vouloit aussi obtenir la survivance de la charge de connétable, pour le maréchal son fils : on lui dit que puisque le roi avoit dessein de faire son frere lieutenant-général, il n'étoit pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorenci d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi alloient à des arrangemens de bienséance (1).

Il paroît que Catherine n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embarras par

(1) Le maréchal de Cossé Gonnor ayant été fait surintendant des finances, sa femme, qui n'étoit jamais sortie de sa province, obligea de son mari, après un an de sollicitation, de venir voir la cour. Dans la conversation, il lui échappa de tenir ce propos à la reine, en présence de tous les courtisans : *Ma foi, madame, nous étions ruinés sans cela ; car nous devions cent mille écus. Dieu merci, depuis un an nous en sommes acquittés, et si avons gagné encore plus de cent mille écus, pour acheter quelque belle terre. Oh! madame la sotte, reprit Gonnor, vous vuiderez d'ici, si n'y reviendrez jamais.* Brantôme.

quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante: son état dans le royaume étoit un scandale perpétuel. Evêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvoit devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût dissimulé au-delà de son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. *Il n'y a pas long-temps*, dit-il un jour à l'amiral, *que vous vous contentiez d'être souffert par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume.* Il n'y avoit point de réplique à cette observation; aussi l'amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un

homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colere, dans la chambre de sa mere, et lui dit devant le chancelier : *Le duc d'Albe a raison; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état : l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force.* La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venoit de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestans d'Allemagne, dont les calvinistes de France avoient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincere attachement, et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demanderent liberté entiere de conscience partout le royaume, sans exception de temps, de lieux, ni de personnes. Charles, joutré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur répondit en frémissant : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume, que je ne me mêle de celles de leurs états;*

et, après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : *Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes.* Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présens.

Malgré ces ménagemens, c'étoit à elle que les zélés calvinistes en vouloient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre, qu'on soupçonna avoir été fait par un ministre nommé *Roziere*, dans lequel on lisoit cette maxime abominable : *Il est loisible de tuer un roi et une reine qui résistent à la réformation de l'évangile* (1). Catherine, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disoit, que si elle n'accordoit le libre exercice de la religion réformée, elle seroit traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortoit, en conséquence, à craindre la colère de Dieu et le dessein des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattoit de dérober la connoissance jusqu'au dernier moment.

(1) Dupleix, tome III.

LIVRE III.

« On avoit, *dit Pasquier*, plus ôté aux » huguenots par des édits pendant la » paix, que par la force pendant la » guerre (1) »; mais leur défiance faisoit connoître que pour frapper sûrement le dernier coup, il faudroit en venir à quelques éclats : Catherine y paroissoit déterminée; tout son embarras étoit de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangere, habilement saisie, en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne, voulant continuer la guerre dans les Pays-Bas, contre ses peuples révoltés, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée, commandée par le duc d'Albe : il marqua sa route par la Savoie [illegible] de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne [illegible] en personne, la reine montra les plus grandes craintes, que cette armée, approchant des frontieres, ne tentât quel-

(1) Pasquier, liv. V, let. 3.

que expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestans furent appelés sans distinction : il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il falloit se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on remet sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles ; on emprunte de tous côtés, et la cour leve six mille Suisses, qui se mettent aussi-tôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avoit auparavant eu soin d'y dépêcher secrétement un pere Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on vouloit inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une audience publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposerent en cette occasion d'autres réformes ; offre qui déplut au roi, parce que c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses états. On les remer-

cia; et, loin de profiter de leur bonne volonté, les commandemens qu'ils auroient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et leur naissance, furent donnés à des catholiques, dont la cour étoit sûre: elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquerent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuerent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très-habile général: enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avoit été tenu un conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux dans Orléans, et deux dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes gar-

nisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre par-tout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent pesés d'abord à Valleri, dans le château du prince de Condé, où on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passoit la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne toute ouverte (1): elle y vivoit sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins, dont la moindre connoissance pouvoit jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnoit à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd, qu'il y avoit des soulèvemens en quelques provinces. Les courriers qui venoient à la cour de différentes parties du royaume, rapportoient que jamais ils n'avoient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous

(1) Castelnau, liv. IV.

tenoient le chemin de la cour : on mépriſa ces avis, et on continua à ſe divertir.

Au milieu de ſeptembre, arrive Caſtelnau, homme de tête et de jugement, qui revenoit de remplir en Flandre une commiſſion de la part du roi. Il raconte que pluſieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les ſouffrir à ſa ſuite, et que, dans le chemin, il les a entendu parler d'armée, d'attaque, de ſurpriſe. « S'il y avoit une armée de huguenots ſur pied, *répond bruſquement le connétable*, je le ſaurois. C'eſt un » crime capital, *ajoute le chancelier*, » de donner à ſon ſouverain de faux » avis, qui tendent à le mettre en défiance de ſes ſujets. Du moins, *repréſenta Caſtelnau*, qu'il me ſoit permis » d'envoyer quelqu'un à la découverte » autour du château de l'amiral ». On y conſentit, et il fit partir ſucceſſivement ſes deux freres.

Le rapport du premier, trop peu circonſtancié, ne toucha pas (1) ; mais, ſur les preuves que fournit le ſecond, la cour jugea à propos de ſe retirer à Meaux (2), et pour plus grande certitude, le roi dépêcha, ſous quelque prétexte, à l'amiral

(1) Paſquier, liv. IV, lett. 2.
(2) Mém. de Tavan., page 299.

un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménagier, faisant ses vendanges*. C'étoit le 26 septembre, et le 28 toute la France étoit en feu. Il y eut, dit Tavannes, cinquante places prises, et il se trouva tout-à-coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, d'Andelot son frere, et le comte de la Rochefoucauld.

La terreur alors saisit tous les esprits : on tint conseil ; le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses, qui n'étoient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution (1) : il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangeres, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, n'auroient les armes bas. « Eh ! » monsieur le chancelier, *dit la reine*, » voulez-vous répondre qu'ils n'ont » d'autre but que de servir le roi? Oui, » madame, *répliqua l'Hôpital*, si on » m'assure qu'on ne les veuille pas trom- » per ». Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya aux Suisses courriers sur cour-

(1) Mém. de Bouillon, p. 13.

riers; ils forcerent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine fit porter des propositions, afin de ralentir leur premiere ardeur.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, « à l'aide de ce renfort, le » roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit » à Meaux, au hasard d'y être assiégé » par ses sujets (1). Le sentiment du plus » grand nombre fut qu'il ne seroit pas » prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule, contre » un corps de cavalerie dont on ignoroit » les forces; qu'il valoit mieux demeurer » à Meaux, et en faire sortir quelques » seigneurs pour lever des troupes et » venir dégager la cour, en cas d'attaque »: on ajoutoit que « risquer une » bataille, perte ou gain, ce seroit toujours rendre le roi irréconciliable, et » forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand » ils l'auroient une fois tirée contre la » personne de leur souverain ».

La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours,

(1) Journal de Brulart. — Mém. de Condé, tom. I.

regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinerent à gagner Paris : enfin, les Suisses marquerent tant de bonne volonté, ils demanderent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, *leur* » *dit-elle*, et demain, dès le matin, je » confie à votre valeur le salut du roi et » de son royaume ».

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfans, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandoit les chevaux-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avoient pas fait une lieue, que l'escadron du prince de Condé se présente, la lance en arrêt, prêt à charger (1) : les Suisses, baissant la pique, se montrent disposés à soutenir l'attaque :

(1) Mém. de Bouillon, p. 21.

cette fiere contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et la Rochefoucauld tenterent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arriere-garde. Ce fut dans cette occasion que le jeune monarque, outré de colere, chargea lui-même ; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour prirent les devants, et gagnerent Paris avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, *disoit* » *depuis Charles IX*, et mes bons com- » peres les Suisses, ma vie ou ma liberté » étoit en très-grand branle ».

C'étoit l'opinion de la cour ; mais les calvinistes s'en défendoient comme d'une calomnie ; ils disoient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, *et se sauver*, selon l'expression de la Noue, *plutôt avec les bras qu'avec les jambes* (1). En se dé-

(1) La Noue, ch. 12.

terminant à la guerre, ils résolurent quatre choses; de prendre peu de villes, mais importantes; de lever une armée *gaillarde;* de tailler en pieces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre leurs mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en vouloit, se sauva à Château-Thierri, disant qu'*il alloit hâter le secours*, et de là à Reims (1). Son bagage, sa vaisselle et tous ses équipages furent pillés : le projet contre les Suisses fut suspendu par des pour-parlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer : quant aux grandes villes, ils manquerent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre,

(1) D'Avrigny, tome I, liv. IV.

au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allerent fierement camper devant Paris.

Dès le lendemain, il y eut, de la part du roi, injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feroient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires (1); mais ces menaces n'empêcherent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale, *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlerent les moulins, s'emparerent des ponts, dont la possession pouvoit les rendre maîtres des rivieres, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient.

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement; les confédérés s'y prêterent : on en vint jusqu'à un projet d'édit qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'aviserent pour gagner la multitude.

(1) Journal de Brulart. — Mém. de Condé, tome I. — La Noue.

Ils demanderent l'assemblée des états, et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même-temps ils firent afficher dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée sur-tout de ce qu'en notant les Italiens, on sembloit l'attaquer elle-même, ne voulut plus entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étoient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenoit l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que, sur cette résolution, sa majesté prît les mesures qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous et à chacun des chefs qui figurerent dans les troubles suivans; savoir, le prince de Condé, les trois freres Coligni, Odet, cardinal de Châtillon, Gaspard, amiral, et François d'Andelot, François, comte de la Rochefoucauld, François de Hangest de Genlis, Georges de Clermont d'Amboise, François, comte de Saulx, François de Barbançon de Cani, Jacques de Boucard, Payencour de Bouchavannes,

d'Ailli de Péquigny, Jacques de Brouillard de Lizy, Antoine de Vaudray de Mouy, Jean Raguyer d'Esternay, Gabriel, comte de Montgommeri, et Jean de Ferrieres, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut, un papier à la main, lui dit, d'un ton courroucé : *Prends garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. Je viens*, lui répondit le héraut, *de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres.* En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. *Il la faut dans vingt-quatre heures*, répliqua le héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zele, ce qu'ils avoient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien-intentionnés quelque espérance d'accommodement ; et comme la reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le

connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorenci d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis; mais la négociation échoua dès la premiere proposition. Les calvinistes demanderent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion: le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avoit jamais prétendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire, son intention étoit de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara, après une altercation assez vive entre l'oncle et le neveu, et on se prépara à la guerre.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentoit (1); il lui vint de toutes les provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne; mais, quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc

(1) La Noue.

qu'on ne devoit pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier : les Parisiens le demandoient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, *il leur déplaisoit*, dit la Noue, *d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort diligens à les rendre vuides.*

Le connétable vouloit attendre (1), espérant toujours quelque heureux événement qui ramèneroit la concorde et empêcheroit de verser le sang françois ; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre, il devenoit suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille : elle se livra le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, avoit celui de l'artillerie et du terrein ; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement venoit de les quitter, pour une expédition de l'autre côté de la riviere : cependant ils se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire ; mais enfin

(1) Mém. de Tavan., p. 305.

le nombre l'emporta, et les catholiques gagnerent le champ de bataille.

Il leur coûta cher; plusieurs seigneurs de marque y resterent, entre autres le connétable (1): il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul, au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens, mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, força les prisons de Blois. *Tu ne me connois donc pas*, lui cria Montmorenci? *C'est parce que je te connois*, répondit le féroce Stuart, *que je te porte celui-ci;* et en même-temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant.

Les calvinistes se jeterent sur lui pour l'emmener: les catholiques l'arracherent de leurs mains, et autant brisé de ces secousses, qu'épuisé par ses blessures, Montmorenci, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris: il y reçut, ce qui console un courtisan, la visite du roi et de la reine, et des témoignages

(1) Brantôme.

d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisoit quelquefois, et adoucissoit, dans l'espérance de pacifier, ce qui ne plaisoit pas aux zélés, qui auroient voulu que, sans égards, on se fût toujours porté aux dernieres extrémités.

Montmorenci aima sincérement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir; il abandonna parens, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'état, et mourut les armes à la main, victime de sa fermeté dans ses principes.

Nous avons vu qu'il étoit *rabroueur* et peu endurant : ce caractere se montra jusqu'au dernier moment (1). Le religieux qui le confessoit à la mort, l'impatientant apparemment par ses exhortations : « Lais-» sez-moi, mon pere, *lui dit le connétable*, il seroit bien honteux qu'ayant

(1) Brantôme.

» vécu quatre-vingts ans, je ne susse pas » mourir un quart d'heure ».

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissé emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence; triste d'une victoire remportée sur les François, la cour resta quelques jours dans l'inaction (1). En effet, disoit au roi, en soupirant, le maréchal de la Vieilleville : *Ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. Et qui donc,* demanda le roi Charles IX avec vivacité? *Le roi d'Espagne,* répondit le maréchal. Ce prince, réellement, jouoit la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représenterent en bataille devant Paris, et brûlerent quelques moulins [illegible] grandes journées la frontiere, où ils comptoient trouver les reîtres, qui devoient les renforcer; l'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

(1) Mém. de la Vieilleville, tom. V, p. 174.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées : l'armée royale étoit bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logemens, fournie de vivres et de fourrages ; mais elle avoit pour chef le duc d'Anjou, enfant de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servoient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandoient tous, se contredisoient, et causoient une confusion générale.

Les calvinistes n'avoient que leurs armes ; ni solde, ni équipages, ni asiles ; il falloit aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'étoit avec ces incommodités qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs.

Ils ne se trouvèrent en sûreté, au-delà de la Meuse, qu'à la fin de décembre : ils se flattoient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir,

prince palatin (1); mais, après cinq jours d'attente, « on n'en savoit pas plus de nouvelle que lorsqu'on étoit devant Paris; » ce qui engendra du murmure parmi » aucuns, même de la noblesse, qui » donnoient des attaques assez rudes à » leurs chefs, en leurs devis ordinaires: » tant l'impatience est grande parmi » notre nation ».

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquoit si à propos de ces gens *coleres et appréhensifs*, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisoit honte, et les obligeoit à se taire: quand on parloit de se séparer, il disoit: « Qu'au contraire, » si les reîtres ne venoient pas, il faudroit » les aller chercher jusqu'au lieu marqué » pour leur rendez-vous; qu'il n'y avoit de » salut que dans cette jonction ». *Mais, s'ils ne s'y fussent pas trouvés*, s'objecte la Noue, *qu'eussent fait les huguenots? Je pense*, répond-il, *qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand froid.* Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérans, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

(1) La Noue, deuxièmes troubles.

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchoit. *Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le plus haut.* Mais, nouvel embarras ! on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. *Là convint-il de faire de nécessité vertu ?* Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers ; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent ceux de la religion, chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvoit faire de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement quand il fut question de presser *les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat.* Néanmoins ils s'en acquittèrent *beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué.* Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire

pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires, on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contenterent. Ainsi réunis, ils rentrerent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant, mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince poursuivi se retiroit vers la frontiere, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant : maintenant en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour : tout dépendoit des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes : ils s'avancerent rapidement à travers la France, grossirent leur armée de plusieurs corps considérables ; et forts de plus de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, capitale de la Beausse, à dix-huit lieues de Paris.

La reine avoit toujours entretenu des

pour-parlers (1). Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominoit le conseil par des ministres qui lui étoient tous dévoués. Sous un général enfant, elle commandoit par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout rouloit sur elle; mais aussi montroit-elle une activité infatigable.

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avoit fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandans qu'elle croit coupables. Elle confere à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au pré-

(1) Journal de Brulart. — Mém. de Condé, tome I.

lat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une derniere conférence à Longjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal de camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre, et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondoit devant Chartres. L'argent du roi, habilement distribué, occasionnoit une grande désertion entre les Allemands. Les François, las d'une guerre qu'ils avoient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui duroit cependant depuis cinq mois, murmuroient hautement. Des compagnies entieres quittoient le siége et s'en retournoient dans leurs maisons. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordoit le roi, et que le prince refusoit : savoir, promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auroient voulu des sû-

retés, et quelques avantages pour eux-mêmes; mais, dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signerent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Le roi pardonnoit tout, rendoit aux confédérés ses bonnes graces, renouveloit, autorisoit, promettoit de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de janvier 1562, si favorable aux calvinistes. Par allusion à Biron, qui étoit boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la paix boiteuse et mal-assise, et la petite paix* (1). *Ceux qui ne s'y fierent pas*, dit le Laboureur, *furent les plus habiles* (2).

La paix ayant été publiée, on licencia les armées (3). Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiroient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La cour avoit promis de les payer, et il ne se trouva

(1) M. de Thou dit que cette paix, et celle de 1570, furent traitées par les mêmes Biron et Malassise. Davila n'en parle pas. M. le président Hainault n'appelle *la paix boiteuse et mal-assise*, que celle de 1570. Mais ces noms ne lui furent sans doute donnés, que quand on vit qu'elle dura si peu.

(2) Le Laboureur, sur Castelnau, liv. VII.

(3) Castelnau, liv. VI.

pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux contre Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposerent de mander d'autres Allemands qui devoient venir au secours du roi, si la paix ne se fût pas faite, sous la conduite de Jean Guillaume, duc de Saxe, beau-frere de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres. Mais, outre que cette ressource étoit éloignée, il y avoit à craindre que ces étrangers, se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armés, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les appaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devoit venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance : mais plus on les voyoit s'éloigner de Paris, moins la cour étoit pressée de tenir sa promesse. Frustrés de leur attente, les reîtres entrerent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenerent comme otage des sommes qui leur étoient

dues, et firent un dégât affreux par tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant ; ils relâcherent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissans devenus simples particuliers, se retirerent dans leurs châteaux (1). Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyoient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivoit à ses amis : « S'il y a quelques embuches, » les huguenots seront pris, parce que le » prince de Condé est à Noyers en Bourgogne, d'Andelot en Bretagne, la » Rochefoucauld en Angoumois, d'Acier » en Bourgogne, le vicomte de Montglas » et Berniquet en Gascogne, les seigneurs de Genlis et de Mouy en Picardie, Montmorenci en Normandie : » ils sont poursuivis chaudement, ils ne » pourront se sauver ». Au contraire, le Laboureur remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, *il auroit fallu tendre un rets aussi grand que le royaume* : entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la

(1) Pasquier, liv. V, lett. 6.

paix et la guerre, ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avoient jusqu'alors servi comme de séparation entre les temps orageux (1). On respiroit ordinairement, et ce n'étoit qu'après quelques mois de tranquillité, qu'on entendoit des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation. On se quitta avec un silence sombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargner.

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étoient plus ces ménagemens qui montroient des ressources au parti calviniste, qui lui laissoient entrevoir que, si les circonstances ne permettoient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffriroit-on pas qu'il fût entièrement opprimé: il sembloit, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissoient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançoit hardiment ces maximes abominables, qu'*il ne faut pas garder la foi aux hérétiques*, et que *c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer*. Les fruits de ces discours étoient,

(1) De Thou, liv. LIV. — Davila, liv. IV.

ou des émeutes publiques, ou des assassinats, dont on ne pouvoit obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savoit conserver, ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs : le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisoient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois, plus de dix mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à ses justes bornes, est encore bien capable de tirer des gémissemens sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avoient le plus incliné pour la paix, disoient en soupirant : *Nous avons fait la folie, ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer* (1).

Ce qui les embarrassoit davantage, c'est qu'ils n'avoient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avoit des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en

(1) La Noue.

forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinoient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *Politiques :* dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché qu'ils sacrifioient leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour, et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeoit de ne reconnoître que les ordres du roi, exclusivement à tous autres (1); de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrete qui n'auroit pas son aveu formel, et de lui donner connoissance de celles qu'on découvriroit; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques, pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, sur-tout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, dans lesquels on reconnoît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue.

(1) Journal de [illegible] III, tome III.

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévoroit le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchans paroissoient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'étoit aussi contre lui que les réformés amonceloient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressoient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettoit d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagemens du traité; mais, au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangeres. Les confédérés garderent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre; entre autres la Rochelle, qui leur fut utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource [illegible] finances. On lui demanda le remboursement de cent mille écus avancés aux reîtres, pour les faire sortir du royaume : et de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres,

le roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement; mais seulement sur les chefs, qui s'étoient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyerent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la reine mere, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le prince demeuroit dans son château de Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude (1). Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissoit de soldats: les ponts, les gués, les moindres passages, étoient gardés; des troupes nombreuses, distribuées dans les environs de son château, l'investissoient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce

(1) Mém. de Tavan., p. 314. — Le Laboureur, tome II. — Castelnau, liv. VII.

rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres, dans lesquelles il écrivoit à la cour: *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein (1). On les questionna: ce qu'on tira d'eux, joint aux lumieres qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers, aussi secrétement que pouvoit le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litieres, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de d'Andelot, et un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes; tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire à un gué jusqu'alors inconnu; et, malgré les corps-de-garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie em-

(1) Matthieu, liv. V, p. 312.

busqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à la Rochelle, le 18 septembre.

La collusion de Tavannes est manifeste: celle du maréchal de la Vielleville, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand Condé fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que » terre m'a duré: mais, étant à la Rochelle, » j'ai trouvé la mer; et d'autant que je » ne sais nager, j'ai été contraint de tour- » ner la tête, et de regagner la terre, non » avec les pieds, mais avec les mains, et » me défendre de mes ennemis ».

Les mesures prises contre les autres chefs du parti, échouerent également. Le cardinal de Châtillon, qui étoit dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie (1): il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc étoit chargé d'arrêter et d'amener à la cour, du Béarn, où elle s'étoit retirée

(1) Pasquier, liv. V, lett. 7. — Cayet.

avant la derniere guerre, vint aussi à la Rochelle, avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montmorenci, le vidame de Chartres, d'Andelot, la Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, leverent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même-temps. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirerent sur eux et tinrent en échec des armées qui, rassemblées, auroient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques-uns, volligeant sur les frontieres, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Jamais on ne connut mieux le caractere de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressource si-tôt que ses projets manquoient, et qu'il n'y avoit point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'étoit pas seulement proposable; la rupture portoit avec soi trop de caracteres de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédiens. On vit paroître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu,

sous des peines rigoureuses, de s'assembler: le roi révoqua en entier l'édit de janvier 1562, confirmé par la derniere paix; défendit, sous peine de mort l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle, de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne seroit désormais admis à la magistrature personne qui ne promît, par serment, de vivre dans la religion catholique; préalable qui s'exige encore. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui dressa une forte armée, qui auroit accablé les confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent; ils l'employerent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours (1). Ils composerent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le fort des reproches tomboit toujours sur le cardinal de Lorraine: enfin, ils amasserent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de

(1) La Noue.

toutes especes. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernieres guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres, pour engager les réformés à prendre les armes (1). La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyans que c'étoit une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entieres voloient des extrémités du royaume à son secours; la terreur les précédoit; le pillage, le massacre, l'incendie, faisoient des déserts de tous les lieux de leur passage; ils s'acharnoient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, leva, dans le Languedoc et le Dauphiné, jusqu'à vingt-cinq mille hommes. *Il avoit pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyoit une hydre, dont toutes les têtes étoient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminoit sous la figure d'Hercule.*

(1) Le Laboureur, tom. II.

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, étoit pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étoient dépeints sur ses drapeaux (1). Aussi tout ce qui paroissoit tenir au culte de la religion romaine, éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monasteres, passerent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvoient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenoit plaisir à mutiler les prêtres qu'il avoit massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portoit comme une parure.

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre (2), où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop foible contre les transports d'un zele mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auroient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les autres;

(1) De Thou, tome X, p. 124.
(2) Brantôme, tom. VII, p. 313.

« Il ne parloit que de pendre, et s'il eût » été cru, il n'en fût guere échappé. » Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'étoit un homme, il lui disoit » de plein abord simplement : *Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot.* C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on amenoit aussi-tôt le prisonnier; et lui, un peu interrogé, étoit aussi-tôt condamné » à mort et exécuté. Si c'étoit une belle » femme et fille, il ne leur disoit non » plus autre chose, si non, *je vous recommande à monsieur mon guidon, qu'on la lui mene.* Ce guidon étoit » M. de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon » gentilhomme, grand et de haute taille ». La gravité de l'histoire ne permet pas de rapporter ce que raconte Brantôme, avec sa naïveté ordinaire : il résulte de son récit, que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité, dans ceux même à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentimens au-dessus du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits, qui, trois mois auparavant, fuyoient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs

familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou, avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avoit pu rassembler : ils s'avancerent jusqu'à Loudun, où ils trouverent le duc d'Anjou, qui paroissoit, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille.

Mais le froid étoit si vif, que les courages sembloient aussi engourdis que les corps : les deux armées resterent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivieres qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci étoit à l'abri dans les fauxbourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campoient exposés à toute la rigueur de la saison ; aussi se retirerent-ils les premiers : les confédérés ne tarderent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conserverent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouverent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvoient aussi dans un état bien plus florissant que les commencemens n'avoient laissé espérer (1). Beaucoup de

(1) De Thou, livres XLIV et XLV. — Davila, livre IV.

villes, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer; des provinces entieres subjuguées, une foule de noblesse aguerrie, unie par les mêmes sentimens, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin, une puissante armée, commandée par d'habiles généraux; tout cela promettoit au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps, qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnaie qui portoit son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII, roi de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente des biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse étoit couronnée du succès.

Les princes d'Italie envoyerent des troupes au roi; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de Bade; mais, le prince de Condé persuada la neutralité à

l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tiroit de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de Baviere, duc des Deux-Ponts.

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis (1). Condé vouloit gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands, si-tôt qu'ils y auroient penétré. Tavannes, qui, ne paroissant qu'en second sous le duc d'Anjou, commandoit réellement, s'appliquoit à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvoit en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager; il y eut de vives escarmouches; des corps entiers combattirent; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontiere du Limousin et de l'Angoumois.

Tavannes fit une fausse marche, et

(1) La Noue, troisièmes troubles, chap. 23. — Mém. de Condé, tome VI.

revenant sur ses pas, il passa la riviere pendant la nuit, sans être apperçu des corps-de-garde ennemis, qui s'étoient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leurs troupes, dont les quartiers étoient trop séparés; et le prince de Condé, avec une partie de son armée, chaudement poursuivi par les royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles, comme par une fatalité inévitable (1). Il se retiroit à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassembloit; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du duc de la Rochefoucauld lui casse la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête

(1) D'Aubigné, tome I, liv. V, pag. 394.—La Noue, ch. 23.

baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet par derriere.

« Il avoit été, *dit Brantôme*, recommandé à plusieurs favoris de monseigneur ». On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignard; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang froid. Déjà le sévere Montpensier avoit prononcé au brave la Noue sa sentence de mort. « Mon ami, *lui dit-il durement*, votre procès est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; songez à votre conscience ». Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat sans peur*, ancien camarade de la Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France. Elle fut reçut à

Metz, où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandoit une armée destinée à empêcher le duc des Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef, le duc d'Anjou n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de la Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étoient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menoit avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et le fils aîné du prince de Condé, de quelques années plus jeune. Jeanne, tenant ces deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours: « Amis, nous » pleurons un prince qui jusqu'à la » mort a soutenu, avec autant de fidélité » que de courage, le parti dont il avoit » entrepris la défense; mais nos larmes » ne seroient pas dignes de lui, si, à son » exemple, nous ne prenions une ferme

» résolution de nous sacrifier pour notre » foi. La bonne cause n'a pas péri avec » Condé, et son malheur ne doit point » jeter dans le désespoir des hommes » attachés à leur religion. Dieu veille sur » les siens. Il avoit donné au prince des » compagnons en état de le seconder » pendant sa vie, et il nous laisse de » braves capitaines, capables de réparer » la perte que nous avons faite par sa » mort. Je vous offre le jeune prince de » Béarn mon fils ; je vous confie Henri, » fils du prince qui excite nos regrets. » Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et » l'autre dignes héritiers de la valeur de » leurs ancêtres, et que la vue de ces » tendres gages vous excite sans cesse à » rester unis, pour le soutien de la cause » que vous défendez » !

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : *Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons.* Le jeune Condé fit connoître par son geste qu'il étoit dans la même résolution, et aussi-tôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement; mais si-tôt que le point d'honneur fut en quelque façon sauvé par le nom du prince, ils n'hésiterent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de tracer un plan d'opérations qui pût retarder les progrès des vainqueurs; dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées: pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie étoit presque toute entiere, il se retira à Saintes, et de-là à Saint-Jean-d'Angéli. Par cette position, il se réservoit la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditoit, ou, s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançoient sous la conduite du duc des Deux-Ponts. Espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral (1), le duc des Deux-Ponts avoit à traverser une grande partie de la France sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée

(1) La Noue, ch. 25.

du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il étoit bien difficile que quelque accident ne troublât une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tomboient d'elles-mêmes? Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auroit pu détruire le parti, n'arriva.

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur: il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui; mais, après la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès-lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et de nonchalance qui rendirent depuis son regne si orageux. Il eut en cette occasion pour témoin et émule de sa gloire le duc de Guise, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait, tant qu'il lui restoit quelque chose à faire: ainsi la providence réunissoit dans l'apprentissage des armes et des troubles, deux rivaux qui devoient dans la suite

faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il étoit impossible que son caractere n'influât un peu sur les opérations (1). Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs; soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées, ou prétextées: on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier, qu'on investit Cognac. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. *On leur fit bien connoître*, dit la Noue, *que tels chats ne se prennent pas sans mitaines*. En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornerent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt Brissac (2), colonel de l'infanterie françoise, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de

(1) La Nou, ch. 24.

(2) Brantôme, tom. IX, p. 238.

blâmer. « Il étoit, *dit-il*, trop cruel au » combat, et prompt à tuer, et aimoit » cela jusque-là qu'avec sa dague il se » plaisoit à s'acharner sur une personne, » à lui en donner des coups, jusque-là » que le sang lui en rejaillissoit sur le » visage ». Exemple de cruauté révoltant, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoiqu'infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérerent pas davantage contre le duc des Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approcherent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptoit y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont étoit sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devoit faire la jonction. Mais, prêt à goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fievre opiniâtre le menaçoit depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Pareille maladie, ou, selon quelques-uns, le poison, venoit d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du

fardeau des affaires, avoit le plus grand besoin d'un frere, si capable de le seconder. D'Andelot étoit vrai et sincere, et entre les chefs des calvinistes, un des plus persuadés de sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attiroit autant l'amitié, que son frere, plus sévere et plus réservé, se concilioit l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frere si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc des Deux-Ponts leur avoit recommandé de prendre pour général Volrand de Mansfeld, son lieutenant. Il fut obéi: l'armée lui prêta serment, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral, au milieu de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille, qui portoit d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende: *Paix assurée, victoire entiere, ou mort glorieuse.*

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés, qui étoient dans l'armée royale, laisserent une armée

ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle (1). « Mais, » *ajoute-t-il*, aucuns catholiques disoient » que le discord qui survint entre eux, » leur fit faillir de belles entreprises. Je » ne sais ce qui en est, toutefois, j'ai » appris que leurs ennemis eurent peu » de connoissances de leurs piques ».

Ce mystere de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes (2). Nous y apprenons qu'il y avoit une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avoit donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençoit à être de nouveau traversée par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattoit Charles IX, se rendoit complaisant à ses goûts, et s'insinuoit dans sa confiance. Le but du prélat étoit d'obtenir des commandemens pour ses freres, son neveu, et leurs créatures. Il ne blâmoit pas ouvertement le choix de la reine; mais il faisoit entendre au roi, que la préfé-

(1) La Noue, ch. 24.
(2) Mém. de Tavan., p. 336 et 342.

rence donnée au duc d'Anjou portoit préjudice à sa majesté ; que son frere se couronnoit de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissoit dans l'inaction ; qu'il vaudroit bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs françois, dont toute la gloire rejailliroit sur le roi, au lieu qu'on ne parloit que du duc d'Anjou.

Ainsi le prélat versoit dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'appercevant qu'elle perdoit la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale, la conduite des armées destinées à croiser les Allemands : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secretes, pour empêcher que le triomphe des parens du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et mena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils, que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence étoit trop dangereuse.

Il essuya une mortification (1). Comme

(1) Mém. de Tavan., p. 338.

les deux armées royaliste et calviniste s'approchoient, le cardinal, faisant parade d'une habileté qui n'étoit pas de son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. *A chacun son métier n'est pas trop*, lui dit Tavannes brusquement. *Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme.*

Les forces des confédérés réunies montoient à plus de vingt-cinq mille hommes. Les catholiques l'emportoient par le nombre. On n'étoit qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammoit également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagerent en Limousin, dans un endroit nommé *la Roche-l'Abeille*. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presqu'aucun quartier : acharnement qu'ils payerent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie françoise, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers (1). Il pré-

(1) Brantôme.

texta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il étoit très-» homme de bien, *dit Brantôme.* La » plus grande part le tenoit de légere » foi. Il n'étoit pas certainement bigot, » hypocrite, mangeur d'images, ni grand » auditeur de messes et sermons; mais il » croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il fal-» loit croire touchant sa créance ». Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battoient pour la religion, sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier octobre. Cela se fit sous le prétexte d'éviter une bataille. *Quoiqu'un membre soit pourri,* disoit la reine, *on ne le coupe qu'à regret.* Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feroient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus

d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes ses forces, se présenter devant Poitiers (1). Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appeloient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition ; et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, *qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes.* Mais plusieurs gentilshommes qui avoient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, que l'amiral s'y détermina.

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un

(1) De Thou, liv. XLV. — Davila, liv. V. — La Noue.

arrêt du parlement de Paris, qui condamnoit Coligni à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués et ses châteaux rasés. Pareil arrêt rendu contre Jean de Ferrieres, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisoit heureusement la guerre en Béarn, et préparoit des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne son frere se jeterent dans Poitiers avec une troupe de noblesse (1): la ville étoit d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espece. *Ces grandes cités*, disoit l'amiral, *sont les sépultures des armées*. Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre; les assiégés faisoient des sorties fréquentes,

(1) La Noue.

peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multiplioit les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des breches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumoit, et le siége traînoit beaucoup plus que Coligni n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentoit en abondance : des étrangers, l'épidémie passa aux François; des régimens entiers étoient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeoit les autres; les gens de marque se retiroient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, mais supérieur à tous les événemens par son courage et sa fermeté.

Cependant il étoit à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne

lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége (1). Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensoit, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault : Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne, pour n'être pas contraint à une bataille que désiroit l'amiral, plus fort que lui : mais bientôt la face des affaires changea ; il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou ; avec ces renforts, le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour.

Il y eut dans la fin de septembre des marches, des contre-marches et des escarmouches (2) : une fois, entre autres, les deux armées se trouverent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparoit : les catholiques n'oserent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur.

(1) De Thou, liv. XLVI. — Davila, liv. V.
(2) La Noue.

Le plus grand nombre d'entre eux demandoit la bataille avec empressement; d'un côté, les Allemands éclatoient en plaintes de ce qu'ils n'étoient point payés, et ils insistoient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes françois murmuroient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, dans les glaces de l'hiver, sous le soleil brûlant de l'été, on parloit de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passerent aux effets, et abandonnant les drapeaux, se retirerent dans leur pays.

Même mécontentement régnoit dans l'armée royale, à ce que rapporte la Noue, instruit par deux gentilshommes, qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos *à aucuns de la religion* qu'ils rencontrerent (1): « Messieurs, nous portons » marques d'ennemis, mais nous ne vous » haïssons nullement, ni votre parti. » Advertissez M. l'amiral qu'il se donne » bien garde de combattre, car notre » armée est merveilleusement puissante » pour les renforts qui y sont survenus, » et est avecques cela bien délibérée; » mais qu'il temporise un mois seule-

(1) La Noue, ch. 26.

» ment, car toute la noblesse a juré et » dit à monseigneur qu'elle ne demeu- » rera pas davantage, et qu'il les emploie » dans ce temps-là, et qu'ils feront leur » devoir. Qu'il se souvienne qu'il est pé- » rilleux de heurter contre la fureur » françoise, laquelle pourtant s'écoulera » soudain ; et s'ils n'ont promptement » la victoire, ils seront contraints de » venir à la paix, pour plusieurs raisons, » et la vous donneront avantageuse ».

Le conseil étoit excellent ; Coligni vouloit le suivre ; mais comme il venoit des ennemis, il parut suspect : on convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvoit une seconde fois ; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinerent : le temps se perdit à les appaiser ; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes ; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant ; dès la seconde charge ils se débanderent, et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les catholiques s'excitérent à n'épargner personne, en criant : *La Roche-l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les

calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une maniere si inhumaine. L'amiral, faisant le devoir de capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au-devant des fuyards, les ramenoit à la charge; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se disperserent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnerent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angéli.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable: ils se représentoient la colere du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyoient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suede, dans tous les pays de leur communion

qui voudroient leur donner asile. « Eh » quoi, *leur dit l'amiral*, auriez-vous » donc la lâcheté d'abandonner vos » familles à la merci des ennemis, » comme s'il ne vous restoit pas d'autre » ressource? N'avons-nous pas l'alliance » de l'Allemagne, cette mine d'hommes » inépuisable, qui ne nous laissera pas » manquer de soldats? L'amitié de l'An- » gleterre, où mon frere sollicite du » secours qui ne peut tarder? N'avons- » nous pas enfin l'armée de Montgom- » meri, vainqueur du Béarn, toute com- » posée de braves soldats, prêts à se » joindre à nous quand nous les appel- » lerons? Il ne s'agit que de ne point » désespérer; et tandis que les ennemis » consommeront l'hiver à prendre des » places, nous pourrons nous fortifier » assez pour recommencer la guerre au » printemps, et obtenir une paix avan- » tageuse ».

Ces espérances, présentées par un homme dont on connoissoit la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suede, aux Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyerent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le Haut-Languedoc; et ils partirent, bien sûrs,

à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, fils du défunt connétable, gouverneur de cette province; avec qui les confédérés avoient de secretes intelligences.

C'étoient ces menées sourdes qui les sauvoient, et le principe en étoit à la cour (1). Les ruses, les finesses de la reine mere, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut dégards avoit aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son pere, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De là la tolérance que l'amiral et les princes éprouverent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans et réitérés du roi (2).

(1) Montluc, liv. VII.

(2) M. de Thou veut justifier Damville de connivence, par le témoignage de la Noue, qui dit *qu'en tout le voyage, nul ne fit si vivement la guerre à l'armée des princes, que lui.* Et il en rapporte pour preuve, qu'il leur défit quatre ou cinq compagnies de chevaux. Mais s'il n'y avoit point eu collusion, Damville se joignant à Montluc, étoit en état de remporter des avantages beaucoup plus considérables, et sur-tout

Il n'est point étonnant que la cour ne fût point d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi (1). Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y alloit moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou son frere, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les Montmorencis, également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux généraux, conservoient un penchant secret pour l'amiral leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains,

d'empêcher que les environs de Toulouse ne fussent dévastés. Montluc se plaint amérement, dans ses *Commentaires*, de l'espece d'abandon où Damville le laissa. Il paroît que la Noue, si exact dans le récit des opérations militaires, n'étoit pas toujours bien instruit des intrigues du cabinet.

(1) Mém. de Tavannes.

et qu'on affectoit au contraire de les confondre entre les commandans en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit de la victoire. Tavannes insista fortement sur la poursuite des vaincus. « Il falloit, *disoit-il*, » masquer, avec une partie de l'armée, » les villes révoltées, qui tomberoient » d'elles-mêmes; et avec l'autre partie, » plus forte, se mettre à la chasse des » ennemis, les harceler, les pousser de » poste en poste, ne leur pas donner un » moment de relâche jusqu'à ce qu'on » les eût forcés d'abandonner le royaume, » ou de se jeter dans quelque mauvaise » place, qui deviendroit leur tom- » beau (1) ». Une foule de raisons militoient en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide: cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux sièges.

Tavannes fit des représentations, dit qu'*il aimoit mieux périr, que de sacrifier ainsi les intérêts de l'état.* C'est ce qu'on désiroit: le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Bourgogne. Montpensier et les autres gé-

(1) Mém. de Tavannes.

néraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoigna pour lors aucun ressentiment. Catherine voyoit ses créatures éloignées, le duc d'Anjou, dont elle regardoit les exploits comme son ouvrage, mortifié; elle aimoit ce prince, parce qu'il étoit docile à ses volontés : son cœur souffrit; mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrace plus éclatante de la part de son frere, roi et jaloux. On vit bien seulement qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevoient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournerent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires (1). Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, et que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevarts, tomberoit entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angéli, défendu par

(1) La Noue.

le seigneur de Piles. Cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complette, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, et que les princes rétablissoient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Il faut entendre la Noue raisonner sur cet événement. « Quand on donne, *dit il*, » à un grand chef de guerre du temps » pour enfanter ce que son raisonnement » a conçu, non seulement il reconsolide » les vieilles blessures, ainsi il redonne » force aux membres qui avoient langui. » Pour cette raison le doit-on divertir et » embarrasser toujours, pour rompre le » cours de ses desseins » (1). L'amiral concevoit que si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il lui auroit été très-difficile de se sauver, parce qu'il n'avoit que de la cavalerie, *non moins harassée qu'exténuée*, et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où ils passoient, les mettoient sou-

(1) La Noue, ch. 26 et 27.

vent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistoit en trois mille chevaux ; *mais laissant rouler sans nul empêchement cette pelotte de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison.* L'affabilité des jeunes princes gagnoit toute la noblesse des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable, se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses du Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouverent dans leurs quartiers établis autour de Montauban, ville du Querci, rétablit ces troupes délabrées, *et refit comme de nouveaux corps aux hommes.*

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquoit d'argent et de munitions (1) ; et c'est où l'on sentit l'utilité de la Rochelle. *Les villes qui sont comme les appuis, non seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ailleurs.* Ceci a fait dire

(1) La Noue.

à quelques catholiques, *qu'ils n'estimoient pas les huguenots trop lourdauds, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux et diligens de s'approprier de très-bonnes retraites.* Les secours que les princes tirerent de cette ville, firent connoître *que c'étoit une bonne boutique, et bien fournie.* Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplierent, *encore que souvent il advint qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapees, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades.* L'amiral prenoit le dixieme du butin. L'argent qui provint de ce droit, servit à approvisionner l'armée.

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et se déborderent dans la plaine de Toulouse (1). Ils mirent tout à feu et à sang, sur-tout dans les maisons des conseillers et présidens du parlement, *pour ce qu'ils avoient toujours été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouverent cette revanche bien dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir.*

(1) De Thou, liv. XLVII. — Davila, liv. V. — La Noue.

De-là ils avancerent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendroient une paix avantageuse, que quand ils feroient sentir à la capitale les incommodités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre, fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue l'armée, entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfans, à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parloit déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit: l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle trouva en présence celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de treize mille hommes, qui avoit ordre de risquer une bataille, plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes, tout au plus, eurent l'audace de combattre, le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourroit néanmoins dire qu'ils gagnerent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Ils se jeterent dans le pays situé entre l'Yonne

et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanois et à l'Isle-de-France, théâtres de leurs premiers combats.

Il n'y avoit plus à différer, il falloit faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces hommes, déterminés à soutenir les nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines (1). On avoit parlé d'accommodement aussi-tôt après la bataille de Montcontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre sur-tout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile, tant que le prélat y resteroit. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettre que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya, dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on étoit réduit au point que la plus mauvaise paix sembloit préférable à une guerre avantageuse.

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout étoit fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne

(1) Castelnau, liv. VII, chap. 10. — La Noue.

avoient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étoient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies, sous des gentilshommes volontaires, n'avoit de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisoit à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi; et après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étoient pas dans un moindre embarras. Ils avoient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'étoit leur derniere ressource. D'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchoient du centre du royaume, plus ils ramenoient les Allemands au voisinage de leur pays; et ces étrangers disoient tout haut, qu'à la premiere occasion favorable, ils les quitteroient et retourneroient chez eux. Enfin, victorieux et triomphans, ils n'avoient plus ni habits, ni équipages; ils étoient mal armés, harassés comme des gens qui avoient fait plus de huit cents lieues depuis six mois,

et ils se voyoient encore menacés de plusieurs petits corps d'armées, à travers lesquels il faudroit s'ouvrir le passage, s'ils vouloient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs, des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvoient fort mauvais qu'on songeât à la paix (1). « C'étoit, » *disoient les catholiques*, chose indigne » et injuste, de faire paix avec des re» belles hérétiques, qui méritoient d'être » grièvement punis. Ils persistoient en » leur dire, *ajoute la Noue*, jusqu'à ce » qu'on les eût guéris de cette sorte: si » c'étoient gens d'épée, on leur enjoi» gnoit d'aller les premiers à l'assaut, ou » à une rencontre, pour occire ces mé» chants huguenots; de quoi ils n'avoient » pas tasté une couple de fois, qu'ils » ne changeassent vitement d'opinions. » Quant aux autres, qui estoient d'église » ou de robe longue, en leur remontrant » qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent » la moitié de leurs rentes, pour payer » les gens de guerre, ils concluoient à la » paix ».

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetoient les propositions de paix, disant que ce n'étoit que *trahisons*. « Mais, quand elles eussent été très-

(1) La Noue.

» bonnes, *ajoute notre judicieux auteur*, » ils en eussent dit autant, pour ce que la » guerre étoit leur mere nourrice et leur » élévement. Un bon moyen pour les » ramener à la raison, c'étoit de proposer, » pour la nécessité d'icelle, de retrancher » leurs gages, ou de faire quelques em- » prunts sur eux; alors on désiroient-ils » une prompte fin. Oster à beaucoup de » gens les profits et honneurs, alors » jugeront-ils des choses plus sincére- » ment ».

Les chefs, qui voyoient de près la misere, sur-tout les excès affreux auxquels se laissoient aller les gens de guerre, pensoient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, qu'*il désiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux.*

« Ce n'est pas, *ajoute la Noue*, qu'il » faille ressembler à une autre maniere » de gens, qui indifféremment trouvoient » toutes paix bonnes et toutes guerres » mauvaises : et quand on les assuroit » de les laisser en patience manger les » choux de leur jardin et serrer leurs » gerbes, ils couloient aisément l'un et » l'autre temps; dussent-ils encore, aux » quatre fêtes annuelles, recevoir quel-

» que demi-douzaine de coups de bâton. » Ils avoient, à mon avis, empacqueté » et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon » citoyen doit avoir zele aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à » vivoter en des servitudes honteuses. » Pour conclusion, en ces affaires icy, » la raison doit nous servir de guide, » laquelle admoneste de ne venir jamais » aux armes, si une juste cause et grande » nécessité n'y contraint. Car la guerre » est un remede très-violent et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, » en refait d'autres. Pour cette occasion » n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire doit-on toujours » désirer la paix ».

Nous rapportons avec satisfaction ces sentimens généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance, qui tolere tout, que de l'arrogance, qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la maniere dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la derniere fois que nous aurons occasion de citer *les discours politiques et militaires de la Noue*, qui brillent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre

» devant les yeux (quand il voit le » royaume embrasé de guerres), l'ire » et le courroux de Dieu, et plutôt à » l'encontre de soi que contre ses enne- » mis : car les uns disent : ce sont les » huguenots qui, par leurs hérésies, » excitent ses vengeances sur eux ; les » autres répliquent : ce sont les catho- » liques qui, par leur idolatrie, les at- » tirent ; et en tel discours, nul ne » s'accuse. Cependant la première chose » qu'on doit faire, c'est d'examiner et » accuser, en ces calamités universelles, » ses propres imperfections, afin de les » amender, et puis regarder la coulpe » d'autrui ; et quand nous voyons une » fausse et courte paix, nous devons dire » que nous n'en méritons pas une meil- » leure ; pour ce que (comme le dit le » proverbe) quand le pont est passé, on » se mocque du saint, et la plupart re- » tournent en leurs vanités et ingratitudes » accoutumées ».

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensoient aussi chrétiennement; mais la nécessité mene souvent au même port que la raison et la religion. On avoit besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août, à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le Roi.

Outre les avantages des précédentes,

savoir, amnistie générale, libre exercice de la religion prétendue réformée, excepté à la cour, aveu et approbation de tout ce qui avoit été fait, restitution des biens confisqués, droit à toutes les charges de l'état, les calvinistes obtinrent deux points bien importans : 1°. la permission de récuser six juges, tant présidens que conseillers, dans les parlemens : ce qui a donné, dans la suite, naissance aux *chambres mi-parties;* 2°. quatre villes de sûreté, c'est-à-dire, dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles furent abandonnées, après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piége, et qu'en la signant, la cour avoit déjà conçu le dessein de la rompre de la maniere la plus tragique (1). Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entiere confiance. Les princes, l'amiral, et les autres chefs, reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédierent

(1) Sulli, tome I, p. 30. — Capi-Lupi, p. 20.

poliment, *plus chargés*, dit de Thou, *de promesses que d'argent.* Ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixerent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse grave, prudente, d'un caractere doux et réservé (1). Elle eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui auroit peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézieres. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle, qu'avoient envoyée les princes allemands de la confession d'Ausbourg. Ils féliciterent Charles sur son mariage, et l'exhorterent à entretenir la paix, et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présens.

(1) Le Labour., tom. II.

Fin du tome premier.

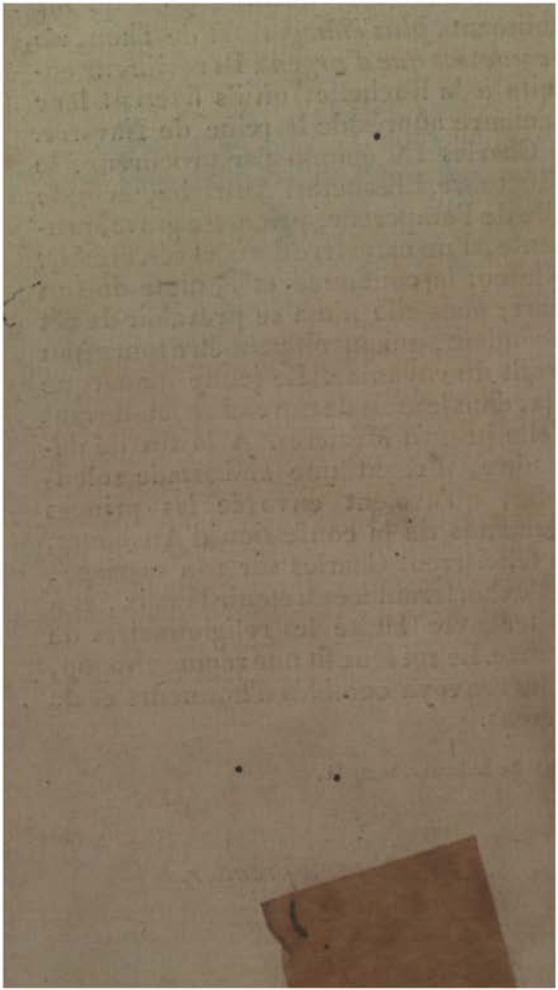

J J 9.3.

L'ESPRIT
DE LA LIGUE.

TOME DEUXIEME.

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI ET XVIIes SIECLES,

PAR M. ANQUETIL.

CINQUIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME DEUXIEME.

A PARIS,
CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype,
rue des Petits-Augustins, N.° 15.

1808.

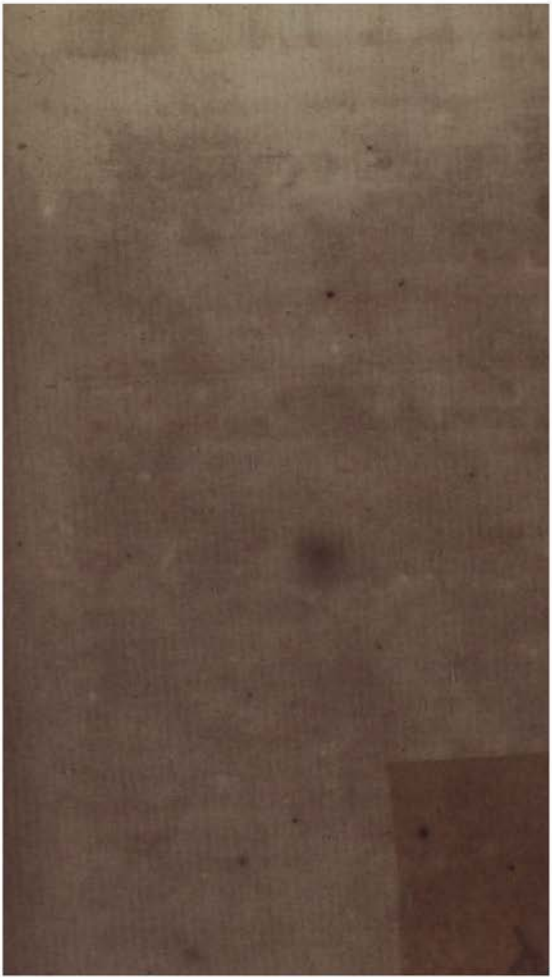

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI.e ET XVII.e SIECLES.

LIVRE QUATRIEME.

PENDANT que le bruit des armes se faisoit entendre par toute l'Europe, que les princes catholiques, excités par Pie V, couvroient la mer de vaisseaux, et opposoient des efforts victorieux aux conquêtes du cruel Sélim, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitoit encore pour établir l'équilibre entre elles, que la discorde régnoit en Ecosse, que l'Angleterre étoit en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprou-

voient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante : la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état (1). On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauve-garde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance, au point d'en obtenir avant le temps la restitution des places de sûreté. Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'ame assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets (2) ?

(1) De Thou, liv. I. — Davila, liv. V.
(2) Sully, tome I, p. 75.

C'est encore un problème, de savoir quels furent les efforts secrets du massacre connu sous le nom de la *S. Barthelemi;* jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin, à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour, d'abattre le calvinisme, en exterminant les plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avoient pu, les monumens de leur honte, qu'il n'est point étonnant que dans la discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais, à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueur pour indiquer les principaux conseillers, et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables; si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluans, du moins ne manquons-nous pas de connoissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement, ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avoient été toutes prévues

et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant, que dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion, et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe, dans ce qui se passa avant et après la S. Barthelemi.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à la Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle entreprise, en se séparant et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille sembloit faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfioient point du roi; que cependant, le voyant toujours obsédé par les Guises, et les autres auteurs des troubles, ils avoient tout lieu d'appréhender le retour des préjugés qu'on lui avoit inspirés contre eux dès son enfance: qu'au reste ils ne faisoient aucun mouvement, ni préparatifs de guerre: qu'ils avoient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avoit lui-même augmenté celles des villes voisines: qu'enfin ils ne restoient assemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avoient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étoient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant la paix, on avoit parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la derniere sœur du roi (1). On remit peu de temps après cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de serrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse étoit de quelques mois plus âgée que son futur époux, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans s'engager.

Il sembloit qu'un vieux guerrier comme l'amiral, étoit inattaquable du côté de la tendresse : cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France, se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Monbel, dame d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation; et l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de

(1) Brantôme, tome I.

donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve; mais, malgré les surveillans, Jacqueline s'évada, et vint à la Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, réclamé par les deux époux, interposa ses bons offices, le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrace; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligny, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts, par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Cleves, troisieme sœur de la duchesse de Guise, qui avoit été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Elisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frere du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenoit du moins cet avantage, que les esprits, amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle

l'alliance, perdoient insensiblement l'habitude de la guerre (1). L'amiral auroit voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes ; moins par la violence que par la diversion. *Je sais bien ce qu'il m'en dit à la Rochelle*, écrivoit Brantôme, *voyant bien le caractere de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le sûr ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les connoissoit brouillons, remuans, fretillans et amateurs de la picorée.* Il désiroit ardemment quelque guerre étrangere, et n'en voyoit pas de plus commode et de plus avantageuse à la France, que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étoient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangeres. Au défaut de la France, elles menaçoient de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Premiere raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvoit douter que ce ne fût le roi d'Espagne qui, par ses conseils, son argent, ses secours mesurés, non sur nos besoins, mais sur les regles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en

(1) Brantôme.

France. Or, nul meilleur moyen de se venger, sans risque et sans peine, que de lui opposer, dans son propre pays, les calvinistes françois dont il poursuivoit la ruine.

Louis de Nassau, frere du prince d'Orange, vint exprès en France exposer ses raisons au conseil. Charles IX parut les goûter; mais il renvoya Nassau à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa derniere résolution, il vouloit conférer avec l'amiral. Si c'étoit un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il étoit trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paroître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisoit en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livroit cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. *Je vous tiens*, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect, *je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici*, ajouta le monarque, d'un air satisfait, *le jour le plus heureux de ma vie.* La suite de la

réception répondit au commencement : la reine mere, le duc d'Anjou, tous les seigneurs comblerent Coligni de caresses, et sur-tout le duc d'Alençon, le plus jeune frere du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, sembloit ne pouvoir assez exprimer les sentimens d'estime dont il étoit pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn (1). Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, à la maniere de la célébration : le roi, qui souhaitoit la conclusion de cette affaire, applanissoit tout. Jeanne d'Albret étoit étonnée de tant de complaisance. Elle regardoit, elle examinoit avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paroître. La reine mere, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observoit, et auroit voulu lire dans son ame. *Comment m'y prendre*, disoit-elle à Tavannes, *pour découvrir le secret de la reine de Navarre? Entre femmes*, répondit Tavannes en riant, *mettez la premiere en colere, et ne vous y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous.*

(1) Mém. de Tavannes, p. 376.

1..

On parla aussi de la guerre de Flandres. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral (1). Il le consulta aussi sur le traité que la France étoit sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paroissoit prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, permission d'aller faire un tour à Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque.

Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il falloit parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on étoit prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres même de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avoit dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de

(1) Mém. de Morray.

sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissoient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il vouloit protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenoit plus à cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn; il entendoit autour de lui à ce sujet une réclamation générale (1). Les Guises murmuroient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avoit eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en étoit expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandoit pour son maître. *L'aîné de la maison*, dit-il, en parlant du duc de Lorraine, *a eu l'aînée, le cadet aura la cadette.* Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, craignant les éclats, épousa précipitamment Catherine de Cleves. Mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservoit des droits cachés sur celui de Marguerite; et Charles appréhendoit que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connoissance de la reine de

(1) Brantôme, tome I. — Matthieu, liv. VI, p. 333. — Mém. de Tavan., p. 377.

Navarre, ne la réfroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyoit pas non plus d'un bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin, le pape se récrioit plus que tous les autres, et menaçoit de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi; et comme il le réduisoit à ne savoir que répondre (1): *Monsieur le cardinal*, lui dit le monarque embarrassé, *plût à Dieu que je pusse tout vous dire! vous connoîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui*, ajouta-t-il, en lui serrant affectueusement la main, *croyez-en ma parole; encore un peu de temps, et le saint pere lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion.* Il voulut confirmer ses promesses, en faisant glisser un diamant au doigt

(1) Préface du Stratagême.

du cardinal ; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentoit de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditoit certainement le massacre de la S. Barthelemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens, dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guises, qui avoient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidelles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et sur-tout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de *Brantôme*, de la *reine Marguerite*, de *Cheverni*, de *Villeroi*, de *Castelnau*, sur-tout de *Tavannes*, d'après lesquels se sont décidés *Dupleix*, *le Laboureur*, l'auteur des *Commentaires*, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la premiere, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudroit se former de la marche de l'intrigue. On

peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manieres qu'il employa pour les attirer à la cour, ne tendoient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main, s'ils venoient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force, tourna en projets de ménagemens, quand Charles vit qu'ils demeuroient tranquilles, et qu'ils prenoient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avoit pas prévues; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avoit été trop mal servi dans la guerre, pour ne pas vouloir sincérement la paix (1). Voyant que pour y parvenir, il n'étoit question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageoit; et on a

(1) Mém. de Tavannes.

droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine mere, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ces liaisons: elle s'unit secrétement aux Guises, pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même par un coup d'éclat, s'il étoit nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires.

On imagina d'abord de tenter s'il seroit sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence, les Guises, les Montpensiers et leurs proches, quittèrent brusquement la cour. *C'étoit*, disoient-ils, *une chose odieuse, qu'une famille qui avoit rendu de si grands services fût si peu considérée; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'étoit sacrifié pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins.* On ne manquoit point de faire parvenir ces discours au roi; mais il sembloit ne point s'en embarrasser; au contraire, il paroissoit libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiroient auprès de lui: cependant tous ne s'y fioient pas. *Si ces noces se font à Paris*, disoit le pere de Sulli, *les livrées en seront vermeilles* (1).

(1) Sulli, tome I, p. 43.

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle étoit morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle avoit été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune marque de poison (1). Mais que ne pouvoit-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avoit de morts aussi nécessaires, procurées par différens moyens? Celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué sous ses yeux au milieu de la cour, parce qu'il avoit eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent, parce qu'il avoit une intrigue avec la reine mere; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet-de-chambre lorsqu'il étoit prêt à revenir en France; celle du seigneur de Moui, assassiné à Niort part Maurevel, qu'on appeloit publiquement *le tueur du roi*, et tant d'autres, dont la fin tragique tournoit en preuves les moindres soupçons.

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y étoit encore propre; réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui

(1) Journal de Henri III, tome I, p. 43. — Cayet, tome I, p. 128.

la rendit chere à son parti (1) : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie ; sévere dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale ; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison étoit l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et sur-tout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordans qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils étoit à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre, qu'on jugeroit moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne la regardoient pas : elle n'étoit pas moins amere dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartoient de leur devoir ; mais aussi elle n'avoit rien à elle, et toutes ses richesses étoient au parti. Les catholiques même reconnoissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisoit sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre.

(1) Le Laboureur, tom. I, p. 837.

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevoit tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuroient de ne point retourner à la cour (1). Leurs craintes étoient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvoient tout au plus fournir la matiere de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formoient un corps de présomptions effrayantes.

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutoit les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zele importun: quant à ceux avec lesquels il vouloit bien entrer en explication, il leur disoit que ses mesures étoient prises avec Charles; qu'il y avoit une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre et les princes protestans d'Allemagne, et que la guerre de Flandres alloit se déclarer. Lui faisoit-on remarquer les troupes que la cour rassembloit sur les confins du Poitou? Il répondoit aussitôt qu'elles n'étoient point destinées contre la Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devoient les transporter; que c'étoit par son avis qu'on avoit pris cet

(1) De Thou, liv. LII. — Davila, liv. V. — Matthieu, liv. VI, p. 338.

expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parloit des emprunts que le roi faisoit de tous côtés, il disoit que c'étoit pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisoit sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent; enfin, il prétendoit n'avoir rien à craindre des Guises, parce que le roi les avoit réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avoient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, étoit à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire : enfin, dût-il être trompé, il prioit très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisoient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé *Langoiran*, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. *Pourquoi donc*, dit Coligni étonné? *Parce qu'on vous fait trop de caresses*, répondit Langoiran, *et que j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec les sages.* Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudens, et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Catherine, sœur du roi, furent célébrées avec une pompe vraiment royale; elles avoient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Cleves: la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres: pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupoit que de sa chimere, la guerre de Flandres; tout sembloit lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Moncontour. *Bientôt*, dit-il, en les montrant au maréchal de Damville, *bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux françois.* Téligni, la Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti pensoient comme Coligni, sur la certitude de cette guerre; et de plus défians s'en seroient flattés à leur place, tant Charles y paroissoit résolu.

A force de conférer sur ce projet, il en avoit senti l'avantage, et le prenoit à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisoit sentir au jeune monarque qu'il ne falloit pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire, confier ses forces à son frere le duc d'Anjou, qui avoit recueilli tout

l'honneur de la victoire; mais que le roi devoit se mettre lui-même à la tête de ses troupes (1). La reine votre mere, ajoutoit-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de les commander.

Ces discours faisoient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux (2). Catherine en étoit informée; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans: cependant le danger augmentoit. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Rets, courtisans assidus et pénétrans en qui même le roi avoit une grande confiance, que son fils alloit lui échapper, qu'il étoit totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remede violent, il n'y avoit point à se flatter de le ramener.

A un mal si pressant, Catherine se ré-

(1) D'Aubigné, tome II, liv. I. — Le Labour., tome III, p. 301. — Mém. de Tavannes, p. 376. — Mém. de Villeroi, tome II, p. 361.

(2) Mém. de Tavan., page 415.

solut d'appliquer un remede extrême (1): elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvoit loin des conseillers qui l'obsédoient ordinairement; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclatte en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je, dit-elle en sanglotant? Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? Comment échapperons-nous à leur fureur? *Donnez-moi*, ajoute-t-elle, *congé de m'en retourner à Florence; donnez à votre frere le temps de se sauver.*

Le roi épouvanté, *non tant*, dit Tavannes, *des huguenots, que de sa mere et de son frere, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans son état*, craignant une révolution, s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mere, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi

(1) Mém. de Tavannes.

là suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Rets, de Tavannes et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connoître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contens d'avoir libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront; que l'amiral sur-tout ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligny et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles (1). La Noue désapprouvoit ces bravades; et il en appeloit les auteurs *de vrais foux et malhabiles*. En pareille circonstance, ces propos ne manquerent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manieres capables de

(1) Brantôme.

piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre, et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté. Mais comme le monarque ne paroissoit pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de façon qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence, on expédia un courrier au duc d'Aumale, qui vint avec son neveu le duc de Guise, les ducs de Nemours, d'Elbeuf, de Nevers, de Montpensier, et une grosse suite de gentilshommes. Tout cela se passoit avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnoit Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passoit tous les jours en revenant du Louvre. Par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira à Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partoit le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin étoit déjà sauvé. Coligni,

tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouoit à la paume, quand il apprit cet accident. *N'aurai-je jamais de repos*, s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur? *Verrai-je tous les jours troubles nouveaux* (1)? Le moment ne fut que tumulte et confusion. On alloit, on venoit, on se parloit, on s'épuisoit en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçoient, les autres restoient mornes et gardoient le silence. Tous donnoient des avis, et l'embarras du choix faisoit qu'on n'en suivoit aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargerent de la requête. Charles répondit que personne n'étoit plus fâché que lui de ce qui venoit d'arriver, et qu'il en tireroit une vengeance éclatante. La reine mere ajouta que ce crime attaquoit le roi lui-même, et que, s'il le laissoit impuni, bientôt il ne seroit pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirerent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avoit paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris

(1) De Serres, tom. II, p. 740.

furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer : on fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisoit ; et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, *qu'il feroit en sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et punis.*

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade, avec sa mere, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, en un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avoit la mauvaise habitude, qu'il tireroit de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effaceroit de la mémoire des hommes. Coligni le remercia ; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandres, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardoit trop à la déclarer ; que, pendant ce temps, de braves soldats, qui sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étoient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avoient été battus faute de secours, et après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands ; qu'on

tournoit en ridicule publiquement à la cour le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savoit tout ce qui se décidoit dans celui de France. Il se plaignit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étoient point observés. *Mon pere*, répondit le roi, *comptez que je vous regarde toujours comme un fidele sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger, si-tôt qu'on aura découvert les coupables. Ils ne sont pas bien difficiles à trouver*, reprit Coligni, *les indices sont assez clairs. Tranquillisez-vous*, répliqua le roi, *une plus longue émotion pourroit nuire à votre blessure.* En achevant ces mots, il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avoit retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine mere ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtoit toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelques-unes des paroles de l'amiral à son fils (1). Précau-

(1) Mém. de Villeroi, tome II, p. 361.

tion inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étoient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine mere et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite.

Il ne falloit en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement étoit terrible, se fût apperçu qu'on le jouoit, et que ce crime, qui lui faisoit tant de peine, étoit l'ouvrage de ses plus proches (1). Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avoit fait entendre qu'elle soupçonnoit violemment le duc de Guise; et que c'étoit sans doute pour venger la mort de son pere, tué devant Orléans; meurtre dont au fond Coligni ne s'étoit jamais bien lavé. *Mais ces raisons*, dit la reine Marguerite, *n'appaisoient pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni changer le passionné désir d'en faire justice, commandant toujours qu'on cherchât M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurât impuni.*

(1) Mém. de la reine Marg., page 35. — Mém. de Villeroi.

Cette fureur du roi, dont on appréhendoit les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystere. On députe le maréchal de Rets, qui avoit la confiance de Charles, et savoit l'amener à ses vues. Il va le trouver dans son cabinet, et après les adoucissemens propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mere et du duc d'Anjou, qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui vouloit les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques, pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en étoit convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Rets venoit de lui dire; et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral, les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils s'en prennent, non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudens de quelques-uns des calvinistes ne donnoient

que trop lieu à ces imputations. Ils disoient ouvertement que, *si le roi ne leur faisoit justice, ils se la feroient eux-mêmes* (1). Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi en face. *Les paroles indiscretes, le geste insolent, et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la cour.*

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avoit fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espéroit tirer vingt mille hommes; que, si ces troupes se joignoient aux mécontens françois, dénué, comme étoit le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyoit plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle étoit bien aise de l'avertir, qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étoient déterminés à élire un capitaine général, et à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouveroit entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

(1) Mém. de Marguerite. — Dupleix, tome III, page 514.

« Ces considérations firent, *dit le duc* » *d'Anjou, dans la relation de Miron,* » une merveilleuse et étrange métamor- » phose au roi; car, s'il avoit été aupa- » ravant difficile à persuader, ce fut lors » à nous à le retenir. Se levant, il nous » dit, de fureur et de colere, en jurant » par la mort D.... *puisque nous trou-* » *vions bon qu'on tuast l'amiral, qu'il* » *le vouloit; mais aussi tous les hugue-* » *nots de France, afin qu'il n'en de-* » *meurast pas un qui lui peust repro-* » *cher après, et que nous y donnassions* » *ordre promptement* (1) ».

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisemens qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissoit de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvemens qu'on voyoit parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avoit, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi, non-seulement, en fit

(1) Mém. de Villeroi.

placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques du voisinage de céder leurs logemens aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral des Suisses de la garde du roi de Navarre; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avoit de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paroissoient à l'avantage des calvinistes, rassurerent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques-uns insistoient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui étoit d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage; mais Coligni s'y opposa toujours : il dit que ce seroit faire injure au roi, et qu'il vouloit se fier à sa parole, dût-il en être victime. Téligny et la Rochefoucauld pensoient comme lui. Cette réunion de sentimens n'empêcha pas les plus méfians de faire de nouveaux efforts : ils disoient qu'on avoit fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre,

comme si on vouloit en faire un arsenal d'où partiroient les foudres destinées contre eux. Le malade répondoit que c'étoit pour un tournoi dont le roi vouloit se donner le divertissement, et qu'il avoit eu la bonté de l'en faire avertir : ils répliquoient que cela pouvoit n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne falloit rien négliger. Le zele de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine mere, qui avoit des espions parmi eux, apprit ces délibérations ; elles la déterminerent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de S. Barthelemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, frere bâtard du roi ; Birague, garde des sceaux ; le maréchal de Tavannes et le comte de Rets (1). Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperoit dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorencis : d'autres prétendent que l'intention étoit d'abord de mettre aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques ; et quand ils

(1) Comment., liv. X. — Mém. de Villeroi. — Mém. de Tavannes.

auroient été épuisés, le roi, sortant du Louvre à la tête de ses gardes, seroit tombé sur les uns et sur les autres, et en auroit fait une boucherie entiere; enfin, il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. *Pour moi*, disoit Catherine après l'exécution, *je n'ai sur la conscience que la mort de six.* Quelle affreuse sécurité!

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la premiere scene de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes Lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. *Allez*, leur dit le monarque d'un air courroucé, *si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver.* Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvemens sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir, en présence du roi, le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel son prédécesseur, qui avoient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises et de les tenir prêtes

pour minuit à l'hôtel-de-ville (1) : ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblerent et commencerent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchoit même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. *Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors : Eh! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles, car nous y menerons si bien les mains, à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais.* « Voilà, *ajoute Brantôme*, » comme une résolution prise par force » a plus de violence qu'une autre, et » comme il ne fait pas bon acharner un » peuple, car il est après plus âpre qu'on » ne veut ». Ils reçurent ensuite les instructions; savoir, que le signal seroit donné par la cloche de l'horloge du palais; qu'on mettroit des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seroient tendues; qu'ils établiroient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnoître, ils porteroient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

(1) Brantôme, tome IX. — Mém. de Tavannes.

Tout s'arrange, selon ces dispositions, dans un affreux silence: le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de la Rochefoucauld qu'il aimoit (1): le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse: Charles ne pouvant le retenir sans risque d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. Triste et morne, le roi attend avec une secrete horreur l'heure fixée pour le massacre: sa mere le rassure et l'encourage; il se laisse arracher l'ordre pour le signal, sort de son appartement, entre dans un cabinet tenant à la porte du Louvre, et regarde dehors avec inquiétude. Sa mere et son frere ne le quittoient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. *Ne saurois dire en quel endroit*, rapporte le duc d'Anjou, *ni s'il offença quelqu'un; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos sens et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre.* Ils envoyerent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entre-

(1) Comment. liv. X, p. 31. — Mém. de Villeroi.

prendre contre l'amiral, ce qui auroit suspendu tout le reste; mais il étoit déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avoit à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avoit rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise surpris, fuient et se cachent; trois colonels des troupes françoises, accompagnés de Petrucci, siennois, et de Bême, allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et fonçant dans la chambre de Coligni: *A mort*, s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. Au bruit qui se faisoit dans sa maison, l'amiral avoit jugé d'abord qu'on en vouloit à sa vie; il s'étoit levé, appuyé contre la muraille, il faisoit ses prieres. Bême l'apperçoit le premier. *Est-ce toi qui es Coligni*, lui dit-il? *C'est moi-même*, répond celui-ci d'un air tranquille. *Jeune homme, respecte mes cheveux blancs.* Bême lui enfonce son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage; mille coups suivent le premier: l'amiral tombe nageant dans son sang. *C'en est fait*, s'écrie Bême, par la fenêtre. *M. d'Angoulême ne le veut pas croire*, répond Guise, *qu'il ne le voye à ses pieds.* On précipite

le cadavre; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnoître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlemens, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, si-tôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons à demi-nus, encore endormis et sans armes (1) : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral, sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses; en fuyant, ils tombent dans les troupes du duc de Guise et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourans; le jour vient éclairer la scene affreuse de cette sanglante tragédie. *Les corps détranchés tomboient des fenêtres, les portes cochères étoient bouchées de corps achevés ou languissans, et les rues, de cadavres qu'on trainoit sur le pavé à la riviere.*

(1) D'Aubigné, tome II, liv. I, p. 548.

Ce qui se passoit au Louvre ne démentoit pas les fureurs de la ville (1). Les événemens arrivés depuis huit jours, que Marguerite de Valois étoit mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avoient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçoit à travers les divertissemens ordonnés par la cour: nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osoit seulement pas demander la cause des mouvemens qu'elle remarquoit. Le soir, veille de la Saint Barthelemi, la reine mere appercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisois la révérence, *dit Marguerite*, » ma sœur de Lorraine me » prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit: *Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas!* » A ce mouvement, Catherine s'irrite, et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle » apparence, *répond celle-ci*, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent » quelque chose, ils se vengeront sur » elle ». Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se re-

(1) Mém. de Marguerite.

tirer: sa sœur l'embrasse fondante en larmes. « Et moi, *dit-elle*, je m'en allai » toute transie et toute éperdue, sans » pouvoir imaginer ce que j'avois à » craindre ».

Appelée par son mari, « je trouvai, » *ajoute-t-elle*, son lit environné de » trente ou quarante huguenots que je » ne connoissois point encore; toute la » nuit ils ne firent que parler de l'acci- » dent advenu à M. l'amiral. Moi, j'avois » toujours dans le cœur les larmes de ma » sœur, et ne pouvois dormir pour l'ap- » prehension dans laquelle elle m'avoit » mise, sans savoir de quoi. La nuit se » passa de cette façon, sans fermer l'œil ». Au point du jour, Henri se leve, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui: la jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après elle se réveille en sursaut, au bruit que faisoit un homme, qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, crioit de toutes ses forces: *Navarre, Navarre!* Sa nourrice, croyant que c'étoit le roi, ouvre: un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui: il avoit un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui,

» se voulant garantir, *continue Marguerite*, se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenoit, je me » jette à la ruelle, et lui après moi, me » tenant toujours à travers du corps. Je » ne cognoissois point cet homme, et ne » savois s'il venoit là pour m'offenser, » ou si les archers en vouloient à lui ou » à moi. Nous criions tous deux, et » étions aussi effrayés l'un que l'autre ». Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers, et accorda la vie à cet homme, aux prieres de la reine; il l'emmena ensuite elle-même à l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine: comme elle entroit dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur.

Sa premiere inquiétude fut pour le roi son mari; on lui dit qu'il étoit en sûreté: Charles IX l'avoit mandé, ainsi que le prince de Condé. *Il les reçut avec un visage farouche, et des yeux ardens de courroux* (1), et leur dit que c'étoit par son ordre qu'on venoit de tuer l'amiral et les autres chefs de rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avoient été entraînés

(1) Sulli; tome I, p. 68.

dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il étoit prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours.

Du lieu où cette scene se passoit, ils pouvoient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeoit dans le Louvre. Les gardes ayant formé deux haies, tuoient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenoit désarmés, et qu'on poussoit au milieu d'eux, où ils expiroient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissoient percer sans rien dire, d'autres attestoient la foi publique et la parole sacrée du roi. *Grand Dieu*, s'écrioient-ils, *prenez la défense des opprimés. Juste juge, vengez cette perfidie!*

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouve dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom (1). La Rochefoucauld, Crussol, Téligny, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de la Force, Pardaillan, Lévi, et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard;

(1) Brantôme, tom. IX, p. 23.

quelques-uns se sauverent, entre lesquels on compte Rohan, le vidame de Chartres, Montgommeri, Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grace du roi: les Guises en épargnerent aussi quelques-uns; mais ces exemples d'humanité furent rares. *Saignez*, s'écrioit l'impitoyable Tavannes, *saignez, les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai.* Le duc de Guise, le duc de Monpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disoient: « Que » c'étoit la volonté du roi, qu'il falloit » tuer jusqu'au dernier, et écraser cette » race de serpens ». Excités par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnerent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avoient promis; et on vit un nommé Crucé, orfévre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avoit égorgé plus de quatre cents en un jour.

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards: plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuerent leurs parens, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amans leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties: la richesse devint un crime, l'inimitié un

motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu (1). Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnerent jusqu'à dix mille écus; les pillards n'avoient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étoient acceptés.

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite, prouvent que les meurtriers étoient incapables d'égards. Brion, gouverneur du prince de Conti, vieillard octogénaire, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre les mains son jeune élève, comme une sauve-garde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, *qui mettoit ses petites mains au-devant des coups.* Enfin, il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commise : des enfans de dix ans tuerent des enfans au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres nus des hommes de leur connoissance, cherchant matiere à des observations licen-

(1) Brantôme, tome VII, p. 16. — Comment., liv. X, p. 10 et 441. — D'Aubigné, tome II, liv. XI, page 536.

cieuses, qui les faisoient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractere impétueux, ne connut plus de bornes : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyoient (1). Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang : il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour ; cortége brillant, qui faisoit un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée, fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris ; ils le traînerent par les rues, et le mutilerent de la maniere la plus indigne ; ils le plongerent dans la riviere, ne l'en retirerent que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi-consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer.

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siecle. Vezins, gentilhomme du Querci, étoit depuis

(1) Brantôme, tom. IX, p. 410.

long-temps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avoit plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvoient à Paris, et Regnier trembloit que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît, aux dépens de sa vie, la haine invétérée qu'il lui portoit (1). Comme il étoit dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre, l'épée à la main, accompagné de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à Regnier, d'un ton dur et brusque : celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mene jusqu'en Querci dans son château. *Vous voilà en sûreté*, lui dit-il: *j'aurois pu profiter de l'occasion pour me venger; mais entre braves gens, on doit partager le péril; c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vuider notre querelle, comme il convient à des gentilshommes.* Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnoissance, et en lui demandant son amitié. *Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr*, lui dit le fa-

(1) D'Aubigné, tome II, liv. I, p. 559. — Sulli, tome I, p. 75.

rouche Vezins, *et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix*. Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon et part.

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitoit l'esprit des auteurs de la S. Barthelemi, pendant et après le massacre. Le roi écrivit le premier jour aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avoit aucune part au désordre qui étoit le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde, que ce qui venoit d'arriver n'apporteroit aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandoit que chacun restât tranquille; mais, dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considérables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisieme jour, le roi se rendit au parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avoit comblé ses crimes, par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion;

qu'après ces assassinats, l'amiral avoit dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même, lorsqu'il l'auroit rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devoit être faite dès le premier jour, et rien n'étoit plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les faux motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la S. Barthelemi, crut que l'odieux tomberoit sur les Guises, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance : la reine mere, qui savoit tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvéniens de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorencis, dont les derniers voudroient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiroient les princes Lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce seroit avouer sa foiblesse et son impuissance ; qu'il ne faut pas que dans un royaume

rien paroisse arriver sans l'aveu du souverain, qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à voir tout bouleversé dans son état.

Selon la coutume des caracteres extrêmes, le jeune Charles une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération ; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces ; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissoient sur la terre sans sepulture ; et plusieurs rivieres furent tellement infectées des corps qu'on y jetoit, que ceux qui en habitoient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux, ni manger de leur poisson.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandans des provinces refuserent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires ; le comte de Tendes, en Provence ; Gorde, en Dauphiné ; Chabot-Charni, en Bourgogne ; Saint-Héran, en Auvergne ; de la Guiche, à Mâcon (1).

(1) Mézeray, tome II, p. 1107.

De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étoient adressées, qu'il surseoiroit au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocese. Le vicomte d'Orthe, commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, » j'ai communiqué le commandement de » votre majesté à ses fideles habitans et » gens de guerre de la garnison, je n'y » ai trouvé que bons citoyens et braves » soldats, mais pas un bourreau ; c'est » pourquoi eux et moi supplions très- » humblement votre majesté de vouloir » bien employer nos bras et nos vies en » choses possibles, quelque hasardeuses » qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à » la derniere goutte de notre sang ». On respire, en voyant du moins que l'humanité n'étoit point bannie de tous les cœurs; mais la mort précipitée du vicomte d'Orthe et du comte de Tendes, a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison (1).

(1) « Mandelot, gouverneur de Lyon, ayant appris » que quelques huguenots avoient échappé à la vigi- » lance des meurtriers, il voulut contraindre le bourreau » de les aller tuer; mais ce brave homme lui répondit » qu'il n'étoit point un assassin, et qu'il ne travailloit » qu'en conséquence des ordres de la justice. 4000 ci-

Il est étonnant que de tant de braves capitaines, deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui, le bras enveloppé dans son manteau, combattit longtemps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre ; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures (1). Une semblable résistance de plusieurs autres, auroit donné au gros le temps de se recon-

» toyens furent égorgés dans ce jour. Un boucher, qui » s'étoit signalé par le grand nombre de huguenots » qu'il avoit assommés, en fut récompensé par l'hon» neur qu'il reçut d'être invité à la table du légat, » lorsqu'il passa par cette ville ». *Abrég. chronol. de l'histoire de Lyon.* Il n'y eut point de massacre à Senlis : *De Thou, liv.* 52, fait honneur de cette retenue au milieu du délire général, aux Montmorencis, à qui appartenoit Chantilli ; il suppose que le maréchal vint exprès à Senlis, pour sauver les calvinistes ; mais Mallet et Vautier, deux habitans de la ville, témoins oculaires, qui ont laissé un journal de tout ce qui se passoit alors, ne font aucune mention de la présence du maréchal ; ils disent simplement que sur les ordres venus de Paris contre les huguenots, le 24 août, jour même de la S. Barthelemi, les habitans s'assemblerent, et qu'ayant horreur de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, ils leur enjoignirent seulement de sortir de la ville, ce qui s'exécuta sans bruit et sans tumulte : ainsi il est vraisemblable que le salut des calvinistes est dû plutôt à l'humanité des habitans, qu'à des insinuations étrangeres.

(1) Pasquier, liv. V, lettr. 11.

noître : mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeoient-ils à fuir ; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendoient le cou à ceux qui les égorgeoient.

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durerent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la S. Barthelemi le porta à se faire calviniste (1). Il manquoit un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenoient inutiles, si ceux qui approchoient le plus du trône persistoient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisoient le roi de Navarre et le prince de Condé ; leurs amis y joignoient des exhortations, des prieres, et jusqu'à des menaces ; on eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagneroit ; mais ils différoient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction.

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans

(1) De Thou, liv. LIII. — Davila, liv. V. — Mém. de Tur., p. 57. — Comm., liv. XX, p. 51.

un mouvement impétueux de colere, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amene les princes. La jeune reine son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'étoit passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoiqu'adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. *Mort, messe, ou bastille*, leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre, et sa sœur Catherine de Bourbon, céderent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Cleves sa femme, et Françoise d'Orléans sa belle-mere. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministere du cardinal de Bourbon leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions, auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la S. Barthelemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second

habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des *massacreurs*, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les regles à ces deux chefs, procès par lequel il paroîtroit que les calvinistes avoient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, seroit le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et de précautions. Déjà on agissoit sur ce plan contre la mémoire de l'amiral : le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que foiblesse devant ses juges : tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourmens, et suivie de l'infamie ! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre la Rochelle, dont il avoit dirigé les fortifications, et d'indiquer les endroits foibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnoître que Coligni et les autres

avoient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils y furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement, fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y étoit dit que son effigie, portée de la Greve à Montfaucon, resteroit dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seroient traînées à la queue des chevaux par l'exécuteur de la haute-justice, dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues, par-tout où ils se trouveroient; de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il puisse jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines

une colonne où l'arrêt seroit gravé. Enfin, tous ses biens furent confisqués, ses enfans déclarés roturiers, et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnoit une procession solennelle tous les ans, le jour de la S. Barthelemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la derniere scene de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme si prudent dans les autres actions de sa vie, auroit épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu étoit étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînoient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt dans le champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorenci, moururent de leurs blessures. Enfin, l'amiral, le cardi-

nal de Châtillon son frere, et une foule de noblesse la plus distinguée des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas, et les dangers qui menaçoient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'étoit proposé (1). Il avoit les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais, après la déroute, ses ennemis le retrouvoient supérieur au coup du sort, et il sembloit commander à la fortune. Quand le découragement se mettoit dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, sollicitées à la désertion par l'argent et les graces, son air tranquille et serein les rassuroit: il n'y avoit point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formoit, après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secretes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui: point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifioit

(1) Brantôme, tome VIII, p. 209.

à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutoient. Son discours étoit noble, pur et énergique. Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siége de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance, et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avoit des mœurs irréprochables, séveres même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il étoit bon mari, bon pere, mais *ennemi sombre;* le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive (1). On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'action de graces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célebres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le

(1) Stratagèm., p. 99. — Brantôme, tome VIII, p. 190.

sort de tant d'infortunés. *Je pleure*, dit-il, *tant d'innocens qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables; et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grace de se repentir.* Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeoit, pendant que la pitié réclamoit au fond des cœurs les droits de l'humanité, si étrangement violés (1).

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disoit que c'étoit une action exécrable, qui réunissoit tous les raffinemens de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siecles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible, qu'elle songeoit alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisoit pas bien augurer du

(1) On voit dans les cabinets des curieux, une médaille, qui porte d'un côté la tête de Grégoire XIII, de l'autre un ange exterminateur, qui frappe les huguenots, dont les uns fuient, les autres sont renversés sous ses pieds, et pour exergue : *Hugonotorum Strages.* 1572.

succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusoient le tout; d'autres simplement une partie; mais toutes fondoient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement; crime sur lequel cette preuve ne laissoit pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil (1). Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille: celui-ci en fit lecture à sa table, où étoit le duc de l'Infantandade. *L'amiral et ses partisans étoient-ils chrétiens*, demanda naïvement ce jeune duc? *Sans doute*, répondit l'amiral de Castille. *Et comment se peut-il*, reprit le duc, *que, puisqu'ils sont François et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? Doucement, monsieur le duc*, dit l'amiral, *ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne?*

En effet, si Coligni eût été cru, et si

(1) Brantôme, tome VIII, p. 189.

Charles IX avoit envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandres, le roi d'Espagne se seroit trouvé fort embarrassé ; au lieu que par le moyen des troubles, suites nécessaires de la S. Barthelemi, il se voyoit pour long-temps délivré des François, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'étoit pas ce que la cour de France avoit espéré ; elle s'étoit flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feroient plus que languir, et se détruiroient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espece d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux même qui avoient fait abjuration ; mais bientôt de nouveaux événemens exigerent d'autres mesures.

Les réformés qui échapperent à la premiere fureur, se sauverent, les uns chez des amis fideles, d'autres dans les pays étrangers (1). La veuve et les enfans de Coligni passerent à Geneve ; plusieurs se réfugierent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas ; le plus grand nombre, dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs

(1) Comment., liv. II, p. 6.

demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattoient tout au plus d'y rester quelque temps; jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitoient de téméraires ceux d'entre eux qui parloient de se défendre.

Mais ils changerent de langage, quand ils virent qu'on ne les pressoit pas sur-le-champ, comme ils avoient appréhendé; que le roi n'avoit point d'armée sur pied; qu'ils pouvoient compter sur la protection secrete de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorencis, qui avoient eux-mêmes couru de grands risques à la S. Barthelemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueurs, employoit avec eux les promesses et les exhortations; qu'on appréhendoit même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection: alors l'espérance succéda à l'abattement.

Quelques petits succès dans les marais

du Poitou, dans la Guienne et le Languedoc, enflerent le courage des réformés: ils écrivirent de tous côtés, et réclamerent le secours de leurs anciens amis les Anglois, sur-tout pour la Rochelle, qui paroissoit menacée la premiere.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations (1). Ces places étoient regardées comme les derniers asiles, la derniere ressource des religionnaires, et on se flattoit qu'après leur prise ils seroient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attiroit la principale attention, parce qu'elle étoit la plus forte, et qu'on croyoit que sa chute entraîneroit celle des autres; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce regne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une grosse armée, commença les approches.

Autre chose non moins singuliere, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville, fut donné aux

(1) De Thou, liv. LVI. — Davila, liv. V. — Pasquier, liv. V, lettres 12 et 13. — Mém. de Tavannes, p. 443.

Rochelois par Charles IX lui-même. C'étoit le brave la Noue (1). Pendant le massacre de la S. Barthelemi, il se trouvoit heureusement dans le Hainaut, où il avoit été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avoit données d'abord, et n'ayant plus d'espérance du côté de la France, il ne savoit où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissoit d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savoit que, soldat intrépide dans l'action, il étoit toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil. Plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincérement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivoit sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblés, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France.

Le roi le reçut à bras ouverts, le com-

(1) Amirault. — Vie de la Noue. — Mém. de Mornay, p.

bla de caresses, et lui rendit les biens de Téligny son beau-frere, qui avoient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentimens de soumission et de paix : la Noue s'en excusa long-temps ; mais, vaincu par les instances du roi, qui le conjuroit de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses freres, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se serviroit pas de son ministere pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagne, florentin, chargé en secret d'éclairer sa conduite, et il partit.

Les députés de la Rochelle, qui allerent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traiterent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. *Nous avons été appelés*, disoient-ils, *afin de conférer avec monsieur la Noue ; mais où est-il ? Nous ne le reconnoissons point ici.* La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant : on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportoit, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avoit qu'un de ces trois partis à choisir ; se retirer en Angleterre, rester

dans la ville simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagne, la Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisoient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de la Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettoit aucun repos, et employoit toute l'habileté que lui donnoit une longue expérience, à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenoit conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisoit. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitoit mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui étoit cher courir à sa perte. Cependant il continuoit ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une

probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptoit à la Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées, et deux mille habitans aguerris; mais il y avoit de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines dont la Noue étoit chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très-autorisé, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou étoit général. Il avoit avec lui le duc d'Alençon son frere, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les

pour-parlers n'empêchoient pas, quand on en venoit aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendoient en désespérés ; cependant, malgré leur bravoure, ils auroient certainement succombé, s'il y avoit eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisoit au hasard : on attaquoit aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournoit de l'autre : l'officier comme le soldat ne connoissoit ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut étoit ébruité bien avant l'exécution; chacun y couroit pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prieres, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdoit beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la premiere noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, de la maison de Guise, qui étoit chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étoient signalés à la S. Barthelemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de la Noue. Le duc d'Anjou voyant ses efforts pour la paix inutiles,

le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal digéré, mais qui pouvoit avoir des suites (1).

On a vu que le duc d'Alençon avoit pour Coligni une affection particuliere : il ne s'en cacha point après sa mort tragique ; et ces sentimens lui attacherent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, sur-tout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettoit dans Coligni le plus habile capitaine de son siecle. Un de ses plus zélés admirateurs étoit Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Il n'avoit alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre, il se montroit également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne étoit des parties du duc d'Alençon, et à peu près du même âge ; l'un comme l'autre, ils étoient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire.

En effet, on ne peut guere attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfans mécontens, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils

(1) Mém. de Turenne, p. 57. — Mém. de Bouillon, p. 70.

désirent, ils crurent qu'ils n'avoient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angeli, déployer des drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussi-tôt tous les religionnaires viendroient se ranger autour d'eux; qu'au pis aller ils se retireroient en Angleterre, et que ce coup d'éclat feroit révolter tout le royaume. Ils avoient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnoient que foiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettoit à sa confidence. Cependant ils ne le rejetoient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourroit être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à la Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et, après leur avoir fait connoître les inconvéniens et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceroient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre, attendu par les Rochelois.

Montgommeri commandoit la flotte, qui se trouva plus foible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avoient grand besoin. Charles IX, qui venoit de signer un traité d'alliance avec Elisabeth, se plaignit amérement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avoit aucune part à cet armement ; que c'étoit une troupe de bannis et de pirates, qui s'étoit mise en mer sans son aveu ; qu'elle n'y prenoit aucun intérêt, et que si on pouvoit les arrêter, elle trouvoit bon qu'on les punît sévérement. Mais ils avoient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournoit en Angleterre, et qu'il leur ameneroit incessamment des secours plus puissans.

Il n'en fut pas besoin : tout languissoit dans l'armée royale ; officiers et soldats ne montroient ni ardeur ni émulation, par la faute du chef. Le duc d'Anjou fit connoître dans ce siége le caractere qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire, une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisoit, quoiqu'essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimoit, quoiqu'inutile. Il avoit formé

le siége de la Rochelle; son honneur étoit intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante; mais, si-tôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne, prenoient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardoit la France. On ne parloit plus à sa cour que des agrémens du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avoit point rapport à ces objets, devenoit indifférent. Par conséquent, point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et, pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savoient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyoient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montroient d'activité : ils avoient les yeux ouverts sur tout ce qui se passoit. Plusieurs fois des émissaires, sortis du camp sous différens prétextes, tenterent de former des factions dans la ville; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par le magistrat, et punies avec la derniere rigueur, sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le

commencement du siége, on avoit offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelerent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinerent à ne vouloir point traiter, qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin, on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'aboucherent avec ceux de la Rochelle.

Cette condescendance étoit une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyoit courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelque condition que ce fût. Les Rochelois obtinrent libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitans de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auroient pas abjuré. On leur accorda que personne ne seroit inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avoient pris les armes pour cette cause, notamment les habitans des trois villes nommées, seroient rétablis dans

leurs biens et honneurs, et reconnus fideles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions, par des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêterent volontiers; savoir, que des hommes choisis entre les assiégés viendroient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevroient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auroient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettans. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avoit accordé de si grands avantages, qu'en considération de son frere le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressoit. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier: il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta à la France quarante mille hommes, et des trésors infinis; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois, qu'il ne l'avoit été par toutes les autres. Les malheureux habitans de Sancerre ne

furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étoient toujours flattés, et ils avoient promesse que les Rochelois ne traiteroient pas sans eux; mais se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnoient, que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de la Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à leurs cuirs, aux vieux parchemins, qu'on faisoit ramollir dans l'eau; aux grains de toute espece; à la paille hachée, et des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue; enfin, à la chair humaine. Un pere et une mere déterrerent leur fille, qui venoit de mourir, et la mangerent; action qui fait frémir, dont les habitans eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grâce au peuple.

L'intention de la cour étoit, disoit-on, que le royaume parut tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils ne remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avoit eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la S. Barthelemi (1). Les autres prétendans, aidés des protestans d'Allemagne, ne manquerent point de faire valoir ce grief. Mais la reine mere, qui avoit à cœur le succès de cette affaire, fit tant, par argent et par promesses, qu'elle l'emporta.

On dit que le motif de l'empressement de Catherine, fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfans, lui dirent qu'ils seroient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnoit déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangere. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son

(1) De Thou, liv. LVII. — Davila, liv. V. — Castelnau.

frere, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagrémens à son fils Henri, qu'elle aimoit par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il étoit bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne. Comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frere, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçoient une mort prochaine, elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyoit devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grace et une majesté qui charmaient ces étrangers (1). Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvoit décorer la sortie de son frere, et apporta tous ses soins à applanir au plutôt les difficultés qu'occasionnoient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, sur-tout quand il eut senti les premieres attaques de sa maladie.

(1) D'Aubigné, tome II, liv. II, p. 767.

Par une foiblesse trop commune, il sembla qu'il tardoit au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'état lui marquoit pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mere pour se séparer de son fils : elle le serroit dans ses bras ; à peine l'avoit-elle quitté, qu'elle le reprenoit encore, et mouilloit de ses larmes le visage de son cher fils. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : *Partez, mon fils, vous n'y serez guere.* Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX (1). Depuis l'instant qu'il commença à se connoître, sa vie s'écoula dans les alarmes ; elle fut attaquée par quatre conspirations, vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son ame dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la

(1) Cayet, tome I, p. 125 et suiv. — D'Aubigné, tome II, liv. I, p. 662. — Brantôme, tome IX, p. 432. — Mém. de Bassompierre, tome I, p. 242.

fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas au plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rebellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espece.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévere,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colere (1).

Il croyoit voir des spectres; des songes effrayans le réveilloient en sursaut; son imagination frappée lui présentoit des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisoit entendre des sons lugubres et des accens plaintifs qui perçoient les airs.

Son caractere changea après la S. Barthelemi : de *gracieux* et *benin*, il devint sombre et farouche; les impatiences et les emportemens, auxquels il avoit toujours été sujet, augmenterent; il soupiroit tout seul, levoit les yeux au ciel, et sembloit porter dans son cœur un levain de mélancolie qui lui rendoit tout insupportable. Sans prêter un crime à la mere de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours; en cela digne de compassion, et plus estimable que les autres auteurs

(1) Voltaire.

du massacre, qui n'en témoignerent jamais le moindre repentir.

Tout retentissoit en France du doux nom de paix, et tout annonçoit les troubles les plus funestes (1). Désunion entre la mere et les enfans, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce, enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi rebuté de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettoit souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller.

Son frere, le duc d'Alençon, étoit un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisoit consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice; il étoit aussi jaloux et présomptueux: il avoit vu son frere, le duc d'Anjou, commander les armées, il vouloit les commander à son tour. Le duc d'Anjou avoit été lieutenant-général du royaume, c'en étoit assez à son frere pour vouloir l'être aussi. Ces idées lui étoient suggérées par des

(1) Sully, tome I, ch. 6, p. 80. — Mém. de Marg. — Mém. de Bouillon. — D'Aubigné, tome I. — De Thou, tome X, p. 724.

gens habiles; les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorencis et leurs partisans, c'est-à-dire, tous les mécontens de la S. Barthelemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frere du roi. Ils se servoient, pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avoit sur lui Joseph de Boniface, sieur de la Molle, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venoient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissoit leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entroit dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, *prometteur magnifique*, qui devoit changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui seroit nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudroit former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques*, ou *Mal-contens*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étoient aussi. Comme le séjour forcé qu'il faisoit à la cour leur paroissoit un véritable esclavage, ils trouvoient bon tout ce qui pouvoit contribuer à les en tirer. Les conférences se tenoient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez

madame de Sauve, coquette adroite, qui captivoit les cœurs sans donner le sien : mais il n'y étoit pas toujours question des intérêts du parti; les rendez-vous d'affaires en couvroient souvent d'autres, dont le but n'étoit pas même un mystere assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite sa sœur entretenoit dans le Louvre, jusque sous ses yeux, avec la Molle, voulut en faire justice lui-même, et distribua au duc de Guise et à d'autres confidens, des cordes pour étrangler cet audacieux, quand il sortiroit une nuit de l'appartement de cette jeune reine (1); mais, ou averti, ou par hasard, il y resta jusqu'au jour, et ce retard le sauva. Coconnas, de son côté, étoit aimé de la duchesse de Nemours, mere du duc de Guise. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputoient la conquête de madame de Sauve; mais cette concurrence n'altéroit pas leur amitié.

Quand par hasard elle causoit entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur complaisante, les raccommodoit. Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frere le duc d'Alençon, aujourd'hui

(1) Journal de Henri III, tome I, p. 63.

elle gardoit un secret inviolable; le lendemain, épouvantée, elle alloit confier à sa mere que son mari, son cousin le prince de Condé, et son frere le duc d'Alençon, devoient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications, on les gardoit à vue, et leurs mesures se trouvoient rompues; mais ensuite, lorsque la reine mere comptoit le plus sur les avertissemens de sa fille, celle-ci ne disoit plus mot, et laissoit fortifier ces complots, qui ne se découvroient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée.

Telle fut la fameuse entreprise des *Jours-gras*, qui rappelle celle que la Noue empêcha par sa prudence sous les murs de la Rochelle (1); il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laisserent courir les risques à ceux qui n'en prévoyoient pas assez les suites. Il ne s'agissoit pas d'un exploit bien difficile, mais seulement de tirer les princes de la cour, qui étoit à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avoient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne falloit

(1) Vie de Mornay, p. 26.

qu'une escorte, et sur-tout s'entendre, afin que l'évasion des princes, cadrant avec l'arrivée de leurs conducteurs, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacheroit après eux. C'étoit encore une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avoit été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta (1). Soit crainte qu'en différant trop, le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi-gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentoient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendoient, on s'imagina en être investi, et la frayeur les multiplioit.

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter. La reine, très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la décou-

(1) Brantôme.

verte: Turenne marqua le plus d'ardeur; il étoit lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portoit à l'escorte les paroles du duc d'Alençon (1). La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livreroit pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendroit la plus facile si-tôt qu'il se présenteroit lui-même à la tête des troupes, le prince ne voulut point se désister.

Mornay, et Buhi son frere, allerent donc à Mantes, et s'emparerent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte, qui devoit les aider à se rendre maîtres de toute la ville; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop foible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile: il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagême fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remercîment, comme s'il avoit sauvé la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté, avant que la meche fût éventée.

(1) Mém. de Bouillon, p. 101.

Tous ne furent pas si prudens. Pendant les délais du duc d'Alençon, la Molle, qui voyoit que l'affaire prenoit un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue (1). Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissoit d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avoit rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les » cardinaux de Bourbon, de Lorraine et » de Guise, Birague chancelier, Mor» villiers et Bellievre, étoient tous mon» tés sur coursiers d'Italie, empoignant » des deux mains l'arçon, et en aussi » grande peur de leurs chevaux que des » ennemis ». Mais si la terreur panique des prélats et gens de robe offroit un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspiroit de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litiere. Contraint de fuir malade, et à pareille heure, il disoit en gémissant: *Du moins, s'ils avoient attendu ma mort!*

(1) D'Aubigné, tome II, liv. II. — Brantôme, tome IX.

La reine s'apperçut bien qu'elle avoit été jouée : quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux foibles indications fournies par la Molle, mais d'approfondir le mystere. Pour y réussir, on arrêta la Molle lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon; pour le prince de Condé, il s'étoit sauvé avec Thoré, Montmorenci et Turenne, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste; et sur quelques lumieres qui survinrent pendant le procès, on envoya à la bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorenci.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mere, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grace pour ceux qui avoient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger (2). Le roi de Navarre, qui connoissoit son caractere, ne s'y trompa pas : le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : *Notre homme dit tout.* Pour Henri, il se défendit comme d'un déshon-

(1) Le Laboureur, tome II, liv. VI. — Mém. de Bouillon, p. 102.

neur, des aveux humilians qu'on vouloit tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avoit à son égard, et se plaignit sur-tout de l'espece de captivité dans laquelle on le retenoit, ajoutant que quand il auroit cherché à s'en tirer, on n'avoit pas à s'en plaindre, et qu'il étoit disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouveroit l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on vouloit sacrifier pour l'exemple.

Il falloit trouver un crime, et le dessein seul de tirer les princes de la cour, n'étoit pas un délit suffisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse (1) On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement. « Pauvre la Molle ! » *s'écrioit ce gentilhomme dans les* » *douleurs de la torture*, n'y a-t-il pas » moyen d'avoir grace? Le duc, mon » maître, m'ayant obligé cent mille fois, » me commanda sur sa vie que je ne » disse rien de ce qu'il vouloit faire. Je » lui dis : oui, monsieur, si vous ne

(1) Mém. de Sulli, chap. VI, p. 80. — Mém. de Nevers, tome I, p. 69.

» faites rien contre le roi » (1). C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue étoit d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Molle et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres moins considérables subirent divers genres de punitions. En allant au supplice, Coconnas sembloit vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire: *Messieurs*, disoit-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, *vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute.*

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontens, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la providence, qui tourna, en faveur de celui qu'ils vouloient écarter, les mesures prises

(1) Le Labour. tome II, liv. VI.

pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seroient trouvés à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler; au lieu que cette entreprise fournit à la reine mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer; elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvoient former tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontens, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur de Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause que la reine soutenoit, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défioit, le piége d'un complot qu'elle dirigeoit en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendoit; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage; mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse,

c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'ame de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle étoit prête à perdre, par les défiances qu'on inspiroit au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues, les opérations des troupes que Charles avoit toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matiguon, un corps d'armée, contre Montgommeri qui fut pris. Deux autres, commandés par les princes de Montpensier, inviolablement attachés à la reine mère, avec des succès moins apparens, remplirent également leur objet. L'un tint en échec dans le Languedoc, Damville, chef des mécontens; l'autre resserra dans la Saintonge, les calvinistes, qui, sous la conduite de la Noue, menaçoient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparoit, pendant le calme, les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyoit devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyoit insensi-

blement éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers momens; combattu par des idées contraires sur la maniere dont il pourvoiroit au gouvernement de son royaume, en l'absence de successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchoient, beaucoup d'insinuations différentes, pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine mere l'obtint tout entier. Les lettres de régente lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger à la rigueur. On doit excuser son extrême vivacité, et son penchant excessif pour les exercices violens, tels que les travaux en fer auxquels il se livroit jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses (1). Il aimoit aussi trop la chasse; nous avons de ce roi un traité sur cette matiere, estimé des connoisseurs (2).

(1) Matthieu, liv. VI, p. 677. — D'Aubigné, tome II, liv. II, p. 608. — Mém. de Bouillon, liv. VI. — Brantôme, tome IX.

(2) *C'est un petit volume in-8.°, imprimé en 1625. Il est devenu très-rare.*

Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour (1). On ne veilla pas non plus sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut deux enfans de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans; mais la tendresse et l'estime que lui inspirerent les graces et les vertus d'Elisabeth d'Autriche son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulente. Il n'eut d'elle qu'une fille qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitoit de ne point avoir de fils, pour ne point laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui: pensée qui fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque, prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses! Les trahisons qu'il éprouva, changerent

(1) Ce mauvais usage continua sous Henri III, Henri IV, et une partie du regne de Louis XIII. Du temps de Charles IX et Henri III, on composoit des *légendes de juremens* plus abominables encore que ceux des Espagnols rapportés par Brantôme, à la fin des *Rodomontades*. Jules Serebier, chanoine régulier de S. Ruf, observe que de son temps (sous Louis XIII), cette mode étoit à l'excès: « *On ne connoit quasi plus*, » dit-il, *les chrétiens aujourd'hui qu'aux clochers et* » *aux blasphèmes, ou l'on déchire J. C. de la tête aux* » *pieds*». *Vid.* le grand Tombeau du Monde, in-8.°; *Paris*, 1628, *p.* 207.

son caractere, porté à la franchise et à la gaieté. Il aimoit la poésie et la musique, et aimoit aussi ceux qui y excelloient. Il avoit une maniere de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée, et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frere. On crut d'abord que c'étoit par jalousie qu'il ne l'estimoit pas; mais on eut tout lieu de remarquer ensuite qu'il l'avoit bien connu. Enfin, quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, lui trouvera plus de bonnes qualités que de mauvaises, et demeurera persuadé que l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il auroit préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

Il est bon de jeter un coup-d'œil général sur ce regne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlerent le trône, et qui furent prêtes à y placer un étranger devenu l'idole des peuples (1).

(1) De Thou, liv. LVIII. — Davila, liv. VI.

Ces grandes révolutions dans les corps politiques, n'arrivent pas sans des symptômes avant-coureurs de la dernière crise.

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III, sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne: de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la S. Barthelemi eurent persuadé que c'étoit au poignard à décider la querelle: de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universel; les grands comme les princes du sang, les Guises et les Montmorencis prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de sa cour se piquoient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appeloient *leurs maîtres*. Il y avoit à cet égard entre les protégés et même entre les protecteurs, une rivalité qui dégénéroit souvent en querelles personnelles. On se bravoit, on se faisoit des défis; les femmes s'en mêloient; et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques devenoient des affaires d'état.

Les mémoires qui nous restent de ce temps, écrits par les personnes mêmes de la cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connoître, parce qu'elles sont liées aux grands événemens, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre étoit comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passoit les journées entières dans les salles basses, occupée à tirer des armes (1). C'étoit un honneur singulier de savoir mieux que les autres, courir, franchir les fossés, donner *prestement* un coup de pistolet et de poignard. On ne parloit que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie; on inventoit, on se racontoit des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffoient les imaginations, et il en résultoit des appels fréquens, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires.

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires, ne manquoient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Ils se lioient par des sermens de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident de l'un étoit un malheur sen-

(1) Vie de d'Aubigné. — Mém. de Marguerite. — Brantôme. — Mém. de Bouillon. — Mém. de Montluc. — Journal de Henri III. — Lettre de Busbec.

sible pour l'autre : l'absence d'un ami occasionnoit un deuil. On en vit pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre en hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde, et la cour applaudissoit à ces manies puériles.

Il leur restoit pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non-seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputoient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquoit encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentimens qui inspiroient autrefois l'héroïsme, tiroient vanité des preuves de dévouement outrées, que la frénésie de la passion inspiroit à leurs amans. Il étoit beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une riviere, sans savoir nager; d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe du poignard, pour marquer de la disposition où on étoit

d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du temps, Henri III, écrivant de Pologne à une princesse qu'il aimoit, *tiroit du sang de son doigt, et s'ouvroit, rouvroit et fermoit la piqûre, à mesure qu'il falloit remplir la plume* (1). Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandoient plus que la bienséance ne permettoit, et n'obtenoient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoroient le monarque et sa famille à la face du royaume.

Mais, ou les grands se soucioient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avoient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires qu'il parcouroit, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente; tantôt chez les bourgeois à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelques autres réjouissances. Il s'y commettoit des désordres qui devenoient la matiere des plaisanteries du

(1) Matthieu, liv. VII, p. 386.

jour. A ces débauches publiques succédoient des actes de religion éclatans, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venoient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement, se transportoient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnoient des rendez-vous clandestins. On y composoit des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortiléges, de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné la Molle, lorsqu'il fut arrêté. L'une étoit à moitié fondue, l'autre avoit une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentoient pas le roi, et si, par ces manœuvres obscures de l'art magique, il n'avoit pas eu dessein d'altérer la santé du jeune monarque, supposant qu'elle s'affoibliroit à mesure que la cire fondroit et que l'épingle entreroit dans le cœur. La Molle avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, preuves d'une ignorance grossière; mais il soutint qu'il ne les avoit employés que pour se faire aimer par une demoiselle provençale dont il étoit épris.

Le plus fameux de ces astrologues étoit un nommé Cosme Ruggiéri, florentin ; il passoit aussi pour habile empoisonneur. La reine mere et plusieurs seigneurs le protégeoient ouvertement; d'où vinrent sans doute des soupçons si multipliés, qu'à peine une personne de marque mouroit-elle, sans qu'on publiât qu'elle avoit été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisoit par l'assassinat : nul temps, nul lieu n'étoit respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendoit avoir lieu de se plaindre. Villequier, favori de Henri III, poignarda dans le Louvre, par jalousie, sa femme, grosse de deux enfans. Poussée par une pareille rage, la dame de Château-neuf, femme décriée par ses intrigues avant son mariage, tua *virilement*, dit Brantôme, celui qui avoit eu la complaisance de l'épouser.

Mais rien n'égale en ce genre la cruauté d'un corse, soldat de fortune, nommé San-Pietro, attaché au service de France (1). Son crime, quoique commis en 1567, sept ans avant le regne de Henri III, n'est

(1) De Thou, liv. XXIX. — D'Aubigné, tome I, liv. IV. — Brantôme, tome VII.

pas assez éloigné pour ne point servir au tableau des mœurs de notre époque. Pierre, né à la Bastille, capitale de Corse, avoit sucé avec le lait une haine héréditaire contre les Génois, qu'on lui peignit de bonne heure comme les oppresseurs de sa patrie. Dès l'enfance, il porta les armes contre eux, et devint, par sa bravoure et sa science militaire, un homme redoutable à la république: ses exploits le rendirent célebre, et lui gagnerent le cœur de Vannina Ornano, fille du vice-roi de Corse, très-belle et très-riche héritiere, qui l'épousa, quoiqu'il fût d'une famille obscure.

Pierre pouvoit vivre tranquille, à l'abri de ce mariage avantageux, s'il ne s'étoit persuadé que jamais les Génois ne lui pardonneroient leurs défaites. Plein de ces idées et de nouveaux projets, il se retira en France avec sa femme et ses enfans: il y servit heureusement la cour pendant nos guerres civiles; mais, toujours tourmenté par le désir d'affranchir sa patrie, il ne cessoit de susciter des affaires aux Génois; il alla même jusqu'à Constantinople, solliciter le grand seigneur d'envoyer une flotte contre eux.

Pendant ce voyage, la république, attentive aux démarches de Pierre, détacha auprès de sa femme restée à Marseille,

des agens secrets, qui l'exhorterent à revenir dans sa patrie, sous la promesse qu'on lui rendroit ses biens, et dans l'espérance que cette confiance lui feroit obtenir la grace de son mari. La crédule Vannina se laissa persuader ; elle envoie devant elle ses meubles et ses bijoux, et part pour Gênes avec ses enfans. Un ami de San-Pietro, averti à temps, arme un vaisseau, poursuit la fugitive, et l'atteint : il la ramene en France, et la remet entre les mains du parlement d'Aix, qui lui donne des gardes.

Pierre apprend cette aventure en arrivant de Constantinople. Un de ses domestiques, qui avoit eu quelque connoissance du complot, et qui n'avoit osé s'y opposer, est poignardé de sa main. Il se rend à Aix, et redemande sa femme : le parlement, appréhendant tout de ce furieux, ne vouloit pas la remettre entre ses mains ; mais, quoique certaine de quelque funeste événement, Vannina, supérieure à la crainte, fait elle-même instance pour être réunie à son mari : on ne peut la refuser, et ils partent ensemble pour Marseille.

Arrivé à sa maison, Pierre la trouve vide ; cette vue lui rend toute sa fureur. Sans s'écarter du respect qu'il conservoit

toujours pour sa femme, comme infiniment supérieure à lui par sa naissance, il lui reproche sa faute, et lui déclare qu'elle ne peut s'expier que par la mort. Il ordonne en même temps à deux esclaves d'exécuter cette terrible sentence. *Je ne fuis pas le châtiment*, répond la tendre Vannina ; *mais, puisqu'il faut mourir, je vous demande pour derniere grace que ce ne soit pas par la main de ces hommes méprisables, mais par celle du plus courageux des hommes, que sa valeur m'a fait prendre pour mari.* Le barbare fait retirer les bourreaux, se jette aux pieds de son épouse, lui demande pardon en termes humbles et soumis, et fait venir devant elle ses enfans, qu'elle embrasse : il pleure avec l'infortunée sur les tristes gages de leur tendresse, passe à son cou le fatal cordon, et l'étrangle de ses propres mains. San-Pietro part aussitôt pour la cour ; la nouvelle de son crime l'avoit précédé : on le fait avertir de ne point paroître ; il avance néanmoins, et se présente au roi : son audace étonne ; on l'écoute : il parle de ses services, en réclame le prix, et découvrant sa poitrine cicatrisée par les blessures : *Qu'importe au roi*, dit-il, *qu'importe à la France la bonne ou mauvaise intelligence de Pierre*

avec sa femme (1)? Tout le monde frémit d'une atrocité soutenue avec autant de hardiesse ; mais on lui accorda sa grace.

Quelque apparence d'héroïsme, mêlée à un forfait, le rendoit aisément excusable dans une cour où le prince lui-même, donnoit l'exemple de la violence. Antoine Duprat, seigneur de Nantouillet, ayant refusé avec dédain d'épouser une femme décriée, mais puissamment protégée, le roi de France, le roi de Pologne, le roi de Navarre, le bâtard d'Angoulême, le duc de Guise, et plusieurs jeunes seigneurs, fondirent dans sa maison pendant la nuit comme des brigands, briserent ses meubles, rompirent sa vaisselle, enfoncerent ses coffres, et ne se retirerent qu'après lui avoir fait mille insultes, plus déshonorantes pour eux que pour lui. Peu s'en fallut que ce divertissement ne devînt funeste. Un des freres de Nantouillet avoit caché dans une chambre reculée, quatre assassins gagés pour un

(1) D'Aubigné raconte qu'Alfonse d'Ornano, fils de ce San-Pietro, exécutoit avec la même froideur les sentences de mort qu'il portoit contre les soldats. Un de ses neveux ayant manqué à quelque partie du commandement, vint se présenter à sa table. Alfonse se jette sur lui, le poignarde, demande à laver ses mains, et se remet tranquillement à table.

meurtre qu'ils exécuterent ensuite. Au fracas qui se faisoit dans la maison, les scélérats croyant qu'ils étoient cherchés et poursuivis; furent cent fois tentés de sortir de leur retraite le pistolet à la main, et de faire main-basse sur tout ce qui se présenteroit. Il est certain que, dans une attaque aussi brusque, il pouvoit arriver que les rois eux-mêmes fussent blessés ou tués, avant qu'on eût le temps d'arrêter ces désespérés: heureusement les assassins se retinrent; ils allerent ensuite commettre leur crime, qui fut su, et ne fut pas puni: nouvelle preuve des désordres affreux qui régnoient dans tous les états.

On étoit cruel et impitoyable de sang froid; et par une habitude qui ôtoit toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeoient eux-mêmes les criminels, présidoient, pour ainsi dire, aux tortures, et assistoient aux exécutions; les femmes n'en détournoient pas les yeux: on remarque un caractere de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de la Molle et de Coconnas leurs amans, se donnerent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné

rapporte que, voyageant un jour avec la Tremouille, il s'apperçut que celui-ci changeoit de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main et lui dit: *Contemplez de bonne grace ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort.*

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples, dans des guerres étrangeres, est capable de subjuguer l'univers; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zele de la religion, secondée par le désir de dominer, elle s'exerce contre sa propre nation, elle peut faire un chaos du royaume le plus florissant. C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III son successeur.

Le prince allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorencis et les autres catholiques mécontens, regarderent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mere, qu'ils croyoient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnerent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétroient déjà, et sentoient son foible, qui pouvoit leur être utile.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne : dans les états protestans, il rencontra un grand nombre de François réfugiés, victimes échappées à la S. Barthelemi (1). Le jeune monarque en fut comme investi chez le comte Palatin ; les uns l'envisageoient d'un air sombre, d'autres attachoient sur lui des regards sinistres, et murmuroient assez haut pour être entendus, contre l'auteur de leur infortune. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue, fut le portrait de l'amiral. *Vous connoissez bien cet homme*, lui dit son hôte ; *vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la Chrétienté, et vous ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très-grands services.* Henri voulut s'excuser sur la prétendue conjuration de l'amiral. *Monsieur*, reprit froidement le comte, *vous en savez toute l'histoire.* Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendoient dans son royaume. Henri, peut-être le plus propre des hommes à la représentation, y parut de manière à

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 216.

satisfaire ses nouveaux sujets (1); mais, ces premiers momens de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris qu'il avoit amenés, la plupart, comme lui, peu éloigés de leur vingtieme année. Ils s'y occupoient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avoient formées, quelquefois à des jeux bruyans, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodoient guere avec la gravité des sénateurs polonois.

La nouvelle de la mort de son frere lui fut portée en quatorze jours. Pour premier soin, il confirma la régence à sa mere, et lui envoya les pouvoirs: on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens, si le roi mettroit ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraîneroit nécessairement du retard, ou s'il partiroit sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre auroit voulu être déjà de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontieres de l'Empire, et de-là à Vienne, laissant exposés à la premiere fureur des Polonois,

(1) Matthieu, liv. VII, p. 386.

Pibrac son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligens pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvoit s'excuser sur la nécessité de calmer la France, en lui montrant son roi; mais il fut difficile de ne le point blâmer, quand on vit que, loin de hâter sa marche, le monarque s'arrêtoit avec complaisance dans tous les endroits qui lui présentoient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres états; la république lui fit les plus grands honneurs : il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par lesquelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque temps à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France.

Ce royaume étoit dans un de ces momens critiques, où le choix d'un mauvais parti pouvoit le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne seroit pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formoit en dedans et au dehors. Le prince de Condé, montrant déjà une intelligence au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageoit leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenoit un étroit commerce. Ceux-ci avoient les armes à la main dans presque toutes les provinces;

ils étoient soutenus par les *Politiques*, dont la faction prit le nom de *Tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontens, qui alléguoient pour griefs la prison des maréchaux de Montmorenci et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendoient avoir été prises par la régente, pour détruire les grandes maisons, dont la puissance lui étoit suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyoient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernemens, et à se cantonner dans les villes où ils commandoient. On ne voyoit que surprises de places, composition, traités particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout-à-coup transportées dans les cantons qui comptoient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avoit pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'à l'arrivée du roi, elle y réussit, par un mélange de fermeté et de condescendance: d'une main elle présentoit la guerre, augmentant les troupes, et ordonnant aux généraux d'agir; de l'autre elle signoit des treves. Si-tôt qu'on vouloit traiter, on la trouvoit prête; elle prevenoit même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgommeri, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avoit jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn, que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Elisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandoit la flotte qui en tenta le secours; mais, repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgommeri fut amené à Paris, où le parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avoit affronté sans se troubler, des armées entières et des remparts en feu, n'avoit pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

Ils le condamnerent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgommeri étoit plus coupable qu'un autre. Ayant eu le malheur de tuer son roi, il auroit dû consacrer au service de la veuve et de ses enfans, tout ce qu'il avoit

de talens, au lieu de se jeter, comme il fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté; *exemple qui nous apprend*, dit M. de Thou, *que dans les coups qui attaquent les têtes couronnées, le hasard est imputé à crime, quand même la volonté seroit innocente.*

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux; mais, vengeance ou justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples! Quand on vit Montgommeri condamné selon les formes ordinaires, par un arrêt du parlement, personne ne réclama: il n'y eut que de légers murmures foiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle étoit à prévenir les entreprises des mécontens, et à traverser l'union qu'ils méditoient.

Il y eut entre eux, à ce sujet, plusieurs conférences, dont les plus fameuses sont celles de Millaud, ville du Rouergue, tenues dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé, quoiqu'absent, en étoit l'ame. Il demandoit que les églises réformés fissent sur elles-mêmes une imposition; et de l'argent qu'elles lui enverroient, il promettoit de lever en Allemagne

une armée qu'il conduiroit en France. Condé devoit en être le chef jusqu'au moment de la liberté du duc d'Alençon et du roi de Navarre, à qui il remettroit le commandement, quand ils seroient délivrés de la captivité où la cour les retenoit depuis le supplice de la Molle. Les confédérés s'engagerent réciproquement; savoir, les politiques à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion, et ceux-ci à ne point quitter les armes, que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorenci; tous enfin à faire une guerre opiniâtre, juqu'à ce que dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, et au soulagement des peuples.

La reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit longtemps, par des propositions captieuses, le départ des députés de la Rochelle et d'autres églises qui devoient s'y rendre (1). Ensuite elle envoya des agens secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva

(1) Brantôme, tomes VII et IX. — Le Laboureur, tome II. — Vie de d'Aubigné, p. 132.

des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses, que par l'irrésolution de Henri de Montgommeri, second fils du feu connétable, duc de Damville, et gouverneur de Languedoc.

Damville, d'un caractere doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'état. C'étoit un homme indolent, difficile à émouvoir, qui aimoit les plaisirs; mais d'un jugement exquis, incapable de se tromper quand il vouloit se donner la peine d'examiner une affaire, et prenant alors assez sur sa non-chalance, pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictoit. Voyant le royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'auroit pas mieux demandé que d'y entretenir la paix: mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour le tiroient de sa tranquillité. Il y revenoit le plus tôt qu'il pouvoit; conduite dont se plaignoient les commandans voisins, surtout Montluc, qui aimoit la guerre, qui la faisoit pour le plaisir de la faire, et qui auroit voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui.

La comparaison de ces gouverneurs remuans avec Damville, le faisoit regarder à la cour comme un homme peu sûr,

Plusieurs fois les ministres tenterent, mais sans succès, de le tirer de sa province. Au moment de l'emprisonnement de son frere, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenoit avec eux des liaisons reglées. Ainsi ce n'étoient que ruses et tromperies de part et d'autre. A l'occasion d'une maladie, dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos auroit encore prévalu, et il ne se seroit pas joint aux confédérés de Millaud, s'il avoit pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et sur-tout le doge de Venise, homme d'une prudence consommée, lui conseillerent la paix. Marguerite de Savoie, sa tante, désiroit ardemment de le voir réuni avec les Montmorencis, persuadée que de là dépendoit le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paroissoit pas éloigné de leur accorder ses bonnes graces; et,

sur les espérances qu'il en donnoit, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piemont. Il s'y trouva en concurrence avec Villeroi et Cheverni, envoyés par la régente. Quand Henri suivoit les conseils de la duchesse, Damville étoit favorablement écouté; mais, si-tôt que le jeune monarque prêtoit l'oreille aux insinuations des ministres de sa mere, il ne montroit plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci, voyant qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur cet esprit chancelant, prit congé, et arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Millaud.

Aussi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par-tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnoit, qu'alarmé des dangers que lui présentoit un soulèvement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon: elle s'étoit fait précéder par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi en criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parens qu'on chérit. Alors on commença à connoître le caractere de Henri. Quoiqu'il ne doive que

trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès-à-présent les contrastes principaux, parce qu'ils furent la vraie cause des troubles du royaume.

Cheverni, qui fut un de ses ministres les plus affidés, et qui lui resta constamment attaché, dit « qu'il n'avoit pas » le jugement bon ; qu'il sentoit mieux » qu'il ne pensoit ; qu'il avoit trop bonne » opinion de sa suffisance ; qu'il mépri- » soit les conseils des autres, et que ses » voluptés le firent mépriser » (1). Le duc de Nevers qui l'avoit vu de près, a écrit que, quand il aimoit quelqu'un, il ne pensoit et n'agissoit plus que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées ; qu'il se transformoit, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il étoit d'une prodigalité au-delà de toutes bornes. L'historien Matthieu, qui apprit ces anecdotes de Henri IV, et des seigneurs contemporains, dit que Henri III regardoit les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore, qu'il tenoit de la reine sa mere, le goût du raffinement dans les affaires ; en sorte que, de plusieurs expédiens, il choisissoit toujours les plus obliques et les plus com-

(1) Mém. de Cheverni, p. 212. — Mém. de Nevers, tome I. — Matthieu, liv. VII, p. 418.

pliqués. Il étoit brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événemens de son regne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devoit saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'état à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentimens de haine dans le cœur du peuple, qui paie et qui souffre. Enfin, de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups-de-main hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvoit résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et de traités de paix faits mal à propos, semences de nouvelles guerres.

Tel est en racourci le tableau du regne de Henri III. Puisqu'il se déterminoit à la guerre, il étoit naturel de penser que ce monarque, célebre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, alloit se mettre lui-même à la tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis (1): mais, par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa

(1) Sulli, tome I, p. 86.

conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractoit le lendemain; en tâchant, non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris.

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avoit pris les armes pour la religion réformée, sommé, de la part du roi, de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre: *Comment! le roi m'écrit comme roi, et comme si je devois le reconnoître. Je veux bien qu'il sache que cela seroit bon en temps de paix; mais, en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon* (1). Montbrun paya de sa vie son insolence. L'année suivante, les assiégés de Livron, petite ville en Languedoc, aussi coupables, furent plus heureux. Le roi avoit envoyé son armée devant cette place: voyant qu'elle s'y morfondoit sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses cour-

(1) Brantôme. — Le Laboureur, tome II. — Dupleix, tome III.

tisans. Du haut de leurs murailles, les assiégés les accablerent d'injures : *Lâches!* leur crioient-ils, *assassins! que venez-vous chercher? Croyez-vous nous surprendre dans nos lits et nous égorger, comme vous avez fait à l'amiral? Paroissez, jeunes mignons! venez éprouver à vos dépens que vous n'êtes pas seulement capables de tenir têtes à nos femmes.* On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brêche, filer tranquillement, et narguer les assiégeans. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siége fut levé.

Tout déclinoit dans les armées comme dans le conseil, parce que les ministres instruits, les anciens généraux, voyant leur credit absorbé par les jeunes favoris, se retiroient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissoit. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvoit moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissoient vacans, lui servoient à décorer ses *mignons*.

Etant à Avignon, le roi assista à la procession des pénitens, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France (1). On se revêtoit d'une espece

(1) Journal de Henri III.

de sac, qui descendoit jusqu'aux talons; il étoit surmonté d'un capuchon qui enveloppoit la tête et couvroit le visage, percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avoit des pénitens noirs, blancs, verts et bleus, ainsi nommés de la couleur du sac : à la ceinture ils portoient un grand chapelet de têtes de morts, et une longue discipline, dont quelques-uns faisoient usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confrairies furent inventées, elles faisoient leurs processions le soir ou la nuit; elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistoit à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des pseaumes, chantés d'un ton lugubre. On sent combien, sous ce déguisement, favorisé des ténebres, il pouvoit se commettre de désordres. C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attiroit les jeunes gens de la cour. Chacun vouloit en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, *que le roi disoit en riant n'être guere propre à cela.*

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à

la fin de décembre (1). Ce prélat étoit trop considérable, pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avoit été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine mere s'imaginoit le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisoit des reproches; visions effrayantes qui n'attaquent guere une ame ferme, ni une conscience nette! Un affreux orage, qui désola presque toute la France, le lendemain de sa mort, fut, selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors appaisé par les prieres de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'étoit le sabbat des démons qui venoient le chercher. On raconte ces extravagances, pour faire voir comment juge l'esprit de parti.

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant profond, une ame noire, un esprit libertin, un cœur corrompu (2). Pour être en droit d'en porter ce jugement, il faudroit d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux foiblesses humaines. *Il y avoit long-temps*, dit le

(1) Journal de Henri III.

(2) *Rerum mirab.*, p. 119. — Dupleix, tome III. — Le Laboureur.

Laboureur, *qu'on ne voyoit plus de saints de si grande maison.* C'étoit un ambitieux doué de talens naturels et exquis, et d'un génie vif, qui, à force de se justifier à soi-même ses désirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étoient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'état. Ainsi avoit pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnoit ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix, que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyoit partisan secret, et il assure, dans son testament, qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacremens en présence du roi, *proteste, devant ses deux maîtres, que jamais il n'a rien fait ou pensé qui pût préjudicier à la France.* Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumieres, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres.

La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi; il avoit aimé Marie de Cleves, princesse de Condé. Son inclination a servi de fonds à quelques romans : c'étoit à elle qu'il écrivoit de Pologne avec son sang. Si-tôt qu'il

eut appris la mort de Charles IX, il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'elle seroit reine de France; mais elle mourut presque subitement (1).

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudémont, niece du duc de Lorraine, qu'il avoit vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse, douce et vertueuse, fut toujours triste au milieu des grandeurs : elle ne pouvoit se consoler du sacrifice qu'elle avoit été forcée de faire, en préférant le roi de France au frere du comte de Salm, dont elle avoit écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri qui le savoit, le trouvant triste un jour, lui dit: *J'ai épousé votre maîtresse, je veux vous donner la mienne.* L'échange n'étoit point égal, puisqu'il s'agissoit d'une fille décriée. Brienne s'excusa et, trop pressé, il se sauva de la cour.

Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit, enlevoit au roi de bons serviteurs. Jamais cependant prince

(1) De Thou, liv. LX. — Davila, liv. VI. — Mém. de Nevers, liv. I. — Matthieu, liv. VII. — Dupleix, tome III. — Journal de Henri III.

n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livroit au spectacle de son sacre, qu'il passoit des journées entieres à arranger des diamans sur ses habits, et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettoient à Nîmes la derniere main au traité, dont ils étoient auparavant convenus.

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'état. Les confédérés se nommerent des chefs, établirent des impôts, en réglerent la levée et l'emploi; firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée: lois indépendantes du souverain, dont la base étoit un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres. Ils furent toujours fideles à cette clause; et quelque effort que fit la reine mere pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontens de nouveaux appuis.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événemens par les petites causes. Les premiers personnages de ces scenes singulieres, furent le roi, le duc d'Alençon son frere, le roi de Navarre, Marguerite

son épouse, et la reine mere; les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguoient Louis Berenger Duguast, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaînes ceux à qui elle présentoit la coupe empoisonnée du plaisir (1).

Henri, étant en Pologne, s'entretenoit fréquemment, avec ses confidens, des dames de France. Eloignés de celles dont la présence auroit pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se vantoient de leurs bonnes fortunes, et au défaut d'aventures réelles, en imaginoient de vraisemblables. Le roi, voyant celles qu'il avoit cru les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la regle de sa conduite à leur égard. Après ce qu'il savoit, il ne croyoit pas qu'aucune dût résister. Il prétendoit nouer lui-même les intrigues, et les rompre à sa volonté. Quand il en rencontroit d'opiniâtres et de rebelles aux amans qu'il leur désignoit, il trouvoit fort mauvais que des femmes

(1) Mém. de Marguerite. — Mém. de Nevers, tome I. — Brantôme, tome III. — Matthieu, liv. VII. — Dupleix, tome III.

qui en avoient écouté d'autres, ne se rendissent point aux vœux de ses mignons. Si elles cédoient, par des souris malins ou des généralités dont l'application étoit facile, il leur faisoit sentir qu'il étoit initié dans le mystere. Les femmes qui n'aiment point à être contraintes, et encore moins devinées, le payoient d'une haine proportionnée à ses mépris, sur-tout la reine Marguerite sa sœur.

Cette princesse, dans ses mémoires, laisse transpirer ses sentimens, dont elle rejette la cause sur Duguast, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frere. On soupçonneroit, à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses désirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi, crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. « Il étoit jaloux, dit-» elle, de l'union qui régnoit entre moi » et mon autre frere le duc d'Alençon, » et il en inspiroit au roi des défiances, » comme si cette liaison eût eu pour but » des intérêts contraires à la sûreté de » la couronne ». Le monarque, dans ces préventions, se faisoit une loi de déprimer son frere, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avoit le défaut des petits génies : il étoit ombrageux, poin-

tilleux, et s'imaginoit toujours qu'on le méprisoit. D'une figure peu avantageuse, il se trouvoit malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissoit en le brusquant, ou en applaudissant aux plaisanteries indécentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cherchoit tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvroit avec une espece de volupté aux projets ambitieux que lui présentoient les mécontens. Le monarque, qui rencontroit toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritoit d'autant plus, qu'il l'estimoit moins. De là naquit entre les deux freres une aversion qui les rendoit d'une crédulité sans égale, sur tout ce que leurs flatteurs vouloient leur insinuer l'un contre l'autre.

Pendant que le roi alloit à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver, déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon étoit chef (1). Henri, sans autre information, croyoit le dénonciateur sur sa parole;

(1) Matthieu, liv. VII, p. 410.

mais la reine mere, remarquant que Fervaques prétendoit mettre son zele à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisoit de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre.

Fervaques lui assigne rendez-vous dans un village près de Langres, et le cache dans une vieille masure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance : « Je » n'avois garde, *leur répond Barat*, de » me charger de lettres en pareilles cir- » constance ». Comme il étoit cautionné par Fervaques, les conjurés se contentent de cette défaite : ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein ; ils ne se proposoient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avoit rien de si facile, quand le monarque, après son sacre, iroit de Reims à *Saint-Marcoul* ; mais ils se plaignoient vivement du duc d'Alençon, dit alors Monsieur ; parce que depuis quinze jours qu'ils tenoient un agent auprès de lui, ils ne pouvoient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna

de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi vouloit qu'on fît le procès à son frere; mais la reine mere s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur, il avoua qu'il avoit eu connoissance du complot; mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on vouloit le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils, que c'étoit moins un parti pris, qu'une volonté passagere de quelques mécontens obscurs, qui prétendoient se rendre importans, et elle assoupit l'affaire; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frere, et il étoit toujours prêt à le soupçonner.

Une fois, à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois, pour une simple piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avoit empoisonné: celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, vouloit attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyoit les auteurs. La reine se trouvoit fort embarrassée entre ses enfans. Madame de Sauve lui servoit à arrêter les fougues de Monsieur; mais il échappoit souvent à l'adresse de cette femme, surtout quand la jalousie s'en mêloit, ce qui arrivoit quelquefois lorsqu'elle montroit des égards au roi de Navarre, avec qui

néanmoins elle étoit obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

Pour ce prince, comme s'il avoit été atterré par le massacre de la S. Barthelemi, il vivoit depuis ce temps dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvoient favoriser sa fortune; mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parce qu'il savoit qu'il étoit entouré de surveillans et d'ennemis (1).

Henri III l'aimoit; mais soit caprice ou crainte, Catherine, qui l'avoit aussi aimé dans son enfance, le haïssoit depuis qu'il étoit son gendre; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, *pour lui faire un mauvais tour*, dit la reine Marguerite dans ses mémoires. Elle raconte ainsi le fait : « Etant allée un jour de fête » au lever de ma mere, que nous devions » faire nos pâques, elle me prend à ser» ment de lui dire vérité, et me demanda » si le roi mon mari étoit homme, me » disant que, si cela n'étoit, elle avoit » moyen de me démarier. Je la suppliai » de croire que je ne me connoissois pas » en ce qu'elle me demandoit; mais quoi » que ce fût, puisqu'elle m'y avoit mise, » je voulois y demeurer ».

(1) Mém. de Marguerite.

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Prêt à expirer, le roi voulut embrasser son beau-frere. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances, qu'elle crut devoir assaisonner d'amertume (1). Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avoit aposté des hommes armés, à mine farouche, dont le maintien menaçant pouvoit intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frere de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume; puis, tombant sur la conspiration de la Molle : *Je sais*, dit-il, *que vous n'êtes point du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez-en....* La reine répondit : *Monsieur, ne dites pas cela. Madame*, reprit le roi, *je le dois dire, et est vérité.* Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée, ou nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, étoit la reine mere elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mere; et,

(1) Cayet, tome I, p. 252.

quelques caresses qu'elle lui fît, il ne se remit plus entre ses mains, si-tôt qu'il en fut une fois tiré.

Les députés, que les confédérés entretenoient auprès du roi malgré les hostilités, exhortoient vivement les deux princes à se délivrer de leur captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étoient attachés à son service, on remarquoit Bussi d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égaloit l'arrogance (1). Sa fierté le rendoit insupportable aux favoris du roi, qu'il bravoit en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même, qui adoptoit tous les préjugés de ses mignons. A la haine se joignirent quelques motifs de jalousie, et il fut résolu de s'en défaire; mais quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés de la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussi étoit toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne, l'entreprise méditée contre son plus cher favori.

Quelque temps auparavant, sur un bruit que Damville étoit mort en Lan-

(1) Mém. de Marguerite.

guedoc, le roi avoit donné ordre d'étrangler à la bastille les maréchaux de Montmorenci et de Cossé (1) : ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendroit la confirmation de cette nouvelle (2) : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés ; mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, outrerent le duc d'Alençon et les Montmorencis. Egalement maltraités, ils unirent leurs ressentimens. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontens.

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume (3). Le roi croyoit avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvoient demander. Il consentoit à leur donner des places de sûreté; au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque parlement; libre exercice de la religion calviniste, dans les lieux actuellement en possession de ce privilége, aux seigneurs hauts-justiciers par-tout, aux autres dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à

(1) Matthieu, liv. VII, p. 413.

(2) Duplessis Mornay.

(3) De Thou, liv. LXI. — Davila, liv. VI.

deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restoit en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendroient à ses désirs.

Les mécontens profitoient de cette indolence, pour mieux lier leur partie. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passe-ports, leurs députés alloient en Allemagne, en revenoient, et portoient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négocioit avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très-justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feroient que de concert avec lui, et qu'on lui donneroit des sûretés pour la paye de ses troupes; il exigea encore que la premiere condition du traité de paix, quand on y viendroit, seroit que le roi lui cédât, d'une maniere indéfinie, le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passerent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avoit quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendroient que la qualité de lieutenans du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où il trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et aux peuples, style ordinaire de ces sortes de pieces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par la Noue, Levi de Vantadour, beau-frere de Damville, Henri de la Tour-d'Auvergne, son neveu, accompagnés d'un gros corps de noblesse.

Si-tôt qu'on s'apperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi alloit et venoit, s'emportoit, menaçoit : il écrivit par-tout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tout ce qui l'environnoit, de monter à cheval, et de lui ramener son frere mort ou vif (1). Quelques-uns obéirent ; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité : ils répondirent, *qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit du service du roi ; mais d'aller contre monsieur son frere, ils savoient bien que le roi leur en sauroit un jour mauvais gré. Il est dangereux*, disoit le duc de Montpensier, *de se mettre entre la chair et l'ongle.* On fut si étonné à la

(1) Mém. de Marguerite de Nevers, de Bouillon.

cour, on soupçonnoit si peu quelles étoient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denis, comme si le duc d'Alençon avoit eu une armée prête à faire le siége de Paris.

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine mere apprenant que Thoré, frere du duc de Montmorenci, étoit prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que, s'il avançoit, elle lui enverroit les têtes de son frere et de son beau-frere (1). Il répondit : *Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance*, et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire ; ce fut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon.

Catherine prit toutes sortes de mesures, pour persuader aux prisonniers qu'ils étoient redevables de la liberté à sa seule bienveillance ; et, après les avoir comblés de caresses, elle les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendoit de celui des armes. Thoré étoit entré en

(1) Mathieu, liv. VII, p. 523.

France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein d'aller joindre les confédérés au-delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit: il reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer *le Balafré*. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident, montra combien sa conservation leur étoit précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parce que le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut, dès-lors, que ce prince appréhendoit ses succès; sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à peu près indécises, et les rebelles, regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes, de maniere que la reine, avec tous ses efforts, ne put obtenir qu'une treve de sept mois, à commencer du vingt-deux novembre au vingt-cinq juin; encore fut-elle toute à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable, tant pour payer l'armée de Casimir, que pour l'empêcher d'entrer en France; de livrer aux religionnaires et catholiques unis, six villes; savoir, Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézieres; de payer

les garnisons qu'on y mettroit aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition, que paix ou guerre, ces villes seroient rendues à l'expiration de la treve; mais on sentoit bien que c'étoit une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi; car il étoit clair que, si les confédérés se prêtoient à la paix, ils stipuleroient pour premier article, la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre, ils se garderoient bien de les rendre.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une treve honteuse avec ses sujets. Il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les remparts de ses villes. Il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenoit du mépris. Il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir en faire des amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avoient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à la France. Enfin il essuya, dans sa propre cour, le plus sensible des affronts.

Duguast, ce favori impérieux qui, fier de la protection de son maître, se croyoit

à l'abri des revers, éprouva dans ce temps ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignoit depuis long-temps d'être en butte à sa malice. Elle l'accuse, dans ses mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari; de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frere; d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On auroit tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Duguast avoit des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans un favori. « Je l'ai vu, *dit Brantôme*, » faire des remontrances au roi, lorsqu'il » lui voyoit faire quelque chose de tra- » vers, ou qu'il l'oyoit dire de lui. Le roi » le trouvoit bon et s'en corrigeoit »; mais pour Marguerite, elle le détestoit. Cette princesse, sans crédit, indifférente à sa mere, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules, dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder Duguast dans son lit, presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre et n'ose le venger.

Ces événemens n'altéroient que foiblement la tranquillité de Henri III, le

plus facile des hommes à se consoler de ses disgraces (1). On a cru que c'étoit pour faire diversion à ses chagrins, qu'il se livroit à des occupations et à des amusemens si disparates, et qui l'affectoient tellement, qu'ils paroissoient alors sa principale occupation. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puériles, mais presque toujours faites à contre-temps. *Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de la rebellion que le roi avoit sur les bras, il alloit ordinairement en coche avec la reine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur plaisoient; alloient aussi par tous les monasteres des femmes, aux environs de Paris, faire pareilles quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoient; se faisoient lire la grammaire et apprendre à décliner.*

Le même prince en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifioient à l'ombre de la treve, *fit mettre sus par les églises de Paris, les oratoires, autrement dit les paradis, où il alloit tous les jours faire des aumônes*

(1) Journal de Henri III.

et prières en grande dévotion, laissant ses chemises à grands goderons, dont il étoit auparavant si curieux, pour en prendre le collet renversé à l'italienne. Il fit faire procession générale et solennelle, en laquelle il fit porter les saintes reliques de la sainte chapelle, et assista tout du long, disant son chapelet en grande dévotion. Par son ordre, la ville et la cour y assistèrent, *hormis les dames que le roi ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit dévotion où elles étoient.*

C'est encore un problême de savoir si Henri vaquoit à ces exercices de religion par hypocrisie, par amour du spectacle, ou par véritable dévotion. Il seroit trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices : mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistoit à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance ; le taxer de légéreté, quand après il étoit le premier à rire des bouffonneries qui avoient échappé à ses jeunes mignons, sous le sac de pénitens ; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmotoit* au bal et dans des parties de débauche, et quand

il l'appeloit en plaisantant *le fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé, il se persuada que la religion ne consistoit que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la treve se publioit d'un côté, elle se rompoit de l'autre. Si les chefs suspendoient les hostilités, les inférieurs se croyoient permis une petite guerre qui ne déplaisoit pas aux princes, parce qu'elle tenoit les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés, Cognac et Saint-Jean-d'Angéli. On ne parla seulement pas de livrer Mézieres, selon les conventions. Il auroit été en effet bien imprudent de leur abandonner une ville située sur la frontiere du royaume, qui auroit servi d'appui aux Allemands qu'on auroit voulu introduire en France. Le roi levoit aussi des troupes étrangeres; sujet de plaintes pour les confédérés; qui avoient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardoient pas même les bienseances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les

tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au parlement, qu'une armée étrangere alloit entrer en France; qu'il en étoit fâché, mais qu'il comptoit ne s'en servir que contre les ennemis de l'état (1). Il prioit en conséquence les magistrats d'interposer auprès de son frère leurs bons offices, pour lui faire connoître la justice de sa cause. Le duc écoutoit en même temps les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyoit de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir, et sous main il le pressoit d'avancer.

Ces instances secretes eurent leur effet. Casimir et Condé entrerent en Champagne en février, traverserent la Bourgogne, passerent la Loire et l'Allier, et se joignirent dans le Bourbonnois, le premier jour de mars, au duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces réunies se trouverent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands et François. Elles avoient été côtoyées dans leur marche par une armée royale, sous le commandement du duc de Maienne, frere cadet du duc de Guise; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer,

(1) De Thou, liv. LXII. — Davila, liv. VI.

soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez précis de la cour, dont les délibérations étoient toujours traversées par de nouveaux événemens.

Henri, roi de Navarre, vivoit au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisoit le personnage de *Brutus* à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique, l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France, et la terreur de ses ennemis; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, étoit enchaîné par les plaisirs (1). Loin d'envier le rôle brillant qu'alloit jouer le duc d'Alençon quand il quitta la cour pour paroître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, leur commune maîtresse, dont la reine se servoit pour le retenir.

Mais le remede vint d'où venoit le mal. Celle même qui le captivoit, lui fit connoître qu'on le méprisoit; qu'on ne l'avoit

(1) Journal de Henri III. — D'Aubigné, tome II, p. 778. — Mém. de Chiver., p. 91. — De Bouillon, p. 174. — De Sulli, liv. I, p. 88. — Amirault, p. 207. — Mém. de Marguerite. — De Mornay. — Matthieu, liv. VII, p. 427.

employé dans aucune occasion, malgré ses offres; que le commandement des armées étoit donné à d'autres qui ne le valoient pas, et que, pendant qu'il s'énervoit dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon alloit ou se couvrir de lauriers, ou, s'il vouloit se prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre; son courage se réveilla; mais la prudence lui servit de guide: il accoutuma de longue main ses surveillans à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisoit de temps en temps, sous prétexte de chasse, et à la première occasion favorable, il se sauva de la cour en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avoient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Anjou commandoit; mais il envoya des députés à une espece de diete qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi; elle contenoit en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en étoit fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés demandoient le partage de toutes les églises et des dîmes entre le clergé romain et leurs ministres; qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auroient rendu une vraie souveraineté dans le royaume; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante, de six cents hommes de cavalerie, et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du roi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeoit la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avoit eu jusque-là que le titre, aussi bien que la disposition absolue de Boulogne sur mer. Le roi de Navarre vouloit une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, les paiemens des anciennes pensions accordées à sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale, eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que si ces articles eussent passé, il se seroit

établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques, qui, ayant le même intérêt, se seroient réunies au premier signal contre l'autorité légitime.

La reine mere para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquoit un vif attachement à la reine de Navarre sa sœur, à qui le roi avoit donné des gardes après la fuite de son mari, sa mere la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames, qu'on appeloit son *escadron volant*.

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine, pour retirer son fils des mains des mécontens; elle augmenta son apanage de trois provinces, la Touraine, le Berry et l'Anjou: on lui en donna tous les droits honorifiques; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment, le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devoient l'être; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put: le prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie;

Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui on ne donna comptant qu'une somme très-modique, en comparaison de la dette totale : les autres cédèrent, sans conditions meilleures ni pires qu'auparavant ; il y eut seulement un édit qui étendoit un peu les priviléges des réformés, et qui réhabilitoit la mémoire de l'amiral, de la Molle et de Coconnas : le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Rochelle, et Casimir retourna sur la frontière de Champagne, attendre les millions qui lui étoient promis.

Mais comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris* : le moment n'étoit pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avoit répondu par des remontrances (1) ; cette année on ajouta des pasquinades (2). On murmuroit hautement de

(1) Journal de Henri III.

(2) On afficha celle-ci au Louvre : *Henri, par la grace de sa mere, inutile roi de France et de Pologne, imaginaire concierge du Louvre, marguiller de Saint-*

voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguoit l'argent des peuples. Ses principaux favoris étoient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Joyeuse, Nogaret, la Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisoit le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentoit, rendit leurs mœurs suspectes: ils commencerent alors à être appelés *Mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentoit pas assez. Il en résulta, à l'égard de ce prince, un mépris général, qui, peut-être plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de la Ligue.

Germain-l'Auxerrois, bâteleur des églises de Paris, gendre de Colas, goudronneur des collets de sa femme, et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur d'estuves, gardien des quatre-mendians, pere conscript des blancs-battus, et protecteur des capucins.

LIVRE V.

Ceux qui lisent l'histoire, ne sont pas surpris d'y trouver des révolutions opérées par des conquérans rapides, armés de droits légitimes ou apparens; ou occasionnées par le mécontentement des grands et du peuple, attaqués dans leurs biens et leurs privilèges; ou enfin causées par le zele d'une religion ancienne à soutenir, ou d'un dogme nouveau à établir (1). Ces événemens sont ordinaires, et il n'y a guere d'état qui n'en fournisse des exemples.

Ce que la ligue présente de singulier, c'est d'abord le soulévement presque général des catholiques, contre un roi très-catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi; ensuite, les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la foiblesse de ses commencemens; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connoissance qu'on avoit de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter; le but du complot,

(1) De Thou, liv. XLIII. — Davila, liv. VI.

qui étoit de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré; les succès effrayans de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés, que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres; le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires, la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère, fléaux qui désolerent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume.

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout-à-coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges (1). On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente; mais, s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardoient son frere comme leur soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et

(1) Mém. de Montluc, liv. VI, p. 430. — Rech. de choses mém., tome III, p. 694. — Sat. Ménip., p. 121.

le roi d'Espagne. Il se forma, à la vérité, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulieres, que le gouvernement réprima : c'étoit déjà l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des graces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces graces ne devinssent préjudiciables à leur religion; mais ces petites ligues éparses et isolées, n'avoient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop foible. Il est possible que dès-lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce seroit pourtant le croire un peu chimérique, que de lui supposer des prétentions à la couronne, bien développées, avant la mort du duc d'Anjou.

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avoit pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeoit (1). Ne négligeant au-

(1) Mém. de Marguerite. — Vie de De Thou, liv. II, page 103.

cune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la S. Barthelemi, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagemens de la cour pour les calvinistes; par-là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la derniere paix, lui marquerent, pour ainsi dire, son rôle. Il avoit autrefois aspiré au mariage de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimoit dans ce temps; il l'embrassoit un jour, et regardant tendrement sa sœur: *Plût à Dieu*, lui dit-il, *que vous fussiez mon frere!* Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes graces. S'appercevant donc qu'il n'avoit rien à espérer à la cour, où l'on affectoit de lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travailloit sourdement pour lui.

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardens, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent

plus loin que ceux-ci n'espéroient, les moyens imaginés par les spéculatifs. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contens de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitoient la matiere exprès. Comme ils avoient déjà vu les calvinistes s'engager par des sermens et des souscriptions de formulaires à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire, dans la circonstance, que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'associations commença à Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humieres, qui y commandoit, avoit une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la derniere paix, étoit mis en possession de son gouvernement, d'Humieres tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous

aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signerent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entiere, ville et campagne, se trouva engagée dans la ligue.

Le préambule du formulaire, et le but qu'on paroissoit s'y proposer, ne présentoient rien que de louable au premier coup-d'œil : on s'engageoit, par serment, à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la Sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissoit sous Clovis (1) ; premiere insinuation qui rendoit les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion ; mais le poison le plus subtil étoit caché dans les lois mêmes de l'association conçue en ces termes : « Nous nous obligeons à em» ployer nos biens et nos vies pour le » succès de la sainte union, et à pour» suivre jusqu'à la mort ceux qui vou» dront y mettre obstacle. Tous ceux qui » signeront seront sous la sauve-garde de » l'union ; et, en cas qu'ils soient atta» qués, recherchés ou molestés, nous » prendrons leur défense, même par la

(1) Mém. de Marg., tome I. — Dupleix, tome III

» voie des armes, *contre quelque per-*
» *sonne que ce soit.* Si quelques-uns,
» après avoir fait le serment, viennent
» à y renoncer, ils seront traités comme
» rebelles et réfractaires à la volonté de
» Dieu, sans que ceux qui auroient
» aidé à cette vengeance puissent jamais
» en être inquiétés. *On élira au plus tôt*
» *un chef, à qui tous les confédérés se-*
» *ront obligés d'obéir, et ceux qui refu-*
» *seront, seront punis selon sa volonté.*
» Nous ferons tous nos efforts pour pro-
» curer à la sainte union, des partisans,
» des armes, et tous les secours néces-
» saires, chacun selon nos forces. *Ceux*
» *qui refuseront de s'y joindre, seront*
» *traités en ennemis, et poursuivis les*
» *armes à la main. Le chef seul décidera*
» *les contestations qui pourroient sur-*
» *venir entre les confédérés, et ils ne*
» *pourront recourir aux magistrats*
» *ordinaires que par sa permission* ».
Ainsi ils transmettoient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentoit bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité, que lorsqu'il y avoit déjà beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables et des provinces entières, affiliés à la ligue.

Quant au plan secret, et aux ressorts qu'on devoit faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour y pourvoir, s'il avoit su prendre une résolution et la suivre. Ces lumieres lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenoient des agens cachés : elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mysteres. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise; mais il seroit bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné, et exposé d'avance, à très-peu de changemens près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençoit par l'éloge des Guises, qu'on disoit issus de Charlemagne, et on continuoit ainsi : « Depuis qu'au préjudice des descendans de cet empereur, » les enfans de Hugues Capet ont envahi » le trône, la malédiction de Dieu a » éclaté sur ces usurpateurs : les uns » ont été privés de sens, d'autres de la » liberté, ou ont été frappés des foudres » de l'église. La plupart, sans santé et

» sans force, sont morts à la fleur de » leur âge, ne laissant point de succes- » seur. Le royaume, sous ces regnes » malheureux, est devenu la proie des » hérétiques, tels que les Albigeois et les » pauvres de Lyon. La derniere paix, si » avantageuse aux calvinistes, va aussi » les établir solidement en France, si on » ne profite de cette occasion même pour » rendre le sceptre de Charlemagne à sa » postérité.

» Les catholiques unis, dans l'intention » de soutenir la foi, sont donc convenus » de ce qui suit : savoir, qu'en chaire et » au confessionnal, ceux du clergé s'éle- » veront contre les priviléges accordés » aux sectaires, et exciteront le peuple » à empêcher qu'ils n'en jouissent. Si le » roi marque de l'appréhension que l'in- » fraction de la paix, en cet article essen- » tiel, ne le replonge dans de nouveaux » troubles, on l'engagera à rejeter tout » l'odieux de cette affaire sur le duc de » Guise. Le danger auquel ce prince » s'exposera en se dévouant ainsi à toute » la haine des religionnaires, le rendra » plus cher aux catholiques. Son audace » enhardira les timides à signer la ligue, » et grossira le parti. Tous les confédérés » jureront de le reconnoître pour chef : » les curés des villes et des campagnes

» tiendront un rôle de ceux qui sont en » état de porter les armes. Ils leur diront » en confession ce qu'ils auront à faire, » comme ils l'auront appris des supé- » rieurs ecclésiastiques, qui recevront » eux-mêmes les instructions du duc de » Guise, et celui-ci enverra secrétement » des officiers pour former les nouveaux » enrôlés.

» Les religionnaires ont demandé eux- » mêmes l'assemblée des états : ils seront » convoqués à Blois, ville toute ouverte. » Le chef du parti aura attention de faire » élire dans les provinces, des députés » inviolablement attachés à l'ancienne » religion et au souverain pontife. En » même temps, des capitaines dispersés » dans le royaume, leveront un certain » nombre de soldats déterminés, qui » promettront, par serment, de faire en » temps et lieu ce qu'on leur comman- » dera. Il faudra aussi engager, par des » insinuations douces, le duc d'Anjou, » le roi de Navarre, le prince de Condé, » et tout ce qu'il y a de seigneurs sus- » pects, à se rendre aux états avec le » [illegible] Pour le duc de Guise, il ne s'y » [illegible] afin d'éloigner les soup- » [illegible] et aussi afin d'être plus en état » [illegible] ordres loin de la cour, » qui l'[illegible]

» Si quelqu'un s'oppose aux résolu-
» tions qu'on prendra dans les états,
» au cas qu'il soit prince du sang, il
» sera déclaré inhabile à succéder à la
» couronne : de toute autre qualité, il
» sera puni de mort, ou l'on mettra sa
» tête à prix, si on ne peut le saisir. Dans
» ces dispositions, les états feront une
» profession de foi publique, ordon-
» neront la publication du concile de
» Trente, confirmeront les ordonnances
» faites pour la destruction de l'hérésie,
» et révoqueront tous les édits contraires.
» Ainsi le roi se trouvera dégagé des
» paroles données aux calvinistes. On
» leur prescrira un temps pour se récon-
» cilier avec l'église. Comme, pendant
» cet intervalle, il faudra prendre les
» armes pour réduire les plus opiniâtres,
» les états représenteront au roi, que, si
» l'on veut réussir, il ne faut désormais
» qu'un seul homme à la tête de l'en-
» treprise, et ils demanderont le duc de
» Guise, le seul général habile qui n'a
» jamais eu de liaisons avec les hérétiques.

» Pour donner du poids à cette re-
» quête, au jour dit, les soldats levés
» sourdement dans les provinces, pa-
» roîtront autour de Blois, fortifiés de
» quelques troupes étrangères. On enle-
» vera Monsieur, et on lui fera son

» procès, comme à un criminel de leze-
» majesté divine et humaine, pour avoir
» extorqué du roi son frère, des condi-
» tions favorables aux hérétiques rebelles.
» Le duc de Guise, maître des armées,
» poursuivra les révoltés, s'assurera des
» principales villes, mettra sous bonne
» garde tous les complices de Monsieur,
» dont il fera achever le procès; et enfin,
» de l'avis du pape, comme fit autrefois
» Pepin, à l'égard de Childeric, il ren-
» fermera le roi dans un monastere pour
» le reste de ses jours ».

Tel étoit le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimere; et en effet, qui auroit cru qu'on toucheroit un jour au moment de le voir réussir (1)? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendoit toujours que les François, tranquilles chez eux, ne portassent du secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de [illegible]. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent; engagement au-

(1) Cayet, tome I, p. 5. — Le Laboureur, tome I. — Journal de Henri III, tome I.

quel il ne fut que trop fidele, pour la tranquillité du royaume.

Henri III savoit en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états au commencement de décembre (1). Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses foiblesses habituelles ne l'empêchoient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premieres séances; elles étoient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secretes impressions du chef, quoiqu'absent. Dès le commencement, il s'engagea une espece de combat, non tel qu'il auroit dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses.

Les états demanderent que ce qui seroit décidé unanimement dans l'assemblée générale, eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en

(1) Journal de Henri III, tomes I et II. — Mélanges historiques de Camusat. — Mém. de Nevers, tome I, p. 166.

joindroient autant, et que ce qui auroit été réglé par ce conseil souverain, devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions, qui tendoient toutes deux à introduire une puissance différente de la royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des graces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développerent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces : mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il auroit dû montrer, avoit toujours des subterfuges prêts, et pallioit du moins le mal, s'il n'avoit pas assez de résolution pour l'empêcher.

Il hésita long-temps sur le parti qu'il prendroit au sujet de la ligue. L'ignorer, c'étoit lui donner le moyen de se fortifier à l'ombre d'un silence que les mal-intentionnés prendroient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'étoit risquer de se compromettre, parce qu'on trouveroit peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensoit. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant auroit-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son carac-

tere, ami du repos, se détermina au moyen qui le débarrassoit pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étoient retranchées toutes les ambiguités dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris, et par toute la France.

Cet expédient, qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'étoit rendu par-là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta, du moins pour quelque temps, le duc de Guise et ses adhérens. Ils accoururent à Blois; et ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il falloit s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absens; que peut-être étoient-ils disposés à entrer dans le sein de l'église, et que leur rang méritoit bien une sommation. On ne pût se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés, qu'ils chargerent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc de Damville.

Ils étoient cantonnés : Damville à la tête des politiques en Languedoc, le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs

des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenoient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyoient se former à Blois. A peine avoient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'apperçurent que les décisions ne leur en seroient pas favorables. Ils résolurent donc de ne les pas reconnoître, et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas long-temps que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il étoit déjà fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avoit été forcé d'embrasser à la S. Barthelemi. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et sur-tout par une noble franchise, et par une gaieté libre qui faisoit son caractere dominant. On l'aimoit; on n'appréhendoit de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il étoit avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étoient,

paroissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par-là donnant lieu à des soupçons qui faisoient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étoient pleins de valeur, hardis et entreprenans. S'appercevant que les menées des états tendoient à la guerre, ils n'avoient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvoient couvrir leurs retraites. Damville en faisoit autant de son côté. Ils armoient aussi par mer, et négocioient une contre-ligue avec la Suede, le Danemarck, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupoient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devoit pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontens avoient déjà protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protestation que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique

né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'*il connoissoit les douceurs de la paix, qu'il y étoit sensible; mais qu'il ne l'acheteroit jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience : Rapportez à l'assemblée*, ajouta-t-il, *que j'ai toujours prié le Seigneur, et que je le prie encore du fond de mon cœur, de me faire connoître la vérité. Si je suis dans le bon chemin, que Dieu m'y soutienne, sinon, qu'il m'ouvre les yeux, et je suis prêt, non-seulement à abjurer l'erreur, sans aucun respect humain, mais encore à employer mes biens et ma vie, pour chasser l'hérésie du royaume, et de tout l'univers, s'il est possible.* Cette espece d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes ; ils auroient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivoit aux états : mais Bourbon, dont l'ame étoit droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ses dispositions.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui, aux instances des députés, répondirent constamment : *Nous ne demandons que la paix ; qu'on nous tienne les paroles données, et tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnoissons*

point vos états, et nous protestons contre toutes les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice.

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses; mais le roi les arrêta d'un mot « Je consens à la » guerre, *dit-il;* mais, pour la faire, il » me faut de l'argent ». Cette considération glaça les plus échauffés, sur-tout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'étoit sur eux que tomberoit le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il seroit à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion; mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui ne formerent point de conclusions fixes. Il paroît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'annonçoit, et pour prononcer la paix. Il sépara les états, sans faire connoître clairement quel parti il prendroit.

Son conseil étoit partagé. En général, on trouvoit trop douce la loi sous laquelle vivoient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la

défendre par les armes (1). Mais les uns pensoient que cette tolérance valoit encore mieux que la guerre; les autres, que la guerre étoit préférable. Entre ces derniers, Gonzague, duc de Nevers, offroit, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'étoit en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageoit que l'avantage de la religion. Il avoit aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disoient: « Il nous faut craindre M. de Nevers » avec ses pas de plomb et son compas à » la main ».

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinoit pour la paix. Il faisoit espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'étoit abouché, se prêteroit à des expédiens qui mettroient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre, Biron et Villeroi, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta du mariage du duc d'Anjou, si elle réussissoit à gagner son frere. D'autres

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 295.

agens furent aussi dépêchés à Damville. On savoit qu'il n'étoit pas content des réformés, et la cour espéroit réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Maïenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frere aîné, qui auroit pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et, pour ainsi dire, assoupies.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non-seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux: il sentit qu'il valoit mieux dépendre de son roi, que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avoit souvent fait acheter bien cher ses services (1). Le roi de Navarre ne se montra pas si facile: les armes employées contre son parti ne l'épouvanterent pas, malgré leurs succès: il savoit que le duc d'Anjou n'agiroit pas avec toute l'activité que désiroient les catholiques, parce que les anciennes discussions avec le roi son frere pouvant renaître, il avoit intérêt de ne point écraser les calvinistes.

(1) De Thou, liv. LXIV. — Davila, liv. VI. — Mém. de Villeroi, p. 17.

Biron et Villeroi, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment. Enfin, ils réussirent; et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, accordés le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac en Périgord. Ces deux pieces, l'édit composé de soixante-quatre articles; les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de réglemens, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu, et dispensateur des graces; mais, à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône, on voit la crainte du monarque, forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de maniere que la religion romaine paroît toujours la dominante; mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide pour n'être qu'en second. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Le roi rétablit ses sectateurs dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux

magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes, et tout ce qu'ils ont fait, comme très-utile à l'état ; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'églises usurpés, chommeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la Saint Barthelemi, *les désordres et excès du vingt-quatre août, et jours suivans, avenus à notre très-grand regret et déplaisir* (1) ; et qu'en défendant aux calvinistes, *toutes pratiques, ligues et intelligences hors du royaume*, il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : « Et seront toutes » ligues, associations et confréries, faites » et à faire, sous quelque prétexte que » ce soit, au préjudice de notre présent » édit, cassées et annullées, comme nous » les cassons et annullons, défendant » expressément à tous nos sujets de faire » dorénavant aucunes cotisations et le- » vées de deniers, fortifications, enrô- » lemens d'hommes, congrégations et

(1) Edit., art. 33 et 56.

» assemblées, sous peine d'être punis » rigoureusement comme contempteurs » et infracteurs de nos ordonnances ».

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un réglement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux, et religieuses, au mépris de leurs vœux (1). Le roi ordonna qu'ils ne seroient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourroient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfans ne succéderoient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs peres et meres. Voilà ce que Henri III appeloit ordinairement avec complaisance, *mon édit.*

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il étoit dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étoient dues. Ce général non payé, menaçoit de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes qui le rappeloient. Le roi ne pouvoit leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une plus longue guerre l'auroit forcé d'en

(1) Art. 8 de Bergerac.

ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avoit aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvroit la porte à tous les désordres : on alloit jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la vengeance des injures particulieres. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Leitour.

Cet homme avoit une sœur qui, trop tendre pour un des officiers de la garnison, ne se tint pas avec lui dans les bornes de la sagesse: elle comptoit l'épouser; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre (1). A cette nouvelle, la sœur désolée éclate en plaintes, et demande justice à son frere. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier qui avoit été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château; la compagnie étoit nombreuse, et le repas se passa gaîment, sans rien annoncer de sinistre: comme les conviés se retiroient, le gouverneur retient sous quelque pré-

(1) Vie de De Thou, tome II, p. 85.

texte le galant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes: aussi-tôt paroissent un greffier, des témoins, et la demoiselle prête à déposer contre son infidele. Baleins se met dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain objecte-t-il que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse: l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grace au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château.

Ce qui arrivoit dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisoit dans l'autre: même esprit d'indépendance, et même férocité (1). Aux excès particuliers se joignoient les maux de toute espece, inséparables de la marche des armées; il y en avoit plusieurs sur pied: quoiqu'elles ne fissent pas de grands exploits, elles versoient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux, prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les reli-

(1) Amirault, p. 230.

gionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étoient donnés; déjà les enfans perdus marchoient. Au risque d'être percé de coups, la Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats: on s'arrête, les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions, et se retirent.

L'édit de Poitiers, bien exécuté, auroit pu de même désarmer tout le royaume; mais on n'avoit pour le roi ni estime ni confiance (1). Le ridicule qu'il se donnoit en se livrant à des divertissemens indécens, pendant qu'il auroit dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendoit un objet de mépris. Il couroit publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendans d'oreilles, *faisoit joûtes, ballets et tournois, et force mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors le portoient les dames de la cour.* Il est vrai que cela se passoit pendant le carnaval,

(1) Journal de Henri III.

temps qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, *auquel les dames, vêtues de vert, en habits d'hommes, firent le service*, et qu'en revanche la reine mere en donna un autre, *auquel les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux espars, comme espousées, furent employées à faire le service.* En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passoit à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisoient à ces fêtes, étoient énormes : les peuples murmuroient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenoient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeoient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paroissoient que foiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenoit lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

« Henri III, *dit le Laboureur*, se

» plaisoit à avoir plusieurs favoris en-
» semble : il les aimoit vaillans, pourvu
» qu'ils fussent téméraires ; spirituels,
» pourvu qu'ils fussent vicieux : enfin il
» ne leur refusoit rien, pourvu qu'ils
» fussent magnifiques et dépensiers, et
» pourvu qu'il pût faire un signalé dépit
» à ceux qui prétendoient qu'il dût
» quelque chose à leur naissance et à
» leur mérite (1) ». Il ne faut pas demander si des jeunes gens sûrs de la faveur du maître, exécutoient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvoient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffroient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenoient. Un jour que le roi, *désespérément brave, frisé et goudronné, assistoit à une cérémonie, suivi de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que lui, Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur frere du roi, s'y trouva à la suite de M. le duc son maître, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or, frisés,* disant tout haut *que la saison étoit venue*

(1) De Thou, liv. XLVI. — Davila, liv. VI. — Le Laboureur, tome II, p. 51. — Mém. de Marguerite. — Journal de Henri III.

que les bellîtres seroient les plus braves. Le roi fut très-piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frere d'éloigner Bussi pour un temps.

Monsieur étoit pour lors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs priviléges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étoient pour lors déterminés à abjurer entiérement son empire. Ils hésitoient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisoit davantage; mais ils appréhendoient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiroient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassembloit contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avoient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours, tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre; secours moins accordés au désir de les soulager, qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol.

L'amiral de Châtillon, quand il fut tué à la Saint Barthelemi, formoit le

projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes de France réunis. Cette entreprise, en occupant les François, auroit pu les préserver des guerres civiles qui déchirerent le royaume; mais Philippe fut assez adroit dans le temps, pour fomenter les troubles qui amenerent la Saint Barthelemi. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue, et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avoit alors les plus belles espérances: tout sembloit s'arranger selon ses vœux. Elisabeth, reine d'Angleterre, favorisoit ses desseins, et vouloit bien paroître y prendre un intérêt personnel, en laissant prendre au duc l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontens et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettoient de se ranger sous ses étendards, si-tôt qu'il paroîtroit en campagne. Plusieurs même l'avoient déjà prévenu, sous la conduite de la Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étoient engagés secrétement à le recevoir, et ne refusoient point de le proclamer sou-

verain du pays, quand il se montreroit assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvoit que gagner à cette entreprise. Il y trouvoit l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avoient souvent troublé son repos. Il se débarrassoit avec honneur d'un frere turbulent; il procuroit à la France une augmentation de puissance, et diminuoit d'autant celle d'Espagne. Enfin, ce qui auroit dû le déterminer, il étouffoit, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rebellion, en employant ailleurs ceux qui avoient coutume de la soutenir. Il n'y avoit donc pour lui que des avantages; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionnés par une bourasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frere alloit se couvrir. Mais, sans rejeter cette cause, il paroît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris (1). Le duc d'Anjou ne se plaisoit pas dans les parties de plaisirs du roi, où il se voyoit toujours entouré de mignons qui enlevoient toutes les distinctions et

(1) Mém. de Marguerite.

les faveurs. Il s'en dispensoit autant que la bienséance et ses intérêts pouvoient le permettre; ou, s'il étoit forcé d'y assister, il ne pouvoit gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardoit ces manieres comme une censure indirecte de son goût.

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes (1). Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie; cependant, par complaisance pour la reine mere, il se présenta le soir au bal, et eut tout lieu de s'en repentir. Comme on étoit piqué de ce qu'il avoit paru mépriser les amusemens du jour, on l'insulta. Chacun le montroit au doigt; on le regardoit en ricanant: on parloit de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche étoient la matiere des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, crainte de se brouiller avec son frere, dont il avoit besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein

(1) Mém. de Henri III.

de sa mere, et de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de le faire agréer au roi qui y consentit sur-le-champ.

Mais s'étant retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuaderent que le duc ne quittoit la cour que pour se joindre auprès des mécontens, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mere, quoique la nuit fût déjà avancée. *Comment*, lui dit-il, *madame, Que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frere? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon état? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise; je m'en vais me saisir de tous ses gens, et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous decouvrirons de grandes choses* (1). En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scene fâcheuse entre les deux freres.

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant

(1) De Thou, liv. XLVII. — Davila, liv. VI.

que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa premiere surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la prendre. Le duc supplie son frere à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin; c'étoit un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frere, et on mene à la Bastille Bussi, avec quelques courtisans du duc d'Anjou, qu'on trouva dans le Louvre.

On avoit agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine mere, représenterent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frere dans ses bonnes graces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se racommoderoit avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'em-

brasser Caylus (1). *Bussi* lui répondit: *Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout disposé; et accommodant les gestes avec la parole, lui fit une embrassade à la pantalone: de quoi toute la compagnie quoiqu'encore étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put empêcher de rire.* C'est ainsi que Henri III savoit se faire garder le respect.

On rapporte ces particularités, tant parce qu'elles peignent les mœurs du temps, que parce qu'elles donnent la clef d'événemens plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi, qu'il ne s'étoit retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre; que d'ailleurs il ne feroit rien qui pût déplaire à Sa Majesté, et il tint parole.

La reine mere souffroit comme les autres de la *désordonnée outre-cuidance* des mignons; mais elle regardoit l'amitié excessive de son fils pour eux, comme une fantaisie qui passeroit; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengeroit un jour (2). Elle ne tarda pas à en avoir satisfaction.

(1) Mém. de Marguerite.

(2) Journal de Henri III.

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus favori du roi, et Antraguet attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds : Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot du côté de Caylus, Schomberg et Riberac du côté d'Antraguet.

Antraguet échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place. Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittoit pas le chevet de son lit. *Il avoit promis aux chirurgiens qui le pansoient, cent mille francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon cent mille écus, pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses il passa de ce monde à l'autre.* Henri n'aimoit pas moins Maugiron, *car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux; ôta à Caylus les pendans de ses oreilles,, que lui-même auparavant lui avoit donnés et attachés de sa propre*

main. Il soulagea sa douleur, en leur faisant faire dans l'église de S. Paul, des obséques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe, Caussade de S. Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage (1). Il s'attaqua aux Guises mêmes. Il affectoit de les mépriser. Un jour dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étoient présens, *il tira son épée, et bravant de paroles, il en trancha son gand, par le mitan*, disant *qu'ainsi il tailleroit ces petits princes*. Une pareille imprudence étoit seule capable de le perdre; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Quoiqu'attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, S. Mégrin aimoit la duchesse, et on dit qu'il en étoit aimé (2). L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parens lui faisoient de se venger, et ne punit

(1) Brantôme, tom. XI, p. 256.

(2) Varillas, hist. de Henri III, liv. XII.

l'indiscrétion ou le crime de la duchesse, que par une plaisanterie. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque, suivi de quelques reproches: *Déterminez-vous, madame,* lui dit-il d'un ton de fureur, *à mourir par le poignard ou par le poison.* En vain demande-t-elle grace, il la force de choisir: elle avale le breuvage et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte pour la suite.

On trouve ce fait raconté d'une autre maniere par le fils d'un des acteurs, qui le tenoit de son pere. Nous le rapporterons dans ses termes (1). « Le car-» dinal de Guise et le duc de Maïenne, » voyant le bruit de l'intrigue de la du-» chesse de Guise avec S. Mégrin si

(1) Anecdote racontée par le fils Bassompierre à l'archevêque de Reims, Charles Maurice le Tellier, qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de De Thou, appartenant à Rigault. *Voyez le tome IV de la belle édition latine de De Thou, p. 33, ou le tome VIII, p. 716 de la traduction françoise, édition de 1734, in-4°.*

» public, crurent que le duc leur frere » ne devoit pas être le seul à l'ignorer. » Comme il n'avoit pas d'ami plus in- » time que Bassompierre, ils le chargerent » de l'en instruire. Bassompierre con- » noissoit le génie et le caractere du duc; » aussi n'accepta-t-il la commission » qu'avec peine et malgré lui. Il de- » manda même qu'on lui donnât trois » jours, pour penser aux moyens d'in- » sinuer au duc une nouvelle si désa- » gréable. Il l'aborda enfin, d'un air » triste et rêveur, et le duc lui ayant de- » mandé ce qui le rendoit si chagrin : *Il y a quelques jours*, lui répondit Bassom- pierre, *qu'une personne m'a consulté sur la maniere dont elle devoit s'y prendre pour instruire un ami du dé- rangement de sa femme, qui le désho- nore, sans que de sa part il ait aucun soupçon de ses galanteries. La question m'a paru si embarrassante, que jus- qu'ici je n'ai pu encore y répondre. Voilà quelle est la cause de ce chagrin que je n'ai pu vous cacher. Inquiet sur la réponse que je dois faire, je réve inu- tilement pour la trouver; mais, puisque l'occasion s'offre si naturellement de vous en parler, je serois bien aise de savoir de vous-même quel conseil je

dois donner à mon ami sur une question si délicate.

» A ce discours, le duc de Guise com- » prit parfaitement de quoi il s'agissoit. » Cependant il ne parut point embar- » rassé ». *Quel que soit celui dont vous me parlez*, dit-il à Bassompierre, *si c'est un ami, ou même s'il veut le paroître, qu'il se charge lui-même de venger l'affront fait à son ami : mais d'apprendre en pareil cas à un ami ce qu'il ignore, c'est à mon avis prendre une peine inutile, et joindre même un nouvel outrage au premier. Pour moi*, continua le duc, *Dieu m'a donné une épouse aussi sage qu'on peut la souhaiter, et, graces au ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa vertu. Si cependant elle avoit jamais le malheur de se déranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me le dire, vous voyez ce fer*, ajouta-t-il, en mettant la main sur la garde de son épée, *la vie de cet imprudent ami me répondroit sur-le-champ de sa folle témérité.* Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Maïenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dresserent une embuscade à la porte du Louvre (1). Comme S. Mégrin en

(1) Brantôme, tome XI, p. 256.

sortoit la nuit, des assassins apostés se jeterent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de S. Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre sur son tombeau : *de sorte que quand on en vouloit à un favori, le proverbe étoit : Je le ferai tailler en marbre comme les autres* (1).

Plus Henri III, par ces honneurs funebres, montroit d'attachement à ces favoris, plus il enhardissoit à choquer sa puissance, puisqu'avec tant de sensibilité il ne les vengeoit pas (2). Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il auroit dû réprimer la licence, le monarque se servoit quelquefois de l'assassinat, pour se défaire de ceux qui lui

(1) Le roi de Navarre croyoit que le duc de Guise lui-même avoit trempé dans cet assassinat. Quand il en reçut la nouvelle, il dit : *Je sais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette comme S. Mégrin, le fit c... C'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous les autres petits galans de cour, qui se melent d'approcher les princesses pour leur faire l'amour.* Journal de Henri III.

(2) De Thou, liv. LXXVIII. — Davila, liv. VII. — Fortune de la cour, p. 340. — Journal de Henri III.

déplaisoient. Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frere, avoit long-temps bravé le roi; il eut enfin le sort de ces arrogans, qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisoient.

Bussi étoit amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir des lettres du galant, et les montra à l'époux. Elles certifioient la vérité de l'intrigue, et étoient en termes moqueurs et insultans pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussi. Celui-ci vient avec sa confiance ordinaire; mais au lieu de la bonne fortune qu'il espéroit, il se voit investi d'assassins. Il se défendit long-temps; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençoit à se lasser de ses manieres hautaines (1). D'ailleurs le duc étoit en bonne intelli-

(1) *Ayant consenti, selon le bruit commun, à la perte qu'on lui dressa pour s'en défaire, en quoi se verifie un méchant proverbe ancien, parlant des princes, qui dit:* Très-heureux est qui ne les connoît, malheureux qui les sert, et pire qui les offense. *Journal de Henri III.*

gence avec le roi. Des favoris qui lui faisoient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant rendus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour; il se confia au roi; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvoit le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine mere, qui voyageoit depuis six mois, et travailloit à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses, fut de ramener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre son mari, dont elle étoit redemandée. A cette occasion Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence étoit le plus nécessaire; la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontieres. Tous ces pays étoient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevoient ou méconnoissoient les ordres de la cour. Ils étoient à leur tour payés de la même indépendance par les commandans particuliers des villes. Ceux-ci avoient de fréquens démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte on prenoit les armes : rien de si commun que le pillage des recettes, et la fraude

des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageoient le profit du vol.

Au moindre reproche, le calviniste menaçoit de se livrer au roi ; le royaliste, de passer chez les mécontens. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'étoit cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, presque tout environné des états de Savoie. Il s'y conduisoit en souverain, et s'appuyoit de la protection du duc, qui avoit aussi ses vues : c'étoit de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeroient. Ainsi le François comme l'étranger démembroient déjà le royaume en espérance.

Le reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remedes : elle tourna son attention sur la maniere de faire exécuter l'édit de Poitiers (1). Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint, ne sont la plu-

(1) Art. 2, 3, 8 et 22.

part que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac : on y ajouta le droit aux prétendus réformés, de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontens, le roi se flattoit d'avoir la paix. Il ignoroit qu'ayant même le traité, on avoit pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisoit. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine mere, en même temps qu'il écoutoit les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pieces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre que si-tôt qu'ils recevroient ces moitiés, ils eussent à se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine mere n'auroit pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommée *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire (1). « On sera, *dit-il*, bien em-

(1) Mém. de Bouillon, p. 300.

» barrassé à l'écrire, si on veut lui donner » quelque dignité. Il faudra assigner » pour cause d'un effet ce qui ne l'aura » pas été, une cause généreuse, au lieu » de l'amour d'une femme (1) ». C'est ce qui arriva dans cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent pas.

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre (2). Marguerite son épouse se rappelle dans ses mémoires, avec un retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avoit goûtés. « Les hommes, *dit-elle*, y trouvoient » des femmes aimables; et les femmes, » des cavaliers galans. *Il n'y avoit rien* » *à regretter en eux, sinon qu'ils* » *étoient huguenots; mais de cette di-* » *versité de religion, il ne s'en oyoit* » *point parler* ». A en croire Marguerite, ce n'étoit que passe-temps innocens : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre

(1) Sulli, tome I, p. 123. — Villeroi. — D'Aubigné, tome II, liv. IV, p. 968.

(2) Mém. de la reine. — Mém. de Mornay, p. 45.

que les inclinations de Henri son époux, pour quelques-unes de ses filles, étoient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

Soit raison d'état, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimoit pas sa sœur. Elle s'étoit attachée au duc d'Anjou par préférence, crime que Henri ne pardonnoit pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frere, de moitié dans ses disgraces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié, n'avoient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageoient son séjour, Marguerite entretenoit avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignoit que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fît à son frere des partisans de tous les calvinistes dont elle étoit environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui étoit le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de

cette lettre, Bourbon se persuade que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frere. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, » *disent-ils au roi de Navarre*, que de » vous brouiller avec vos amis, si vous » prêtez l'oreille à ses insinuations. Un de » vos meilleurs serviteurs disgracié sous » prétexte de galanterie, il trouvera » moyen de vous faire éloigner tous » les autres. Qui sait même s'il n'a pas » avancé cette accusation, pour avoir » une raison spécieuse de ne point vous » délivrer Cahors et les autres villes pro» mises en dot à sa sœur? Il n'y a point » à hésiter, il faut le prévenir, et s'en » emparer de gré ou de force ».

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connoissant son foible, adoucit cette sévérité qui le forçoit de se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffent le courage des guerriers qui leur étoient

attachés, et inspirerent le désir des combats à cette jeunesse qu'elles endormoient auparavant dans le sein de la volupté.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mit en campagne, et qu'il répondoit du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat étoit nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressoit le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offroient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frere. Mais le monarque indolent se voyant en paix, appréhendoit d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne feroit que fermer les yeux sur les démarches de son frere. Or le duc d'Anjou espéroit qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêteroit à tout pour avoir la paix. Il pressoit donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pieces d'or qui devoient être le signal de la rupture, sont envoyées. Presqu'au même jour le feu de la guerre paroît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors; il y combattit cinq jours et cinq nuits sans

se reposer, et il ne lui restoit pas un morceau entier de ses habits, quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de la Fere, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'étoit déjà fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontiere de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes de Languedoc.

Le roi, très-étonné de tous ces mouvemens, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'appaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et amuse son frere. Pendant ce temps les mécontens font des progrès. Enfin Henri III s'apperçoit qu'il est trompé; il leve tout d'un coup trois armées. Comme de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'étoit conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frere de lui procurer la paix, s'il veut conquérir à son entreprise de Flandre: le roi y consent. Sur cette assurance, le duc

d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, où se réunirent les parties intéressées.

On fut bientôt d'accord : on ajouta, seulement pour la forme, au traité de Nérac, quelques articles peu importans en faveur des réformés. Tous les autres sont à l'avantage du roi de Navarre, qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura, pour sa guerre, des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs de son expédition de Flandre.

Le moment paroissoit favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étoient employées à la conquête du Portugal. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, vouloient un prince, et nul ne pouvoit prendre ce titre plus utilement pour eux, que le duc d'Anjou. Il étoit assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Elisabeth et lui réussissoit. Du côté de la France, tant que la paix dureroit, il pouvoit compter sur les calvinistes. Il savoit que le roi son frère, dont il ne pouvoit se promettre beaucoup d'aide,

tant à cause de la fausse politique qui lui faisoit toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parce que les profusions énormes de ce monarque le mettoient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce foible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à en faire de nouveaux. Les mêmes prodigalités qui avoient attiré aux autres l'indignation publique, exciterent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales (1). Il acheta à la Valette la terre d'Epernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinoit. Le moins à charge fut François d'Epinay, sieur de S. Luc; le roi le maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendoit pas, et qui lui fit perdre son favori.

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre de goût qui attachoit Henri III à ses mignons; mais elle ne peut se dispenser de rapporter les faits. Henri aimoit ses favoris jusqu'à les embrasser plus que

(1) De Thou, liv. LXXIV. — Davila, liv. VI.

familierement devant tout le monde, à les parer de sa main, à leur attacher des colliers et des pendans d'oreilles. Il ne permettoit point qu'ils le quittassent ni le jour ni la nuit. Le jour, il le passoit avec eux dans des appartemens écartés, inaccessibles à tous ceux qui n'étoient pas du secret : la nuit, tous couchoient dans de petites cellules pratiquées autour d'une vaste salle, séparées simplement par une mince cloison, et souvent il en choisissoit quelques-uns pour leur faire partager son lit. Une pareille amitié ne pouvoit qu'occasionner de violens soupçons, qui flétrissoient également tous les complices.

La femme de S. Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonoroit aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef. Mais des liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. S. Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de ces plaisirs.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étoient jamais sans ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livroit sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenoit au repentir, et par une suite nécessaire à

des résolutions plus sages pour l'avenir. C'étoit le moment qu'auroit dû prendre un directeur éclairé, pour lui faire connoître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avoit jamais été assez instruit. Mais dans ces instans d'un trouble qui pouvoit devenir si salutaire, il ne trouvoit que trop de conducteurs complaisans et intéressés, qui, ou craignoient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantoient quelquefois par la vue du jugement de Dieu, lui laissoient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisoient pour appaiser la colere divine.

De là, ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvens, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austeres. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portoit sur le sac de pénitent, une discipline attachée à sa ceinture; et un chapelet de têtes de mort au côté: appareil de dévotion que sa conduite démentoit bientôt; mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenoit à quelques désirs de conversion qu'on auroit pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta S. Luc, à l'instigation de sa femme.

Une nuit qu'il étoit couché dans une de ces cellules dont nous avons parlé, il glissa une sarbacanne au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenoit de ses égaremens. Henri se réveille tout-à-fait, prête l'oreille, et n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. S. Luc répete les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se leve l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en appercoivent, et ne savent qu'imaginer. S. Luc paroît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que cette même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévere, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçoit à ses égaremens, et s'il n'engageoit le roi à changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissemens célestes, et commence à effectuer sa promesse, en s'éloignant insensiblement de ses mignons.

Ils furent très-étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devoit nécessairement souffrir, si le monarque changeoit de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de S. Luc, et le révéla aussi tôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avoit voulu abuser de sa crédulité, méditoit d'en tirer vengeance, si S. Luc, averti à temps, ne se fût sauvé à Brouage, dont il étoit gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyoit pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, étoit ponctuellement instruit de tout ce qui se passoit. Il prévint S. Luc sur ce qu'on méditoit contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerroit un ami, dont il se serviroit au besoin. Telle étoit alors la politique de ce duc: épier les fautes du roi pour en profiter; obliger tout le monde, sur-tout les disgraciés, et ne point paroître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près sa conduite, on découvroit sans peine qu'il étoit le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi qui

s'en défioit, le tenoit à l'écart tant qu'il pouvoit.

Forcé d'avoir une armée sur pied, pour faire exécuter ses différens édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité (1). Mais par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étoient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Maïenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevoit l'estime de ses peuples, et sur-tout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits.

Il y avoit une espece de lutte entre les partis opposés. Chacun demandoit beaucoup plus que les circonstances et le désir d'entretenir la paix ne permettoient d'accorder. Les catholiques désiroient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions une fois connues, deviendroient une barrière

(1) De Thou, liv. XLXV.—Davila, liv. VI.

sûre contre les innovations. Le roi craignoit au contraire de fournir par-là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisoit des remontrances douces au clergé, quelquefois il le reprenoit avec aigreur.

La patience lui échappoit, sur-tout quand on prétendoit lui faire acheter, par des concessions extraordinaires, l'argent qu'il demandoit (1). Il ne pouvoit alors cacher son indignation. On payoit, dans la crainte d'exciter sa colere; mais il restoit toujours un fond de mécontentement qui éclatoit en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins, entroit avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zele de religion, dans les peines du clergé qu'il plaignoit, et dont il gagnoit ainsi la confiance: conduite adroite qui le lioit avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendoit le centre nécessaire des projets de ces deux cours.

Celle de Rome n'en avoit point d'autre que de soutenir la religion catholique en

(1) Le clergé demanda cette année au roi, qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablit les élections. *Si les élections avoient eu lieu*, répondit-il fort ému, *beaucoup d'entre vous, qui combattent pour elles avec tant de chaleur, ne paroîtroient pas revêtus de cette dignité.*

France. Philippe II affectoit la même pureté d'intention; mais il se soucioit moins d'empêcher les progrès du calvinisme, que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui, du consentement de ces peuples, venoit de prendre le titre de duc de Brabant.

Son entreprise donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple; unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardoient comme nécessaire à leur bonheur. Elisabeth, reine d'Angleterre, soit goût, soit politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau, comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince, qu'elle mit à son doigt.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenoient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltoient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre, que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendirent coupables.

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçoient du poison et du poignard, la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. L'assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet, étoit certainement un émissaire de cette cour 1). Enfin, ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcede.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédens, et qui, s'imaginant devenir des personnages importans, ne s'apperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchans qu'eux. Salcede étoit un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnoie, et à qui le duc de Guise avoit obtenu grace. On sera peut-être surpris que Salcede et Guise aient pu prendre confiance l'un à l'autre. Le premier, fils de ce gouverneur de Vic, qui, quoique

(1) Journal de Henri III. — Busbec, lett. xii. — Mém. de Villeroi, tome I, p. 21. — Vie de De Thou, tome XI, p. 53.

bon catholique, fut, à la S. Barthelemi, puni par les Guises, de la guerre *Cardinale* qu'il avoit suscitée. Le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oublia jamais une insulte, sur-tout quand elle pouvoit porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion satisfaite applanit toutes les difficultés. Le duc de Guise étoit ambitieux. Il trouva dans Salcede un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre: il le prévint de politesse et de confidence. Salcede fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite toute entiere et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau et désavouée dans le dernier supplice, il étoit question d'allumer en même-temps le feu de la guerre par-tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frere. « On étoit sûr, disoit Salcede, » des provinces de Picardie, de Champ» pagne, de Bourgogne, de Cotentin et » de la Bretagne. Les troupes du pape, » jointes à celles de Savoie, devoient » fondre en France par le Lyonnois, et » les Espagnols par deux endroits, du » côté des Pyrénées». Le rôle de Salcede,

dans l'exécution duquel il fut arrêté, étoit d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontiere, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptoient forcer le roi, effrayé par ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcede nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le metier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommoit parmi les conjurés ce qu'il y avoit de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France, presque tous les gouverneurs de provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtoit l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et

d'exterminer la famille royale. « Le car-
» dinal de Pellevé étoit, disoit Salcede,
» l'agent de cette ligue auprès du pape ».

Bien des choses se contredisoient dans cette déposition ; mais il en résultoit toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou qui avoit fait arrêter Salcede en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnoît ici la fausse politique de Henri III ; il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frere, pour tirer de lui des secours plus abondans, sous prétexte du danger où ils se trouvoient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il étoit déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches : mais le duc lui envoya le coupable ; Henri l'interrogea lui-même. Salcede nia tout ce qu'il avoit écrit de sa main, et répété en prison devant deux députés du roi. A la question il avoua de nouveau ; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lese-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le

président de Thou conseilloit de garder le criminel; afin de le faire parler à mesure qu'on découvriroit des traces du complot; mais trop de personnes étoient intéressées à son silence (1). On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat, dont la vie ne faisoit que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portoit au désespoir; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les ramèneroient sans doute au devoir, s'ils s'en étoient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcede est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisoit son aversion pour les affaires, et son goût pour les plaisirs. Il continua à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant

(1) Sulli raconte, dans le 2.e vol. de ses mémoires, liv. V, p. 129, que Salcede accusa M. de Villeroi, qu'il fait tout ce qu'il peut pour se justifier, et que finalement s'étant assez mal défendu, il appelle Dieu et les anges pour témoins de son innocence, desquels on n'a point nouvelles qu'ils soient encore arrivés.

par la première impunité, que par les fautes et les imprudences qui lui échappoient.

Il seroit ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînoit après lui, princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitens; ses pèlerinages à Chartres et ailleurs, pour avoir des enfans; ses retraites aux Minimes et aux Feuillans, qu'il prêchoit lui-même en chapitre (1). Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisoit ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le désir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots indignes de la chaire, lui ôtèrent tout le fruit de cet appareil (2).

(1) De Thou, liv. LXXVII et LXXVIII. — Davila, liv. VI. — Journal de Henri III.

(2) Le prédicateur de la cathédrale, nommé Poncet, appela publiquement une nouvelle confrérie de pénitens érigée par le roi, *la confrérie des hypocrites et athéistes*; et qu'il ne soit vrai (dit-il en propres mots),

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtimens peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnoit de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosiere, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendans de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non-seulement Henri par-

» j'ai été averti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le » vendredi de leur procession, la broche tourneit pour le » souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le » gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit » tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux » hypocrites! vous vous moquez donc de Dieu, sous » le masque, et portez par contenance un fouet à votre » ceinture? Ce n'est pas là, de par D.... où il faudroit » le porter; c'est sur votre dos et sur vos épaules, et vous » en étriller très-bien. Il n'y a pas un de vous qui ne » l'ait bien gagné ». Le roi se contenta de reléguer ce prédicateur insolent, dans une abbaye qu'il possédoit. Un des mignons (les uns disent Epernon; d'autres, Joyeuse) voulant se moquer de la disgrace de Poncet, fut payé de sa raillerie par une réponse qui fut trouvée fort à propos: « Monsieur notre maître, lui dit le » mauvais plaisant, on dit que vous faites rire les gens » à votre sermon; cela n'est guere bien. Un prédi- » cateur comme vous, doit prêcher pour édifier, et » non pas pour faire rire. Monsieur, *répondit Pon-* » *cet, sans s'étonner*, je veux bien que vous sachiez » que je ne prêche que la parole de Dieu, et qu'il » ne vient point de gens à mon sermon, pour rire, s'ils » ne sont méchans et athéistes: et aussi n'en ai-je » jamais tant fait rire en ma vie, comme vous en avez » fait pleurer ». *Journal de Henri III.*

donna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guises, qui se donnerent beaucoup de mouvemens pour obtenir cette grace, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage contenoit les prétentions au trône: foiblesse bien dangereuse en ces circonstances. Il falloit ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sérieusement.

Mais le roi mon frere, dit amèrement la reine Marguerite dans ses mémoires, *n'avoit de courage que contre les femmes.* Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience (1). Après la guerre des Amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou son frere, dont le roi étoit jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvoit servir

(1) Busbec, liv. 23. — Mém. de la ligue, tome I, p. 544. — Journal de Henri III. — Amours de Henri IV, p. 26. — Mém. de Mornay, p. 90. — De Bouillon, p. 325. — De Sulli, tome I.

qu'à satisfaire quelque vengeance particulière.

Son mari la redemandoit depuis quelque temps : le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frere; mais à peine étoit-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litiere, démasquent ses femmes sous le prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmenent deux prisonnieres, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner, ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devoit être regardée comme une querelle de frere à sœur. Des affaires plus importantes empêcherent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite, déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et la combler dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchans. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

Tout se tient dans le système politique.

Souvent les révolutions les plus éloignantes viennent par un enchaînement successif de causes bien éloignées de leurs effets (1). Personne n'approuvoit sans doute les déréglemens de Marguerite; mais bien des gens, même les plus sensés, trouverent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes sur-tout, déjà aigries contre Henri à cause de ses mignons, le détesterent sans retour, quand elles virent que, prodiguant à ceux-ci les parures de leur sexe, il les dépouilloit elles-mêmes de leurs ornemens par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévérement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits.

On voyoit avec indignation que le roi, en même-temps qu'il prescrivoit à ses sujets cette épargne forcée, augmentoit lui-même ses dépenses, grossissoit sa garde, introduisoit à sa cour un faste inconnu, et s'occupoit sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux

(1) Code Henri. — Journal de Henri III. — Busbec, lettre 29.

lors que celui de France. Chaque jour Henri donnoit des édits bursaux, qu'il faisoit recevoir par force dans des lits de justice. Il créoit aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnoit les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il étoit difficile de ne point éclater en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puériles, d'amusemens ridicules (1), pendant qu'il y avoit dans l'état une fermentation qui présageoit les plus funestes mouvemens.

Tous les partis négocioient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage (2). Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu

(1) Le roi jouoit au bilboquet dans les rues de Paris, avec ses courtisans. « Sulli, introduit dans son cabinet, » pour affaires importantes, le trouva l'épée au côté, » une cape sur ses épaules, son petit toquet en tête, et » un panier pendu en écharpe au col, dans lequel il y » avoit deux ou trois petits chiens, pas plus gros que » le poing ». *Sulli, tome I, p.* 232.

(2) De Thou, liv. LXXIX et LXXXI. — Davila, liv. VI et VII. — Mém. de la ligue, tome I, p. 533. — De Mornay, p. 74. — Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre. — Boute-feu des calvinistes. — De Sulli, p. 191.

du roi qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très-froidement. Il voulut aussi dénoncer Montmorenci, gouverneur de Languedoc, qu'il représenta comme fauteur d'hérétiques, et il demanda au pape des forces pour le supplanter; mais ses calomnies ne furent payées que d'indifférence.

Montmorenci ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne, solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserroit de son côté les nœuds qui l'unissoient depuis long-temps avec l'Espagne, et donnoit pour prétexte de ses engagemens avec une puissance étrangere, la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétextoit aussi son zele pour la religion, Philippe offroit au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ces offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espa-

Mol proposoit à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonoré, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. *Vous ne voulez pas*, dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs propositions, *et bien vous ne savez que vous faites de nous refuser: nos marchands sont prêts*. Mot qui décele, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si long-temps.

Il y avoit encore d'autres négociations particulieres sur le tapis; savoir, de la reine mere avec le duc de Lorraine, qu'elle auroit voulu élever au préjudice de la branche de Guise; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitoit obtenir la sœur, pour un de ses fils; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même sujet; des Flamands avec la cour de France; enfin des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyoit ou feignoit de croire qu'arrivant la mort du duc d'Anjou, il devoit être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyoit tout le monde autour de lui prendre ses assurances, et seul

il ne s'inquiétoit de rien. La mort du duc d'Anjou son frère, le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, vit après les plus beaux commencemens, ses espérances s'évanouir, parce qu'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuaderent qu'on abusoit de sa bonté, et que pendant qu'on lui laissoit en apparence le titre de la souveraineté, c'étoit le prince d'Orange qui en avoit tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espece de tutelle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'étoit pas le maître absolu. Elles se défendirent. Il fut repoussé et forcé de se retirer.

Cette entreprise mal concertée, lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de les regagner, par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin, d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse, les autres du poison que lui donnerent les Espagnols, auxquels il étoit encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, étoit vif, emporté, turbulent; mais plein de candeur, de générosité et de bonne foi. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui auroit demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimoit la gloire. Cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frere.

Jamais il n'en avoit été sincérement aimé, non plus que de la reine sa mere. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançoit en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui diviserent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusoit. Il avoit enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque la jalousie du commandement lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort changea quelques intérêts, et elle ouvrit un plus vaste champ à ceux qui projetoient des troubles et qui se préparoient déjà à l'exécution.

Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la

ligue, s'en étoit déclaré le chef, expédient qui n'auroit pas manqué d'adresse, si Henri, en l'employant, avoit eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse (1). Mais il ne songeoit qu'à parer les inconvéniens présens. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvoit pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devoit bouleverser son royaume.

Un seul trait de différence peint les deux concurrens, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paroissoit à la tête des affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidoit réellement à tout, et faisoit mouvoir tous les ressorts (2). S'il n'avoit pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressoit l'exécution, qui mettoit, pour ainsi dire, les armes à la main des factieux, et cependant il se faisoit prier pour les prendre: *On fut*, écrit un auteur contemporain, *plusieurs jours à déterminer le duc de Guise, parce que*, disoit-il, *si on me fait dé-*

(1) De Thou, liv. LXXXI. — Davila, liv. VII.

(2) Lezeau, mss. de Sainte Geneviève.

gainer l'épée contre mon maître, il faut en jeter le fourreau dans la rivière.

Il étoit aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit. Tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus foibles moyens! En dix ans de mariage, le roi n'avoit point eu d'enfans. Mais il n'étoit point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son épouse, il dût se voir privé de postérité; on le supposa néanmoins: on osa même l'assurer; il se répandit des écrits qui taxoient Henri d'impuissance, et qui alarmoient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été prêt à vaquer.

Personne ne doutoit qu'au défaut de la branche de Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de S. Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutoit pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre; mais la religion prétendue réformée, dont il faisoit profession, aliénoit de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui vouloient brouiller, de lui opposer un

rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, plus près, à la vérité, du trône que le jeune roi de Navarre; mais de la branche cadette.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but étoit de ruiner sa maison, le cardinal répondit: *Je ne suis point accordé à ces gens-ci sans raison; penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon? Pour le moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnoissent: le roi de Navarre mon neveu, cependant, fera sa fortune. Le roi et la reine savent bien mon intention* (1).

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord ses prétentions, avec toute la chaleur d'un homme convaincu. Mais comme il étoit inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre, sur-tout lorsque son nom, étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, ses flatteurs commencerent à brûler moins d'en-

(1) Cayet, tome I.

cens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencemens ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III; et le vieux cardinal y prêta l'oreille.

Ainsi le duc de Guise avoit un appât prêt pour chacun de ceux qu'il vouloit envelopper dans ses filets. Il persuadoit à la reine mère qu'il ne cherchoit à éloigner du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfans du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Les courtisans, il les flattoit de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassembloit toutes sur ses mignons. Il promettoit à la noblesse plus de considération et de préférences à ceux qui rendroient les premiers services; aux peuples, diminution des impôts; et au clergé, la destruction de toutes les sectes.

Des prédicateurs, gagés ou séduits, faisoient valoir en chaire ses promesses. On exposoit aux portes des églises, et aux coins des rues, des tableaux qui repré-

sentoient les supplices dont on supposoit que les catholiques étoient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. *Ainsi serez-vous traités*, disoient au peuple des gens apostés, *lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques.*

Ces différentes adresses gagnerent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisoit par-tout signer des formulaires, sous le nom de *sainte Union* (1). Cependant ils ne paroissoient pas encore assez nombreux au duc de Guise, pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas.

Philippe avoit besoin des troubles de la France, pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples envoyerent demander au roi sa protection, par une célebre ambassade: ils lui proposoient même de devenir ses sujets (2). Les partisans d'Espagne crurent appercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ses offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci

(1) Journal de Henri III. — D'Aubigné, tome II, liv. V.

(2) Mém. de Mornay. — Villeroi, p. 27. — Tavannes, p. 510. — Nevers, tome I, p. 695. — Rohan. — Bustre, liv. 48. — Cayet, tome I.

ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes, que d'occuper Henri chez lui. Il exigea donc du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparoit. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocese de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emmene à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reîtres, partie soudoyés de l'argent d'Espagne, partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontieres. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses freres rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulevent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes au secours que les révoltés avoient obtenus de la

Savoie; Toul et Verdun à ceux que la Lorraine tiroit d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux; mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, Orléans et Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Depuis long-temps il s'y faisoit des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquoit la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collége de Fortet. Elles étoient composées de prêtres, de gens de robe; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au désir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant: on dit d'abord ce qui devroit se faire; on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, qui devinrent peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, des murmures passerent à des projets généraux, des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles et établir une correspondance générale dont Paris seroit le centre. Enfin ils se cotiserent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter

le roi ; mais du moins ce prince en eut peur. Et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, bien appointés, avec bouche à cour, qui avoient ordre de ne le jamais quitter.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyoit pas au salut de l'état. Henri crut arrêter ce transport fanatique, par un simple édit qui défendoit les levées d'hommes et les attroupemens ; mais on n'en tint aucun compte (1). A Paris même, sous ses yeux, le roi souffroit que le peuple se familiarisât avec les armes : tolérance toujours dangereuse, sur-tout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivoit à un de ses amis : « Nous sommes maintenant » devenus tous guerriers désespérés. Le » jour nous gardons les portes, la nuit » faisons le guet, patrouilles et senti» nelles. Bon Dieu ! que c'est un métier » plaisant à ceux qui en sont appren» tifs » !

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y étoit sur-tout appliqué à exagérer le danger que couroit la religion catholique,

(1) Pasquier, liv. II, lettr. 3.

si la branche hérétique des Bourbons montoit sur le trône. Le roi répondit foiblement. Les écrits se multiplièrent, sous toutes sortes de titres : *apologies*, *déclarations*, *complaintes*, *protestations*, et autres semblables : tous, en différens termes, ne faisoient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, crioient contre les favoris, demandoient le soulagement des peuples, et affectoient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchoient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetoient tout le malheur des temps sur les factieux, qui vouloient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pieces, faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et sur-tout dans les lettres et les aveux échappés aux agens particuliers.

Un des plus actifs étoit le pere Matthieu, jésuite. Tout son ordre étoit dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société, long-temps après, l'appelle encore *un lien sacré, pour défendre la religion*; et qu'il assure que le P. Edmond

Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parce qu'il détournoit de toutes ses forces les Français d'entrer dans la ligue (1). Que ce dévouement vint de jalousie causée par les faveurs que Henri répandoit sur les Feuillans et autres religieux, ou qu'il vint de pur zele de religion, peu importoit au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Matthieu, qui fut surnommé *le courrier de la ligue*. Le voyage de Rome n'étoit qu'un jeu pour lui ; sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passoit les monts, revenoit en France, retournoit en Italie ; toujours prêt à partir, il se multiplioit, pour ainsi dire, par sa diligence.

L'affaire qui lui donna le plus de peine, fut l'association du duc de Nevers à la ligue ; encore ne réussit-il pas (2). Le duc vouloit bien en être, mais à condition que le pape l'approuveroit par une bulle, comme s'il y avoit sur la

(1) Jouvenci, hist. de la Société, Rome, 1718, liv. 16, n.° 24, p. 377.

(2) Mém. de Nevers, tome I, p. 605.

terre quelque autorité qui pût légitimer la revolte des sujets contre leur souverain. Mais telle étoit l'erreur du temps. Instruit de ces scrupules, Matthieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref, qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Matthieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite écrivoit naïvement au duc, comme expédient très-sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le » pape, *dit-il*, ne trouve pas bon que » l'on attente sur la vie du roi, car » cela ne peut se faire en bonne cons» cience; mais si on pouvoit se saisir » de sa personne, et lui donner gens » qui le tinssent en bride, et lui don» nassent bon conseil et le lui fissent » exécuter, on trouveroit bon cela ». Enfin Nevers, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome; mais n'y trouvant apparemment pas les sûretés que sa conscience exigeoit, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques

autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, auroit-elle dissipé tout le complot ; mais c'étoit trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources.

Au fond, les forces des confédérés étoient plus apparentes que réelles. Ils parloient et écrivoient avec hauteur ; et, sans examiner, la cour avoit la foiblesse de croire que cette fierté étoit inspirée par la puissance (1). Cependant leurs troupes se réduisoient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons si-tôt que l'argent leur manqueroit. Ils avoient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui, une fois épuisées, ne devoient se remplir de long-temps. Les troupes étrangeres n'étoient point arrivées, et mille inconvéniens pouvoient les empêcher de percer en France. Ils comptoient à la vérité de leur côté plusieurs villes et des plus considérables ; mais dans ces villes même il y avoit un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avoient besoin que d'être appuyés pour faire

(1) Cayet, tome I, p. 9.

rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvoit opposer parti à parti, au duc de Guise chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita ; il consulta. C'étoit l'avis de ses meilleurs conseillers ; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques ; et l'appréhension d'un malheur incertain, qui, même en cas d'événement, n'étoit pas sans remede, lui fit choisir le dernier moyen que doit prendre un souverain ; celui de traiter avec ses sujets, quand ils ont les armes à la main.

Il pria sa mere de se charger de cette négociation : c'étoit ce qu'elle demandoit. On prétend même qu'elle n'avoit pas été fâchée de voir élever une tempête, parce qu'elle se croyoit trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés Flamands, qui lui offroient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France ; et forts de sa protection, autant que de la foiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine mere s'aboucha donc avec les princes, à Epernai en Champagne.

Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrètement pour eux, ils n'eurent qu'à demander; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice, ni objections, ni refus. D'ailleurs, qu'auroit-elle fait? Le roi sembloit s'abandonner lui-même. Il ne levoit point de troupes, il ne prenoit aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine mere ne réussît pas. C'étoit donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étoient point éloignés.

En effet, il paroît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avoient été transférées, le roi s'engagea à défendre dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenans; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six autres, aux sujets calvinistes qui ne voudroient pas changer; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics, incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de rendre aux places de sûreté qu'il leur avoit ac-

cordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le dix-huit juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humilians pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangeres du duc de Guise; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seroient payées des deniers du roi. Ces villes étoient Châlons et S. Diziers en Champagne; Soissons, Reims, Rue en Picardie; Dinau et Concarnau en Bretagne, la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avoit été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contenterent que le roi le reconnût, non *premier prince du sang*, mais *le plus proche*; tel qu'il étoit en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre (1). Ainsi on ne statua rien contre le droit de représentation, (avantage que le neveu

(1) Cayet, tome VIII, p. 105. — Lezeau, mess. de Sir Guerriave.

avoit sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévit pas moins les peines et les dangers que lui préparoit ce fatal traité de Nemours. « Le roi de Navarre, *dit l'histo-* » *rien Matthieu*, parlant un jour au » marquis de la Force et à moi, de » l'extrême regret que son ame conçut » de cette paix, dit que pensant à cela » profondément, et tenant sa tête ap- » puyée sur sa main, l'appréhension des » maux qu'il prévoyoit sur son parti, » fut telle qu'elle lui blanchit la moitié de » la moustache ». Ses ennemis n'étoient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à S. Maur, saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain, qu'il avoit si cruellement offensé, *il se crut mort, et son chapeau étoit porté sur la pointe de ses cheveux.* Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des momens d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

Le duc de Guise avoit obtenu tout ce qu'il pouvoit désirer. Ceux qui prétendent qu'il devoit ne point faire de paix et aller en avant, se trompent. Outre qu'il n'avoit pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant

que cette guerre auroit duré, il auroit fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit; au lieu qu'en faisant la paix comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudroit le faire valoir, savoir, la sûreté de la religion.

Henri de Navarre avoit prévu ces inconvéniens. Pendant le cours de la négociation, il ne cessa d'avertir Henri III, qu'une guerre, même fâcheuse, vaudroit mieux qu'une paix si funeste (1). Ce n'étoit aussi qu'à regret qu'il avoit consenti de se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frere une célebre députation, pour l'engager à se faire catholique; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion auroit en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue; mais le roi de Navarre refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui, qu'il resteroit tranquille, et lorsque Bourbon, de Nérac, où n'étoit sa cour, écrivoit à

(1) Cayet, tome I, p. 7.

Valois, que l'indolence dans laquelle il le retenoit étoit ruineuse à l'un et à l'autre, et qu'il lui offroit ses services personnels et des troupes : « Laissez les » Guises porter les premiers coups, *lui* » *répondit le foible Henri*, afin qu'on » ne vous accuse point de troubler la » paix du royaume, et qu'on voie au » contraire que ce sont eux qui veulent la » guerre ». Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours.

Pour le roi de Navarre, il fit du moins ce qui lui étoit permis. Il répandit des manifestes dans le royaume, il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang françois. Le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique, flottoit entre les deux partis; ce prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Le voyant prêt d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, amis et indifférens lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachemens de soldats, en attendant de plus grandes troupes: et le même personnage qu'on

avoit cru réduit à fuir et à abandonner la partie, se vit en état d'attaquer.

Les choses n'alloient pas si vîte du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtoit pas volontiers à ses désirs; quand il auroit voulu commencer la guerre, il manquoit du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivoit les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise.

« Je suis charmé, *leur dit-il, en les abordant d'un air ironique*, d'avoir » enfin suivi les bons conseils qu'on m'a » donnés, et de m'être déterminé, à » votre sollicitation, à révoquer le der- » nier édit que j'avois fait en faveur des » protestans. J'avoue que j'ai eu de la » peine à m'y résoudre; non pas que » j'aye moins de zele qu'un autre pour » les intérêts de la religion; mais parce » que l'expérience du passé m'avoit » appris que j'allois faire une entreprise » où je trouverois des obstacles que je » ne me croyois pas surmontables; mais » puisque enfin le sort en est jeté, j'espere » qu'assisté des secours et des conseils » de tant de braves gens, je pourrai

» terminer heureusement une guerre si
» considérable ».

» Pour l'entreprendre et la finir avec
» honneur, j'ai besoin de trois armées.
» L'une restera auprès de moi ; j'en-
» verrai l'autre en Guienne, et la troi-
» sième je la destine à marcher sur la
» frontiere, pour empêcher les Alle-
» mands d'entrer en France. Car, quoi
» qu'on puisse dire au contraire, il est
» certain qu'ils se disposent à venir nous
» voir. J'ai toujours cru qu'il étoit dan-
» gereux de révoquer le dernier édit, et
» depuis que la guerre est résolue, j'y
» vois encore plus de difficultés, et c'est
» à quoi il faut pourvoir de bonne heure ;
» car il ne sera plus temps d'y penser
» quand l'ennemi sera à vos portes, et
» que de vos fenêtres vous verrez brûler
» vos métairies et vos moulins, comme
» cela est déjà arrivé autrefois. C'est
» contre mon avis que j'ai entrepris cette
» guerre ; mais n'importe, je suis résolu
» à n'épargner ni soins ni dépense pour
» qu'elle réussisse : et puisque vous n'avez
» pas voulu me croire, lorsque je vous ai
» conseillé de ne point penser à rompre
» la paix, il est juste du moins que vous
» m'aidiez à faire la guerre. Comme ce
» n'est que par vos conseils que je l'ai

» entreprise, je ne prétends pas être le » seul à en porter tout le faix ».

Puis se tournant vers M. de Harlai : « M. le premier président, *lui dit-il*, je » loue fort votre zele et celui de vos » collegues, qui ont si fort approuvé la » révocation de l'édit, et m'ont exhorté » si vivement à prendre en main la dé- » fense de la religion ; mais aussi je veux » bien qu'ils sachent que la guerre ne » se fait pas sans argent, et que tant » que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils » viendront me rompre la tête au sujet » de la suppression de leurs gages. Pour » vous, *ajouta-t-il*, M. le prévôt des » marchands, vous devez être persuadé » que je n'en ferai pas moins à l'égard » des rentes de l'hôtel-de-ville. Ainsi, » assemblez ce matin les bourgeois de » ma bonne ville de Paris, et leur dé- » clarez que, puisque la révocation de » l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espere » qu'ils ne seront pas fâchés de me four- » nir deux cent mille écus d'or, dont » j'ai besoin pour cette guerre; car, de » compte fait, je trouve que la dépense » montera à quatre cent mille écus par » mois ».

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, monsieur, *lui dit-il*

» *d'un air irrité*, que je m'arrange, et » que de mes revenus, joints à ce que je » tirerai des particuliers, je puis espérer » fournir, pendant le premier mois, à » l'entretien de cette guerre : c'est à » vous d'avoir soin que le clergé fasse » le reste ; car je ne prétends pas être » le seul chargé de ce fardeau, ni me » ruiner pour cela. Et ne vous imaginez » pas que j'attende le consentement du » pape : car, comme il s'agit d'une » guerre de religion, je suis très-per- » suadé que je puis en conscience, et » que je dois même me servir des revenus » de l'église, et que je ne m'en ferai au- » cun scrupule. C'est sur-tout à la solli- » citation du clergé que je suis chargé » de cette entreprise : c'est une guerre » sainte ; ainsi c'est au clergé à la sou- » tenir ».

Tous vouloient répliquer, et faire des remontrances ; mais le roi les interrompit brusquement : « Il falloit donc m'en » croire, *leur dit-il d'un ton altéré*, et » conserver la paix, plutôt que de se » mêler de décider la guerre, dans une » boutique ou dans un chœur ; j'ap- » préhende fort que, pensant détruire » le prêche, nous ne mettions la messe » en grand danger. Au reste, il est ques- » tion d'effets, et non de paroles ». Après

ces mots il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venoit de déclarer la guerre.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connoître les sentimens secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui vouloient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étoient l'ame de l'entreprise. *Quand ils eurent une fois compris que ce prince étoit assez foible pour souffrir impunément qu'on fît violence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent dans la suite.*

Il sembloit que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquoient plutôt de la foiblesse que des égards. Avant que de mettre en campagne les différens corps qu'il destinoit contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donneroit, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devoit repousser les Allemands de la frontiere, parce que cette commission l'éloignoit moins de la cour, et qu'elle lui promettoit des succès plus éclatans. Il confia au duc de Maïenne l'armée qui devoit aller en Guienne, contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de la duchesse d'Uzès : *Il faudra bien qu'il se convertisse, s'il ne veut pas mourir sans contrition, puisqu'à la suite des confesseurs viennent les bourreaux.*

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une âme généreuse, qui ne vouloit pas être amenée par force à la religion ; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devoit se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort ; et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine mere, et qu'en attendant il suspendit les hostilités, et sur-tout la marche des Allemands, qui s'avançoient à son secours ; il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris ;* savoir, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ra-

vage, et un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenans, ajouta au Languedoc, déjà soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou; et ses armées pénétrerent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité elles n'y furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande riviere et se jeter dans le pays ennemi : les communes rassemblées au son du tocsin, suffirent presque seules pour détruire une armée florissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzieme, se sauva en Angleterre. Mais destiné à tirer toujours avantage de ses disgraces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte, descendre à la Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Elisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue; elle s'en prit au roi, dont la coupable connivence étoit cause, disoit-on, que les sectaires triomphoient, pendant que l'armée du duc de Maïenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osoient

paroître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet, qu'un coup d'éclat du saint-siége, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lieroit les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé du même foudre. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Matthieu partit pour la solliciter.

Le saint-siége n'étoit plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'appercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisoit voir, la croyoit nécessaire au soutien de la religion catholique en France (1). Sixte V son successeur, montant sur le trône pontifical, avec des prétentions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions, sur les vrais motifs de la ligue. Le duc de Nevers, qui étoit allé le consulter, pour savoir s'il persisteroit dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très-instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois

(1) Mém. de Nevers, tome II, p. 605.

plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume (1).

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V, le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances; car, malgré son attachement au roi, non-seulement le pape donna cette bulle, dont il prévoyoit les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le foible Henri III étoit seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte relevoit en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisoit l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avoient abjurée sous Charles IX, et par légéreté ou par malice, étoient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence il les traitoit d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion; et comme tels, il les déclaroit déchus de tous les droits

(1) Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avoit promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistoit dans son refus, de la colère, au nom de tous les catholiques; le fier pontife lui répondit: *Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête.* Note sur la Sat. Ménip. [illegible]

et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucunes principautés. Il déclaroit aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortoit le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, de veiller à l'exécution de cette sentence, et mandoit à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs dioceses.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs, dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoiqu'indirectes; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui auroit dû la supprimer, fit comme s'il l'ignoroit. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secretes lui étoient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint; mais soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulieres lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avoit espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patiens. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican

une protestation contre sa sentence. Ils y disoient : Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte se disant pape, il en avoit menti ; que c'étoit lui-même qu'on devoit regarder comme hérétique ; qu'on le lui montreroit dans un concile ; qu'en attendant, ils le tenoient pour excommunié et Antechrist, et qu'ils lui déclaroient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui, ou en ses successeurs, l'affront qu'il venoit de faire à la majesté royale. Ils appeloient comme d'abus de sa sentence au tribunal des pairs dont ils étoient membres, et ils invitoient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux, pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute on n'étoit point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirerent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimerent davantage.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, outrés du succès des calvinistes, avoient

arraché à Henri III un édit qui restreignoit à quinze jours les deux mois qui restoient des six accordés par l'édit de juillet aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non-seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes; mais il y confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour les frais de la guerre.

L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avoit le talent de faire parler son maître d'une maniere conforme à son caractere héroïque (1). Henri, dans ces lettres, ne s'abaisse ni ne supplie: il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zele et l'argent des catholiques. *Je ne crains*, dit-il, *et Dieu le sait, le mal qui me peut advenir, ni de vos deniers, ni de leurs armées; mais je gémis sur le sort d'un million d'innocens, que la guerre civile va faire périr.* Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter, dans la noblesse, l'atten-

(1) De Thou, liv. LXXXV. — Davila, liv. VIII. — Mém. de la ligue, tome I.

drissement qu'il éprouvoit lui-même. *Les princes françois*, leur dit-il, *sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr et affoiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentimens.* Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile, ou le duel.

Sous un pareil chef, de petits corps valoient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Maïenne, et fit des exploits si étonnans, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelerent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation qui alloit à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber, en donnant en avril un édit plus sévere contre les calvinistes.

En même-temps il mit sur pied deux armées dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandoit; mais le parlement refusa d'enregistrer ses édits

bursaux. *Suivant la mauvaise coutume, qui commençoit à s'introduire*, dit le président de Thou, *le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit enregistrer de son autorité royale.*

On savoit malheureusement l'usage que le prince faisoit de ces sommes arrachées à la misere du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à Epernon, favoris avides, dont la cupidité étoit moins excitée par le besoin, que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur, en accumulant un plus grand nombre de graces. Ils se disputoient les emplois et les gouvernemens; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportoit que les moindres, obtenoit de l'argent en compensation: ainsi le roi étoit toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnoient regorgeoient de richesses.

Les ligueurs profitoient de l'indignation générale contre le luxe des mignons, pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les foiblesses de son prince, le couvroit d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnoient l'estime des courtisans, dont il étoit plaint; mais ils n'en alloient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des François à la religion de leurs peres, lui laissoient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avoient pas manqué de jeter des cris qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits prévenus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés, furent les Suisses; mais ils agirent d'une maniere qui ne montroit ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présenterent à Henri III des lettres de François I.er son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortoit à ne pas rompre, pour des différends de religion, la paix qui jusqu'alors avoit régné entre eux. Cette maniere indirecte de faire des remontrances, ne déplut pas au roi. Il les remercia, et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et ses partisans avoient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avoient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs françois. Ainsi les agens des Bourbons ne trouvoient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchoient point de faire des levées; mais, par défaut d'argent, elles alloient très-lentement.

Le zele, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Beze, ce fameux ministre dont l'éloquence avoit brillé au colloque de Poissi, part de Geneve; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix; ces masses, que l'indifférence tenoit engourdies, se raniment. Il se forme une espece de croisade, et on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on étoit en paix avec la France, les princes sentirent qu'il seroit indécent d'entreprendre la guerre contre un allié, sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils pré-

parerent donc une magnifique ambassade. A la tête marchoient Frideric de Virtemberg, comte de Montbéliard, et Volfang, comte d'Isembourg. Les autres députés étoient tous personnages de marque. Ils arriverent à Paris dans le mois d'août; et quoiqu'annoncés, ils n'y trouverent point le roi.

Il étoit parti pour le Bourbonnois avec la reine sa femme, sous deux prétextes: le premier, d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfans; le second, de s'approcher de ses armées, qui s'assembloient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Epernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Telles furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils répondirent que Henri reviendroit en octobre, et qu'il leur donneroit audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage, qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produiroit une conférence qui se ménageoit entre le roi de Navarre et la reine mere.

Il fixa son séjour à Lyon, pendant cette absence. A le voir dans cette ville

oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on auroit cru que, dégoûté de la royauté il ne cherchoit qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit, non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payoit des sommes exorbitantes ; outre ce que lui coûtoit une multitude d'hommes et de femmes, chargés, moyennant de gros appointemens, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore ; il recherchoit avec avidité les miniatures qui se trouvoient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetoit très-cher, et les colloit lui-même aux murailles de sa chapelle; *caractere d'esprit incompréhensible!* dit De Thou ; *en certaines choses, capable de soutenir son rang ; en quelques-unes, au-dessus de sa dignité ; en d'autres, au-dessous même de l'enfance.*

Quelque doux que fussent au roi ces amusemens, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands (1). Les deux princes, chefs de l'ambassade, étoient repartis presque en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de

(1) De Thou, livre LXXXVI. — Davila, liv. VIII. — Mém. de la ligue, tome I.

leur dignité d'attendre si long-temps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appeloient leurs frères; prétendant que c'étoit à tort que le roi les déclaroit, dans ses édits, auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre étoit l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérens. Ils finissoient par offrir au roi du secours, non, disoient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis.

Un point de leur harangue choqua le roi; c'est qu'ils lui reprochèrent, plus clairement qu'il n'auroit voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportoit, qu'il avoit manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement, qu'il pourvoiroit à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenoit le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avoit à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. Quiconque, y disoit-il, prétend

qu'en révoquant les édits de pacification, j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti; mais, mêlant toujours de la foiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très-mécontens, se regardant comme insultés, et déterminés à ne point tarder de secourir le roi de Navarre.

C'étoit le sort de Henri de se brouiller avec un parti, sans rien gagner avec l'autre: à la vérité il y avoit des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique; mais y auroient-elles réussi, s'il n'avoit, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguité? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avoit donné des édits violens contre les réformés. Il tenoit actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageoit une conférence entre sa mere et le roi de Navarre: et cependant les catholiques ne pouvoient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluoient les législateurs, pour faire une suspension d'armes, ou

quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule étoit capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendroit pour le prévenir.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques, jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'étoit toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crut pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtroit de ses pertes. Le duc de Maïenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même-temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenoient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Coguac.

Ceux qui connoissoient les dispositions secretes des acteurs de la conférence, durent en prévoir l'issue. La reine mere n'aimoit point son gendre; le gendre avoit été averti de se défier de sa belle-mere (1). Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si on vouloit en donner une raison politique, on la trouveroit dans un mot échappé à Catherine. *Elle auroit fort souhaité*, dit Brantôme, *l'abolition de la loi salique, pour que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât; et, à ce propos, elle racontoit avec complaisance, qu'aux conférences de Cercamp, pour la paix, le cardinal de Granvelle rabroua fort le cardinal de Lorraine, lui disant que c'étoient de vrais abus que notre loi salique.* Voyant donc le roi son fils sans enfans, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentoit de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appeloit au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel étoit son système par rapport à la ligue : elle n'au-

(1) Mém. de la ligue, tome II. — Matthieu, liv. VIII. — Mém. de Nevers, tome II. — Journal de Henri III, tome III. — Brantôme, tome I. — Sulli, p. 258. — Pasquier, liv. XI, lett. 13.

roit pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils; mais elle auroit été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon, quand Valois viendroit à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfans de sa fille.

Le roi de Navarre, au contraire, désiroit que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avoit garde non plus de laisser réfroidir, en temporisant, le zele de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin ; ainsi les intérêts des gens étoient directement opposés. Bourbon n'avoit de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement ; comme auroit été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seroient engagés de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne vouloit que des arrangemens de précaution, treves, promesses, projets, pour-parlers, entrevues; enfin, tout ce qui pouvoit tirer en longueur, sans décider ; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avoit pensé, contre un appât auquel ce prince n'étoit ordinairement que trop sensible.

Catherine avoit amené avec elle ses

dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espéroit sans doute quelque facilité à ses desseins. Bourbon connut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en étoit pas dupe. Piquée, un jour, de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un ton de dépit : *Que voulez-vous donc, monsieur? Il n'y a rien ici qui m'accommode, madame*, lui répondit-il, en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnoit.

Entre ces dames étoit Christine, qui avoit pour mere Claude de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France, par son aïeule, et joignant aux agrémens de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine; nouvelle preuve de l'extrême désir qu'avoit la reine mere de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient, et beaucoup d'autres mis en avant, demandoient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudioit, on s'observoit, on supposoit quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenoient matiere à soupçon, et avec raison, parce

qu'il y avoit des gens attentifs à profiter de tout, pour semer des défiances. Le roi de Navarre étoit obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trêve pendant la tenue des conférences.

La reine en avoit cependant fait publier une; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si on ne révoquoit la publication. « Vraiment, *dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassoit*, vous êtes bien esbahis sur ce » remede; vous avez à Maillezais le régiment de Neusvy et de Sarlu, huguenots, faites-moi partir de Nyort le » plus d'arquebusiers que vous pourrez, » et allez les tailler en pieces, et voilà » aussi-tôt la treve desserrée et décousue » sans autrement se peiner » (1). Ils se défendirent courageusement, quoique surpris; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique, qui dispose si froidement de la vie des hommes!

Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands; il offrit seulement de faire entrer

(1) Le Thoms, tom. I.

l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer, de concert avec lui, contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédiens, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très-embarrassé, quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots, pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux (1). Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toutes especes, s'il vouloit renoncer à la ligue : mais le monarque n'avoit pas le talent d'inspirer de la confiance. Ce que Guise auroit peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi, qui avoit la réputation de ne point tenir à sa parole.

Les calvinistes, de leur côté, lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux

(1) Journal de Henri III, tome III. — Cayet.

contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudroient (1). Ils proposoient de ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'état contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnoit que des espérances, pendant qu'avec la machine de la religion il remuoit tout le royaume, et qu'il avoit pour lui le pape et les *doublons d'Espagne* : aussi ne croyoit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement, pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés, des intelligences secretes qui peuvent en un moment changer la face des affaires.

Le roi se défioit avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachemens étoient divers comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroi, un des principaux ministres, la reine mere, beaucoup de seigneurs, penchoient pour la ligue : Epernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltoient, favorisoient les Bourbons.

(1) Mémoires de Tavannes, page 224.

Il seroit impossible d'exposer les motifs qui déterminoient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, ambition, soif des richesses, envie de se signaler, haines personnelles, désirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, étoit souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachemens; de sorte qu'il n'étoit pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue; et un catholique ennemi des ligueurs; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guises; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre: l'un, suivant la générosité de son caractere, affectionnoit les Bourbons, comme braves et malheureux; l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnoit pour le duc de Guise, dont les rares talens promettoient une révolution: très-peu étoient sincérement devoués au roi.

Se présentoit-il une affaire dans le conseil? il étoit obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence de sentimens ne venoit pas de rivalité plutôt que de zele pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser

les querelles scandaleuses entre ministres et courtisans; querelles élevées en sa présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéroient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchoit de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettoit à la tête de ses armées : Prince malheureux, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fond de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi de ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté, prépare certainement à des épreuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul étoit capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer ruse à ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il étoit instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secretes prises contre le crime causoient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'a-

dresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets, est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'étoit lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la plume des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avoient échauffé l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'étoit une espece de comité, formé presque fortuitement, de gens ramassés de tous états, plus passionnés qu'éclairés: avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussi-Leclerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avoit entre eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent,

propre à inspirer l'enthousiasme; mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avoit excitée. Une femme furieuse soufflioit aussi à-la-fois forcenés sa haine et ses désirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avoit offensé Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentimens, qu'elle avoit à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées, ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouve dans toutes les conjurations formées, tant contre son état, que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espece.

Les intérêts de l'Espagne devenoient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils étoient que de ce royaume devoit venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps, Philippe préparoit contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma *l'invincible*, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il

désiroit avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non-seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne; mais ils se chargèrent même de l'exécution, par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de savoir le dessein, pour le faire avorter; mais il ne punit pas les auteurs.

Ces ménagemens attribués à sa foiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendroit de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi alloit quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avoit eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagême assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paroître devant lui, et au lieu de subir l'interroga-

toire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

Les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, trembloient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques-uns avoient été menacés secrétement; la cour avoit fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondoit sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginoient; et dans cette prévention, ils crurent que le meilleur moyen de se mettre à l'abri, étoit de prévenir le roi.

Ils en écrivirent au duc de Guise, et le pressèrent aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parce qu'il ne croyoit pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Maïenne son frère. Il venoit de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle; mais au fond, outré du rôle qu'on lui avoit fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversoient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulens, Maïenne promit d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan

dressé de longue main. Il consistoit à s'emparer de la bastille, de l'arsenal, du temple, du grand et petit châtelet, partie par force, partie par des intelligences secretes; à égorger de Harlai, premier président, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour; fortifier l'hôtel-de-ville, investir le Louvre: dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devoit tendre les chaînes attachées au coin de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres; ce qui seroit à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derriere lesquels la bourgeoisie pourroit se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornoient plus leurs espérances. Ils arrêtoient le roi, le gardoient en prison, lui défendoient de se mêler du gouvernement, créoient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyoient les Espagnols qu'on leur avoit promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés.

Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus; Maïenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur: *Quoi, mon cousin, vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs? Je ne sais ce que veut dire votre majesté*, répondit le duc déconcerté. Mais en s'en allant il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la premiere alarme son frere et lui voleroient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour cautions de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

Guise qui auroit volontiers profité de leur entreprise, si elle avoit réussi, la voyant manquer, les taxe d'imprudence et de précipitation. Il se met en colere contre eux, paroit disposé à les abandonner et à faire sa paix particuliere avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité par la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile, sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri, roi de France, et celle d'Elisabeth, reine d'Angleterre, une différence qui, n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Elisabeth ne fit point de grace, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année, sans voir le poignard levé sur elle; mais aussi-tôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, couloit sur les échafauds: excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse, du fond de sa prison, ait su les conjurations formées contre Elisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'étoit une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité, autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Ecosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auroient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La providence, qui vouloit la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, ne finît que par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques, qui éclatoient en sanglots. Elle promit qu'ils seroient plus modérés, et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachoit encore des soupirs. *J'avois promis*, leur dit-elle d'un air ferme, *que vous seriez plus tranquilles; retirez-vous et priez pour moi.* Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'église, pour le roi d'Ecosse son fils, pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit

le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage, marque ordinaire d'une ame qui cherche à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme un voyageur quitte un pays qui lui est devenu indifférent : les protestans en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

En France, les Guises ses parens, qui l'avoient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçans à sa mort, peut-être parce que ces cris pouvoient leur être utiles (1). On imprima des relations de cette tragique catastrophe, on y joignit des descriptions effrayantes des tourmens qu'on supposoit que les hérétiques faisoient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueroient pas, ajoutoit-on, de faire souffrir en France, si-tôt que le roi de Navarre et ses adhérens y seroient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications

(1) De Thou, liv. LXXXVII. — Davila, liv. VIII. — *Theatrum crudeli, etc. Antverpiæ, apud Adrianum Huberti*, in-4.°, 1587.

également outrées et propres à échauffer les esprits.

Le zele renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyoit les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui alloient en stations d'église en église, revêtus d'aubes traînantes; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisoit la nuit dans les villes, et dans Paris sur-tout; moyen très-commode aux ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantoit des litanies d'un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique; ce qui persuadoit au peuple que l'état et la religion étoient menacés du plus grand péril, et le disposoit à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant, vint encore à l'appui de ces dispositions. Le comte du Bouchage, jeune courtisan, frere du duc de Joyeuse, renonçant tout-à-coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettoit, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prieres, sollicitations, larmes de son frere et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve

du danger où étoit le catholicisme dans la cour qu'il abandonnoit, et les esprits s'en échauffèrent davantage.

Henri, triste avec Joyeuse, se consola avec Epernon, dont la fortune prenoit de la solidité par les soins du roi (1). Il lui fit épouser une très-riche héritière; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à têtes de mort*. Heureux, selon les uns, malheureux, selon les autres, de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'ennemis étrangers préparoient à son royaume.

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes Allemands. Elle produisit son effet, aussi-tôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu'ils venoient au secours de leurs frères réformés; mais ignorant la plupart contre qui ils auroient à combattre. On avoit persuadé au plus grand

(1) Journal de Henri III.

nombre, que si-tôt qu'ils paroîtroient, le roi se mettroit à leur tête et tomberoit sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortoit : mais Henri se flatta de détruire les uns par les autres. C'étoit, pour ainsi dire, le refrein de toutes ses réflexions. On l'entendoit souvent dire : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.* En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina.

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, dont il donna le commandement à Joyeuse son favori. Il se flattoit de diriger ce jeune général, qui avoit ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres pour choquer ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en seroit maltraité ; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seroient épuisés l'un par l'autre. Le projet étoit bien conçu ; mais Henri ne connoissoit ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déjà vu que Joyeuse s'étoit imaginé pouvoir se substituer au duc de

Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avoit même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillerent; il crut qu'il n'avoit qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussi-tôt les ligueurs abandonneroient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseroient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisoit la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume, lorsque les Allemands entrerent en France par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussi-tôt il interrompit ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage: les deux armées se rencontrerent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris son nom.

C'étoit l'armée de Darius contre celle d'Alexandre: du côté de Joyeuse, plus de troupes; mais des courtisans efféminés, des soldats chargés d'or, un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse: du côté de Bourbon, moins de combattans; mais une noblesse exercée aux

fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerriere dont il étoit animé (1). Ce contraste se remarquoit à la premiere vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : *Eh bien*, répondit-il, avec une gaîté martiale, *nous en aurons tant plus belle visée sur eux, quand nous viendrons à mêler les mains ensemble.*

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV (2). Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnoient, il déplora, dans les termes les plus touchans, le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parens contre parens, freres contre freres : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoins des efforts qu'il avoit faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, *ajouta-t-il d'un ton animé*, » les auteurs de cette guerre, et que le » sang qui va être répandu, retombe

(1) De Serres, tome I, p. 789.

(2) Matthieu, liv. VIII, p. 423.

» sur leur tête » ! Puis, se tournant vers le prince de Condé et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : *Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! Je vous ferai voir que je suis votre aîné; et nous*, répondirent ces princes, *que nous sommes de bons cadets.*

Dans ce moment se présente le sévère Mornay : il remontre au jeune guerrier, qu'emporté par le feu de ses passions, il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paroître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas; il reconnoît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. *On ne peut*, leur répondit-il, *trop s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes.* Il se met ensuite à genoux; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : *Le roi de Navarre a peur. Ne le prenez pas là*, dit Lavardin, son principal lieutenant, *ils ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir.*

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque : ses nombreux escadrons

ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste; après une foible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute (1). L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. *Que faut-il faire?* lui demande un de ses lieutenans. *Mourir.* En parlant il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur son frere, et ils y sont tués tous les deux.

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amene en foule, rend à quelques-uns leurs drapeaux en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parens. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paroître d'émotion, la salle où il s'étoit retiré pour prendre un léger repas, tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée de vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressoient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands, lorsqu'ils étoient

(1) Brantôme.

dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avoit cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler, de leur couper les vivres et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançoit toujours; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue.

Le baron d'Hona, nommé par les princes de l'Empire, général de cette armée, étoit un homme indécis, bon commandant pour un coup-de-main, mais ignorant le local et les intérêts des parties. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis long-temps des malheurs de la France, d'où, en cas d'échec, il seroit facile de retourner en Allemagne. C'étoit le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auroient eue les princes lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espé-

rances très-incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux. Nous sommes venus, disoient les plus ardens, pour secourir le roi de Navarre; il faut donc le joindre.

En conséquence on marche vers la Loire, sans provisions, sans route déterminée, sans point d'appui, en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, ils les rançonnent et les pillent; celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et on passe outre: ils arrivent enfin, excédés de fatigue, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avoient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert; mais en cette occasion les catholiques s'en étoient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas; le pain manque, les murmures commencent; le soldat se plaint des marches forcées, des gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De temps en temps ils sont renforcés par quelques troupes de François, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés; mais le récit des dangers qu'ils ont courus, diminue bientôt la joie de les voir: le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent,

reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise, et une forte armée commandée par le roi en personne.

Il avoit fallu non seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violens, pour tirer Henri de son indolence. On disoit qu'il abandonnoit la cause de Dieu, qu'il laissoit le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitoient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon, *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parce qu'il vit le peuple disposé à le défendre; ensuite il prit le parti de paroître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée ; mais il s'y comporta en homme qui n'auroit voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affoiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençoit à se dissoudre

d'elle-même ; mais en suivant ce système, il n'auroit pas fallu moins que le duc de Guise s'attirât tout l'honneur de la défaite, par des victoires qui, quelqu'inutiles, le relevoient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouissoient tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent secrètement à se saisir du roi, au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le parlement, et de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un temps plus commode.

En effet, le moment n'étoit pas favorable. La France retentissoit du bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi par les factieux, auroit pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et, avec ces troupes, tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeoient donc des ménagemens, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrit les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les

projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras, succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse (1). On apprit ensuite qu'elle s'étoit débandée toute entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'étoit ramassé que pour un coup-de-main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Audouin, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi. De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté avec les troupes assez nombreuses qui lui restoient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frere du prince de Condé, que le roi de Navarre avoit envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devoit inspirer des précautions, les aveugla; on négligeoit les gardes

(1) Vie de Mornay, p. 111.

par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vincennes et d'Aumeau, deux bourgs occupés par des troupes allemandes; attaques qu'on peut appeler camisades, plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais elles n'auroient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers comme les soldats ne parlerent plus que de traiter. Le duc d'Epernon se rendit médiateur. La lenteur de l'accommodement occasionna de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise; de sorte qu'ils furent trop heureux d'obtenir permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des sauf-conduits, qui ne furent guere respectés.

Les paysans en assommerent grand nombre dans leur marche. On leur couroit sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades étoient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignoit du traité, comme fait exprès

par le duc d'Epernon son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, où il fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette invasion; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Epernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs crioient dans les rues de Paris: *Faits-d'armes du duc d'Epernon, contre les hérétiques.* On ouvroit le livre, et à chaque page on trouvoit, en gros caractere, ce seul mot: *Rien.* Henri consola son favori, en lui donnant la dépouille de Joyeuse: *Et en ce faisant*, dit Pasquier, *sans coup férir, il a perdu plus de gentilshommes, qu'il n'avoit fait à la bataille de Coutras.*

En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à

Nanci, où étoient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue (1). On y tint un grand conseil. Les avis y furent différens, comme les intentions; mais le résultat fut le même, parce que, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avoient tous besoin du même moyen, savoir, le trouble de l'état. Par-là le duc de Lorraine se flattoit de forcer le roi à fermer les yeux sur les usurpations qu'il méditoit, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets et alliés de cette maison, tels que le duc de Nemours, le duc d'Elbeuf, le duc et le chevalier d'Aumale, le duc de Maienne lui-même, frere du duc de Guise, espéroient, par cette voie, des établissemens considérables. Ils vouloient donc qu'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse qui ruineroit leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guere douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues; mais il n'en faisoit confidence à personne, si on excepte peut-être son

(1) De Thou, liv. XC. — Davila, liv. IX. — Mém. de la ligue, tomes II et III. — Matthieu, liv. VIII. — Pasquier, liv. XII. — Mém. de Nevers, tome I. — Mém. de Villeroi, tome I.

frere, le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné.

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étoient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nanci prirent une résolution uniforme: ce fut de paroître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y supplioient le roi de se déclarer d'une maniere plus authentique, en faveur de la sainte union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne, les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, dont on lui fourniroit la liste; de faire publier le concile de Trente, d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontieres du royaume, des villes, dont le roi entretiendroit les garnisons, de leur soudoyer un certain nombre de troupes; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, et de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne

promit de vivre dorénavant dans la religion catholique, [illegible] d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressoit à Nanci cette insolente requête, [illegible] commençoit à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs vouloient lui faire craindre. Il fut encore long-temps à penser qu'il y avoit de l'outré dans leurs rapports. Il croyoit, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étoient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginoit que, quand il faudroit en venir à l'exécution, ou ils manqueroient de cœur, ou la moindre précaution visible de la part du prince, seroit capable de les arrêter.

Quelquefois aussi il pensoit que ces délations pouvoient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginoient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissoit pas d'une réputation bien intègre du côté des

mœurs et de la conduite. On savoit qu'il étoit considérablement obéré, qu'il cherchoit par tous moyens à raccommoder sa fortune : c'en étoit assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt, capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défioit et se fortifioit dans ses soupçons, par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étoient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisoient en erreurs.

La reine mere, par exemple, ne vouloit pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyoit pas elle-même si dangereux; parce qu'elle espéroit l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance ; et elle l'auroit employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venoit à mourir sans enfans. Le seigneur d'O et les autres courtisans, qui ne cherchoient que le plaisir, cachoient soigneusement au roi sa situation, de peur que leur faveur diminuât, si la connoissance de ses affaires l'obligeoit à s'y appliquer.

Villeroi et les autres ministres détestoient le duc d'Epernon, qui les maltraitoit dans le conseil, et qui, en toute

occasion, les accabloit du poids de son crédit. Il avoit eu la hardiesse de donner à Villeroi un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il avoit reproché en face à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, [illegible] par son siége et son esprit violent, un commerce incestueux avec sa propre sœur. Le roi savoit toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettoit pas d'approuver, mais qu'il n'avoit pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimoit. Il lui restoit simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Epernon venoit l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadoit aisément ce que lui soufflaient les ministres; savoir, que tout cela n'arrivoit que par haine contre le duc, et cette prévention se gravoit d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paroissoient, se déchaînoient avec la plus grande aigreur contre Epernon; d'où Henri concluoit que ce n'étoit donc pas à lui qu'on en vouloit, et qu'en sacrifiant son favori, il calmeroit, quand il voudroit, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvoit ses plus intimes confidens réunis en faveur de ses ennemis,

sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avoit pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avoit pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînoit tous les cœurs (1). Un courtisan disoit: *Que les huguenots étoient de la ligue, quand ils regardoient le duc de Guise.* Les femmes, dont le suffrage met, en France, un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli, de la maréchale de Retz, une expression qui peint le sentiment: *Ils avoient si bonne mine*, dit-elle, *ces princes lorrains, qu'auprès d'eux les autres princes paroissoient peuple.*

Les avantages qui, même séparés, faisoient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissoit tous en lui seul (2): air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manieres polies et insinuantes; enfin, ce qui rendroit un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignit une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans

(1) Balzac, vingt-quatrieme entretien.
(2) Balzac, *ibid.*

forfanterie; l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissoit sans ménagement, et de faire penser qu'il n'étoit excité que par le zele de la religion, quand il n'alloit qu'à ses intérêts: aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, *la France étoit folle de cet homme-là; car c'est trop peu dire amoureuse.*

Guise avoit de plus, en vraies vertus, de la grandeur d'ame, beaucoup de patience, une prudence jamais déconcertée par les événemens, le coup-d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur. L'action alloit chez lui comme la pensée. Le duc de Maïenne, son frere, l'exhortant un jour à peser quelques inconvéniens, avant que de prendre un parti: *Ce que je n'aurois pu résoudre en un quart-d'heure*, répondit-il, *je ne le résoudrai pas en toute ma vie.*

Voilà l'homme contre lequel lutta le foible Henri III, déjà trop dépeint, et dont on sait bien qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux de Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obseques du duc

de Joyeuse, qui coûterent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angeli.

Ce prince avoit épousé Charlotte de la Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou (1). La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorans; de sorte que le prince son époux étant mort d'une maniere si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué, pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge, pour venger son cousin; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colere, que parce qu'elle étoit enceinte. Il la laissa sous une garde sûre; mais, après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente.

Le prince de Condé étoit recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie; qu'obligé de

(1) Journal de Henri III.

fuir de Noyers avec son pere, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Moncontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la S. Barthelemi. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontieres. Deux fois prisonnier sans être reconnu, démonté à coups de lance, il vint enfin mourir de poison à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : *J'ai perdu mon bras droit.* Ses ennemis même le regretterent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes, peut-être, disent quelques historiens, parce que la mort violente d'un homme de ce rang, le forçoit à un triste retour sur lui-même.

Guise, en effet, couroit alors une carriere fertile en pareilles catastrophes. Avoit-il préparé le dernier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirois que les excès dont nous allons parler, furent, dans le peuple, le comble d'une faveur aveugle que Guise avoit excitée, sans prévoir où elle pourroit le mener; et qu'il en profita ensuite, pour monter à la place que la fortune sembloit lui marquer.

Fin du tome second.

00031363

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 27 November, 2018